

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

CHARTRE

DE LA LANGUE FRANÇAISE

- 1) RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX***
- 2) RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
OPPOSITION OFFICIELLE***
- 3) RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION***

CHARTRE
DE LA LANGUE FRANÇAISE

**DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

2015-2016

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 1- Liste de tous les modes et des lieux de formation en français offerts par le gouvernement du Québec (OQLF, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Emploi-Québec, Commission des partenaires du marché du travail, etc.).

ooo—000—ooo—000—ooo

Il appartient à chaque ministère ou organisme de répondre de l'offre d'activités relevant de sa responsabilité.

Pour leur part, le Secrétariat à la politique linguistique et l'Office québécois de la langue française n'offrent pas d'activités de formation.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 2- Liste des programmes offerts par chacun. Crédits alloués à chacun des programmes en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016.

ooo—OOO—ooo—OOO—ooo

L'information concernant les crédits des organismes de la Charte de la langue française est disponible aux pages 71 et 72 du Livre des crédits.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 3- État d'avancement de la mise sur pied du programme de parrainage en entreprise visant à jumeler un employé maîtrisant le français avec un employé en apprentissage. Crédits alloués à ce programme pour 2013-2014 et 2014-2015. Nombre d'entreprises ayant bénéficié du programme. Nombre d'employés ayant bénéficié du programme.

ooo—OOO—ooo—OOO—ooo

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Emploi-Québec et l'Office québécois de la langue française étaient responsables de cette mesure de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 (mesure 15).

Ainsi qu'il a été indiqué lors de l'étude des crédits des années 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, après examen de la faisabilité de cette mesure, les partenaires gouvernementaux ont décidé de l'abandonner pour les raisons suivantes :

- le taux de roulement au sein des petits commerces et des entreprises, tant du côté des propriétaires que de celui des travailleurs, créait des difficultés quant à la stabilité d'éventuelles activités de parrainage;
- il existe déjà dans le programme PRIME d'Emploi-Québec un volet permettant un accompagnement de travailleurs en emploi (mesure 14a de la Stratégie).

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 4- Nombre de chefs d'entreprise de 11 à 49 employés ayant reçu la communication officielle du gouvernement pour 2014-2015.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ainsi qu'il a été indiqué lors de l'étude des crédits des années 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, cette mesure de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 (mesure 20) a été réalisée en 2010-2011. Une lettre officielle a été envoyée le 21 janvier 2011 à près de 7 000 entreprises situées sur l'île de Montréal, les invitant à utiliser le nouveau guichet unique de services en francisation, *Carrefour francisation*.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 5- État d'avancement des travaux d'implantation d'un guichet unique de l'offre gouvernementale en francisation. Bilan des actions en 2014-2015.

ooo—OOO—ooo—OOO—ooo

État d'avancement des travaux d'implantation d'un guichet unique de l'offre gouvernementale en francisation :

L'implantation du guichet unique Carrefour francisation (www.carrefourfrancisation.com) a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 (mesure 26). Le lancement de cet outil a eu lieu à Montréal le 13 décembre 2010.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) est le maître d'œuvre du Carrefour francisation et elle en assure la mise à jour et l'entretien réguliers avec la collaboration de nombreux partenaires.

Le guichet unique Carrefour francisation est un outil essentiel à la réalisation de la Stratégie actuelle, qui prendra fin le 31 mars 2016. Il est constitué de trois éléments :

- Un portail Web en français qui intègre l'ensemble de l'information gouvernementale pertinente sur la francisation; le portail permet aux entreprises de comprendre pourquoi elles doivent se franciser, d'identifier et d'accéder aux programmes d'aide financière et aux services gouvernementaux disponibles pour soutenir leur francisation, d'évaluer leurs besoins en francisation, d'accéder à des outils pratiques pouvant faciliter leurs communications en français et qui donnent accès aux témoignages d'entreprises ayant complété leur francisation. La CCMM procède actuellement à une révision du site Carrefour francisation, notamment pour tenir compte des changements récents dans l'offre de service et dans l'appellation des ministères et organismes gouvernementaux.
- Une équipe d'agents de francisation, coordonnée par la CCMM, dont la responsabilité est d'accompagner les petites entreprises dans un processus de francisation volontaire conduisant à l'obtention d'une attestation de conformité à la Charte de la langue française. Depuis 2012, le portail comprend également une base de données permettant d'assurer l'encadrement et la coordination de l'équipe des agents de francisation.
- Une ligne téléphonique permettant d'offrir une assistance directe et rapide aux personnes qui préfèrent ce mode de communication.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
 ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

23- Pour chaque programme d'aide financière (fonctionnement, projets, immobilisations), indiquez le nombre de demandes reçues, le nombre de demandes acceptées et les montants totaux octroyés en 2013-2014 et 2014-2015. Évolution depuis 2009.

a) Secrétariat à la politique linguistique

ooo—000—ooo—000—ooo

Liste des programmes d'aide financière du Secrétariat à la politique linguistique 2014-2015

Programme d'aide financière	nombre de demandes reçues	nombre de demandes acceptées	Sommes versées (000 \$)
Promotion et diffusion de la langue française	14	9	223.2
Programme de promotion du français lors d'activités culturelles	51	26	350.0
Prix Georges-Émile-Lapalme	1	1	30.0
Prix du Mérite du français	1	1	10.0
Prix Camille-Laurin	1	1	10.0
Total	68	38	623.2

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

24- Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2013-2014 et 2014-2015 :

- a) Le nom du demandeur et/ou du projet;
- b) Secteur d'intervention;
- c) Objectifs visés par la demande d'aide;
- d) Aide financière octroyée.

Ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015.

Demandeur	Objectifs visées	Montant accordé
Acfas	Réaliser des activités de promotion et diffusion de la langue française	10 000,00 \$
Alliance Éventuelle - Journal Éventuel (chinois)	Réaliser des activités de promotion et diffusion de la langue française	1 500,00 \$
Alpha Bellechasse	Promotion du français lors d'activités culturelles	8 475,00 \$
Association des auteurs des Laurentides	Promotion du français lors d'activités culturelles	19 000,00 \$
Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF) - soutenir le travail de promotion de la langue française au Québec	Réaliser des activités de promotion et de diffusion de la langue française	7 000,00 \$
Bibliothèque Le Prévost	Promotion du français lors d'activités culturelles	7 400,00 \$
Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM)	Réaliser des activités de promotion et de diffusion de la langue française	50 000,00 \$
Centre des arts de la scène Pauline-Julien	Promotion du français lors d'activités culturelles	25 000,00 \$
Comité musique Maisonneuve	Promotion du français lors d'activités culturelles	11 700,00 \$
Corporation soreloise du patrimoine régional / Biophare	Promotion du français lors d'activités culturelles	13 200,00 \$
Denis Vaugeois	Prix Georges-Émile Lapalme	30 000,00 \$
Dictée PGL	Réaliser des activités de promotion et de diffusion de la langue française	7 000,00 \$
Edgar Fruitier	Prix du mérite du français	10 000,00 \$
Festival beauceron de l'érable	Promotion du français lors d'activités culturelles	20 000,00 \$
Festival international de la chanson de Granby	Promotion du français lors d'activités culturelles	25 000,00 \$
Impératif français	Promotion du français lors d'activités culturelles	25 000,00 \$
Impératif français	Réaliser des activités de promotion et de diffusion de la langue française	15 000,00 \$
La Fondation Derouin / Les Jardins du précambrien	Promotion du français lors d'activités culturelles	10 000,00 \$
La Maisonnée / Accueil intégration emploi	Promotion du français lors d'activités culturelles	10 000,00 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

24- Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2013-2014 et 2014-2015 :

- a) Le nom du demandeur et/ou du projet;
- b) Secteur d'intervention;
- c) Objectifs visés par la demande d'aide;
- d) Aide financière octroyée.

Ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015.

Demandeur	Objectifs visés	Montant accordé
La Rencontre Théâtre Ados	Promotion du français lors d'activités culturelles	20 000,00 \$
Les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles	Promotion du français lors d'activités culturelles	15 500,00 \$
Les Mots Parleurs de Bonaventure	Promotion du français lors d'activités culturelles	6 100,00 \$
L'Institut Canadien de Québec	Promotion du français lors d'activités culturelles	5 500,00 \$
Lis avec moi	Promotion du français lors d'activités culturelles	7 700,00 \$
Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville	Promotion du français lors d'activités culturelles	22 500,00 \$
Maison des arts de la parole	Promotion du français lors d'activités culturelles	4 800,00 \$
Musée d'art contemporain des Laurentides	Promotion du français lors d'activités culturelles	4 600,00 \$
Musée d'art de Joliette	Promotion du français lors d'activités culturelles	19 000,00 \$
Musée Marius-Barbeau	Promotion du français lors d'activités culturelles	10 400,00 \$
Natalie Bondil	Prix Camille-Laurin	10 000,00 \$
Productions Les filles d'Aliénor	Promotion du français lors d'activités culturelles	6 100,00 \$
Revue Québec français	Réaliser des activités de promotion et de diffusion de la langue française	5 500,00 \$
Salon du livre de Trois-Rivières	Promotion du français lors d'activités culturelles	1 525,00 \$
Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC)	Promotion du français lors d'activités culturelles	20 000,00 \$
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal	Réaliser des activités de promotion et diffusion de la langue française	7 200,00 \$
Théâtre Le Clou	Promotion du français lors d'activités culturelles	19 800,00 \$
Tremplin 16-30 de Sherbrooke	Promotion du français lors d'activités culturelles	11 700,00 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

24- Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2013-2014 et 2014-2015 :

- a) Le nom du demandeur et/ou du projet;
- b) Secteur d'intervention;
- c) Objectifs visés par la demande d'aide;
- d) Aide financière octroyée.

Ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015.

Demandeur	Objectifs visées	Montant accordé
Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ)	Permettre à des écrivaines et des écrivains, des journalistes et d'autres spécialistes de la communication orale ou écrite de transmettre leur passion pour la langue française à des étudiantes et étudiants des établissements d'enseignement supérieur	120 000,00 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

06- Concernant l'application de la Charte de la langue française, ventilation, par mois, du nombre de dossiers transmis au Procureur général du Québec et/ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales par l'Office québécois de la langue française en 2014-2015.

ooo—000—ooo—000—ooo

Nombre de dossiers transmis au Directeur des poursuites criminelles et pénales en 2014-2015*	
Avril 2014	2
Mai 2014	0
Juin 2014	0
Juillet 2014	1
Août 2014	0
Septembre 2014	0
Octobre 2014	1
Novembre 2014	1
Décembre 2014	0
Janvier 2015	3
Février 2015	1
TOTAL :	9

* Données partielles au 27 février 2015

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

07- Nombre et nature des plaintes et des demandes déposées à la Direction du traitement des plaintes de l'Office québécois de la langue française en 2014-2015. Nombre de dossiers traités par professionnel.

ooo—000—ooo—000—ooo

Nombre des plaintes inscrites 2014-2015 *

Exercice	Nombre de plaintes inscrites au système
2014-2015	2 314

* Données partielles au 27 février 2015

Nature des plaintes inscrites 2014-2015 *

Répartition des objets de contravention des plaintes inscrites par thème	2014-2015 %
Langue de l'affichage public et commercial	30
Langue des produits (inscriptions, emballages, documents, etc.)	13
Langue de la documentation commerciale	28
Sites Web	16
Publications, demandes d'emploi, factures, contrats, etc.	12
Langue de service	17
Langue du travail	3
Autres	9
Ensemble des thèmes	100

* Données partielles au 27 février 2015

Nombre de dossiers de plaintes traités 2014-2015 *

Exercice	Nombre de dossiers traités (fermés)
2014-2015	2 284

* Données partielles au 27 février 2015

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

08- Liste et copie des études, recherches et avis effectués par ou pour l'Office en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Liste des études, recherches et avis effectués par ou pour l'OQLF en 2014-2015

L'Office n'a pas publié d'études, de recherche ou d'avis en 2014-2015.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis
 par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
 ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

09- Composition du comité de suivi de la situation linguistique au
 27 février 2015. Pour chaque membre, préciser date de la nomination
 et la durée du mandat.

ooo—000—ooo—000—ooo

Présidé par monsieur Marc Termote, le Comité de suivi de la situation
 linguistique est composé de :

Nom	Poste	Date de nomination	Durée du mandat**
M. Marc Termote	Président*	2009-04-14	5 ans
M. Sébastien Arcand	Membre	2014-10-23	4 ans
M ^{me} Pascale Lefrançois	Membre	2014-10-23	4 ans
M. Richard Marcoux	Membre	2014-10-23	4 ans
M ^{me} Micheline Ostoj***	Secrétaire	2014-10-23	Indéterminée

* Nommé membre de l'OQLF, par décret du gouvernement, le 25 mars 2009, et ce, pour 5 ans.
 ** L'article 165.12 de la Charte prévoit que les cinq membres du comité demeurent en fonction
 jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.
 *** Madame Ostoj est une professionnelle de l'OQLF.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

10- Tableau sur les dossiers fermés selon les motifs de fermeture, en pourcentage, en 2014-2015.

ooo—000—ooo—000—ooo

Dossiers de plaintes fermés entre le 1^{er} avril 2014 et le 27 février 2015

Motif de fermeture	Nombre de dossiers	Pourcentage
Corrigé Processus de francisation	1 054	46,1 %
Non fondé	384	16,8 %
Intervention incitative	377	16,5 %
Autres motifs	460	20,2 %
Transmis au directeur des poursuites criminelles et pénales	9	0,4 %
Total des dossiers de plaintes fermés pour la période	2 284	100 %

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis
par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

11- Nombre d'inspecteurs et d'inspections effectuées par chacun en 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

- Au 27 février 2015, l'Office compte 4 inspecteurs.

Exercice	Moyenne d'inspections effectuées*
2014-2015	567

* La moyenne est calculée à partir des inspections effectuées en cours d'année par les personnes, en poste au 27 février, dont le travail consiste à faire des inspections à temps plein. Sont donc exclues du calcul : les personnes n'étant plus en poste au 27 février, les spécialistes du traitement des plaintes chargés d'effectuer les vérifications des sites Web (693 inspections) et les conseillers en francisation dans les régions plus éloignées de Montréal (15 inspections), puisque les inspections ne représentent qu'une petite portion de leurs tâches.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 12- Pour chacune des cinq dernières années, nombre de fois où a été utilisé l'article 151 de la Charte visant à exiger d'une entreprise employant moins de cinquante personnes qu'elle procède à l'analyse de sa situation linguistique, ainsi qu'à l'élaboration et à l'application d'un programme de francisation.

ooo—000—ooo—000—ooo

- Au cours des cinq derniers exercices financiers, il n'y a eu aucun recours à l'article 151 de la Charte.
- L'article 151 de la Charte de la langue française prévoit que : « Avec l'approbation du ministre responsable de l'application de la présente loi, l'Office peut, à condition d'en publier avis à la Gazette officielle du Québec, exiger d'une entreprise employant moins de 50 personnes qu'elle procède à l'analyse de sa situation linguistique, à l'élaboration et à l'application d'un programme de francisation.

Si une telle entreprise a besoin d'un délai pour se conformer à certaines dispositions de la présente loi ou d'un règlement adopté en vertu de celle-ci, elle peut demander l'aide de l'Office et conclure avec lui une entente particulière. Dans le cadre d'une telle entente, l'Office peut, pour la période qu'il détermine, exempter cette entreprise de l'Application de toute disposition de la présente loi ou d'un règlement adopté en vertu de celle-ci.

L'Office doit, chaque année, faire rapport au ministre des mesures prises par les entreprises et des exemptions accordées.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

13- Pour chacune des cinq dernières années, nombre d'ententes particulières conclues entre l'Office québécois de la langue française et une entreprise visée à l'article 151 de la Charte.

ooo—000—ooo—000—ooo

- Au cours des cinq derniers exercices financiers, il n'y a eu aucune entente particulière entre l'OQLF et une entreprise visée à l'article 151 de la Charte.
- L'article 151 de la Charte de la langue française prévoit que : « Avec l'approbation du ministre responsable de l'application de la présente loi, l'Office peut, à condition d'en publier avis à la Gazette officielle du Québec, exiger d'une entreprise employant moins de 50 personnes qu'elle procède à l'analyse de sa situation linguistique, à l'élaboration et à l'application d'un programme de francisation.

Si une telle entreprise a besoin d'un délai pour se conformer à certaines dispositions de la présente loi ou d'un règlement adopté en vertu de celle-ci, elle peut demander l'aide de l'Office et conclure avec lui une entente particulière. Dans le cadre d'une telle entente, l'Office peut, pour la période qu'il détermine, exempter cette entreprise de l'Application de toute disposition de la présente loi ou d'un règlement adopté en vertu de celle-ci.

L'Office doit, chaque année, faire rapport au ministre des mesures prises par les entreprises et des exemptions accordées. »

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

14- Ventilation des subventions accordées aux organisations syndicales dans le cadre de la francisation des entreprises pour 2014-2015

ooo—000—ooo—000—ooo

Les subventions accordées aux organisations syndicales, dans le cadre du Programme de soutien à la francisation pour les centrales syndicales, ont totalisé 356 250 \$. Cette somme a été répartie comme suit :

• Centrale des syndicats démocratiques	53 440 \$
• Confédération des syndicats nationaux	89 060 \$
• Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	213 750 \$

L'objectif général du programme est de soutenir financièrement la mise au point de stratégies et l'implantation de moyens visant l'accroissement de la participation des travailleurs et travailleuses dans les entreprises à la francisation de leur propre milieu de travail, tout en accordant une attention spéciale à ceux et celles qui sont membres de comités de francisation par le biais d'activités de sensibilisation, d'information et de formation.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

15- Détails et état d'implantation du *Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les petites entreprises*. Nombre d'associations ayant participé au programme en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016. Crédits accordés pour ce programme en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

À la suite du Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques tenu le 10 octobre 2008 et conformément à la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 qui a été reconduite pour 2013-2015, l'Office a élaboré le Programme de soutien aux associations et organismes pour la promotion de la francisation dans les entreprises.

Ce programme, qui comporte deux volets, permet d'accorder un soutien financier à un organisme :

- pour des activités de promotion et de sensibilisation visant à favoriser l'utilisation du français par les employés sur les lieux de travail, et ce, entre autres dans les relations qu'ils entretiennent avec leurs fournisseurs, leur clientèle et le public, ou pour des activités permettant de mieux faire connaître les dispositions de la Charte de la langue française et leur application (volet 1);
- pour la réalisation d'activités de développement terminologique favorisant l'utilisation d'un français de qualité au sein des entreprises (volet 2).

Les organismes admissibles au programme sont les suivants :

- les associations de travailleurs, de gens d'affaires et d'entreprises;
- les chambres de commerce;
- les réseaux d'entreprises franchisées;
- les associations et les fédérations d'associations représentant un secteur d'activité économique à l'échelle du Québec;
- les associations ou tout autre regroupement sans but lucratif dont la promotion du français constitue la mission ou l'une des principales activités en vertu de leur acte constitutif;
- de plus, les universités, facultés ou départements universitaires sont également admissibles, mais ne peuvent présenter une demande de financement que pour le premier volet du présent programme.

La brochure du programme est disponible sur le site Web de l'Office.

Les membres de l'Office ont approuvé 22 demandes au cours de l'exercice 2014-2015 pour un montant total de 1 070 915 \$.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

15- Détails et état d'implantation du *Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les petites entreprises*. Nombre d'associations ayant participé au programme en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016. Crédits accordés pour ce programme en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Tableau récapitulatif au 27 février 2015 des subventions accordées

2014-2015	Association	Région	Engagement (\$)
Avril	* Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	6	75 000,00
Avril	Impératif Français	7	75 000,00
Avril	Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville	15	35 030,00
Avril	Culture Montréal	6	77 925,00
Juin	Réseau Action TI inc.	6	16 500,00
Juin	* Chambre de commerce latino-américaine du Québec	6	65 903,00
Juin	* Chambre de commerce du Montréal métropolitain	6	75 000,00
Juin	* Chambre de commerce du Montréal métropolitain	6	75 000,00
Juin	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	6	100 000,00
Juin	Chambre de commerce du Montréal métropolitain	6	85 327,00
Octobre	La fédération des chambres de commerce de la province de Québec	6	26 250,00
Octobre	Université McGill	6	75 000,00
Novembre	* Chambre de commerce gaie du Québec	6	30 721,00
Novembre	* Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'Île	6	31 250,00
Novembre	* La Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud	16	31 250,00
Novembre	* Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	6	31 250,00
Novembre	* Chambre de commerce et d'industrie de Laval	13	31 250,00
Novembre	* Culture Montréal	6	31 250,00
Novembre	* Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec (AMDEQ)	3	27 862,00
Novembre	* Chambre de commerce de l'Est de Montréal	6	31 250,00
Décembre	Association Québec-France	3	26 397,00
Janvier	Réseau Action TI	6	16 500,00
	TOTAL pour toutes les régions		1 070 915 \$

* Agents de francisation

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 16- Détails et état d'implantation du *Programme des associations partenaires pour la francisation des petites entreprises*. Nombre d'associations ayant participé au programme en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016. Crédits accordés pour ce programme 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016.**

ooo—000—ooo—000—ooo

Il n'y a pas de Programme des associations partenaires pour la francisation des petites entreprises à l'Office.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

ÉLÉMENT 02 OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

- 17- Détails et état d'implantation du *Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications*. Nombre d'organismes et entreprises ayant participé au programme en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016. Crédits accordés pour ce programme en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Le Programme de soutien à la francisation des PME par les technologies de l'information et des communications a été lancé en 2008 à la suite de l'annonce faite lors du Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques tenu à Montréal.

Le programme s'adresse aux entreprises qui comptent 99 employés ou moins dans le cadre d'une démarche de francisation. Il vise, d'une part, à accélérer l'obtention d'un certificat de francisation par les entreprises de 50 à 99 employés inscrites à l'Office et, d'autre part, à favoriser la francisation volontaire des petites entreprises employant 49 personnes ou moins.

Le programme comporte trois volets. Le deux premiers s'adressent aux entreprises qui emploient 99 personnes ou moins. Le premier volet permet de remplacer des claviers, des logiciels et des interfaces linguistiques par leur équivalent conforme à la Charte. Le second facilite la traduction d'un site Web, d'un intranet ou d'un extranet. Enfin, un troisième volet, pour les entreprises qui emploient 49 personnes ou moins, vise la correction de l'affichage public et de la documentation commerciale.

Avec des crédits accordés de 1,6 millions \$, la subvention accordée par l'Office ne peut dépasser 50 000 \$ par entreprise et couvre au maximum 75 % des dépenses admissibles.

La brochure du programme est disponible sur le site Web de l'Office, où l'on trouve également le formulaire électronique qui permet d'acheminer une demande de subvention.

Les membres de l'Office ont approuvé 17 demandes d'entreprises au cours de l'exercice 2014-2015 pour un montant total de 283 140 \$.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

ÉLÉMENT 02 OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

- 17- Détails et état d'implantation du *Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications*. Nombre d'organismes et entreprises ayant participé au programme en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016. Crédits accordés pour ce programme en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Tableau récapitulatif au 27 février 2015 des subventions accordées

2014-2015	Entreprise	Région	Engagement (\$)
Juin	Coopérative forestière de Laterrière	2	50 000,00
Juin	OS4 Techno inc.	6	761,00
Juin	Merkur inc.	5	4 667,00
Juin	STI Maintenance inc.	2	15 570,00
Septembre	Entreprises Importfab inc.	6	28 153,00
Novembre	9099-3593 Québec inc. (Inter-Projet)	2	10 676,00
Novembre	* Pâtisserie, chocolaterie Raffin inc.	13	3 896,00
Décembre	J.B. Laverdure inc.	6	13 586,00
Décembre	* 9045-0545 Québec inc. (Marché Royal Plus)	6	9 569,00
Février	* Nmédia Solutions Inc.	17	50 000,00
Octobre	Groupe J.S.V. inc.	15	50 000,00
Novembre	* Danse Westmount	6	3 396,00
Juin	Les Gicleurs Éclair inc.	3	19 227,00
Juin	* Démolition et excavation Demex inc.	2	7 661,00
Juin	* L'Immobilière, société d'évaluation conseil inc.	2	5 120,00
Juin	* Société de dével. communautaire de Montréal (SODECM)	6	2 228,00
Septembre	* Cuir mode Via-Westco inc. (Sicily clothing)	6	8 630,00
	TOTAL pour toutes les régions		283 140 \$

- * Moins de 50 employés

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

ÉLÉMENT 02 OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

- 18- Liste des actions de sensibilisation et d'information ciblées menées par l'OQLF pour l'accueil et les services en français dans les commerces pour 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016.**

ooo—000—ooo—000—ooo

Les conseillers ou conseillères en francisation veillent à ce que le français soit la langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires dans les entreprises. Celles qui comptent 50 employés et plus s'inscrivent dans une démarche de francisation qui, à terme, conduit à une certification qui confirme que l'utilisation du français est généralisée à tous les niveaux de l'entreprise.

Les entreprises de moins de 50 employés sont elles aussi accompagnées dans leur démarche de francisation visant l'obtention d'une attestation de conformité volontaire.

L'Office soutient les entreprises par le biais de programmes de subvention visant les établissements de 1 à 99 employés. Les conseillers en francisation renseignent les entreprises sur les produits et les services de l'Office; ils s'assurent que les mesures de francisation mises en œuvre aient des effets durables et ils travaillent également en étroite collaboration avec les agents de francisation issus du secteur privé ou communautaire.

Les subventions octroyées par l'Office dans le cadre du Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les entreprises ont permis de contribuer de façon notable à la réalisation de plusieurs projets de sensibilisation portant sur l'accueil et les services en français dans les commerces, dont :

- La mise en place d'une équipe de douze (12) agents de francisation au 27 février 2015. C'est à la suite de l'octroi de subventions à plusieurs associations au cours de l'exercice 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 que ces agents sont sur le terrain et agissent comme relayeurs afin de sensibiliser les propriétaires de commerces et d'entreprises à l'importance d'offrir leurs services en français. Ce projet constitue l'une des principales mesures de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal.
- Dans le cadre de ce même programme, le portail « *Carrefour francisation* », réalisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, appuie l'équipe des agents de francisation dans leurs démarches quotidiennes. Ce portail rassemble l'information sur de nombreux outils et services en francisation offerts aux entreprises tels que des cours de français, des modèles de correspondance, des lexiques et des programmes de subvention et visant la francisation des entreprises de moins de 50 employés.
- Le portail sur la francisation dans le milieu culturel a permis à Culture Montréal de développer un lexique terminologique des arts et de la culture afin de sensibiliser la communauté culturelle de Montréal à l'importance d'accorder au français la place qui lui revient en tant que langue officielle du Québec. Des fiches terminologiques ont été créées notamment dans le domaine des arts médiatiques, le théâtre, la littérature, la musique, l'administration et le financement des arts.
- Les trois campagnes publicitaires menées par le mouvement Impératif français : *Moi, je parle français* et *Moi, je travaille en français* et *Mes emplettes de Noël en français*. Ces campagnes sont principalement diffusées à Montréal et en Outaouais.

- La production de capsules linguistiques permettant de sensibiliser les propriétaires immobiliers de faire des affaires en français est une initiative de l'Institut du développement urbain du Québec.
- La création d'un guide *Un service à la clientèle en français S.V.P.* et la publication de capsules linguistiques permettant la promotion du français dans les commerces et les entreprises est une initiative de la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville.
- Le développement d'outils promotionnels, de capsules d'animation vidéo et audio a permis à la Jeune Chambre de commerce de la Mauricie de sensibiliser les entreprises quant à la bonne utilisation du français et à en valoriser les bienfaits.

La Charte de la langue française vise à faire du français, langue officielle du Québec, la langue de l'Administration et de la loi ainsi que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. Pour permettre la réalisation de cet objectif, le personnel de l'Office travaille de concert avec les regroupements d'entreprises pour favoriser la généralisation du français dans l'espace public québécois.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 19- Liste des actions menées auprès des travailleurs et de leurs employeurs afin de mieux faire connaître les dispositions de la Charte de la langue française touchant la langue de travail ainsi que les recours afin d'assurer le respect de ces dispositions pour 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Plusieurs actions ont été réalisées auprès des travailleurs et de leurs employeurs afin de mieux faire connaître les dispositions de la Charte de la langue française, dans le cadre des différents programmes de subvention à l'Office. Ainsi, le Programme de soutien à la francisation pour les centrales syndicales (FTQ, CSN, CSD)¹ a permis de financer plusieurs projets visant l'information et la formation d'un nombre accru de travailleurs de moyennes et de grandes entreprises, et ce, dans la plupart des régions du Québec. Parmi les projets réalisés par les centrales syndicales au cours de l'exercice 2014-2015, il convient de mentionner, à titre d'exemple :

- cinq sessions de formation organisées par la FTQ à l'intention des membres de comités de francisation affiliés à la centrale;
- le maintien d'un onglet dédié exclusivement à la francisation sur le site Web de la CSN;
- la diffusion d'une vidéo par la CSD retraçant l'historique de la Charte de la langue française dans les milieux de travail, cette vidéo a été distribuée à tous les comités de francisation où la centrale est présente.

Certains projets réalisés avec l'aide du Programme de soutien aux associations et organismes pour la promotion de la francisation dans les entreprises ont permis, quant à eux, de joindre les entreprises. À titre d'exemples :

- le Portail *Langue du travail*, fréquenté par plus de 40 000 visiteurs par mois et réalisé par la FTQ, constitue un outil interactif de formation et de référence mis à la disposition des membres des comités de francisation et portant sur des questions liées à la francisation des entreprises et à l'utilisation du français dans tous les aspects du travail. D'abord développé pour les travailleurs du secteur de l'aérospatiale, le portail a été modifié pour y ajouter du nouveau contenu. Au cours de l'année 2010-2011, le secteur des télécommunications a été ajouté. Viennent ensuite en 2011-2012 les secteurs du plastique et des composites, puis le secteur de l'automobile en 2012-2013 ainsi que le secteur de la métallurgie en 2013-2014.
- une équipe de 12 agents de francisation qui travaillent à sensibiliser plus de 1 500 propriétaires de commerces et d'entreprises sur les dispositions de la Charte ainsi que sur l'offre de services gouvernementale (exemple : cours de français en entreprise) a été mise sur pied grâce à l'octroi de subventions à plusieurs associations. Cette équipe bénéficie du soutien du

¹ Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 19- Liste des actions menées auprès des travailleurs et de leurs employeurs afin de mieux faire connaître les dispositions de la Charte de la langue française touchant la langue de travail ainsi que les recours afin d'assurer le respect de ces dispositions pour 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

portail *Carrefour Francisation*, réalisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dans le cadre de la Stratégie commune;

- Les trois campagnes publicitaires menées par le mouvement Impératif français : *Moi, je parle français* et *Moi, je travaille en français* et *Mes emplettes de Noël en français*. Ces campagnes sont principalement diffusées à Montréal et en Outaouais.
- L'organisation par la FTQ de 13 rencontres de tables sectorielles dans les domaines de l'aérospatiale, les télécommunications, l'hôtellerie, la plasturgie et l'automobile. L'Office y est représenté et joue un rôle-conseil pour orienter les discussions vers des solutions gagnantes pour la francisation des milieux de travail. Les conseillers en francisation présents ont aussi un rôle d'observateurs pour la collecte d'information, tout comme de promotion des meilleures pratiques en francisation et des services de l'Office.

Les centrales syndicales sont l'un des partenaires majeurs de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2015. L'établissement et le maintien d'un partenariat solide avec le milieu pour l'identification et la réalisation de solutions adaptées et novatrices est directement en lien avec les objectifs stratégiques de l'Office en matière de responsabilisation des acteurs.

En effet, l'Office ne peut agir seul dans le processus de francisation. Cette responsabilité partagée avec les centrales syndicales contribue à l'effort de francisation des milieux de travail.

Finalement, la coordination permise par un programme structuré de subventions permet donc de responsabiliser les agents socioéconomiques tout en rentabilisant l'investissement de la collectivité.

Étude des crédits 2014-2015

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE
ÉLÉMENT 02 OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

20 - Détails et coûts de la campagne de sensibilisation pour convaincre les entreprises dont la marque de commerce ne comporte aucune inscription en français de se conformer à la Charte de la langue française pour 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.

ooo—ooo—ooo—ooo—ooo

Aucune campagne n'a été réalisée au cours de l'exercice 2014-2015.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 21- Liste et copie des contrats octroyés pour l'achat ou le développement de logiciels. Mode d'octroi des contrats (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié). Crédits alloués en 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Données au 27 février 2015

Description	Montant	Mode d'octroi des contrats
Logiciel Lync 2013	583 \$	Contrat négocié (CSPQ)
Logiciel Winzip 18	53 \$	Gré à gré
Logiciel Extra X-treme 9.0 (lien avec le CSPQ)	2 651 \$	Gré à gré
Logiciel Windows Datacenter serveur 2012 R2	7 469 \$	Contrat négocié (CSPQ)
Logiciel Windows Standard serveur 2012 R2	4 283 \$	Contrat négocié (CSPQ)
Logiciel Microsoft Project 2013	2 821 \$	Contrat négocié (CSPQ)
Logiciel Microsoft Visio Standard 2013	1 877 \$	Contrat négocié (CSPQ)
Logiciel Microsoft Exchange serveur 2013	1 718 \$	Contrat négocié (CSPQ)

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis
par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

22- Évolution annuelle, depuis 2009, du nombre d'employés, de la masse salariale et des budgets de fonctionnement pour l'OQLF.

- a) Office québécois de la langue française
 - i. Ventiler les employés selon le poste occupé

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015 : données au 27 février 2015

Les renseignements budgétaires sont inscrits aux Livres des crédits 2014-2015 des ministères et organismes.

- a. Effectif autorisé de l'Office québécois de la langue française ventilé selon le poste occupé :

Effectif autorisé	Au 27 février 2015
Cadre	17
Professionnel	173
Technicien et assimilé	43
Personnel de bureau et assimilé	39
TOTAL	272

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

23- Pour chaque programme d'aide financière (fonctionnement, projets, immobilisations), indiquer le nombre de demandes reçues, le nombre de demandes acceptées et les montants totaux octroyés en 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, ainsi que l'évolution depuis 2008

ooo—000—ooo—000—ooo

TABLEAU SYNTHÈSE DES SUBVENTIONS
ASSOCIATIONS, PME ET CENTRALES SYNDICALES 2014-2015

	2014-2015
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES POUR LA PROMOTION DE LA FRANCISATION DANS LES ENTREPRISES	
Nombre de demandes reçues	24
Nombre de demandes acceptées	22
Aide financière accordée	1 070 915 \$
PROGRAMME DE SOUTIEN À LA FRANCISATION DES PME PAR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS	
Nombre de demandes reçues	27
Nombre de demandes acceptées	17
Aide financière accordée	283 140 \$
PROGRAMME DE SOUTIEN À LA FRANCISATION POUR LES CENTRALES SYNDICALES	
CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES (CSD)	53 440 \$
CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN)	89 060 \$
FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)	213 750 \$
TOTAL	356 250 \$

Données au 27 février 2015

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

24- Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2013-2014 et 2014-2015 :

Le nom du demandeur et/ou du projet;
 Secteur d'intervention;
 Objectifs visés par la demande d'aide;
 Aide financière octroyée.

ooo—000—ooo—000—ooo

Programme de soutien aux associations et organismes pour la promotion de la francisation dans les entreprises - Année 2014-2015 (au 27 février 2015)

Nom du demandeur	Secteur d'intervention	Objectif visé	Aide financière octroyée
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	Immigration	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	75 000 \$
Impératif Français	Promotion du français	Mener les campagnes promotionnelles <i>Moi le parle français, Moi je travaille en français</i> et <i>Mes emplettes de Noël en français</i> principalement en Outaouais et à Montréal.	75 000 \$
Culture Montréal	Arts et lettres	Poursuivre la réalisation du portail Web sur la francisation dans le milieu culturel.	77 925 \$
Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville	Industrie et commerce	Réalisation d'un guide de bonnes pratiques dans le service à la clientèle et en faire la promotion au sein des entreprises.	35 030 \$
Réseau Action TI inc.	Technologie de l'information	Mettre en place un prix OCTAS du français dans les TI et diffuser des billets et des chroniques portant sur de nouveaux concepts dans les TI.	16 500 \$
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	Syndicat	Bonification du portail languedutravail.org .	100 000 \$
Chambre de commerce latino-américaine du Québec	Industrie et commerce	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	65 903 \$
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	Industrie et commerce	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	75 000 \$
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	Industrie et commerce	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	75 000 \$
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	Industrie et commerce	Promouvoir et réaliser le plan de continuité du portail Web Carrefour francisation.	85 327 \$
La fédération des chambres de commerce de la province de Québec	Industrie et commerce	Promouvoir les mérites du français en créant un nouveau prix qui sera remis lors du Gala des Mercuriades.	26 250 \$
Université McGill	Formation	Élaborer et promouvoir le contenu du portail <i>Vivre McGill en français</i> .	75 000 \$
Chambre de commerce gaie du Québec	Industrie et commerce	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	30 721 \$
Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'Île	Immigration	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	31 250 \$
La Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud	Industrie et commerce	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	31 250 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	Immigration	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	31 250 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis
 par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
 ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

24- Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue
 française acceptée en 2013-2014 et 2014-2015 :

Le nom du demandeur et/ou du projet;
 Secteur d'intervention;
 Objectifs visés par la demande d'aide;
 Aide financière octroyée.

ooo—000—ooo—000—ooo

Nom du demandeur	Secteur d'intervention	Objectif visé	Aide financière octroyée
Chambre de commerce et d'industrie de Laval	Industrie et commerce	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	31 250 \$
Culture Montréal	Arts et lettres	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	31 250 \$
Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec	Industrie et commerce	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	27 862 \$
Chambre de commerce de l'Est de Montréal	Industrie et commerce	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	31 250 \$
Association Québec-France	Promotion du français	Tenir des activités de promotion de la langue française dans le cadre de la Francofête.	26 397 \$
Réseau Action TI	Technologie de l'information)	Mettre en place un prix OCTAS du français dans les TI et diffuser des billets et des chroniques portant sur de nouveaux concepts dans les TI.	16 500 \$
	Total :		1 070 915 \$

Programme de soutien à la francisation des PME
 par les technologies de l'information et des communications
 Année 2014-2015 (au 27 février 2015)

Nom du demandeur	Secteur d'intervention	Objectif visé	Aide financière octroyée
Les Gicleurs Éclair inc.	Installation d'extincteurs automatiques d'incendie	Remplacement de logiciels	19 227 \$
Démolition et excavation Demex inc.	Promotion et construction de maisons individuelles	Remplacement de logiciels et de serveurs	7 661 \$
Coopérative forestière de Laterrière	Exploitation forestière	Remplacement de logiciel et serveur	50 000 \$
OS4 Techno inc.	Services d'informatique	Remplacement de claviers	761 \$
Merkur inc.	Bureaux d'ingénieurs	Remplacement de logiciels	4 667 \$
STI Maintenance inc.	Bureaux de conseillers en gestion	Remplacement de logiciel et serveur	15 570 \$
L'Immobilière, société d'évaluation conseil inc.	Agences ou courtiers immobiliers	Remplacement de logiciels et serveurs	5 120 \$
Société de dével. communautaire de Montréal (SODECM)	Éducation populaire sur l'environnement et recherche sur l'écologie	Remplacement de logiciels et de claviers, correction de l'affichage public	2 228 \$
Entreprises Importfab inc.	Industrie des produits pharmaceutiques et des médicaments	Remplacement de logiciels et serveurs	28 153 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

24- Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2013-2014 et 2014-2015 :

Le nom du demandeur et/ou du projet;
Secteur d'intervention;
Objectifs visés par la demande d'aide;
Aide financière octroyée.

ooo—000—ooo—000—ooo

Nom du demandeur	Secteur d'intervention	Objectif visé	Aide financière octroyée
Cuir mode Via-Westco inc. (Sicily clothing)	Tanneries	Remplacement de système de point de vente et de clavier, correction de l'affichage public	8 630 \$
Groupe J.S.V. inc.	Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour l'industrie	Traduction de base de données	50 000 \$
9099-3593 Québec inc. (Inter-Projet)	Promotion et construction de maisons individuelles	Remplacement de logiciels	10 676 \$
Pâtisserie, chocolaterie Raffin inc.	Commerce de gros de produits de boulangerie et de pâtisserie	Remplacement de système de point de vente	3 896 \$
Danse Westmount	Salles, studios et écoles de danse	Traduction de site Web	3 396 \$
J.B. Laverdure inc.	Commerce de gros de fruits et légumes frais	Remplacement de logiciels et de claviers	13 586 \$
9045-0545 Québec inc. (Marché Royal Plus)	Supermarchés d'alimentation	Remplacement de logiciel, de clavier et de systèmes de point de vente	9 569 \$
Nmédia Solutions Inc.	Services d'informatique	Remplacement de logiciels	50 000 \$
Total :			283 140 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

25- Nombre d'entreprises inscrites auprès de l'OQLF au 31 mars 2015.
Nombre d'entreprises qui détiennent un certificat de francisation.
Ventilation des entreprises selon leur taille.

ooo—000—ooo—000—ooo

Au 31 mars 2015, 6709 entreprises étaient inscrites à l'Office et 5562 d'entre elles détenaient un certificat de francisation.

Références à la législation :
Le chapitre V de la Charte de la langue française portant sur la francisation des entreprises, art. 135 et suivants.

L'inscription des entreprises auprès de l'Office vise à généraliser l'utilisation du français, à tous les niveaux, dans leurs activités au Québec afin d'obtenir un certificat de francisation.

Statistiques :
La répartition des entreprises inscrites à l'Office au 31 mars 2015 est la suivante :

Ventilation des entreprises selon leur taille

Tranche d'employés	N ^{bre} d'entreprises inscrites	N ^{bre} d'entreprises certifiées
Moins de 100	4304	3456
100 et +	2405	2106
Total	6709	5562

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 26- Dépenses engendrées jusqu'à maintenant par l'OQLF dans les démarches juridiques contre les six multinationales qui contestent le pouvoir de l'OQLF de les contraindre à franciser leur marque de commerce.

ooo—000—ooo—000—ooo

L'OQLF n'a engendré aucune dépense jusqu'à maintenant dans ce dossier.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 27- Nombre de poursuites, par région, intentées en 2012-2013 et en 2013-2014 par le DPCP relativement à des infractions à la Charte de la langue française (L.R.Q. Chap. C.11) avec le tableau des résultats et la ventilation par article.**

ooo—000—ooo—000—ooo

Les données relatives aux poursuites pénales intentées en vertu de la Charte de la langue française appartiennent au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). En effet, une fois qu'un dossier de l'Office lui a été déféré, l'Office ferme son dossier. L'autorisation de la poursuite et la conduite du procès devant les tribunaux sont du ressort du DPCP, conformément aux articles 177 et 207 de la Charte de la langue française.

L'Office a toutefois répondu à la question 6, du nombre de ses dossiers, ventilés par mois, qu'il a déferés au DPCP en 2014-2015.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 28- En 2012-2013 et 2013-2014, nombre de contestations judiciaires visant la Charte de la langue française (L.R.Q. Chap. C.11) qui ont requis une intervention du Procureur général du Québec. Indiquer la nature de ces interventions, l'étape où en est rendue chacune des contestations et la ventilation par article des contraventions.

ooo—000—ooo—000—ooo

Les données relatives aux contestations judiciaires visant la Charte de la langue française sont du ressort du Procureur général du Québec. Conformément à l'article 207 de la Charte de la langue française, il lui appartient d'exercer tous les recours nécessaires à l'application de la loi. Or, un certain nombre de ces recours pourraient viser l'accès à l'école anglaise, qui n'est pas du ressort de l'Office québécois de la langue française, mais plutôt du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis
par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

22- Évolution annuelle depuis 2009, du nombre d'employés, de la masse salariale et des budgets de fonctionnement pour le CSLF.

- b) Conseil supérieur de la langue française
 - i. Ventiler les employés selon le poste occupé

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Les renseignements budgétaires sont inscrits aux Livres des crédits 2014-2015 des ministères et organismes.

- a. Effectif autorisé du Conseil supérieur de la langue française ventilé selon le poste occupé au :

Effectif autorisé	Au 31 mars 2015
Hors cadre et cadre	2
Professionnels	10
Fonctionnaires	4
TOTAL	16

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis
par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

23- Pour chaque programme d'aide financière (fonctionnement, projets, immobilisations), indiquez le nombre de demandes reçues, le nombre de demandes acceptées et les montants totaux octroyés en 2013-2014 et 2014-2015. Évolution depuis 2009.

c) Conseil supérieur de la langue française.

ooo—000—ooo—000—ooo

Années	Prix littéraire Émile-Ollivier	Prix Jules- Fournier (journalisme)	Prix Raymond- Charette (journalisme)	Bourse AIEQ* CEETUM**	Total
2009-2010	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	-	15 000 \$
2010-2011	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	-	15 000 \$
2011-2012	5 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	7 500 \$	16 500 \$
2012-2013	5 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	7 500 \$	16 500 \$
2013-2014	5 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	7 500 \$	16 500 \$
2014-2015	5 000 \$	2 000 \$	2 000 \$		9 000 \$

* Association internationale des études québécoises
** Centre d'études ethniques des universités montréalaises

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

24- Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2013-2014 et 2014-2015 :

- a) le nom du demandeur et/ou du projet;
- b) secteur d'intervention;
- c) objectifs visés par la demande d'aide;
- d) aide financière octroyée.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

29- Liste et copie des études, recherches et avis effectués par ou pour le Conseil en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Études, recherches et avis publiés par le Conseil en 2014-2015

L'usage des langues au travail dans le secteur public au Québec en 2011 : un portrait statistique

Cette étude, signée par Paul Béland et publiée en septembre 2014, utilise des données de Statistique Canada pour estimer la place occupée par le français et l'anglais dans différents domaines du monde du travail au Québec. On y observe principalement que les travailleurs du secteur public québécois utilisent davantage le français au travail que ceux du secteur privé et de l'administration fédérale. Plus spécifiquement, c'est dans le sous-secteur de l'administration publique provinciale et municipale que l'usage du français est le plus courant, tandis que les universités sont le milieu où le français est le moins utilisé.

L'usage des langues et la place du français dans le domaine du transport aérien au Québec : une étude exploratoire

Cette étude, conduite par l'équipe de recherche du CSLF et publiée en octobre 2014, confirme que l'usage du français comme langue du travail, bien que significatif dans le transport aérien au Québec, demeure inférieur à celui observé chez l'ensemble des travailleurs de la province. De plus, la connaissance de l'anglais (*lingua franca* de l'aviation internationale) est indispensable pour plusieurs travailleurs du domaine. Cela dit, le français jouit d'une position favorable à la fois chez les petits transporteurs québécois et dans le contrôle de la circulation aérienne au Québec.

L'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans les interactions publiques, portrait de 2010

Le chercheur Michel Pagé, dans son étude publiée en décembre 2014, rend compte de perceptions de l'usage public des langues par la population québécoise. Au Québec, le français est la langue le plus souvent utilisée dans les interactions publiques (82 % ou plus). Cependant, cet usage varie selon la langue maternelle et selon le lieu de résidence. Il ressort également de l'étude que les orientations linguistiques des personnes bilingues, bien qu'elles soient généralement favorables au français dans la sphère publique, contribuent aussi à l'usage de l'anglais.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

29- Liste et copie des études, recherches et avis effectués par ou pour le Conseil en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016.

000—000—000—000—000

La socialisation langagière comme processus dynamique : suivi d'une cohorte de jeunes plurilingues intégrant le marché du travail

Cette étude, conduite par Patricia Lamarre, professeure à l'Université de Montréal, a été publiée le 25 mars 2015. Elle présente l'analyse d'une nouvelle collecte de données, qui fait suite à l'étude *Montréal français, Montréal multilingue*, menée entre 2006 et 2010 et subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Ce suivi permet de faire le point sur les pratiques et représentations linguistiques et identitaires de jeunes adultes plurilingues issus de l'immigration récente, avec qui les auteurs de l'étude ont repris contact.

Travaux en cours

La réalité linguistique d'entreprises de haute technologie de la région de Québec : une étude exploratoire [titre provisoire]

Cette étude, conduite par l'équipe de recherche du CSLF, permettra de documenter : (1) les pratiques linguistiques de travailleurs dans le secteur visé; (2) les perceptions de ces travailleurs, notamment par rapport à la francisation des entreprises. Un des intérêts principaux de cette étude est de se pencher sur un secteur en pleine évolution, mais qui a la réputation d'être perméable à l'usage de l'anglais, c'est-à-dire le secteur de la haute technologie. Le choix de rencontrer les travailleurs de la région de Québec (plutôt que de Montréal) s'explique par son caractère hautement francophone et par la proportion croissante d'entreprises de haute technologie qu'on y trouve. La publication est prévue d'ici la fin de 2015.

L'exemplarité de l'administration publique québécoise en matière d'emploi et de qualité de la langue française dans les médias sociaux [titre provisoire]

Cette étude est également conduite par l'équipe de recherche du CSLF. Les communications dans les médias sociaux étant caractérisées par une relative instantanéité, il peut être difficile, étant donné la nature même des échanges, de déterminer la norme linguistique à observer. L'étude se penchera sur les limites du devoir d'exemplarité de l'administration publique par rapport à la langue et fournira des indications concrètes sur les usages à adopter dans les médias sociaux. La publication est prévue d'ici la fin de 2015.

Exploration du corpus Texto4Science [titre provisoire]

Cette étude est conduite par Patrick Drouin, professeur à l'Université de Montréal. Le texto est une nouvelle forme codifiée d'écriture très répandue, souvent ponctuée de va-et-vient entre le français et l'anglais. L'intérêt de ce projet est de chercher à voir quelle est la maîtrise ou la non-maîtrise du code dans les textos. Le rapport de cette étude a été déposé en mars 2015.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 29-** Liste et copie des études, recherches et avis effectués par ou pour le Conseil en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016.

000—000—000—000—000

La qualité de la langue dans les médias écrits québécois [titre provisoire]

Cette étude est conduite par Éric Kavanagh et Isabelle Paré, professeurs à l'Université Laval. Elle vise à actualiser les résultats d'une étude produite pour le CSLF en 2001. L'étude permettra par exemple de voir si la qualité de la langue des quotidiens imprimés a continué à s'améliorer. Le rapport de cette étude est attendu pour le printemps 2015.

Prévisions pour 2015-2016

- Les travaux de recherche en cours au 31 mars 2015 se poursuivront en 2015-2016.
- D'autres études ou avis pourront s'ajouter à la programmation de recherche en cours d'année.

Étude des crédits 2015-2016

**Demande de renseignements particuliers requis
par le deuxième groupe d'opposition**

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

30- Budgets alloués à la recherche par ou pour le Conseil en 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Exercice	Rémunération (\$)	Fonctionnement (\$)	Total (\$)
2014-2015	257,6	68,4	326,0

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis
par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

31- Composition des membres du Conseil en précisant la date de nomination de chaque personne ainsi que la durée du mandat pour chacune d'elles.

000—000—000—000—000

Membres	Date de nomination	Durée du mandat	Fin de mandat	Date de départ / motif
Ouellon, Conrad (président)	2014-07-07	1 an	2015-07-06	
Lachance, Monique (présidente par intérim)	2014-02-10	—	—	2014-07-04 Retraite
Archibald, James	2013-07-10	5 ans	2018-07-09	
Azdouz, Rachida	2013-07-10	5 ans	2018-07-09	
Blais, Diane	2009-04-29	5 ans	2014-04-28	
Campanile, Delfino	2008-01-31	5 ans	2013-01-30	
	2013-07-10	5 ans	2018-07-09	
Marois, Guillaume	2013-07-10	5 ans	2018-07-09	
Pagé, Lorraine	2002-10-02	5 ans	2007-10-01	
	2008-01-31	5 ans	2013-01-30	
	2013-07-10	5 ans	2018-07-09	
Poirier, Éric	2013-07-10	5 ans	2018-07-09	

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

32- Liste de tous les avis demandés par le/la ministre de la Culture et des Communications depuis 2007-2008.

000—000—000—000—000

❖ 2012 : Demande d'avis sur la refonte de la Charte de la langue française

❖ 2014 : Demande d'avis sur la qualité du français dans l'espace public québécois et particulièrement en ce qui a trait aux médias sociaux

Étude des crédits 2015-2016

SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
1	Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2014-2015 : a) les endroits et dates de départ et de retour; b) la copie des programmes et rapports de mission; c) les personnes rencontrées; d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.); e) les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission; f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants; g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant; - les détails de ces ententes; - les résultats obtenus à ce jour; h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.	RG 1
2	Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2014-2015 : a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; b) les coûts ventilés; c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc. d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants	RG 2
3	Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant : a) la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016; b) les noms des firmes de publicité retenues; c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes; e) le but visé par chaque dépense; f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire; g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.	RG 3

Étude des crédits 2015-2016

SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
4	Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) : <u>Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :</u> a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement; b) le but visé par chaque dépense; c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement; <u>Par une firme externe :</u> d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement; e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité; f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût, le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants); g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.; h) le but visé par chaque dépense; i) le nombre total et la liste d'événements ventilés par type d'événement.	RG 4
5	La liste des dépenses en formation de communication : <u>Organisée par le ministère ou l'organisme :</u> a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement; b) le but recherché par chaque dépense; c) le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie; <u>Organisée par une firme externe :</u> d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016; e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications; f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu; h) le but visé par chaque dépense; i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.	RG 5
6	La liste des dépenses en formation de communication : <u>Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :</u> a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016; b) le but visé par chaque dépense; c) la nature de la formation; d) les personnes concernées.	RG 6

Étude des crédits 2015-2016

SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
7	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat : a) les noms du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le détail des travaux ou services effectués (but visé); d) la date d'octroi du contrat; e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments; f) l'échéancier; g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.	RG 7
8	Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant : a) la liste des soumissions et le montant de chacune; b) la grille d'évaluation des soumissions; c) la justification du choix du soumissionnaire retenu; d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat; e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.	RG 9
9	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisé par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i>, en indiquant : Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format. a) le nombre d'autorisations; b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi; c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi; d) le montant accordé; e) les motifs de la demande; f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.	RG 10
10	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat : a) les noms du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le coût; d) l'échéancier; e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.	RG 11

Étude des crédits 2015-2016

SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE **Demande de renseignements généraux requis** **par le groupe de l'opposition officielle**

		PAGE
11	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015 : a) le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère; b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale); c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants; d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé; e) une description de son mandat; f) la date de début de son contrat; g) la date prévue de fin de son contrat; h) sa rémunération annuelle.	RG 12
12	Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer : a) le nom du projet; b) la nature du projet; c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu); d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet; e) les plus récentes évaluations du coût du projet; f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière; g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet; h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates; i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour; j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet; k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère : - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants. l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.	RG 13

Étude des crédits 2015-2016

SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE **Demande de renseignements généraux requis** **par le groupe de l'opposition officielle**

		PAGE
13	Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes : a) la photocopie; b) le mobilier de bureau; c) l'ameublement; d) la décoration et l'embellissement; e) le distributeur d'eau de source; f) le remboursement des frais de transport; g) le remboursement des frais d'hébergement; h) le remboursement des frais de repas; i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes; j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de k) type perfectionnement ou ressourcement : I. au Québec; II. à l'extérieur du Québec.	RG 14
14	Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie : a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés; b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres); c) le nombre de téléavertisseurs utilisés; d) les coûts d'acquisition des appareils; e) le coût d'utilisation des appareils; f) le coût des contrats téléphoniques; g) les noms des fournisseurs; h) le nombre de minutes utilisées; i) les ordinateurs portables; j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés; k) le coût des frais d'itinérance; l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.	RG 15

Étude des crédits 2015-2016

SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
15	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus; b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins; c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel; d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leurs valeur estimée, par catégorie d'emploi; e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); - le coût moyen par employé, selon la classe de travail. f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel; g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi; h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique; i) le nombre et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé ou de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers; j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions); k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir; l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie; m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions); n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires; o) le nombre d'employés permanents et temporaires; p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.	RG 16

Étude des crédits 2015-2016

SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE **Demande de renseignements généraux requis** **par le groupe de l'opposition officielle**

		PAGE
16	Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : a) le nombre de départs à la retraite en 2013-2014 et en 2014-2015, incluant le total et la ventilation des indemnités versées. b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines. c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et 2016-2017 et les indemnités de retraite qui seront versées. d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.	RG 20
17	Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015 en indiquant pour chacun d'eux : a) l'emplacement de la location; b) la superficie totale pour chaque local loué; c) la superficie totale réellement occupée; d) la superficie inoccupée; e) le coût de location au mètre carré; f) le coût total de ladite location; g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisé depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés; h) la durée du bail; i) le propriétaire de l'espace loué; j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.	RG 21
18	Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour 2014-2015, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir : a) la ou les dates des travaux; b) les coûts; c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.	RG 22

Étude des crédits 2015-2016

SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
19	Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2014-2015, en indiquant pour chaque individu : a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ; b) le titre de la fonction; c) l'adresse du port d'attache; d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés; e) la prime de départ versée, le cas échéant; f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus; g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève; h) la description de tâches; i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2014-2015; j) le nombre total d'employés au cabinet; k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015; l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée; m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : <i>Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre</i> et <i>Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État</i>.	RG 23
20	Liste des sommes d'argent versées en 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant : a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne; b) la circonscription électorale; c) le montant attribué; d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.	RG 24
21	Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère : a) le nom de la personne; b) le poste occupé; c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant; d) assignation initiale et l'assignation actuelle; e) la date de l'assignation hors structure; f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.	RG 25
22	Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant : a) le poste initial; b) le salaire; c) le poste actuel, s'il y a lieu; d) la date de mise en disponibilité; e) les prévisions pour 2015-2016.	RG 26

Étude des crédits 2015-2016

SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE **Demande de renseignements généraux requis** **par le groupe de l'opposition officielle**

		PAGE
23	Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2014-2015, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant : a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.); b) prévisions pour 2015-2016; c) par catégorie d'âge.	RG 27
24	Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant : a) le nom de la personne; b) le poste occupé et le nom de l'organisme; c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant; d) l'assignation initiale; e) l'assignation actuelle; f) la date de l'assignation hors structure; g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).	RG 28
25	Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2014-2015, en précisant pour chaque abonnement : a) coût de chacun; b) le fournisseur; c) la nature du service; Ventiler le montant total par catégories.	RG 29
26	Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.	RG 30
27	Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site : a) le nom du site Web; b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site; c) les coûts de construction du site; d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour; e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement); f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »); g) la fréquence moyenne de mise à jour; h) le responsable du contenu sur le site.	RG 31

Étude des crédits 2015-2016

SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
28	Nominations, depuis le 1^{er} avril 2014, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée : a) la liste; b) le nom de la personne; c) les mandats de chacune de ces personnes; d) les contrats octroyés pour chaque mandat; e) le résultat du travail effectué; f) les échéances prévues; g) les sommes impliquées.	RG 33
29	Pour 2014-2015, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.	RG 34
30	Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 : a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès; b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information; c) le nombre total des demandes reçues; d) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article); e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours; f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours; g) le nombre de demandes ayant été traité hors délai.	RG 35
31	La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2014-2015 : a) le coût (déplacements, etc.); b) le nombre de ressources affectées; c) le nombre de rencontres; d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.	RG 36
32	La liste des ententes et leur nature, signées en 2014-2015 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la <i>Loi sur le ministère du Conseil exécutif</i> ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.	RG 37
33	Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016.	RG 38
34	Tel que le mentionne la <i>Politique de financement des services publics</i> , l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2015-2016.	RG 39

Étude des crédits 2015-2016

SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE **Demande de renseignements généraux requis** **par le groupe de l'opposition officielle**

		PAGE
35	Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2014-2015 et les prévisions 2015-2016.	RG 40
36	Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016 et 2016-2017, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.	RG 41
37	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.	RG 42
38	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.	RG 43
39	Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2014-2015 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.	RG 44
40	Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.	RG 45
41	Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement? Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés; c) boni ou prime relié au déplacement de la fonction.	RG 46
42	La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.	RG 47

Étude des crédits 2015-2016

SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
43	Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.	RG 48
44	Coûts de reconduction des programmes existantes : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2014-2015 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2015-2016. Pour chacun de ces programmes existants en 2014-2015, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2015-2016, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.	RG 49
45	Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.	RG 50
46	Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord en 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.	RG 51
47	Ventilation du budget du ministère consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord pour 2014-2015 et prévision pour 2015-2016.	RG 52
48	Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format. Si oui, fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant : a) le nombre d'autorisations; b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e); c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; d) le montant accordé; e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire; f) les motifs de la demande; g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.	RG 53

Étude des crédits 2015-2016

SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
49	Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 : a) la dépense totale (opération et capital); b) les grands dossiers en cours; c) le nombre d'employés attirés aux dossiers informatiques; d) le nombre de consultants externes attirés aux dossiers informatiques.	RG 54
50	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : a) la masse salariale; b) des indemnités de retraite, s'il y a lieu.	RG 55
51	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.	RG 56
52	Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre : a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs; b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État; c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération; d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels. Fournir les prévisions pour 2015-2016.	RG 57
53	Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées ou amorcées en 2014-2015 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.	RG 58
54	Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 en indiquant pour chacun : a) le sujet; b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé; c) les coûts reliés à sa réalisation; d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu. Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.	RG 59

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

1- Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2014-2015 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Aucun voyage hors Québec n'a été effectué pour l'année financière 2014-2015.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

2- Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2014-2015 :

- a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- b) les coûts ventilés;
- c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.
- d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Aucune dépense de cette nature.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

3- Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

	FOURNISSEURS	TIRAGE	Coût	ÉDITION
Signets « <i>Protégeons le français et faisons-le rayonner! – Soyons Fiers de notre langue!</i> »	Les Copies de la Capitale inc.	2000	167 \$	Juillet 2014
Prix du Québec – Placements médias	Centre de services partagés	0	1 358 \$	Mars 2015

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

4- Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût, le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et la liste d'événements ventilés par type d'événement.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Aucune dépense n'a été effectuée pour l'année financière 2014-2015.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

5- La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Organisée par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Aucune dépense de cette nature.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

6- La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

7- Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Fournisseur	Objet de contrat	Montant
9199-9243 Québec inc.	Prix du Québec – Prise de photos durant la soirée du 4 novembre 2014	995 \$
Atelier La Parure	Prix du Québec - Réalisation de 14 exemplaires du coffret de la médaille des prix du Québec 2014	5 600 \$
Bordeleau, Francine	Prix du Québec - Rédaction des textes pour les Prix Ernest-Cormier, Gilles Saucier, André Perrotte, Gérard-Morisset et Jacques Mathieu	1 300 \$
Émond, Ariane	Prix du Québec – Entrevue avec le lauréat du prix George-Émile-Lapalme et rédaction d'un texte pour le site officiel des Prix du Québec	650 \$
Entre les heures inc.	Réaliser des opérations relativement à la prolongation de la Stratégie commune pour le Grand Montréal 2013-2015 notamment développement de projets, rédaction de documents, etc.	10 080 \$
Folia Design	Entretien des plantes – Fin du contrat: 31 juillet 2014	282 \$
Galarneau, France	Prix du Québec – Révision linguistique pour les Prix Guy-Maufette et Albert-Terrier	135 \$
Gestar	Soutien annuel du logiciel de gestion documentaire Documentik	869 \$
Impressions Stampa inc.	Prix du Québec - Impression de cartons d'invitation et impression de 200 feuillets « Les Prix du Québec »	251 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

7- Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

ooo—000—ooo—000—ooo

Fournisseur	Objet de contrat	Montant
Louise Leblanc photographe	Prix du Québec – Séance de portrait avec les lauréats	385 \$
Mono-Lino	Prix du Québec – 8 impressions sur mdf avec plastification	369 \$
Morin, Yan	Prix du Québec – Gravure pentographe et gravure à la main logo et démos	839 \$
Musée national des beaux-arts du Québec	Location d'œuvres d'art pour les bureaux de Montréal et Québec – Durée de 2 ans	3 930 \$
Poulin, Louise	Service de coaching en gestion pour un gestionnaire en transition de carrière	4 550 \$
Réseau Internet Québec	Hébergement du site internet du SPL	1 950 \$
Roy, Jean	Préparer les dossiers et effectuer les recherches préalables à la réalisation des travaux interministériels sur l'application de la Charte de la langue française	6 000 \$
Termote, Marc	Préparation et rédaction de deux notes dans le cadre des dossiers judiciaires portant sur la langue française	950 \$

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

8- Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

ooo—000—ooo—000—ooo

Aucun appel d'offres public.

Ces informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca>

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 9- Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisé par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant :

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format.

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;
- f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Aucun contrat n'a fait l'objet d'une autorisation prévue à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

Ces informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca>

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

10- Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

11- Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015 :

- a) le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date de début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

ooo—000—ooo—000—ooo

Les informations relatives aux contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec. www.seao.ca.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

12- Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

ooo—OOO—ooo—OOO—ooo

Pour l'année 2014-20145

Aucune dépense de cette nature.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 13- Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :
- a) la photocopie;
 - b) le mobilier de bureau;
 - c) l'ameublement;
 - d) la décoration et l'embellissement;
 - e) le distributeur d'eau de source;
 - f) le remboursement des frais de transport;
 - g) le remboursement des frais d'hébergement;
 - h) le remboursement des frais de repas;
 - i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
 - j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de
 - k) type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. au Québec;
 - II. à l'extérieur du Québec.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Les données représentent l'ensemble des dépenses 2014-2015 de l'organisme au Québec. Aucune dépense à l'extérieur du Québec en 2014-2015.

DÉPENSES	MONTANT (\$)
PHOTOCOPIE (location + impressions)	6 462 \$
MOBILIER DE BUREAU	0 \$
AMEUBLEMENT	0 \$
DÉCORATION ET EMBELLISSEMENT	0 \$
DISTRIBUTEURS D'EAU DE SOURCE	214 \$
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT	7 558 \$
REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT	6 215 \$
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS	3 087 \$
REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ALCOOL	0 \$
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FÊTES (incluant les boissons)	0 \$
ENSEMBLE DES DÉPENSES APPLICABLES À LA PARTICIPATION À DES CONGRÈS, COLLOQUES ET TOUTE SESSION DE TYPE PERFECTIONNEMENT OU RESSOURCEMENT	1 802 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

14- Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

DESCRIPTION	
NOMBRE DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES UTILISÉS	3
NOMBRE DE PORTABLES ET TABLETTES ÉLECTRONIQUES UTILISÉS	2
NOMBRE DE TÉLÉAVERTISSEURS UTILISÉS	0
COÛTS D'ACQUISITION DES APPAREILS	2 171 \$
COÛT D'UTILISATION DES APPAREILS	370 \$
COÛT DES CONTRATS TÉLÉPHONIQUES	1 065 \$
NOM DU FOURNISSEUR	Rogers
NOMBRE DE MINUTES UTILISÉES	10 814
COÛT DES FRAIS D'ITINÉRANCE	0
COÛTS DE RÉSILIATION	0

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

15- Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) :

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

A. Le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.

PERSONNEL RÉGULIER ET OCCASIONNEL		Hommes	Femmes	Handicapés
Répartition par tranches d'âge				
Emplois supérieurs	+ de 35 ans	0	1	0
Cadres	+ de 35 ans	0	0	0
Professionnels	+ de 35 ans	1	3	1
Fonctionnaires	+ de 35 ans	0	3	0
Total		1	7	1

B. Le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins

Aucun employé dans cette catégorie

C. Le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.

PERSONNEL RÉGULIER ET OCCASIONNEL	Jours de maladie (code 120)
Hors cadres	0
Cadres	0
Professionnels	47
Fonctionnaires	25
TOTAL	72

D. Le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

Moins de 10 jours	10 à 50 jours	50 à 100 jours	100 jours et plus
3	2	4	0

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

15- Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) :

ooo—000—ooo—000—ooo

E. Le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);

PERSONNEL RÉGULIER ET OCCASSIONNEL	Heures supplémentaires hr,mn	Heures Payées hr,mn	Heures compensées hr,mn
Professionnels	75,00	0	75,00
Fonctionnaires	14,00	0	14,00
TOTAL	89,00	0	89,00

F. Le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

PERONNEL RÉGULIER	2014 - 2015											
	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars
Cadres et hors cadres	6,0	0	0	4,0	11,0	0	0	0	4,0	2,0	0	0
Professionnels	0	2,5	20,0	8,0	32,0	5,0	1,0	0	8,0	5,0	13,0	6,0
Fonctionnaires	15,5	6,0	2,5	16,0	14,0	1,0	0	2,0	5,0	1,0	4,0	5,0
TOTAL	21,5	8,5	22,5	28,0	57,0	6,0	1,0	2,0	17,0	8,0	17,0	11,0

G. Le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

Moins de 10 jours	10 à 50 jours	50 à 100 jours	100 jours et plus
7	2	0	0

H. Le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
 par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
 ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

15- Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) :

ooo—000—ooo—000—ooo

I. Le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.

Les informations quant au nombre de personnes, par catégorie d'emploi, qui reçoivent une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, renferment des renseignements personnels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. En raison du paragraphe 1^o de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59, ces renseignements sont confidentiels. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

J. L'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).

CAPITALE NATIONALE	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Hors cadres	0	0	0
Cadres	0	1	0
Professionnels	3	3	3
Fonctionnaires	1	1	1

MONTREAL	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Hors cadres	1	1	1
Cadres	1	1	0
Professionnels	2	1	2
Fonctionnaires	1	2	2

K. L'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.

Postes experts/émérites	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Professionnels	0	1	1

L. Le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.

HORAIRE MAJORÉ	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Hors cadres	0	0	0
Cadres	0	0	0
Professionnels	2	1	1
Fonctionnaires	1	1	1

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

15- Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) :

ooo—000—ooo—000—ooo

M. Le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principale de direction et chacune des régions).

CAPITALE NATIONALE	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Hors Cadres	0	0	0
Cadres	0	1	0
Professionnels	3	3	3
Fonctionnaires	1	1	1

MONTREAL	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Hors Cadres	2	1	1
Cadres	1	1	0
Professionnels	2	1	2
Fonctionnaires	1	2	2

N. Le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

O. Le nombre d'employés permanents et temporaires.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

P. Le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

16- Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction :

- a) le nombre de départs à la retraite en 2013-2014 et en 2014-2015, incluant le total et la ventilation des indemnités versées.
- b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.
- c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et 2016-2017 et les indemnités de retraite qui seront versées.
- d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

a) Le nombre de départs à la retraite en 2012-2013 et en 2013-2014;

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

b) Le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;

Aucun remplacement effectué en application du Plan de gestion des ressources humaines en 2014-2015

c) Le nombre de départs à la retraite prévu pour 2014-2015 et 2015-2016 et les indemnités de retraite qui seront versées;

Aucun départ à la retraite en 2015-2016

d) Le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats;

2 retraités.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

17- Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisé depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

18- Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour 2014-2015, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

- a) la ou les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

19- Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2014-2015, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2014-2015;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* et *Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État*.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

20- Liste des sommes d'argent versées en 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

21- Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

ooo—000—ooo—000—ooo

Aucun membre du personnel.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENTS 01 Secrétariat à la politique linguistique

22- Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

23- Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2014-2015, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) prévisions pour 2015-2016;
- c) par catégorie d'âge.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

24- Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

ooo—ooo—ooo—ooo—ooo

Aucun membre du personnel n'est affecté à d'autres organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 25- Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2014-2015, en précisant pour chaque abonnement :
- a) coût de chacun;
 - b) le fournisseur;
 - c) la nature du service;

Ventiler le montant total par catégories.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

DESCRIPTION	MONTANT (\$)
JOURNAUX (abonnement en ligne) : Newspaper Direct	71 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 26- Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

ooo—000—ooo—000—ooo

Aucune dépense de cette nature.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

27- Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

ooo—000—ooo—000—ooo

Nom du site Web et nom de la firme qui a conçu le site

Le site Web spl.gouv.qc.ca a été conçu par Nurun inc.

Coût de construction du site

En 1999	Développement du site (EPC Services conseils)	4 030 \$
En 2002	Refonte du site pour le rendre conforme au PIV et au cadre de diffusion de l'information gouvernementale sur Internet :	19 950 \$

Coût de l'entretien et de la mise à jour

2007-2008	Moteur de recherche (CSPQ – DGT)	275 \$
	Support et mise à jour (Fusepoint)	690 \$
	Coût d'hébergement (RIQ)	904 \$
2008-2009	Moteur de recherche (CSPQ – DGT)	275 \$
	Support et mise à jour (Fusepoint)	1 230 \$
	Coût d'hébergement (RIQ)	918 \$
	Refonte du site (Nurun inc.)	17 430 \$
2009-2010	Support et mise à jour (DMR)	3 510 \$
	Coût d'hébergement (RIQ)	1 045 \$
	Poursuite de la refonte du site (Nurun inc.)	26 448 \$
	Ligne internet	459 \$
2010-2011	Support et mise à jour (DMR)	4 290 \$
	Coût d'hébergement (hébergé dorénavant par le MCCCCF)	0 \$
	Ligne internet	551 \$
2011-2012	Ligne internet	300 \$
2012-2013	Ligne internet	0 \$
2013-2014	Coût d'hébergement (RIQ)	4 225 \$
2014-2015	Coût d'hébergement (RIQ) fin : 11 septembre 2014 (Début - hébergement par le MCC : 12 septembre 2014)	2 399 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

27- Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

ooo—000—ooo—000—ooo

Nombre de visiteurs par jour

105

Nombre de visiteurs par semaine

740

Nombre de visiteurs par mois

2 960

Fréquence moyenne des mises à jour

La mise à jour s'effectue hebdomadairement.

Le responsable du contenu sur le site

C'est le conseiller (édimestre) qui est responsable du site.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

28- Nominations, depuis le 1^{er} avril 2014, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :

- a) la liste;
- b) le nom de la personne;
- c) les mandats de chacune de ces personnes;
- d) les contrats octroyés pour chaque mandat;
- e) le résultat du travail effectué;
- f) les échéances prévues;
- g) les sommes impliquées.

ooo—000—ooo—000—ooo

Aucune nomination.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

29- Pour 2014-2015, les dépenses effectuées par ministère pour les
visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les
régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

REGIONS	COÛT
Québec	576 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

30- Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 :

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total des demandes reçues;
- d) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traité hors délai.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au rapport annuel 2014-2015 des ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

31- La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2014-2015 :

- a) le coût (déplacements, etc.);
- b) le nombre de ressources affectées;
- c) le nombre de rencontres;
- d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 32- La liste des ententes et leur nature, signées en 2014-2015 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

ooo—OOO—ooo—OOO—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat des Affaires intergouvernementales canadiennes, et ce, pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

33 - Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 34- Tel que le mentionne la *Politique de financement des services publics*, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée dans le rapport annuel 2014-2015 des ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 35- Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2014-2015 et les prévisions 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 36- Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016 et 2016-2017, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 37- Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Nombre de bonis attribués pour rendement exceptionnel ⁽¹⁾		
ANNÉE	Nombre de bonis	Montant global estimé
2014-2015	À venir	2 910 \$

Nombre de bonis attribués à des cadres ⁽²⁾		
ANNÉE	Nombre de bonis	Montant global
2014-2015	0	0 \$

Nombre de bonis attribués à des CGRH		
ANNÉE	Nombre de bonis	Montant global
2014-2015	0	0 \$

Nombre de bonis attribués à des titulaires d'emplois supérieurs		
ANNÉE	Nombre de bonis	Montant global
2014-2015	0	0 \$

1. Le boni pour rendement exceptionnel est exclusif au personnel professionnel autre que CGRH et au personnel de bureau et technicien assimilé non syndiqué.
2. La loi de la fonction publique mentionne que pour l'année 2014-2015, il n'y a pas de bonis pour les cadres.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 38- Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Aucun montant versé.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 39- Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2014-2015 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

**Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle**

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 40- Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

ooo—000—ooo—000—ooo

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

41- Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés;
- c) boni ou prime relié au déplacement de la fonction.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 42- La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 43- Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

ooo—000—ooo—000—ooo

L'information demandée ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 44- Coûts de reconduction des programmes existantes : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2014-2015 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2015-2016. Pour chacun de ces programmes existants en 2014-2015, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2015-2016, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 45- Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

46- Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord en 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes pour l'année 2014-2015.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

47- Ventilation du budget du ministère consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord pour 2014-2015 et prévision pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes pour l'année 2014-2015.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

48- Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format. Si oui, fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ces informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca>.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

49- Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 :

- a) la dépense totale (opération et capital);
- b) les grands dossiers en cours;
- c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
- d) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

ooo—000—ooo—000—ooo

Aucune dépense de cette nature.

Les informations sont disponibles au tableau de bord (site Internet - <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca.>)

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

50- Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) :

- a) la masse salariale;
- b) des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

ooo—000—ooo—000—ooo

- a) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.
- b) Aucunes indemnités de retraite.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

51- Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.): le taux d'absentéisme.

ooo—000—ooo—000—ooo

L'information demandée se trouve aux sous-questions c) et f) de la question 15.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

52- Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :

- a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
- b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
- d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes:

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

53- Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées ou amorcées en 2014-2015 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

ooo—000—ooo—000—ooo

L'information sera présentée au rapport annuel 2014-2015 des ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

54- Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

ooo—000—ooo—000—ooo

L'information demandée ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Étude des crédits 2015-2016

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
1	Liste des voyages <u>hors Québec</u> pour l'année financière 2014-2015 : a) les endroits et dates de départ et de retour; b) la copie des programmes et rapports de mission; c) les personnes rencontrées; d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.); e) les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission; f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants; g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant; - les détails de ces ententes; - les résultats obtenus à ce jour; h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.	RG 1
2	Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2014-2015 : a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; b) les coûts ventilés; c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc. d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants	RG 4
3	Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant : a) la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016; b) les noms des firmes de publicité retenues; c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes; e) le but visé par chaque dépense; f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire; g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.	RG 5

Étude des crédits 2015-2016

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
4	Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) : <u>Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :</u> a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement; b) le but visé par chaque dépense; c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement; <u>Par une firme externe :</u> d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement; e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité; f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût, le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants); g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.; h) le but visé par chaque dépense; i) le nombre total et la liste d'événements ventilés par type d'événement.	RG 7
5	La liste des dépenses en formation de communication : <u>Organisée par le ministère ou l'organisme :</u> a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement; b) le but recherché par chaque dépense; c) le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie; <u>Organisée par une firme externe :</u> d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016; e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications; f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu; h) le but visé par chaque dépense; i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.	RG 8
6	La liste des dépenses en formation de communication : <u>Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :</u> a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016; b) le but visé par chaque dépense; c) la nature de la formation; d) les personnes concernées.	RG 9

Étude des crédits 2015-2016

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE **Demande de renseignements généraux requis** **par le groupe de l'opposition officielle**

		PAGE
7	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat : a) les noms du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le détail des travaux ou services effectués (but visé); d) la date d'octroi du contrat; e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments; f) l'échéancier; g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.	RG 10
8	Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant : a) la liste des soumissions et le montant de chacune; b) la grille d'évaluation des soumissions; c) la justification du choix du soumissionnaire retenu; d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat; e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.	RG 14
9	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisé par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i>, en indiquant : Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format. a) le nombre d'autorisations; b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi; c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi; d) le montant accordé; e) les motifs de la demande; f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.	RG 15
10	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat : a) les noms du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le coût; d) l'échéancier; e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.	RG 16

Étude des crédits 2015-2016

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
11	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015 : a) le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère; b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale); c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants; d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé; e) une description de son mandat; f) la date de début de son contrat; g) la date prévue de fin de son contrat; h) sa rémunération annuelle.	RG 17
12	Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer : a) le nom du projet; b) la nature du projet; c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu); d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet; e) les plus récentes évaluations du coût du projet; f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière; g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet; h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates; i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour; j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet; k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère : - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants. l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.	RG 18

Étude des crédits 2015-2016

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
13	Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes : a) la photocopie; b) le mobilier de bureau; c) l'ameublement; d) la décoration et l'embellissement; e) le distributeur d'eau de source; f) le remboursement des frais de transport; g) le remboursement des frais d'hébergement; h) le remboursement des frais de repas; i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes; j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de k) type perfectionnement ou ressourcement : I. au Québec; II. à l'extérieur du Québec.	RG 19
14	Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie : a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés; b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres); c) le nombre de téléavertisseurs utilisés; d) les coûts d'acquisition des appareils; e) le coût d'utilisation des appareils; f) le coût des contrats téléphoniques; g) les noms des fournisseurs; h) le nombre de minutes utilisées; i) les ordinateurs portables; j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés; k) le coût des frais d'itinérance; l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.	RG 20

Étude des crédits 2015-2016

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
15	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus; b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins; c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel; d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leurs valeur estimée, par catégorie d'emploi; e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); - le coût moyen par employé, selon la classe de travail. f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel; g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi; h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique; i) le nombre et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé ou de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers; j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions); k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir; l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie; m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions); n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires; o) le nombre d'employés permanents et temporaires; p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.	RG 21

Étude des crédits 2015-2016

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
16	Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : a) le nombre de départs à la retraite en 2013-2014 et en 2014-2015, incluant le total et la ventilation des indemnités versées. b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines. c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et 2016-2017 et les indemnités de retraite qui seront versées. d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.	RG 27
17	Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015 en indiquant pour chacun d'eux : a) l'emplacement de la location; b) la superficie totale pour chaque local loué; c) la superficie totale réellement occupée; d) la superficie inoccupée; e) le coût de location au mètre carré; f) le coût total de ladite location; g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisé depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés; h) la durée du bail; i) le propriétaire de l'espace loué; j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.	RG 28
18	Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour 2014-2015, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir : a) la ou les dates des travaux; b) les coûts; c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.	RG 31

Étude des crédits 2015-2016

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
19	Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2014-2015, en indiquant pour chaque individu : a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ; b) le titre de la fonction; c) l'adresse du port d'attache; d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés; e) la prime de départ versée, le cas échéant; f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus; g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève; h) la description de tâches; i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2014-2015; j) le nombre total d'employés au cabinet; k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015; l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée; m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : <i>Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.</i>	RG 32
20	Liste des sommes d'argent versées en 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant : a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne; b) la circonscription électorale; c) le montant attribué; d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.	RG 33
21	Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère : a) le nom de la personne; b) le poste occupé; c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant; d) assignation initiale et l'assignation actuelle; e) la date de l'assignation hors structure; f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.	RG 34
22	Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant : a) le poste initial; b) le salaire; c) le poste actuel, s'il y a lieu; d) la date de mise en disponibilité; e) les prévisions pour 2015-2016.	RG 35

Étude des crédits 2015-2016

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
23	Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2014-2015, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant : a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.); b) prévisions pour 2015-2016; c) par catégorie d'âge.	RG 36
24	Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2014-2015, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant : a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.); b) prévisions pour 2015-2016; c) par catégorie d'âge.	RG 37
25	Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2014-2015, en précisant pour chaque abonnement : a) coût de chacun; b) le fournisseur; c) la nature du service; Ventiler le montant total par catégories.	RG 38
26	Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.	RG 40
27	Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site : a) le nom du site Web; b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site; c) les coûts de construction du site; d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour; e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement); f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »); g) la fréquence moyenne de mise à jour; h) le responsable du contenu sur le site.	RG 41

Étude des crédits 2015-2016

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
28	Nominations, depuis le 1^{er} avril 2014, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée : a) la liste; b) le nom de la personne; c) les mandats de chacune de ces personnes; d) les contrats octroyés pour chaque mandat; e) le résultat du travail effectué; f) les échéances prévues; g) les sommes impliquées.	RG 48
29	Pour 2014-2015, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.	RG 49
30	Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 : a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès; b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information; c) le nombre total des demandes reçues; d) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article); e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours; f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours; g) le nombre de demandes ayant été traité hors délai.	RG 50
31	La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2014-2015 : a) le coût (déplacements, etc.); b) le nombre de ressources affectées; c) le nombre de rencontres; d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.	RG 51
32	La liste des ententes et leur nature, signées en 2014-2015 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la <i>Loi sur le ministère du Conseil exécutif</i> ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.	RG 52
33	Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016.	RG 53
34	Tel que le mentionne la <i>Politique de financement des services publics</i> , l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2015-2016.	RG 54

Étude des crédits 2015-2016

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE **Demande de renseignements généraux requis** **par le groupe de l'opposition officielle**

		PAGE
35	Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2014-2015 et les prévisions 2015-2016.	RG 55
36	Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016 et 2016-2017, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.	RG 56
37	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.	RG 57
38	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.	RG 58
39	Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2014-2015 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.	RG 59
40	Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.	RG 60
41	Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement? Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés; c) boni ou prime relié au déplacement de la fonction.	RG 61
42	La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.	RG 62

Étude des crédits 2015-2016

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE **Demande de renseignements généraux requis** **par le groupe de l'opposition officielle**

		PAGE
43	Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.	RG 63
44	Coûts de reconduction des programmes existantes : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2014-2015 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2015-2016. Pour chacun de ces programmes existants en 2014-2015, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2015-2016, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.	RG 64
45	Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.	RG 65
46	Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord en 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.	RG 66
47	Ventilation du budget du ministère consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord pour 2014-2015 et prévision pour 2015-2016.	RG 67
48	Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format. Si oui, fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant : a) le nombre d'autorisations; b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e); c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; d) le montant accordé; e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire; f) les motifs de la demande; g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.	RG 68

Étude des crédits 2015-2016

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
49	Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 : a) la dépense totale (opération et capital); b) les grands dossiers en cours; c) le nombre d'employés attirés aux dossiers informatiques; d) le nombre de consultants externes attirés aux dossiers informatiques.	RG 69
50	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : a) la masse salariale; b) des indemnités de retraite, s'il y a lieu.	RG 70
51	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.	RG 71
52	Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre : a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs; b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État; c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération; d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels. Fournir les prévisions pour 2015-2016.	RG 72
53	Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées ou amorcées en 2014-2015 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.	RG 73
54	Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 en indiquant pour chacun : a) le sujet; b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé; c) les coûts reliés à sa réalisation; d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu. Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.	RG 74

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

01 - Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2014-2015 :

ooo—000—ooo—000—ooo

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées; le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.

ooo—000—ooo—000—ooo

Voir document ci-joint.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

01 - Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2014-2015 :

000—000—000—000—000

NOM / Direction	ENDROIT	DATE	COÛT	OBJET
André Gagnon, directeur de la Commission de toponymie (CT)	États-Unis, New York (ONU)	du 27 avril au 3 mai 2014	6 558 \$	Participer à la vingt-huitième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG). Le GENUNG a pour mission d'assurer la mise en œuvre des résolutions adoptées lors des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.
Marie-Ève Bisson, agente de recherche et géographe à la CT				
Marie-Ève Bisson, agente de recherche et géographe à la CT	Canada, Halifax (Nouvelle-Écosse)	du 1 ^{er} au 5 octobre 2014	1 684 \$	Participer à la réunion annuelle de la Commission de toponymie du Canada (CTC). La CTC est un organisme fédéral de coordination existant depuis 1897. La rencontre annuelle est l'occasion d'échanger sur les procédures de traitement géographique utilisées par les différentes autorités, sur l'utilisation de données numérisées, sur les politiques toponymiques, sur la cartographie, sur la terminologie, sur les projets de recherche en cours, etc.
Robert Vézina, Président-directeur général	France, Paris	du 11 au 15 octobre 2014	890 \$ La DGLFLF a pris en charge les frais de transport en avion	À l'invitation du délégué général à la langue française et aux langues de France, M. Xavier North, participer en tant que conférencier à la journée d'étude « Langue française : une loi pour quoi faire? » sur le sens et la portée du dispositif législatif qui encadre en France l'emploi du français, organisée à l'occasion du 20 ^e anniversaire de la loi « Toubon », par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF). M. Robert Vézina a présenté l'expérience québécoise en matière de politique linguistique, et notamment la Charte de la langue française.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

01 - Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2014-2015 :

ooo—000—ooo—000—ooo

NOM / Direction	ENDROIT	DATE	COÛT	OBJET
Robert Vézina, Président-directeur général	Suisse, Champéry	du 4 au 9 novembre 2014	1 726 \$	Participer, les 6, 7 et 8 novembre 2014, à la rencontre annuelle du réseau francophone des organismes de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE), dont est membre l'Office québécois de la langue française (OQLF), ainsi qu'à une table ronde publique portant sur la notion de « langue partenaire » et à un colloque dont le thème est « Le concept de "langue partenaire" et ses conséquences pour une politique intégrée du français », organisés à cette occasion par la Délégation à la langue française de Suisse romande. M. Vézina a aussi prononcé une conférence intitulée : « Un partenariat inscrit sur le territoire : les langues autochtones dans la toponymie du Québec », et a participé à la table ronde publique à titre d'intervenant.
Marie-Ève Bisson, agente de recherche et géographe à la CT	Sénégal, Dakar et Saly	du 20 au 25 octobre 2014	0 \$ RNCan a assumé directement les frais de transport et autres frais	Participer à un atelier sur la toponymie au Sénégal qui s'inscrit dans le cadre d'un projet de coopération de Ressources naturelles Canada (RNCan) pour la mise en place du Plan national de géomatique dans ce pays. Cet atelier a réuni les principaux producteurs et utilisateurs d'information géographique du Sénégal afin de faire un état des lieux de la toponymie dans ce pays, d'assurer une prise en charge efficace de la toponymie par la mise en place d'une Commission nationale de toponymie et d'établir un programme de travail en vue des activités futures de cette dernière.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

2- Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2014-2015 :

- a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- b) les coûts ventilés;
- c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
- d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

ooo—000—ooo—000—ooo

Aucun voyage en avion ou en hélicoptère n'a été effectué au Québec en 2014-2015 par le président-directeur général.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

3- Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016;
- les noms des firmes de publicité retenues;
- la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies;
- le but visé par chaque dépense;
- dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

ooo—000—ooo—000—ooo

Données au 27 février 2015

PUBLICITÉ

Publicité- médias	Mandat	Coût	Parution
Promotion du concours des prix Francopub par l'infolettre d'Infopresse (CSPQ)	Placements médias Francofête 2015	1 906 \$	Janvier 2015
Promotion du concours des prix Francopub par le Grenier aux nouvelles (CSPQ)	Placements médias Francofête 2015	529 \$	Janvier 2015

ARTICLES PROMOTIONNELS

Articles promotionnels	Fournisseurs	Tirage	Coût	Édition
Carton promotionnel pour informer de la présence du formulaire de plainte sur le site Internet de L'Office	Au Point – Reprotech	1000	420 \$	Juin 2014
Dépliants pour les subventions : associations	Au Point – Reprotech	1000	695 \$	Septembre 2014
Feuillet promotionnel pour le Grand dictionnaire terminologique (GDT) et le Français au bureau (FAB)	CSPQ	1000	400	Octobre 2014

AUCUNE COMMANDITE

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

3- Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016;
- les noms des firmes de publicité retenues;
- la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies;
- le but visé par chaque dépense;
- dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

ooo—000—ooo—000—ooo

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Communiqués	Fournisseurs	Coût	Parution
• L'OCTAS du français dans les TI est décerné à Maestria Management	Réseau du Québec – tous Journaux hebdomadaires du Québec	10 \$ 2 \$	Mai 2014
• Invitation aux Médias ? L'Office québécois de la langue française dévoile la 7 ^e édition du français au bureau!	Réseau du Québec – tous	11 \$	Septembre 2014
• REPRISE—Invitation aux Médias ? L'Office québécois de la langue française dévoile la 7 ^e édition du français au bureau!	Réseau du Québec – tous	11 \$	Septembre 2014
• <i>Le français au bureau</i> : la toute nouvelle édition prend du volume!	Réseau du Québec – tous Journaux hebdomadaires du Québec	10 \$ 2 \$	Septembre 2014
• Les prix Francopub 2015 sont lancés !	Réseau du Québec – tous Réseau Compréhensive du Québec - Français	12 \$ 12 \$	Janvier 2015
• La composition du jury des prix Francopub est dévoilée !	Réseau du Québec – tous	12 \$	Janvier 2015
• Appel de candidature – Prix Camille-Laurin 2015 – une bourse de 10 000 \$ sera remise à la personne lauréate	Réseau du Québec – tous	12 \$	Janvier 2015
TOTAL		94 \$	

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

4- Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'évènement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'évènement;

Par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'évènement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût, le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'évènement.

ooo—000—ooo—000—ooo

Données au 27 février 2015

Événements organisés par l'organisme

Événement	But visé	Coût	Date
Remise de prix Mérites de la Culture 2014	M. Laferrière n'ayant pu être présent à la Soirée des Mérites et des prix Francopub pour recevoir son prix, nous l'avons reçu le 27 mai afin de lui remettre cette importante distinction.	268 \$	27 mai 2014
Rencontre des nations autochtones	La Commission de toponymie a rencontré des représentants de chacune des nations autochtones afin de partager leur façon de faire.	1 740 \$	5 juin 2014
Lancement de l'ouvrage Le français au bureau	Organisation de la conférence de presse pour lancer la 7 ^e édition de l'ouvrage <i>Le français au bureau</i>	1 156 \$	15 septembre 2014

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

5- La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'évènement;
- b) le but recherché par chaque dépense ;
- c) nombre total et liste des formations ventilées par catégorie.

Organisée par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense ;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Organisées par le ministère ou l'organisme :

S/O

Organisées par une firme externe :

Somme dépensée : 338,50 \$

Nom du fournisseur : Université du Québec à Montréal

But visé par la dépense : Cours : Activité intégration en coordination

Programme de soutien aux études : attestation d'études collégiales en coordination d'événements et de congrès

Somme dépensée : 338,50 \$

Nom du fournisseur : Université du Québec à Montréal

But visé par la dépense : Cours : Budget et transaction commerciale

Programme de soutien aux études : attestation d'études collégiales en coordination d'événements et de congrès.

Somme dépensée : 425,00 \$

Nom des fournisseurs et des consultants : Technologia inc.

Mode d'octroi du contrat : contrat négocié

But visé par la dépense : Conception et évaluation d'un site Web ergonomique.

Somme dépensée : 152,50 \$

Nom des fournisseurs et des consultants : Cégep Ahuntsic

But visé par la dépense : Cours : Conception et intégration d'une interface Web.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

6- La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du Conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

7- Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date de l'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

ooo—000—ooo—000—ooo

Données partielles au 27 février 2015

LISTE DES CONTRATS NÉGOCIÉS DE MOINS DE 25 000 \$ POUR 2014-2015

DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DE LA COMMISSION DE
TOPONYMIE

FOURNISSEUR	MANDAT	COÛT
Arts et littérature en scène	Location de salle pour la fête des retraités et les 25 ans de service à Québec	575 \$
Association des directeurs municipaux du Québec	Location d'un emplacement au Salon des partenaires de l'ADMQ	2 125 \$
Au point reprotch	Impression du guide toponymique municipal	2 944 \$
Au point reprotch	Impression du carton promotionnel pour informer le public de la présence du formulaire de plainte sur le site internet de l'Office	420 \$
Au point reprotch	Impression de l'affiche de la Francofête 2015	500 \$
Au point reprotch	Impression du Rapport annuel de gestion 2013-2014	2 372 \$
Au point reprotch	Réimpression du dépliant : Programme de soutien aux associations et organismes pour la promotion de la francisation dans les entreprises	695 \$
Au point reprotch	Impression du Plan stratégique de l'OQLF et de la CT 2013-2016	715 \$
Brio Conseils inc.	Conseils et expertise en gestion du changement pour soutenir l'équipe de gestion du changement et des communications de l'OQLF, le tout en mode transfert de connaissances	2 393 \$
Buffets "Je Reçois" inc., Les	Service de traiteur pour la fête des retraités et les 25 ans de service à Québec	456 \$
Bureau des interviewers professionnels (B.I.P.)	Fournir les résultats de quatre questions d'un sondage omnibus et réaliser un sondage auprès des travailleurs et travailleuses sur la notoriété de la Francofête.	9 950 \$
Cartier et Lelarge inc.	Services de traduction de textes divers	4 000 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

7- Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date de l'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

ooo—000—ooo—000—ooo

FOURNISSEUR	MANDAT	COÛT
Chef Chez Soi Traiteur inc.	Services de traiteur lors de la rencontre des représentants des nations autochtones et de la Commission de toponymie	1 081 \$
Consultants Longpré et Associés inc., Les	Assurer le fonctionnement du programme d'aide aux employés de l'Office québécois de la langue française et de la Commission de toponymie	12 000 \$
Data Carte Concepts inc.	Impression de cartes d'identité pour les inspecteurs et inspectrices	194 \$
École Nationale de Théâtre du Canada	Location du Café du Monument-National pour la conférence de presse lors du lancement de la 7 ^e édition du Français au bureau	988 \$
Express communication marketing inc. (L')	Francofête 2015 : production et réalisation d'une présentation animée servant de lien entre les différents segments de la Soirée des Mérites et prix Francopub	9 995 \$
Gestar Consultation et formation en gestion des documents administratifs et des archives inc.	Soutien annuel du logiciel Documentik 2003	995 \$
GES Spécialiste mondial de l'évènement	Location de matériel et équipement pour le Salon des partenaires - Congrès de l'ADMQ 2014	695 \$
HPJ Solutions inc.	Forfait d'un an pour l'utilisation d'un logiciel d'envoi infolettre pour le nouveau réseau de l'expertise linguistique	240 \$
Immigrant Québec	Location d'un emplacement pour le Salon de l'Immigration et de l'Intégration du Québec	1 900 \$
Lamcom technologies inc.	Francofête 2015 : impression d'affiches déroulantes de la Francofête	134 \$
Moulins Lafayette Montréal centre-ville, Les	Service de traiteur pour souligner les départs à la retraite et les 25 ans de service à Montréal	563 \$
Nouvelle Tablée inc. (La)	Francofête 2015 : location d'équipements (tables, nappes et vaisselle) pour la Soirée des Mérites et prix Francopub	4 091 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

7- Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :

- les noms du professionnel ou de la firme;
- les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- la date de l'octroi du contrat;
- le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- l'échéancier;
- dans le cas d'un d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

ooo—000—ooo—000—ooo

FOURNISSEUR	MANDAT	COÛT
Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec	Location d'un emplacement pour le congrès de l'OTTIAQ 2014	1 000 \$
Princesse au petit pois inc. (La).	Francofête 2015 : Écrire un texte inspiré du mot « inuit » qui fait partie du recueil commun des partenaires de la francophonie (France, Belgique, Suisse, OIF et Québec) pour les dix mots vedettes	500 \$
Productions Punch inc.	Francofête 2015 : Captation vidéo de la Soirée des Mérites et des prix Francopub	1 973 \$
Productions Punch inc	Francofête 2015 : Prise de vue durant la Soirée des Mérites et des prix Francopub	575 \$
Receveur général du Canada (Statistique Canada)	Obtention de statistiques de recensement	237 \$
Robert Alexis Traiteur inc.	Francofête 2015 : Fournir les services de traiteur pour le coquetel et le repas lors de la Soirée des Mérites et des prix Francopub	14 030 \$
Rox Vox Productions inc.	Francofête 2015 : Animation de la Soirée des Mérites et des prix Francopub	3 000 \$
R2M Imagem	Francofête 2015 : Production et livraison de 35 trophées pour les lauréats des Mérites du français et prix Francopub	10 476 \$
Société du Palais des congrès de Montréal	Location d'équipement pour participation au Congrès de l'OTTIAQ	280 \$
Société du Vieux-Port de Montréal inc.	Francofête 2015 : location de salle pour la Soirée des Mérites et prix Francopub	6 700 \$
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal	Location de salle souligner les départs à la retraite et les 25 ans de service à Montréal	475 \$
Solotech inc.	Francofête 2015 : Location d'équipement technique pour la Soirée des Mérites et prix Francopub	3 265 \$
Versa restaurant	Service de traiteur lors de la rencontre des représentants des nations autochtones et de la Commission de toponymie	427 \$
Beaugard, François	Francofête 2015 : ambiance musicale à l'occasion de la Soirée des Mérites et des prix Francopub	1 250 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

7- Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :

- les noms du professionnel ou de la firme;
- les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- la date de l'octroi du contrat;
- le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- l'échéancier;
- dans le cas d'un d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

ooo—000—ooo—000—ooo

FOURNISSEUR	MANDAT	COÛT
Portal, Louise	Francofête 2015 : écrire un texte inspiré du mot « zénitude » qui fait partie du recueil commun des partenaires de la francophonie (France, Belgique, Suisse, OIF et Québec) pour les dix mots vedettes	500 \$
Roy, Jean	Service professionnel expert : structuration et documentation des interventions sectorielles, à la source et incitatives	5 600 \$
Sparer, Michel	Service professionnel expert : contribution aux réflexions sur les orientations en matière d'application de la Charte de la langue française	2 010 \$

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

8- Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

ooo—000—ooo—000—ooo

Il n'y a eu aucun appel d'offres public en 2014-2015.

Ces informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca>

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

9- Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande
- f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

ooo—000—ooo—000—ooo

Aucun contrat n'a fait l'objet d'une autorisation comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

10- Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2014-2015 en indiquant pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

11- Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015 :

- a) le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date du début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

ooo—000—ooo—000—ooo

Les informations relatives aux contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec. www.seao.ca

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

12- Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

ooo—000—ooo—000—ooo

L'OQLF pas eu de projet de développement de plus de 100 000 dollars initié pour l'exercice 2014-2015.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

13- Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. au Québec
 - II. à l'extérieur du Québec.

ooo—000—ooo—000—ooo

Données au 27 février 2015

Objet de la dépense	Coût
• la photocopie ¹	25 002 \$
• le mobilier de bureau	2 476 \$
• l'ameublement	590 \$
• la décoration et l'embellissement	204 \$
• les distributeurs d'eau de source ont été remplacés par des refroidisseurs d'eau (courante) avec microfiltration	6 616 \$
• le remboursement des frais de transport	75 641 \$
• le remboursement des frais d'hébergement	14 743 \$
• le remboursement des frais de repas	14 962 \$
• le remboursement des frais d'alcool et de fêtes	2 469 \$
• l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :	
> au Québec	46 107 \$
> à l'extérieur du Québec	0 \$

¹ Location, coût des copies, reprographie gouvernementale

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

14- Séparément pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires, « Blackberry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

ooo—000—ooo—000—ooo

Données au 27 février 2015

Renseignements relativement à la téléphonie cellulaire et d'autres types

➤ nombre d'appareils :	40
(dont 8 appareils désuets à remettre au surplus gouvernemental)	
➤ coût d'acquisition :	310 \$
➤ coût d'utilisation :	11 268 \$
➤ coût des contrats :	0 \$
➤ nom du fournisseur :	Rogers
➤ nombre de minutes :	57 367
➤ frais d'itinérance	47 \$
➤ coût de résiliation	0 \$

Renseignements relativement aux tablettes électroniques et ordinateurs portables

➤ nombre de tablettes électroniques :	21
➤ coût d'acquisition :	0 \$
➤ nombre de portables :	53
(dont 12 appareils désuets à remettre au surplus gouvernemental)	

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

15- Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé des Services sociaux et le réseau de l'éducation) :

ooo—000—ooo—000—ooo

- A. Le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus
- B. Le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins

PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ		Homme	Femme
Catégorie d'emploi	Tranche d'âge		
Hors cadre	+ 35	1	0
Cadre	- de 35	0	0
	+ 35	4	10
Professionnel	- de 35	15	25
	+ 35	44	78
Fonctionnaire	- de 35	0	4
	+ 35	14	44

PERSONNE HANDICAPÉE		Nombre
Catégorie d'emploi	Tranche d'âge	
Professionnel	+ 35	1
Fonctionnaire	+ 35	2

ANGLOPHONE		Nombre
Catégorie d'emploi	Tranche d'âge	
Professionnel	+ de 35	1

AUTOCHTONE		Nombre
Catégorie d'emploi	Tranche d'âge	
Professionnel	+ 35	2
Fonctionnaire	+ 35	1

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

15- Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé des Services sociaux et le réseau de l'éducation) :

ooo—000—ooo—000—ooo

COMMUNAUTÉS CULTURELLES		Nombre
Catégorie d'emploi	Tranche d'âge	
Professionnel	- de 35	11
	+ 35	16
Fonctionnaire	- de 35	0
	+ 35	8
Cadre	- de 35	0
	+ 35	2

C. Le nombre total de jours de maladie pris par le personnel ;

PERSONNEL RÉGULIER ET OCCASIONNEL	Jours de maladie (code 120)
Hors cadres	
Cadres	48,0
Professionnels	1 344,5
Fonctionnaires	491,0
TOTAL	1 883,5

D. Le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi

Personnel régulier et occasionnel	moins de 10 jours	de 10 à 50 jours	de 50 à 100 jours	100 jours et plus
Hors cadres	0	1	0	0
Cadres	1	4	5	4
Professionnels	59	57	22	24
Fonctionnaires	22	28	8	4
TOTAL	82	90	35	32

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

15- Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé des Services sociaux et le réseau de l'éducation) :

ooo—000—ooo—000—ooo

E. Le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) ;

PERSONNEL RÉGULIER ET OCCASIONNEL	Heures supplémentaires	Heures payées	Heures compensées
Hors cadres	0	0	0
Cadres	0	0	0
Professionnels	999	321	678
Fonctionnaires	360	106	254
TOTAL	1 359	427	932

F. Le nombre total de jours de vacances pris par le personnel :

2014-2015												
PERSONNEL RÉGULIER	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Cadres et hors cadres	5	6	28	68	127	32,5	15,5	6	28	15,5	16,5	12,5
Professionnels	117,5	106	378	628,5	766,5	213	101	56	367,5	134,5	129	90
Fonctionnaires	54	51,5	131	225,5	379	76,5	83,5	70	165,5	62,5	58	34,5
TOTAL	176,5	163,5	537	922	1272,5	322	200	132	561	212,5	203,5	137

G. Le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi

PERSONNEL RÉGULIER ET OCCASIONNEL	moins de 10 jours	de 10 à 50 jours	de 50 à 100 jours	100 jours et plus
Hors cadres	1	0	0	0
Cadres	5	8	0	0
Professionnels	86	43	3	0
Fonctionnaires	31	16	0	0
TOTAL	123	67	3	0

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

15- Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé des Services sociaux et le réseau de l'éducation) :

ooo—000—ooo—000—ooo

H. Le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique

Cette question semble non pertinente à l'étude des crédits.

I. Le nombre de personnes et la répartition par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Le paragraphe 1° de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

J. L'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions)

NOMBRE DE POSTES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL				
	2012-2013			
	HC	C	P	F
Montréal	1	10	95	52
Québec	0	6	54	21
Gatineau	0	0	2	1
Rimouski	0	0	1	0
Rouyn-Noranda	0	0	1	0
Saguenay	0	0	2	1
Sherbrooke	0	0	2	1
Trois-Rivières	0	0	2	1

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

15- Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé des Services sociaux et le réseau de l'éducation) :

ooo—000—ooo—000—ooo

NOMBRE DE POSTES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL					2013-2014
	HC	C	P	F	
Montréal	1	11	93	47	
Québec	0	5	51	17	
Gatineau	0	0	2	1	
Rimouski	0	0	1	0	
Rouyn-Noranda	0	0	0	0	
Saguenay	0	0	1	1	
Sherbrooke	0	0	2	1	
Trois-Rivières	0	0	2	1	

NOMBRE DE POSTES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL					2014-2015
	HC	C	P	F	
Montréal	1	9	94	42	
Québec	0	5	51	17	
Gatineau	0	0	2	0	
Rimouski	0	0	1	0	
Rouyn-Noranda	0	0	0	0	
Saguenay	0	0	2	1	
Sherbrooke	0	0	2	1	
Trois-Rivières	0	0	2	0	

K. L'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir

NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAINT D'UN TRAITEMENT ADDITIONNEL EN RAISON DE LA COMPLEXITÉ DE LA TÂCHE À ACCOMPLIR			
	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Professionnel	24	26	28
Fonctionnaire	1	0	0

L. Le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie

NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAINT D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI NORMALEMENT PRÉVU POUR LA TÂCHE QU'ILS ONT ACCOMPLIE			
	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Professionnel	3	1	1
Fonctionnaire	1	2	2

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 15- Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé des Services sociaux et le réseau de l'éducation) :

ooo—000—ooo—000—ooo

- M. Le nombre de postes par catégorie d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions)**

<i>EFFECTIF RÉGULIER PAR CATÉGORIE D'EMPLOI</i>			
	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Hors cadre	1	1	1
Cadre	16	16	14
Professionnel	159	151	154
Fonctionnaire	77	69	61

- N. Le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires**

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor et ce, pour tous les ministères et organismes.

- O. Le nombre d'employés permanents et temporaires**

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor et ce, pour tous les ministères et organismes.

- P. Le nombre de départs volontaires, ventilés par raison du départ**

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor et ce, pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécoise de la langue française

16- Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction :

- a) Le nombre de départs à la retraite en 2013-2014 et en 2014-2015, incluant le total et la ventilation des indemnités versées;
- b) nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
- c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et 2016-2017 et les indemnités de retraite qui seront versées;
- d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

ooo—000—ooo—000—ooo

Données au 27 février 2015

- a) La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor et ce, pour tous les ministères et organismes.
- b) Le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines :
 - L'Office est autorisé à remplacer 100 % de ses départs à la retraite en 2014-2015.
- c) Nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et 2016-2017 :
 - Quatre employés ont signé une entente de retraite prévoyant un départ en 2015-2016. Par ailleurs, 39 employés sont admissibles sans réduction et pourraient prendre une retraite effective au cours de cette période. Aucune indemnité de retraite ne sera versée.
 - Cinq employés ont signé une entente de retraite prévoyant un départ en 2016-2017. Aucune indemnité de retraite ne sera versée.
- d) Le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats est de 2.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

17- Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement ou de rénovation réalisés depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

ooo—000—ooo—000—ooo

EMPLACEMENT				
CHICOUTIMI 1299, rue des Champs-Élysées				
PROPRIÉTAIRE	SUPERFICIE (M ²)	COÛT TOTAL	COÛT D'AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS EN 2014-2015	DURÉE
CIDIC ltée	65,90	8 899 \$ 9 850 \$/an	Aucun	10 ans

EMPLACEMENT				
MONTREAL 125, rue Sherbrooke Ouest				
PROPRIÉTAIRE	SUPERFICIE (M ²)	COÛT TOTAL	COÛT D'AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS EN 2014-2015	DURÉE
S.Q.I.	5 296,77	1 481 817 1 618 521 \$/an	Aucun	1 an

EMPLACEMENT				
MONTREAL 500, Place D'Armes				
PROPRIÉTAIRE	SUPERFICIE (M ²)	COÛT TOTAL	COÛT D'AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS EN 2014-2015	DURÉE
ALFID services immobiliers ltée	525,09	204 766 \$ 221 388 \$/an	Aucun	5 ans

EMPLACEMENT				
QUÉBEC 750, boulevard Charest Est				
PROPRIÉTAIRE	SUPERFICIE (M ²)	COÛT TOTAL	COÛT D'AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS EN 2014-2015	DURÉE
Investissements immobiliers KEVLAR (Québec)	2 609,10	525 269 \$ 573 021 \$/an	Aucun	10 ans

TOTAL versé à la S.Q.I. 2 220 751 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

17- Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement ou de rénovation réalisés depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

ooo—000—ooo—000—ooo

Entente avec le MCC pour le partage d'espaces locaux pour certains de leurs bureaux régionaux				
GATINEAU 170, de l'Hôtel-de-Ville				
Entente de location avec	SUPERFICIE (M ²)	COÛT TOTAL	COÛT D'AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS EN 2014-2015	DURÉE
MCC	70,28	12 730 \$ 16 974 \$/an	Aucun	1 an
TROIS-RIVIÈRES 100, Laviolette				
Entente de location avec	SUPERFICIE (M ²)	COÛT TOTAL	COÛT D'AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS EN 2014-2015	DURÉE
MCC	131,81	12 952 \$ 17 269 \$/an	Aucun	1 an
ROUYN-NORANDA 145, avenue Québec				
Entente de location avec	SUPERFICIE (M ²)	COÛT TOTAL	COÛT D'AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS EN 2014-2015	DURÉE
MCC	54,08	8 696 \$ 11 595 \$/an	Aucun	1 an
RIMOUSKI 337, Moreault				
Entente de location avec	SUPERFICIE (M ²)	COÛT TOTAL	COÛT D'AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS EN 2014-2015	DURÉE
MCC	58,52	6 286 \$ 8 381 \$/an	Aucun	1 an

TOTAL versé au MCC 40 664 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

17- Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement ou de rénovation réalisés depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

ooo—000—ooo—000—ooo

Entente avec le SPL pour le partage d'espaces locatifs des bureaux de Québec				
QUÉBEC 750, boulevard Charest Est				
Entente de location avec	SUPERFICIE (M²)	COÛT TOTAL	COÛT D'AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS EN 2014-2015	DURÉE
SPL	150,77	25 383 \$ 38 075 \$/an	Aucun	5 ans

TOTAL remboursé par le SPL (25 383 \$)

TOTAL versé pour les loyers au 27 février 2015	2 236 032 \$

NOTE : En 2014-2015, il n'y a eu aucun coût de loyer pour le bureau régional de Sherbrooke situé au 202, Wellington nord puisque l'Office avait une entente de partage de locaux sans aucun frais avec le MIDI. Cette entente prendra fin le 31 mars 2015 et l'Office déménagera dans les locaux du MCC.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

18- Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour 2014-2015, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

- a) La ou les dates des travaux;
- b) Les coûts;
- c) Le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

ooo—000—ooo—000—ooo

Aucun coût

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

19- La liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2014-2015, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2014-2015;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 20- Liste des sommes d'argent versées en 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne ;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

ooo—000—ooo—000—ooo

Données au 27 février 2015

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	ÉVÉNEMENT	MONTANT PAYÉ
Ligue d'Improvisation de Québec	Dans le cadre de la Francofête, soutien pour l'organisation de la Soirée d'improvisation 2015	1 000 \$
CEGEP André-Laurendeau	Dans le cadre de la Francofête, soutien au 25 ^e marathon d'écriture intercollégial	1 200 \$
Alliance éventuelle	Dans le cadre de la Francofête, soutien au concours de français écriture et lecture 2015	1 600 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

21- Liste du personnel hors structure, par catégories d'emploi, (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

ooo—000—ooo—000—ooo

L'OQLF ne compte aucun employé hors structure qu'il rémunère mais qui n'y occupe aucun poste.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

22- Liste du personnel en disponibilité par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor et ce, pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

23- Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2014-2015, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) prévision pour 2015-2016;
- c) catégories d'âge.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor et ce, pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

24- Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

ooo—000—ooo—000—ooo

- a) Nom : Sonia Pratte
- b) Poste : 115, avocate
Organisme : Office québécois de la langue française
- c) Salaire de base : Échelle salariale de 53 310 \$ à 107 471 \$
- d) Assignation initiale : Office québécois de la langue française
- e) Assignation actuelle : Secrétariat à la politique linguistique
- f) Date de l'assignation hors structure : 2011-10-17

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

25- Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2014-2015, en précisant pour chaque abonnement :

- a) coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service;

Ventiler le montant total par catégorie

ooo—000—ooo—000—ooo

Abonnement à des journaux, revues mensuelles, publications papier et en format électronique, etc.	Coût
01net	109 \$
Accès à l'information	228 \$
Actualité, L'	39 \$
Bon usage électronique	82 \$
Cahiers de géographie du Québec	109 \$
Cap-aux-Diamants	39 \$
Charte canadienne des droits et libertés	174 \$
Continuité	36 \$
Devoir	253 \$
Effectif	35 \$
Histoire du Québec	50 \$
Industrie et technologies	319 \$
Information grammaticale	74 \$
IT Pro Magazine	172 \$
Magazine Gaspésie	24 \$
Médecin du Québec, Le	150 \$
Meta	150 \$
M/S : médecine sciences	968 \$
Names	327 \$
Nouvelliste, Le	225 \$
Petit Robert en ligne	638 \$
Pour la science	157 \$
Protégez-vous	46 \$
Québec français	37 \$
Québec science	35 \$
Quotidien, Le	440 \$
Recherche, La	177 \$
Recherches amérindiennes au Québec	110 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

25- Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2014-2015, en précisant pour chaque abonnement :

- a) coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service;

Ventiler le montant total par catégorie

ooo—000—ooo—000—ooo

Abonnement à des journaux, revues mensuelles, publications papier et en format électronique, etc.	Coût
Revue canadienne de linguistique	99 \$
Saguenayensia	35 \$
Science & vie	111 \$
Sciences et avenir	88 \$
Terminology	386 \$
Tribune, La	120 \$
Usito	1 553 \$
Vélo mag	31 \$

Sites spécialisés de recherche sur Internet	Coût
Euréka	503 \$
Repère - Services documentaires multimédia	515 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 26-** Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

ooo—000—ooo—000—ooo

Aucun montant n'a été déboursé, en 2014-2015, pour des abonnements à des clubs privés ou autres ou pour des billets de saisons et des loges.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

27- Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site :

- le nom du site Web;
- le nom de la firme ou du professionnel ayant conçu le site;
- les coûts de construction du site;
- les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »);
- la fréquence moyenne de mise à jour;
- le responsable du contenu sur le site.

ooo—000—ooo—000—ooo

Les données fournies dans ce document concernent la période qui s'échelonne du 1^{er} avril 2014 au 27 février 2015.

LE SITE WEB DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

a) La conception

La version actuelle du site Web de l'Office québécois de la langue française, entièrement réalisée à l'interne par l'équipe Web, a été mise en ligne en mars 2002.

b) Les coûts de construction

Pour la période 2014-2015, aucun coût de construction n'est associé au site.

c) Les coûts de l'entretien et de la mise à jour

En 2014-2015, les coûts de l'entretien et de la mise à jour se résument au temps de travail de trois employés de la Direction des communications (DCOM) (en alternance) : la chargée de projets Web, qui est aussi responsable d'autres sites de l'organisme, le webmestre et une intégratrice Web occasionnelle (d'avril à août 2014).

d) La responsabilité du contenu du site

Depuis septembre 2004, le comité de la diffusion de l'actualité linguistique et toponymique (CIDALT), formé d'un représentant ou d'une représentante de chaque direction de l'Office, y compris de la Commission de toponymie, a la responsabilité du contenu du site. Coordonné par la chargée de projets Web, ce comité s'assure que le contenu du site reflète toutes les sphères d'activité de l'organisme, principalement la francisation, la terminologie et la toponymie.

Cette année, pour des besoins d'efficience, le comité a fonctionné par courriel. Cette façon de procéder a permis de réduire le temps passé en réunion. Chaque membre du comité envoie son contenu à la chargée de projets Web pour qu'il soit publié dans le site.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

27- Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site :

ooo—000—ooo—000—ooo

e) Le nombre de visiteurs

Pour l'année 2014-2015, plus de 763 000 utilisateurs ont consulté plus de 4 031 933 pages du site Web de l'Office.

f) La fréquence moyenne des mises à jour

Les mises à jour se font selon les besoins exprimés par les directions. Généralement, la page d'accueil du site est modifiée une fois par semaine.

g) La refonte et la modernisation

Le projet de refonte avait été suspendu par manque de ressources humaines et financières. Toutefois, il est désormais intégré au projet de modernisation de l'Office qui a été mis en branle au cours de l'exercice financier 2013-2014.

Dans le cadre des travaux de modernisation, deux nouveaux formulaires électroniques sont disponibles sur le site Web de l'Office. Le premier formulaire permet d'envoyer un message électronique à la commissaire à la qualité des services, et le deuxième permet d'adresser une plainte à l'Office par voie électronique pour toute contravention possible à la Charte de la langue française. Les coûts liés à la conception et la mise en ligne des formulaires découlent uniquement de la rémunération du personnel.

LE SITE DU GRAND DICTIONNAIRE TERMINOLOGIQUE

Depuis 2000, l'Office offre la possibilité d'accéder gratuitement en ligne au *Grand dictionnaire terminologique* (GDT). Le GDT a un nom de domaine en propre, même s'il est aussi accessible à partir du site de l'Office. Après la refonte de 2012, le sous-domaine gdt.oqlf.gouv.qc.ca a été créé.

a) La conception

La version actuelle du GDT, entièrement réalisée à l'interne, a été mise en ligne en juin 2012.

b) Les coûts de construction

Pour l'année 2014-2015, aucun coût de construction n'est associé au site du GDT.

c) Les coûts de l'entretien et de la mise à jour

L'entretien du GDT relève de la Direction des technologies de l'information (DTI). L'équipe Web de la DCOM participe aussi à l'entretien et à la mise en ligne du contenu. Les coûts liés à l'entretien découlent uniquement de la rémunération du personnel.

d) La responsabilité du contenu du site

La production du contenu du GDT relève essentiellement du personnel de la Direction générale des services linguistiques (DGSL).

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

27- Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site :

ooo—000—ooo—000—ooo

e) Le nombre de visiteurs

Pour l'année 2014-2015, plus de 1 200 000 visiteurs ont consulté plus de 23 500 000 pages du site.

f) La fréquence moyenne des mises à jour

Le GDT est mis à jour de façon continue.

g) La refonte

La mise en ligne de la nouvelle interface a eu lieu au mois de juin 2012. Les coûts liés à la refonte découlent uniquement de la rémunération du personnel. Par ailleurs, en 2013-2014, une version mobile du site Web, rendue accessible en février 2014, a été développée en collaboration avec la firme Mégavolt, pour un coût total de 15 832,07 \$.

LA BANQUE DE DÉPANNAGE LINGUISTIQUE

Mise en ligne en mars 2002, la Banque de dépannage linguistique (BDL) est diffusée gratuitement par l'Office à partir de son site. La BDL compte près de 2 800 articles classés en 11 thèmes.

a) La conception

La BDL a été conçue à l'interne par la DGSL, la DTI et l'équipe Web de la DCOM.

b) Les coûts de construction

Pour l'année 2014-2015, aucun coût de construction n'est associé au site de la BDL.

c) Les coûts de l'entretien et de la mise à jour

La mise à jour de la BDL est trimestrielle et relève de la DGSL pour le contenu et de la DTI pour la mise en ligne.

d) La responsabilité du contenu

L'équipe des terminologues et des linguistes de la DGSL est responsable de la création du contenu de la BDL.

e) Le nombre de visiteurs

Pour l'année 2014-2015, plus de 2 500 000 utilisateurs ont consulté plus de 9 000 000 pages de la BDL.

f) La refonte

Aucune refonte n'a été faite jusqu'à ce jour.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 27- Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site :

ooo—000—ooo—000—ooo

LE SITE DE LA FRANCOFÊTE

Ce site fait la promotion de la Francofête, une activité qui se déroule chaque année au mois de mars. Sa fréquentation connaît une période de pointe au mois de mars. Chaque année, au mois de novembre, un site temporaire remplace le site promotionnel. Cette interface temporaire est utilisée pour l'appel de candidatures des concours des Mérites du français et des prix Francopub, dont les lauréats sont récompensés au cours d'une soirée de gala. Quant à la version promotionnelle du site, elle est généralement mise en ligne dans les semaines qui précèdent la Francofête. Cette année, la version promotionnelle a été mise en ligne le 26 février 2015.

a) La conception

Depuis la fin de l'exercice 2002-2003, l'équipe Web de l'Office assure la conception, la réalisation et la gestion du site.

b) La mise à jour

La mise à jour du site de la Francofête se fait tout au long de la période de pointe. Pour la période correspondant aux appels de candidatures aux prix Francopub et aux Mérites du français, qui précède la période de pointe, une version temporaire du site est mise en ligne pour qu'il n'y ait aucune confusion avec la version de l'année précédente. La conception et le développement du site sont assurés par trois membres de la DCOM, soit une chargée de projets Web, une graphiste et un webmestre.

c) La responsabilité du contenu

La gestion du contenu du site relève de l'équipe de la DCOM, responsable de l'organisation de la Francofête.

d) Le nombre de visiteurs

Du 1^{er} avril 2014 au 27 février 2015, le site de la Francofête a été consulté par plus de 10 000 visiteurs, qui ont vu près de 32 000 pages. Rappelons que la période de pointe du site n'a pas été comptabilisée dans ces données puisqu'elle est au mois de mars.

e) La refonte

Depuis 2003, la refonte annuelle du site de la Francofête est réalisée à l'interne par l'équipe Web.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

27- Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site :

ooo—000—ooo—000—ooo

FRANÇAISAUTRAVAIL.ORG

Françaisautravail.org est le site Web promotionnel qui accompagne le document intitulé *Bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises*, créé dans le cadre d'un projet de coopération internationale réalisé par la France et le Québec. Fruit d'une collaboration entre le personnel de l'Office et celui de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), le site Web a été mis en ligne au mois d'octobre 2013.

a) La conception

Ce site accompagne le document *Bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises*. Le graphisme, l'élaboration du contenu et la gestion du projet ont été faits à l'interne. L'intégration de la maquette et du contenu a été confiée à l'entreprise Rouge6.

b) Le coût de l'intégration

En 2013, l'intégration du contenu et de la maquette a été faite par l'entreprise Rouge6. Un contrat de service de 7 000 \$ a été conclu.

c) Les coûts de la mise à jour, de l'entretien et de l'hébergement

Pour l'année 2014-2015, la mise à jour et l'entretien du site n'ont entraîné aucun coût. La mise à jour et l'intégration du contenu sont assurées par le personnel de l'Office et de la DGLFLF. Quant à l'hébergement, le coût annuel facturé à l'Office par le Centre de services partagés (CSPQ) est de 1 200 \$ pour l'année.

d) La responsabilité du contenu sur le site

L'Office et la DGLFLF sont coresponsables du contenu du site.

e) Le nombre de visiteurs

Pour l'année 2014-2015, plus de 2 000 utilisateurs ont vu plus de 14 000 pages.

LE SITE WEB DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE

a) La conception

Le site de la Commission a été créé en 1996, puis refondu dans sa version actuelle en 2009.

b) Les coûts de construction

En 2014-2015, il n'y a eu aucun coût de construction.

c) Les coûts de l'entretien et de la mise à jour

L'entretien et la mise à jour du site de la Commission sont effectués par le personnel de la Commission et de la DCOM.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 27- Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site :

ooo—000—ooo—000—ooo

d) La responsabilité du contenu du site

Le contenu du site est fourni par le personnel de la Commission, qui en assume la responsabilité. Un édimestre, membre du personnel de la Commission, fournit les textes et les éléments de contenu à mettre en ligne au personnel de l'équipe Web de la DCOM.

e) La fréquence moyenne des mises à jour

Les mises à jour se font selon les besoins exprimés. Généralement, la page d'accueil du site est modifiée mensuellement.

f) Le nombre de visiteurs

En 2014-2015, le site Web de la Commission a été consulté par plus de 219 000 utilisateurs, qui ont consulté plus de 1 131 000 pages. La Banque de noms de lieux du Québec a été interrogée plus de 491 000 fois.

g) La refonte

Il n'y a eu aucune refonte graphique du site au cours de la dernière année; toutefois, certains contenus ont fait l'objet d'une révision.

LE SITE WEB DE LA DIVISION FRANCOPHONE DU GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS UNIES POUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES (GENUNG)

a) La conception

Ce site, conçu par le personnel de la Commission et de l'Office, a été mis en ligne en juin 2002, puis refondu en 2009 dans sa version actuelle. Il est hébergé sur le même serveur que celui du site Web de la Commission.

b) Les coûts de construction

En 2014-2015, il n'y a pas eu de coût de construction.

c) Les coûts de l'entretien et de la mise à jour

L'entretien et la mise à jour du site sont effectués par une professionnelle de la Commission.

d) La responsabilité du contenu du site

Le contenu du site est fourni par le Secrétariat de la Division francophone du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG), dont la Commission fait partie. L'information provient de la Division francophone ou est tirée des sites Web du GENUNG et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

27- Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site :

ooo—000—ooo—000—ooo

e) La fréquence moyenne des mises à jour

Le site est mis à jour de façon ponctuelle, au besoin.

f) Le nombre de visiteurs par mois

En 2014-2015, plus de 1 700 visiteurs ont consulté plus de 7 672 pages du site Web.

g) La refonte

En 2014-2015, il n'y a pas eu de refonte.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

28- Nominations, depuis le 1^{er} avril 2014, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans restreindre la portée :

- a) la liste;
- b) le nom de la personne;
- c) les mandats de chacune de ces personnes;
- d) les contrats octroyés pour chaque mandat;
- e) le résultat du travail effectué;
- f) les échéances prévues;
- g) les sommes impliquées.

ooo—000—ooo—000—ooo

Il n'y a eu aucune nomination depuis le 1^{er} avril 2014.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 29- Pour 2014-2015, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Aucune dépense n'a été effectuée en 2014-2015.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

30- Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 :

- a) les coûts reliés au traitement et réponses des demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

ooo—000—ooo—000—ooo

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au rapport annuel 2014-2015 des ministères et organismes gouvernementaux. .

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

31- La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2014-2015 :

- a) Le coût (déplacements, etc.);
- b) le nombre de ressources affectées;
- c) le nombre de rencontres;
- d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.

ooo—ooo—ooo—ooo—ooo

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 32- La liste des ententes et leur nature, signées en 2014-2015 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

ooo—OOO—ooo—OOO—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat des Affaires intergouvernementales canadiennes et ce, pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 33-** Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 34- Tel que le mentionne la Politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au rapport annuel 2014-2015 des ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 35-** Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2014-2015 et les prévisions 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 36- Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2013-2014 et en 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 et 2016-2017, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

ooo—000—ooo—000—ooo

L'OQLF ne dispose d'aucun budget de dépenses découlant de transferts obtenus du gouvernement fédéral.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 37- Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

ooo—000—ooo—000—ooo

Le montant total des primes au rendement et des bonis s'élève à 28 844 \$.

Nombre de bonis attribués pour rendement exceptionnel ⁽¹⁾		
ANNÉE	Nombre de bonis	Montant global
2014-2015	12	25 566 \$

Nombre de bonis attribués à des cadres ⁽²⁾		
ANNÉE	Nombre de bonis	Montant global
2014-2015	0	0 \$

Nombre de bonis attribués à des CGRH		
ANNÉE	Nombre de bonis	Montant global
2014-2015	1	3 278 \$

Nombre de bonis attribués à des titulaires d'emploi supérieur		
ANNÉE	Nombre de bonis	Montant global
2014-2015	0	0 \$

¹. Le boni pour rendement exceptionnel est exclusif au personnel professionnel autre que CGRH et au personnel de bureau et technicien assimilé non syndiqué.

². La loi de la fonction publique mentionne que pour l'année 2014-2015, il n'y a pas de bonis pour les cadres.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 38- Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ incluant des montants versés pour bris de contrat.

ooo—000—ooo—000—ooo

L'OQLF n'a versé aucune prime de départ incluant des montants versés pour bris de contrats.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 39- Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2014-2015 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.**

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

40- Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâches ne leur soit assignée? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant dépensé par le ministère et l'organisme.

ooo—000—ooo—000—ooo

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

41- Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés;
- c) boni ou prime relié au déclassement de la fonction.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

42- La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 43- Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

ooo—000—ooo—000—ooo

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 44- Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2014-2015 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2015-2016. Pour chacun de ces programmes existants en 2014-2015, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2015-2016, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.**

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 45- Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

46- Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord en 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes pour l'année 2014-2015 seulement.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

47- Ventilation du budget du ministère consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord en 2014-2015 et prévision pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes pour l'année 2014-2015 seulement.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

48- Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format. Si oui, fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé les dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ces informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca>

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

49- Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres), et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016, indiquer :

- la dépense totale (opération et capital);
- les grands dossiers en cours;
- le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
- le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

ooo—000—ooo—000—ooo

La dépense inscrite dans la planification annuelle en ressources informationnelle (PARI) de l'Office pour 2014-2015 est de 2 209 300 \$.

Les informations sur les grands dossiers en cours sont disponibles au tableau de bord (site internet – <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca>).

Les informations concernant nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques se retrouvent à la question 11.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

50- Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes d'État, comités, conseils, etc.) fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) :

- a) la masse salariale;
- b) les indemnités de retraite, s'il y a lieu.

ooo—000—ooo—000—ooo

- a) La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.
- b) Il n'y a eu aucune indemnité de retraite.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

51- Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes d'État, comités, conseils, etc.) fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) :

- Taux d'absentéisme.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question se retrouve aux sous-questions c) et f) de la question 15.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

52- Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :

- a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
- b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
- d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

53- Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées ou amorcées en 2014-2015 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

ooo—000—ooo—000—ooo

L'information sera présentée au rapport annuel 2014-2015 des ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

54- Pour chaque ministère et organisme public, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel

ooo—OOO—ooo—OOO—ooo

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Étude des crédits 2015-2016

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE **Demande de renseignements généraux requis** **par le groupe de l'opposition officielle**

		PAGE
1	Liste des voyages <u>hors Québec</u> pour l'année financière 2014-2015 : a) les endroits et dates de départ et de retour; b) la copie des programmes et rapports de mission; c) les personnes rencontrées; d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.); e) les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission; f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants; g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant; - les détails de ces ententes; - les résultats obtenus à ce jour; h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.	RG 1
2	Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2014-2015 : a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; b) les coûts ventilés; c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc. d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants	RG 5
3	Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant : a) la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016; b) les noms des firmes de publicité retenues; c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes; e) le but visé par chaque dépense; f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire; g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.	RG 6

Étude des crédits 2015-2016

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
4	Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) : <u>Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :</u> a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement; b) le but visé par chaque dépense; c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement; <u>Par une firme externe :</u> d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement; e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité; f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût, le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants); g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.; h) le but visé par chaque dépense; i) le nombre total et la liste d'événements ventilés par type d'événement.	RG 8
5	La liste des dépenses en formation de communication : <u>Organisée par le ministère ou l'organisme :</u> a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement; b) le but recherché par chaque dépense; c) le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie; <u>Organisée par une firme externe :</u> d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016; e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications; f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu; h) le but visé par chaque dépense; i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.	RG 9
6	La liste des dépenses en formation de communication : <u>Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :</u> a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016; b) le but visé par chaque dépense; c) la nature de la formation; d) les personnes concernées.	RG 10

Étude des crédits 2015-2016

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE **Demande de renseignements généraux requis** **par le groupe de l'opposition officielle**

		PAGE
7	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat : a) les noms du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le détail des travaux ou services effectués (but visé); d) la date d'octroi du contrat; e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments; f) l'échéancier; g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.	RG 11
8	Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant : a) la liste des soumissions et le montant de chacune; b) la grille d'évaluation des soumissions; c) la justification du choix du soumissionnaire retenu; d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat; e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.	RG 13
9	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisé par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i>, en indiquant : Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format. a) le nombre d'autorisations; b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi; c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi; d) le montant accordé; e) les motifs de la demande; f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.	RG 14
10	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat : a) les noms du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le coût; d) l'échéancier; e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.	RG 15

Étude des crédits 2015-2016

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE **Demande de renseignements généraux requis** **par le groupe de l'opposition officielle**

		PAGE
11	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015 : a) le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère; b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale); c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants; d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé; e) une description de son mandat; f) la date de début de son contrat; g) la date prévue de fin de son contrat; h) sa rémunération annuelle.	RG 16
12	Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer : a) le nom du projet; b) la nature du projet; c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu); d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet; e) les plus récentes évaluations du coût du projet; f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière; g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet; h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates; i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour; j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet; k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère : - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants. l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.	RG 17

Étude des crédits 2015-2016

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE **Demande de renseignements généraux requis** **par le groupe de l'opposition officielle**

		PAGE
13	Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes : a) la photocopie; b) le mobilier de bureau; c) l'ameublement; d) la décoration et l'embellissement; e) le distributeur d'eau de source; f) le remboursement des frais de transport; g) le remboursement des frais d'hébergement; h) le remboursement des frais de repas; i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes; j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de k) type perfectionnement ou ressourcement : I. au Québec; II. à l'extérieur du Québec.	RG 18
14	Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie : a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés; b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres); c) le nombre de téléavertisseurs utilisés; d) les coûts d'acquisition des appareils; e) le coût d'utilisation des appareils; f) le coût des contrats téléphoniques; g) les noms des fournisseurs; h) le nombre de minutes utilisées; i) les ordinateurs portables; j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés; k) le coût des frais d'itinérance; l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.	RG 20

Étude des crédits 2015-2016

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE Demande de renseignements généraux requis par le groupe de l'opposition officielle

		PAGE
15	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus; b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins; c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel; d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leurs valeur estimée, par catégorie d'emploi; e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); - le coût moyen par employé, selon la classe de travail. f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel; g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi; h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique; i) le nombre et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé ou de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers; j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions); k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir; l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie; m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions); n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires; o) le nombre d'employés permanents et temporaires; p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.	RG 21

Étude des crédits 2015-2016

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE **Demande de renseignements généraux requis** **par le groupe de l'opposition officielle**

		PAGE
16	Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : a) le nombre de départs à la retraite en 2013-2014 et en 2014-2015, incluant le total et la ventilation des indemnités versées. b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines. c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et 2016-2017 et les indemnités de retraite qui seront versées. d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.	RG 25
17	Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015 en indiquant pour chacun d'eux : a) l'emplacement de la location; b) la superficie totale pour chaque local loué; c) la superficie totale réellement occupée; d) la superficie inoccupée; e) le coût de location au mètre carré; f) le coût total de ladite location; g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisé depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés; h) la durée du bail; i) le propriétaire de l'espace loué; j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.	RG 26
18	Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour 2014-2015, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir : a) la ou les dates des travaux; b) les coûts; c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.	RG 27

Étude des crédits 2015-2016

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE **Demande de renseignements généraux requis** **par le groupe de l'opposition officielle**

		PAGE
19	Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2014-2015, en indiquant pour chaque individu : a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ; b) le titre de la fonction; c) l'adresse du port d'attache; d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés; e) la prime de départ versée, le cas échéant; f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus; g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève; h) la description de tâches; i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2014-2015; j) le nombre total d'employés au cabinet; k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015; l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée; m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : <i>Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre</i> et <i>Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État</i>.	RG 28
20	Liste des sommes d'argent versées en 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant : a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne; b) la circonscription électorale; c) le montant attribué; d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.	RG 29
21	Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère : a) le nom de la personne; b) le poste occupé; c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant; d) assignation initiale et l'assignation actuelle; e) la date de l'assignation hors structure; f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.	RG 30
22	Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant : a) le poste initial; b) le salaire; c) le poste actuel, s'il y a lieu; d) la date de mise en disponibilité; e) les prévisions pour 2015-2016.	RG 31

Étude des crédits 2015-2016

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE **Demande de renseignements généraux requis** **par le groupe de l'opposition officielle**

		PAGE
23	Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2014-2015, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant : a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.); b) prévisions pour 2015-2016; c) par catégorie d'âge.	RG 32
24	Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2014-2015, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant : a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.); b) prévisions pour 2015-2016; c) par catégorie d'âge.	RG 33
25	Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2014-2015, en précisant pour chaque abonnement : a) coût de chacun; b) le fournisseur; c) la nature du service; Ventiler le montant total par catégories.	RG 34
26	Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.	RG 35
27	Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site : a) le nom du site Web; b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site; c) les coûts de construction du site; d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour; e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement); f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »); g) la fréquence moyenne de mise à jour; h) le responsable du contenu sur le site.	RG 36

Étude des crédits 2015-2016

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE **Demande de renseignements généraux requis** **par le groupe de l'opposition officielle**

		PAGE
28	Nominations, depuis le 1^{er} avril 2014, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée : a) la liste; b) le nom de la personne; c) les mandats de chacune de ces personnes; d) les contrats octroyés pour chaque mandat; e) le résultat du travail effectué; f) les échéances prévues; g) les sommes impliquées.	RG 40
29	Pour 2014-2015, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.	RG 41
30	Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 : a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès; b) le montant total facturé et recolté découlant des demandes d'accès à l'information; c) le nombre total des demandes reçues; d) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article); e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours; f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours; g) le nombre de demandes ayant été traité hors délai.	RG 42
31	La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2014-2015 : a) le coût (déplacements, etc.); b) le nombre de ressources affectées; c) le nombre de rencontres; d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.	RG 43
32	La liste des ententes et leur nature, signées en 2014-2015 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la <i>Loi sur le ministère du Conseil exécutif</i> ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.	RG 44
33	Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016.	RG 45
34	Tel que le mentionne la <i>Politique de financement des services publics</i>, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2015-2016.	RG 46

Étude des crédits 2015-2016

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE **Demande de renseignements généraux requis** **par le groupe de l'opposition officielle**

		PAGE
35	Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2014-2015 et les prévisions 2015-2016.	RG 47
36	Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016 et 2016-2017, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.	RG 48
37	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.	RG 49
38	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.	RG 50
39	Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2014-2015 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.	RG 51
40	Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.	RG 52
41	Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement? Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés; c) boni ou prime relié au déplacement de la fonction.	RG 53
42	La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.	RG 54

Étude des crédits 2015-2016

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE **Demande de renseignements généraux requis** **par le groupe de l'opposition officielle**

		PAGE
43	Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.	RG 55
44	Coûts de reconduction des programmes existantes : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2014-2015 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2015-2016. Pour chacun de ces programmes existants en 2014-2015, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2015-2016, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.	RG 56
45	Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.	RG 57
46	Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord en 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.	RG 58
47	Ventilation du budget du ministère consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord pour 2014-2015 et prévision pour 2015-2016.	RG 59
48	Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format. Si oui, fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant : a) le nombre d'autorisations; b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e); c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; d) le montant accordé; e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire; f) les motifs de la demande; g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.	RG 60

Étude des crédits 2015-2016

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE **Demande de renseignements généraux requis** **par le groupe de l'opposition officielle**

		PAGE
49	Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 : a) la dépense totale (opération et capital); b) les grands dossiers en cours; c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques; d) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.	RG 61
50	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : a) la masse salariale; b) des indemnités de retraite, s'il y a lieu.	RG 62
51	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.	RG 63
52	Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre : a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs; b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État; c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération; d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels. Fournir les prévisions pour 2015-2016.	RG 64
53	Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées ou amorcées en 2014-2015 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.	RG 65
54	Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 en indiquant pour chacun : a) le sujet; b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé; c) les coûts reliés à sa réalisation; d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu. Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.	RG 66

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

1 - Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2014-2015 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.

ooo—000—ooo—000—ooo

Voir document ci-joint.

**VOYAGES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC
DEPUIS LE 1^{er} AVRIL 2014**

Question 1

AVRIL 2014

Aucun voyage à l'extérieur du Québec du 1^{er} au 30 avril 2014.

MAI 2014

Aucun voyage à l'extérieur du Québec du 1^{er} au 31 mai 2014.

JUIN 2014

Aucun voyage à l'extérieur du Québec du 1^{er} au 30 juin 2014.

JUILLET 2014

Aucun voyage à l'extérieur du Québec du 1^{er} au 31 juillet 2014.

AOÛT 2014

Aucun voyage à l'extérieur du Québec du 1^{er} au 31 août 2014.

2015-04-16

2/4

VOYAGES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC
DEPUIS LE 1^{er} AVRIL 2014

Question 1

SEPTEMBRE et
OCTOBRE 2014

DIRECTION	NOM	ENDROIT	DATE	COÛT	OBJET
Bureau du président	Ouellon, Conrad (Président)	Paris (France)	Du 14-09-30 au 14-10-05	200 \$	Participation au Séminaire international sur l'observation de la langue française (OIF, ODSEF, AUF). Le représentant du CSLF avait participé à la première réunion de ce groupe de travail en 2008 et la réunion de 2014 en assurait le suivi en vue du Sommet de Dakar. La totalité des frais d'hébergement et de transport est prise en charge par l'AUF et l'ODSEF.

NOVEMBRE 2014

DIRECTION	NOM	ENDROIT	DATE	COÛT	OBJET
Bureau du président	Ouellon, Conrad (Président)	Champéry (Suisse)	Du 14-11-04 au 14-11-09	2 530 \$	Participation à la réunion statutaire annuelle des Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE), qui a eu lieu les 6 et 8 novembre, et au Colloque Opale 2014 qui a eu lieu les 6 et 7 novembre sous le thème « Le concept de "langue partenaire" et ses conséquences pour une politique intégrée du français ».

**VOYAGES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC
DEPUIS LE 1^{er} AVRIL 2014**

Question 1

DÉCEMBRE 2014

Aucun voyage à l'extérieur du Québec du 1^{er} au 31 décembre 2014.

JANVIER 2015

Aucun voyage à l'extérieur du Québec du 1^{er} au 31 janvier 2015.

FÉVRIER 2015

Aucun voyage à l'extérieur du Québec du 1^{er} au 28 février 2015.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

2- Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2014-2015 :

- a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- b) les coûts ventilés;
- c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
- d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

ooo--ooo--ooo--ooo--ooo

Pour l'année 2014-2015

Aucun voyage.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
 par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
 ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 3- Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :
- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016;
 - b) les noms des firmes de publicité retenues;
 - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
 - e) le but visé par chaque dépense;
 - f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
 - g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

FOURNISSEURS	Coût (\$)	ÉDITION
Club imprimerie 1000 sceaux autocollants, à apposer sur les exemplaires du livre lauréat du Prix littéraire Émile-Ollivier 2014 (<i>La mauvaise mère</i> , de Marguerite Andersen)	464	Septembre 2014
CNW Telbec Communiqués de presse	Total 2962,32	
Conrad Ouellon, nommé président du CSLF	11,96	Juillet 2014
Le CSLF réagit à la publication de l'avis sur l'enseignement de l'anglais au primaire	10,40	Août 2014
Ne gardez pas la langue dans votre poche. Le CSLF lance un appel à candidatures pour ses prix médias, qui reconnaissent la bonne maîtrise du français	10,40	Août 2014
Trois œuvres finalistes pour le prix littéraire Émile-Ollivier 2014	485	Septembre 2014
Le secteur public québécois fait bonne figure dans son utilisation du français au travail	10,40	Septembre 2014
Invitation aux médias : Cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix littéraire Émile-Ollivier	104,80	Septembre 2014
Remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix littéraire Émile-Ollivier 2014	1871	Septembre 2014

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 3- Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :
- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016;
 - b) les noms des firmes de publicité retenues;
 - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
 - e) le but visé par chaque dépense;
 - f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
 - g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

ooo—000—ooo—000—ooo

FOURNISSEURS	Coût (\$)	ÉDITION
Quelle est la place du français dans le domaine du transport aérien au Québec?	420	Octobre 2014
Le CSLF récompense quatre professionnels des médias pour leur bonne maîtrise de la langue française	11,40	Novembre 2014
Le point sur l'usage du français et de l'anglais dans les interactions publiques au Québec	13,96	Décembre 2014
Appel public à candidatures. Trente-septième remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique et du Prix du 3-Juillet-1608	13	Février 2015

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

4- Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût, le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et la liste d'événements ventilés par type d'événement.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015 (contrats de gré à gré)

Type d'événement	But visé	Fournisseurs	Coût global
Cérémonie de remise de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix littéraire Émile-Ollivier à l'hôtel du Parlement (Salle du Conseil législatif), le 25 septembre 2014	L'Ordre des francophones d'Amérique a pour but de reconnaître les mérites de personnes qui se consacrent au maintien et à l'épanouissement de la langue française en Amérique. Le Prix du 3-Juillet-1608 est remis à une organisation pour des services exceptionnels rendus à une collectivité de langue française et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine. Le prix littéraire Émile-Ollivier récompense une œuvre, dans la catégorie du roman, de la nouvelle, du récit, de l'essai littéraire, de la poésie ou du théâtre, publiée en français par une maison d'édition canadienne de l'extérieur du Québec et membre du Regroupement des éditeurs canadiens-français.	Assemblée nationale Atelier Expressart Boily, Rémy Dompteurs de souris Dumontet, Marie-Ève Fleur concept Goulet, Caroline Gravures A. Desmarais Martin, Diane Laliberté, Karina Pichette, Claudine Restaurant Le Parlementaire Révisart Zebra Média	23 338 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

5- La liste des dépenses en formation de communication :

Organisées par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Organisées par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015 (inscription à des activités)

- Formation en accès à l'information 595 \$
 Wolters Kluwer Québec

But recherché : à titre de responsable des demandes d'accès à l'information, mieux répondre aux demandes d'accès à l'information complexes et comprendre davantage les implications et les limites de cette responsabilité.

- Journée conférence – Printemps des réseaux sociaux 229 \$
 Colloquium collaboration et intelligence d'affaires

But recherché : augmentation des connaissances sur les médias sociaux, partage d'expertise et réseautage.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

6- La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du Conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

7- Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :

- les noms du professionnel ou de la firme;
- les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- la date d'octroi du contrat;
- le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- l'échéancier;
- dans le cas d'un d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015 (contrats de gré à gré)

Nom	Objet du contrat	Montant (\$)
Bla bla rédaction SENC	Révision linguistique de l'étude <i>La socialisation langagière comme processus dynamique : Suivi d'une cohorte de jeunes plurilingues intégrant le marché du travail</i> , de Patricia Lamarre.	1 350
BOILY, Rémy	Photographies de la cérémonie de remise de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix littéraire Émile-Ollivier	995
BRÛLÉ, France	Révision linguistique du document <i>L'usage des langues et la place du français dans le domaine du transport aérien</i>	1 680
Dompteurs de souris	Impression du cahier de cérémonie et du carton d'invitation de la remise des prix du CSLF	2 684
	Mise à jour du cahier de cérémonie et du carton d'invitation pour la cérémonie de remise de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix littéraire Émile-Ollivier	1 565
LACOURSIÈRE, Jacques	Validation et modification de repères historiques pour le site Web	600
Libéo	Services de soutien bureautique	2 311
	Banque d'heures de support Web	7 752
MARTIN, Diane	Animation de la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix littéraire Émile-Ollivier	900
PICHETTE, Claudine	Participation à l'organisation et au déroulement de la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des francophones	428

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

7- Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :

- les noms du professionnel ou de la firme;
- les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- la date d'octroi du contrat;
- le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- l'échéancier;
- dans le cas d'un d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

ooo—000—ooo—000—ooo

Nom	Objet du contrat	Montant (\$)
	d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix littéraire Émile-Ollivier	
Pige communication	Mise en page du Rapport annuel de gestion 2013-2014	1 779
Quali-Texte enr.	Transcription d'entrevues individuelles semi-dirigées (Étude relative à la place du français comme langue du travail dans des entreprises de haute technologie de la région de Québec)	4 300 1 835
Zebra Média	Captation de la cérémonie de remise de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix littéraire Émile-Ollivier et production de vidéos	3 200

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

8- Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

ooo--000--ooo--000--ooo

Pour l'année 2014-2015

Aucun appel d'offres.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 9- Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant :

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format.

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;
- f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

ooo--000--ooo--000--ooo

Pour l'année 2014-2015

Aucun contrat.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

10- Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique; sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

ooo--000--ooo--000--ooo

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

11- Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015 :

- a) le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date de début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

ooo --000 --ooo --000 --ooo

Les informations relatives aux contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec www.seao.ca.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

12- Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère;
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la *Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics*.

Pour l'année 2014-2015

Aucun projet.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

13- Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. au Québec;
 - II. à l'extérieur du Québec.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Dépenses	Montant (\$)
Photocopies (y inclus la location de photocopieurs) :	3 307
Mobilier de bureau :	0
Ameublement :	0
Décoration et embellissement :	0
Distributeur d'eau de source :	0
Remboursement des frais de transport :	
Personnel et membres du CSLF	4 416
Récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique, lauréats des quatre prix décernés par le CSLF et membres des jurys	7 664
Remboursement des frais d'hébergement :	
Personnel et membres du CSLF	2 005
Récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique, lauréats des quatre prix décernés par le CSLF et membres des jurys	3 439
Remboursement des frais de repas :	

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

13- Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. au Québec;
 - II. à l'extérieur du Québec.

ooo—000—ooo—000—ooo

Dépenses	Montant (\$)
Personnel et membres du CSLF	668
Récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique, lauréats des quatre prix décernés par le CSLF et membres des jurys	359
Remboursement des frais d'alcool et de fêtes :	0
Ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, à des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement	
a) au Québec :	2 073
b) à l'extérieur du Québec :	0

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

14- Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires, (« Blackberry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

- a) le nombre de téléphones cellulaires, (« Blackberry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés : 5;
- b) le nombre de tablettes électroniques (IPAD ou autres) et d'ordinateurs portables utilisés : 3;
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés : aucun;
- d) les coûts d'acquisition des appareils : 206,92 \$;
- e) le coût d'utilisation des appareils : 284,90 \$;
- f) le coût des contrats téléphoniques : 1416,25 \$;
- g) les noms des fournisseurs : Rogers;
- h) le nombre de minutes utilisées : 1546;
- i) les ordinateurs portables : voir b);
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés : voir b);
- k) le coût des frais d'itinérance : 279,02 \$;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu : aucun.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

15- Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) :

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

a) Le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;

CATÉGORIES D'EMPLOI	TRANCHES D'ÂGE	HOMMES	FEMMES	Personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles
Hors cadres	+ de 35	1	0	0
Cadres	+ de 35	0	1	0
Professionnels	+ de 35	1	3	0
Fonctionnaires	+ de 35	0	3	0

b) Le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;

CATÉGORIES D'EMPLOI	TRANCHES D'ÂGE	HOMMES	FEMMES	Personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles
Professionnels	- de 35	1	2	0
Fonctionnaires	- de 35	0	0	0

c) Le nombre total de jours de maladie pris par le personnel ;

Personnel régulier	Jours de maladie (code 120)
Hors cadres	0
Cadres	4
Professionnels	18,5
Fonctionnaires	19,5
TOTAL	42

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

15- Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) :

ooo—000—ooo—000—ooo

d) Le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

	0-10 jours	10-50 jours	50-100 jours	100 jours et +
Hors cadres	1	0	0	0
Professionnels	0	4	0	0
Fonctionnaires	1	1	1	0
Cadres	0	1	0	0

e) Le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);

Personnel assujetti à la LFP	Heures supplémentaires	Heures Payées	Heures compensées
Professionnels	47,50	0	47,50
Fonctionnaires	26,25	0	26,25
TOTAL	73,75	0	73,75

f) Le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;

Personnel assujetti à la LFP	2014-2015											
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars
Hors cadres ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cadres	1	1,5	1	2,5	15,5	0	0	0	5	1	2	0,5
Professionnels	0	2	6,5	15	11,5	8	0	1	7	0	1	0
Fonctionnaires	3,5	7	5	14	34	0	0	0	8	3,5	2,5	0
TOTAL	4,5	10,5	12,5	31,5	61	8	0	1	20	4,5	5,5	0,5

¹ Le président est entré en fonction à l'été 2014.

g) Le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

	0-10 jours	10-50 jours	50-100 jours	100 jours et +
Hors cadres	1	0	0	0
Professionnels	3	1	0	0
Fonctionnaires	2	1	0	0
Cadres	0	1	0	0

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 15- Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) :

ooo—000—ooo—000—ooo

- h) Le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

- i) Le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;

Les informations quant au nombre de personnes, par catégorie d'emploi, qui reçoivent une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite renferment des renseignements personnels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. En raison des paragraphes 1 de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 ces renseignements sont confidentiels. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

- j) L'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);

CAPITALE NATIONALE	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Hors cadres	1	1	1
Cadres	0	1	1
Professionnels	7	7	6
Fonctionnaires	3	3	3

- k) L'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;

Traitement additionnel	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Hors cadres	-	-	-
Cadres	-	-	-
Professionnels	-	1	1
Fonctionnaires	-	-	-

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

15- Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) :

ooo—000—ooo—000—ooo

l) Le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;

Horaire majoré	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Hors cadres	-	-	-
Cadres	-	-	-
Professionnels	-	-	-
Fonctionnaires	1	1	1

m) Le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);

CAPITALE NATIONALE	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Hors cadres	1	1	1
Cadres	0	1	1
Professionnels	9	7	7
Fonctionnaires	3	3	3

n) Le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

o) Le nombre d'employés permanents et temporaires;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

p) Le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

16- Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction :

- a) le nombre de départs à la retraite en 2013-2014 et en 2014-2015, incluant le total et la ventilation des indemnités versées;
- b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
- c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et 2016-2017 et les indemnités de retraite qui seront versées;
- d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

- a) Nombre de départs à la retraite en 2014-2015 : La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- b) Nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines : 0.
- c) Nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et 2016-2017 : 0.
Aucune indemnité de retraite ne sera versée par notre organisme.
- d) Nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats : 1.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENTS 03 Conseil supérieur de la langue française

- 17- Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015 en indiquant pour chacun d'eux :
- a) l'emplacement de la location;
 - b) la superficie totale pour chaque local loué;
 - c) la superficie totale réellement occupée;
 - d) la superficie inoccupée;
 - e) le coût de location au mètre carré;
 - f) le coût total de ladite location;
 - g) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisés depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
 - h) la durée du bail;
 - i) le propriétaire de l'espace loué;
 - j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

ooo—000—ooo—000—ooo

EMPLACEMENT				
QUÉBEC 800, place D'Youville 13 ^e étage				
Propriétaire	Superficie	Coût total	Coûts d'aménagement et/ou de rénovation réalisés depuis le 1 ^{er} avril 2014	Durée
Euromart Corporation du Canada Entente d'occupation avec la Société québécoise des infrastructures	583,36 m ²	149 833,46 \$	0 \$	17 ans (échéance 31 octobre 2021)

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

18- Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour 2014-2015, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

- a) la ou les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

ooo--000--ooo--000--ooo

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

19- Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2014-2015, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2014-2015;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* et *Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État*.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

20- Liste des sommes d'argent versées en 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

ooo--ooo--ooo--ooo--ooo

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

21- Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

ooo ---ooo ---ooo ---ooo ---ooo

Aucune personne.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

22- Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

23- Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2014-2015, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) prévisions pour 2015-2016;
- c) par catégorie d'âge.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENTS 03 Conseil supérieur de la langue française

24- Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

ooo—000—ooo—000—ooo

Aucune personne.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENTS 03 Conseil supérieur de la langue française

25- Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2014-2015, en précisant pour chaque abonnement :

- a) coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Magazines	Coût (\$)
<i>L'Action nationale</i>	145
<i>Le Français dans le monde</i>	137
<i>Les immigrants de la Capitale</i>	75
<i>Québec français</i>	46
<i>Recherches sociographiques</i>	130
<i>Sociologie et sociétés</i>	89
Abonnement en ligne	
<i>Le Soleil</i> (abonnement annuel annulé en mars 2014)	6
<i>Répertoire des médias Blitz 24</i>	600
<i>Petit Robert</i> (dictionnaire)	594
<i>Usito</i> (dictionnaire)	396

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 26-** Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Aucune somme.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

27- Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

ooo—000—ooo—000—ooo

Site Web du Conseil supérieur de la langue française

Le processus utilisé pour la conception :

1996 – Consultation pour l'établissement du plan de contenus du site Web avec une firme privée, Harrison services informatiques. Établissement et adoption du plan au Comité de direction et octroi du contrat de construction.

2009 – Un contrat de service d'accompagnement technique pour la refonte du site Web du CSLF a été accordé au Centre francophone d'informatisation des organisations. Ensuite, un appel d'offres sur invitation a été lancé et le contrat a été accordé à la firme Infoglobe inc.

Le nom de la firme ou de la personne qui a conçu le site Web :

Créacom Multimédia (1996)
Infoglobe inc. (2009)

Le coût de construction du site Web :

9 995 \$ en 1996-1997.

Le coût de l'entretien et de la mise à jour :

213 995 \$ (depuis sa création en 1997).

La mise à jour est effectuée par le personnel du CSLF et un contrat de service est donné à des techniciens en informatique pour l'entretien.

Combien de fois le site Web a-t-il été refait?

Deux fois.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

27- Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

ooo—000—ooo—000—ooo

Quel a été le coût?

7 890 \$ (2004-2005), 27 996 \$ (2008-2009) et 6 999 \$ (2009-2010, pour une adaptation).

Les critères qui ont justifié les changements :

2004-2005 : Se conformer au nouveau programme d'identification visuelle du Conseil du trésor.

2008-2009 : Afin de se conformer au plan d'action de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, intitulé *Réussir ensemble en français*, le projet de refonte du site Web du CSLF visait plusieurs objectifs, dont :

- Moderniser le site Web pour le rendre plus attrayant et convivial (tant sur le plan du graphisme que de l'ergonomie);
- Repositionner l'image du CSLF pour en faire une référence incontournable en matière d'information sur la situation linguistique du Québec;
- Développer un nouveau contenu diffusant de l'information pratique et accessible sur ce que signifie vivre en français au Québec;
- Diffuser de l'information générale sur la situation linguistique, à partir d'événements de l'actualité;
- Répondre aux besoins d'information des jeunes;
- Permettre au citoyen de porter un jugement plus éclairé sur la situation linguistique québécoise;
- Permettre à des usagers non informaticiens de participer à la mise à jour de l'information et à l'intégration de contenu dans le site Web (gestion autonome du contenu).

L'atteinte de ces objectifs a été rendue possible grâce à une présentation visuelle rafraîchie de l'information déjà disponible dans le site Web. Pour atteindre un public plus jeune et moins spécialiste, une section « Jeunesse » vulgarisée sur les questions inhérentes à la vie en français au Québec a aussi été développée.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

27- Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

ooo—000—ooo—000—ooo

Sans avoir été refondu, le site Web du CSLF a ensuite continué d'évoluer en fonction de nouveaux besoins et de nouvelles réalités.

En 2009-2010, le site a été adapté afin de respecter les critères connus des standards gouvernementaux québécois sur les ressources informationnelles en matière d'accessibilité des contenus Web pour les personnes handicapées. Il a également été adapté pour répondre aux critères du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels et à ceux de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

En 2011-2012, le CSLF a procédé à l'implantation d'une refonte de la page d'accueil et d'un nouveau moteur de recherche pour la Bibliothèque virtuelle de son site Web.

Principaux objectifs de la refonte de la page d'accueil du site Web du CSLF :

- Accroître le caractère dynamique de la page d'accueil en affichant le contenu régulièrement ajouté à certaines sections du site Web (Actualités linguistiques et Bibliothèque virtuelle).
- Entamer les travaux visant à respecter des exigences précisées dans le standard de l'Administration québécoise intitulé Standard sur l'accessibilité d'un site Web (SGQRI 008-01), soit :
 - modifier la taille des caractères affichés jusqu'à 200 %;
 - modifier les rapports de contraste de couleurs, à l'exclusion des éléments décoratifs;
 - présenter, sur la page d'accueil, les contenus des publications des comptes Twitter et Facebook du CSLF.
- Uniformiser la présentation visuelle des sections du site Web du CSLF avec la nouvelle page d'accueil.

L'implantation d'un nouveau moteur de recherche pour la Bibliothèque virtuelle du CSLF visait à résoudre les problèmes d'efficacité du moteur de recherche précédent.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

27- Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce, depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

ooo—OOO—ooo—OOO—ooo

En 2012-2013, le CSLF a poursuivi ses travaux afin de respecter les exigences précisées dans le Standard sur l'accessibilité d'un site Web (SGQRI 008-01), dont l'entrée en vigueur était le 10 mai 2012, et du Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02), dont l'entrée en vigueur était le 10 novembre 2012.

En 2013-2014, pour compléter les travaux visant à respecter entièrement les exigences précisées dans le Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02), le CSLF a terminé la conception d'un module permettant la mise en page en langage HTML des nouvelles publications du CSLF, afin de les rendre accessibles pour les personnes handicapées. Il a rendu accessibles tous ses formulaires de mise en candidature de même que son rapport annuel 2012-2013. Un membre de son personnel a également suivi une formation pour rendre les documents Word accessibles.

En 2014-2015, divers rapports et études ainsi que le Rapport annuel de gestion 2013-2014 ont également été rendus accessibles.

En ce qui concerne le Standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web (SGQRI 008-03), le CSLF a assuré le respect du standard en donnant accès à des textes de remplacement pour toutes les vidéos publiées sur son site Web.

Quelle est la fréquence moyenne de mise à jour?

Hebdomadaire.

Qui est responsable du contenu sur le site Web?

Julie Adam, responsable des communications.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

28- Nominations, depuis le 1^{er} avril 2014, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :

- a) la liste;
- b) le nom de la personne;
- c) les mandats de chacune de ces personnes;
- d) les contrats octroyés pour chaque mandat;
- e) le résultat du travail effectué;
- f) les échéances prévues;
- g) les sommes impliquées.

ooo—000—ooo—000—ooo

Aucune nomination.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

29- Pour 2014-2015, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

30- Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 :

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

ooo—000—ooo—000—ooo

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au rapport annuel 2014-2015 des ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

31- La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2014-2015 :

- a) le coût (déplacements, etc.);
- b) le nombre de ressources affectées;
- c) le nombre de rencontres;
- d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 32- La liste des ententes et leur nature, signées en 2014-2015 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, et ce, pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

33- Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 34- Tel que le mentionne la *Politique de financement des services publics*, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée au rapport annuel 2014-2015 des ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 35- Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2014-2015 et les prévisions 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 36- Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016 et 2016-2017, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Aucune somme.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENTS 03 Conseil supérieur de la langue française

37- Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Aucun montant.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 38- Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.): le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Aucun montant.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 39- Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2014-2015 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

40- Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

ooo—000—ooo—000—ooo

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

41- Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés;
- c) boni ou prime relié au déplacement de la fonction.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 42- La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

ooo—000—ooo—000—ooo

Aucune personne.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 43- Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

ooo—000—ooo—000—ooo

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 44- Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2014-2015 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2015-2016. Pour chacun de ces programmes existants en 2014-2015, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2015-2016, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 45- Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

46- Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord en 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes pour l'année 2014-2015 seulement.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 47- Ventilation du budget du ministère consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord pour 2014-2015 et prévision pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes pour l'année 2014-2015 seulement.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 48- Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.**

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format. Si oui, fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ces informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca>.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

49- Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres), et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 :

- a) la dépense totale (opération et capital);
- b) les grands dossiers en cours;
- c) le nombre d'employés attirés aux dossiers informatiques;
- d) le nombre de consultants externes attirés aux dossiers informatiques.

ooo—000—ooo—000—ooo

- a) 100 000 \$, selon la Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2014-2015;
- b) Les informations sont disponibles au tableau de bord (site Internet - <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>);
- c) Aucun employé;
- d) Veuillez vous référer à la réponse 11.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

50- Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) :

- a) la masse salariale.
- b) des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

ooo—000—ooo—000—ooo

- a) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.
- b) Aucune indemnité de retraite.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 51- Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.): le taux d'absentéisme.

ooo—000—ooo—000—ooo

Veuillez vous référer aux réponses aux sous-questions c) et f) de la question 15.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

52- Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :

- a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
- b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
- d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

53- Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées ou amorcées en 2014-2015 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

ooo—000—ooo—000—ooo

L'information sera présentée au rapport annuel 2014-2015 des ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements généraux requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

54- Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

ooo—000—ooo—000—ooo

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Étude des crédits 2015-2016

CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

		PAGE
	SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE	
1	Indiquer les sommes dépensées pour 2014-2015 par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	RP 1
13	Liste de tous les modes et des lieux de formation en français offerts par le gouvernement du Québec (OQLF, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Emploi-Québec, Commission des partenaires du marché du travail, etc.). Liste des programmes offerts par chacun. Crédits alloués à chacun des programmes en 2013-2014 et en 2014-2015, ventilés par mois, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.	RP 2
14	Nombre de chefs d'entreprise de 11 à 49 employés ayant reçu la communication officielle du gouvernement pour 2014-2015 et motif expliquant, le cas échéant, la non-répétition des envois depuis le 21 janvier 2011.	RP 3
16	Coût et détail des dernières campagnes de promotion du français, et prévisions pour 2015-2016.	RP 4
19	Détails et coût de la campagne visant à mieux faire connaître l'ensemble des programmes gouvernementaux touchant la francisation afin de joindre toutes les clientèles potentielles, leurs coûts, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.	RP 5
20	Bilan de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2015. Nombre de réunions tenues, les dates et les procès-verbaux de ces réunions. Liste des sous-comités créés. Liste des rapports remis au comité directeur et copie de ces rapports. Copie de tous les avis émis par le comité, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.	RP 6
21	État d'avancement des travaux d'implantation d'un guichet unique de l'offre gouvernementale en francisation, le coût et l'échéancier prévu.	RP 187
22	Liste et copie des contrats octroyés pour l'achat ou le développement de logiciels. Mode d'octroi des contrats (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié). Crédits alloués en 2014-2015, ventilés par mois, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.	RP 188
23	Évolution annuelle, depuis 2007, du nombre d'employés, de la masse salariale et des budgets de fonctionnement pour : c. Secrétariat à la politique linguistique (SPL); i. Ventiler les employés selon le poste occupé.	RP 189

Étude des crédits 2015-2016

CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

		PAGE
24	Pour chaque programme d'aide financière (fonctionnement, projets, immobilisations), indiquer le nombre de demandes reçues, le nombre de demandes acceptées et les montants totaux octroyés en 2014-2015, ainsi que l'évolution depuis 2008 : a. Secrétariat à la politique linguistique.	RP 190
25	Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2014-2015 : a. Nom du demandeur ou du projet; b. Secteur d'intervention; c. Objectifs visés par la demande d'aide; d. Aide financière octroyée.	RP 191
27	Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2013-2014 qui n'ont pas été reconduits en 2014-2015, en incluant les programmes qui ont été abolis : a. Ventiler la réduction de 350 300 \$ des crédits alloués à l'OQLF dans le budget 2014-2015; b. Ventiler la réduction de 125 000 \$ des crédits alloués au CSLF dans le budget 2014-2015; c. Ventiler la réduction de 100 000 \$ des crédits alloués au SPL dans le budget 2014-2015.	RP 194
28	Ventilés par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2015-2016.	RP 195
29	État de situation des actions entreprises par le ministère à la suite des jugements du Tribunal administratif du Québec des 3 juin et 12 août 2013, confirmant le sens de l'article 85 de la Charte de la langue française et de son règlement qui stipule qu'un « enfant en séjour temporaire au Québec » est autorisé à recevoir un enseignement en anglais s'il est à la charge d'un parent membre des Forces armées canadiennes. Copie des documents, notes, analyses, mémos et avis relatifs à ce dossier.	RP 196
35	Bilan des actions en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015.	RP 197
36	Liste de tous les organismes qui ont reçu du financement par le biais du discrétionnaire du ministre depuis le 23 avril 2014 ainsi que le montant qu'ils ont reçu et la circonscription dans laquelle est situé chacun d'eux.	RP 203
37	Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées par le ministère et ses organismes dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour l'année 2014-2015. Fournir également le détail de toute autre demande de compression du Conseil du trésor faite auprès du ministère ou de l'un de ses organismes.	RP 204

Étude des crédits 2015-2016

CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE **Demande de renseignements particuliers** **de l'opposition officielle**

		PAGE
	OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE	
1	Indiquer les sommes dépensées pour 2014-2015 par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	RP 205
2	Concernant l'application de la Charte de la langue française, ventilation, par mois, du nombre de dossiers transmis au Procureur général du Québec ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales par l'Office québécois de la langue française (OQLF) en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015.	RP 206
3	Nombre et nature des plaintes et des demandes déposées à la Direction du traitement des plaintes de l'OQLF en 2009-2010, en 2010-2011, en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015. Nombre de dossiers traités par un professionnel et nombre de membres du personnel affectés au traitement des plaintes pour 2013-2014 et 2014-2015.	RP 207
4	Liste et copie des études, recherches et avis effectués par ou pour l'OQLF en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que copie de la programmation des travaux de recherche pour 2015-2016.	RP 208
5	Composition du comité de suivi de la situation linguistique au 31 mars 2015. Pour chaque membre, préciser la date de la nomination et la durée du mandat. Préciser également les études, recherches et avis effectués par le comité en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.	RP 209
6	Tableau sur les dossiers fermés selon les motifs de fermeture, en pourcentage, en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015.	RP 210
7	Nombre d'inspecteurs et nombre d'inspections effectuées par chacun en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.	RP 211
8	Pour chacune des cinq dernières années, nombre de fois qu'a été utilisé l'article 151 de la Charte visant à exiger d'une entreprise de moins de 50 employés qu'elle procède à l'analyse de sa situation linguistique, ainsi qu'à l'élaboration et à l'application d'un programme de francisation.	RP 212
9	Pour chacune des cinq dernières années, nombre d'ententes particulières conclues entre l'OQLF et une entreprise visée à l'article 151 de la Charte.	RP 213
10	Détails et état de l'implantation du Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les petites entreprises. Nombre d'associations ayant participé au programme en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016. Crédits accordés pour ce programme en 2014-2015, ventilés par mois, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.	RP 214

Étude des crédits 2015-2016

CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE **Demande de renseignements particuliers** **de l'opposition officielle**

		PAGE
11	Détails et état de l'implantation du Programme des associations partenaires pour la francisation des petites entreprises. Nombre d'associations ayant participé au programme en 2013-2014, ainsi que les prévisions pour 2015-2016. Crédits accordés pour ce programme en 2011-2012, en 2012-2013 et en 2013-2014, ventilés par mois, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.	RP 216
12	Détails et état de l'implantation du Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications. Nombre d'organismes et d'entreprises ayant participé au programme en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016. Crédits accordés pour ce programme en 2013-2014 et en 2014-2015, ventilés par mois, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.	RP 217
15	Ventilation des subventions accordées aux organisations syndicales dans le cadre de la francisation des entreprises pour 2013-2014 et 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.	RP 219
17	Liste des actions de sensibilisation et d'information ciblées menées par l'OQLF pour l'accueil et les services en français dans les commerces et leurs coûts, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.	RP 220
18	Liste des actions menées auprès des travailleurs et de leurs employeurs afin de mieux faire connaître les dispositions de la Charte de la langue française touchant la langue de travail ainsi que les recours pour assurer le respect de ces dispositions, leurs coûts, et les prévisions pour 2015-2016.	RP 222
22	Liste et copie des contrats octroyés pour l'achat ou le développement de logiciels. Mode d'octroi des contrats (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié). Crédits alloués en 2014-2015, ventilés par mois, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.	RP 224
23	Évolution annuelle, depuis 2007, du nombre d'employés, de la masse salariale et des budgets de fonctionnement pour : a. Office québécois de la langue française; i. Ventiler les employés selon le poste occupé.	RP 225
24	Pour chaque programme d'aide financière (fonctionnement, projets, immobilisations), indiquer le nombre de demandes reçues, le nombre de demandes acceptées et les montants totaux octroyés en 2014-2015, ainsi que l'évolution depuis 2008 : b. Office québécois de la langue française.	RP 226
25	Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2014-2015 : a. Nom du demandeur ou du projet; b. Secteur d'intervention; c. Objectifs visés par la demande d'aide; d. Aide financière octroyée.	RP 227

Étude des crédits 2015-2016

CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

		PAGE
26	Nombre d'entreprises inscrites auprès de l'OQLF au 31 mars 2015. Nombre d'entreprises qui détiennent un certificat de francisation. Ventilation des entreprises selon leur taille	RP 229

		PAGE
	CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE	
1	Indiquer les sommes dépensées pour 2014-2015 par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	RP 230
22	Liste et copie des contrats octroyés pour l'achat ou le développement de logiciels. Mode d'octroi des contrats (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié). Crédits alloués en 2014-2015, ventilés par mois, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.	RP 231
23	Évolution annuelle, depuis 2007, du nombre d'employés, de la masse salariale et des budgets de fonctionnement pour : b. Conseil supérieur de la langue française (CSLF); i. Ventiler les employés selon le poste occupé.	RP 232
24	Pour chaque programme d'aide financière (fonctionnement, projets, immobilisations), indiquer le nombre de demandes reçues, le nombre de demandes acceptées et les montants totaux octroyés en 2014-2015, ainsi que l'évolution depuis 2008 : c. Conseil supérieur de la langue française.	RP 233
25	Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2014-2015 : a. Nom du demandeur ou du projet; b. Secteur d'intervention; c. Objectifs visés par la demande d'aide; d. Aide financière octroyée.	RP 234
30	Ventilés par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2015-2016.	RP 235
31	Budgets alloués à la recherche par ou pour le Conseil en 2010-2011, en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015, ventilés par mois, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.	RP 236
32	Composition des membres du Conseil en précisant la date de nomination et la durée du mandat de chaque personne. S'il y a eu des fins de mandat ou des révocations, indiquer les motifs et conditions de départ.	RP 237

Étude des crédits 2015-2016

CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

		PAGE
33	Liste et copie de tous les avis donnés par le Conseil au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française.	RP 238
34	Liste et copie des études, recherches et avis effectués par ou pour le Conseil en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.	RP 239

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

01- Indiquer les sommes dépensées pour 2014-2015 par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

DESCRIPTION	MONTANT
Logiciels	0 \$
Matériel	2 300 \$
Services professionnels	0 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 13- Liste de tous les modes et des lieux de formation en français offerts par le gouvernement du Québec (OQLF, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Emploi-Québec, Commission des partenaires du marché du travail, etc.). Liste des programmes offerts par chacun. Crédits alloués à chacun des programmes en 2013-2014 et en 2014-2015, ventilés par mois, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Il appartient à chaque ministère ou organisme de répondre des activités relevant de sa responsabilité.

Pour leur part, le Secrétariat à la politique linguistique, l'Office québécois de la langue française et le Conseil supérieur de la langue française n'offrent pas d'activités de formation.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 14- Nombre de chefs d'entreprise de 11 à 49 employés ayant reçu la communication officielle du gouvernement pour 2014-2015 et motif expliquant, le cas échéant, la non-répétition des envois depuis le 21 janvier 2011.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ainsi qu'il a été indiqué lors de l'étude des crédits des années 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, cette mesure de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 (mesure 20) a été réalisée en 2010-2011. Une lettre officielle a été envoyée le 21 janvier 2011 à près de 7 000 entreprises situées sur l'île de Montréal, les invitant à utiliser le nouveau guichet unique de services en francisation, *Carrefour francisation*. C'est une activité ponctuelle effectuée en 2011.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

**16- Coût et détails des dernières campagnes de promotion du français, et
prévision pour 2015-2016.**

ooo—000—ooo—000—ooo

La campagne de promotion de la langue française « Le français, notre fierté, notre affaire à tous » s'est déroulée du 6 octobre au 1^{er} novembre 2008, au cours de l'année financière 2008-2009, par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 19- Détails et coût de la campagne visant à mieux faire connaître l'ensemble des programmes gouvernementaux touchant la francisation afin de joindre toutes les clientèles potentielles, leurs coûts, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Le Secrétariat à la politique linguistique n'a pas mené de campagne visant à mieux faire connaître l'ensemble des programmes gouvernementaux touchant la francisation en 2014-2015.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

20- Bilan de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2015. Nombre de réunions tenues, les dates et les procès-verbaux de ces réunions. Liste des sous-comités créés. Liste des rapports remis au comité directeur et copie de ces rapports. Copie de tous les avis émis par le comité, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Bilan de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2015 :

La *Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal*, en cours de réalisation, a débuté le 1^{er} novembre 2013 et elle se poursuivra jusqu'au 31 mars 2016 et non jusqu'au 31 octobre 2015, puisque le comité directeur a décidé de la prolonger de six mois. Le bilan complet et final de cette Stratégie sera donc préparé au printemps 2016, mais des faits saillants préliminaires ont été déposés lors de la dernière rencontre du comité directeur du 2 février 2015.

Nombre de réunions tenues; dates et procès-verbaux de ces réunions :

Depuis le 1^{er} novembre 2013, date du début de la Stratégie 2013-2015, le **Comité directeur des orientations** a tenu une rencontre le 2 février 2015. Le compte rendu de la rencontre du 20 juin 2013 (annexe 1) a été adopté lors de cette rencontre et celui du 2 février 2015 est en cours de préparation. Une rencontre est également prévue le 22 mai 2015.

Le Comité de suivi des activités s'est réuni trois fois depuis le 1^{er} novembre 2013 :

- ✓ le 8 novembre 2013, le compte rendu est joint à l'annexe 2;
- ✓ le 19 septembre 2014, le compte rendu est joint à l'annexe 3
- ✓ le 22 janvier 2015, le projet de compte rendu est joint à l'annexe 4.

Par ailleurs, la **Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM)** a organisé un déjeuner d'affaires le 18 novembre 2013 qui avait pour seul objet le lancement de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2015.

Liste des sous-comités :

Le Secrétariat à la politique linguistique (SPL), qui est responsable d'assurer le soutien administratif et le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie, s'est doté de deux sous-comités pour remplir son mandat :

- ✓ un sous-comité de coordination réunissant des représentants du SPL, de l'Office québécois de la langue française (OQLF) et de la CCMM agissant comme coordonnateurs des activités chacun dans son organisation;
- ✓ un sous-comité « communication » réunissant des représentants du SPL, de l'OQLF et de la CCMM agissant comme responsables des communications chacun dans son organisation.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

20- Bilan de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2015. Nombre de réunions tenues, les dates et les procès-verbaux de ces réunions. Liste des sous-comités créés. Liste des rapports remis au comité directeur et copie de ces rapports. Copie de tous les avis émis par le comité, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Liste des rapports remis au Comité directeur des orientations; copie de ces rapports :

- Le rapport au 31 mars 2013 de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 (annexe 5)
- La proposition de Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2015 (annexe 6)
- Les faits saillants du bilan final de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013, au 31 octobre 2013 (annexe 7).
- Les faits saillants préliminaires de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2015 (annexe 8).

Copie de tous les avis émis par le comité :

Le Comité directeur des orientations n'a pas émis d'avis autres que ceux visant l'approbation des rapports qui lui ont été soumis le 2 février 2015.

Prévisions pour 2015-2016 : non disponibles

ANNEXE 1

**RENCONTRE DU COMITÉ DIRECTEUR DES ORIENTATIONS
de la *Stratégie commune d'intervention pour Montréal – 2008-2013*
le 20 juin 2013, à 8h30, au 360 McGill, salle RC-12**

Étaient présents :

LA MINISTRE

- **M^{me} Diane De Courcy**, ministre responsable de la Charte de la langue française et ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles

LE PRÉSIDENT

- **M. Michel Leblanc**, président du comité directeur de la *Stratégie commune d'intervention pour Montréal* et président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

LES MEMBRES

- **M. Louis-Paul Lazure**, vice-président aux communications, Conseil du Patronat du Québec
- **M. Jacques Létourneau**, président, Confédération des syndicats nationaux
- **M. Michel Forget**, adjoint au comité exécutif, Confédération des syndicats nationaux
- **M. Mario Lafrance**, directeur général, Société de développement commercial du Vieux-Montréal
- **M. Norman Chenail**, président, Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent
- **M. Marc-André Saumier**, président, Chambre de commerce gaie du Québec
- **M^{me} Isabelle Foisy**, directrice générale, Chambre de commerce de l'est de Montréal.
- **M. Gilles Dubien**, directeur général, Chambre de commerce et d'industrie du sud-ouest de Montréal
- **M^{me} Françoise Pâquet**, directrice des relations gouvernementales, Conseil québécois du commerce de détail
- **M^{me} Anne-Marie Jean**, directrice générale, Culture Montréal
- **M. Sébastien Lauzon** (*remplaçant de M. François Meunier*), Association des restaurateurs du Québec
- **M. Alexandre Raymond**, président, Jeune Chambre de commerce de Montréal
- **M^{me} Mélanie Jolin**, conseillère communication-marketing, Association des agences de publicité du Québec
- **M^{me} Lola LeBrasseur**, directrice de la francisation, Fédération des travailleurs du Québec
- **M^{me} Ève Paré**, vice-présidente et directrice générale, Association des hôteliers du Québec
- **M^{me} Chantal Provost**, directrice générale, Chambre de commerce de Laval
- **M^{me} Hélène Bergeron**, directrice générale Chambre de commerce de la Rive-Sud

LES OBSERVATEURS

- **M. Jacques Beauchemin**, sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique et coprésident du Comité de suivi des activités
- **M. Yvan Turcotte**, sous-ministre adjoint, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
- **M. Jorge Passalacqua**, directeur général adjoint de la Francisation et des Enquêtes, Office québécois de la langue française
- **M. Pierre Casgrain**, coordonnateur du plan d'action gouvernemental, Office québécois de la langue française
- **M. Réjean Charbonneau**, directeur, Emploi-Québec
- **M. Guy Jobin**, vice-président Services aux entreprises, Chambre de commerce du Montréal métropolitain et coprésident du Comité de suivi des activités
- **M^{me} Marie-Laure Konan**, coordonnatrice Carrefour Francisation, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- **M^{me} Brigitte Jacques**, directrice, Secrétariat à la politique linguistique
- **M. Pierre-Paul Clermont**, conseiller spécial, Secrétariat de la Stratégie commune d'Intervention pour Montréal 2008-2013
- **M. Denis Villeneuve**, conseiller spécial, Secrétariat à la politique linguistique
- **M^{me} Françoise Cadieux**, conseillère spéciale, Secrétariat de la Stratégie commune d'Intervention pour Montréal 2008-2013

1. **Mot de Bienvenue**

M. Leblanc souhaite la bienvenue aux participants et expose les objectifs de la rencontre qui sont de présenter et d'approuver le bilan final de la Stratégie commune d'intervention 2008-2013.

2. **Objectif de la rencontre**

M^{me} de Courcy prend ensuite la parole. Elle confirme son soutien à la Stratégie en soulignant l'importance de celle-ci pour assurer la mobilisation des partenaires sur la question de langue. Elle salue la dynamique d'accompagnement de même que les mesures souples et incitatives qui caractérisent cette initiative.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

On convient de l'adoption de l'ordre du jour.

4. **Adoption du compte-rendu de la rencontre du 27 mai 2011**

Le compte-rendu de la rencontre du comité directeur du 27 mai 2011 est également adopté.

5. **Présentation des résultats 2012-2013 et bilan final**

M. Pierre-Paul Clermont, conseiller spécial au Secrétariat à la politique linguistique, présente les faits saillants dans une présentation PowerPoint. Il retrace les origines de la Stratégie en soulignant l'engagement des partenaires de tout horizon et leur mobilisation constante tout au long du projet.

Il ajoute que la Stratégie a donné des résultats concrets, notamment par la croissance de l'engagement de partenaires non gouvernementaux et la coordination des actions qui ont mené à une harmonisation des programmes et des outils, ce qui a contribué à simplifier l'accès aux ressources disponibles, tout en permettant aux agents de sensibiliser et d'accompagner les petites entreprises sur le terrain.

La Stratégie aura permis de développer ou de maintenir plusieurs outils d'information, d'accompagnement et de francisation dont 3 portails, une équipe de 16 agents de francisation, une panoplie de cours de français, une méthode d'évaluation de la connaissance du français et un guichet d'information en ligne.

M^{me} Marie-Laure Konan, coordonnatrice à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, fait ensuite le bilan des activités du guichet unique. Elle rappelle que le guichet a 3 composantes : le portail, la ligne téléphonique et l'équipe des agents de francisation. Le portail a été bonifié et il est de plus en plus connu et visité et l'équipe des agents de francisation est performante. Cependant, la ligne téléphonique n'est pas assez utilisée. En somme, le guichet a permis de mettre au

point une approche d'accompagnement qui donne de bons résultats et de faciliter l'accès aux ressources et aux informations.

M. Clermont conclut que la sensibilisation et la promotion en matière d'usage du français sont des éléments essentiels. Il insiste également sur l'importance de coordonner et d'harmoniser les services et les pratiques du secteur public pour faciliter l'accessibilité aux ressources de francisation disponibles.

Les discussions avec les participants suivent les présentations. M^{me} Foisy souligne qu'il est important de maintenir des liens de collaboration entre le milieu des affaires et les ministères et organismes gouvernementaux. M. Saumier renchérit sur l'approche gagnante de l'accompagnement des entreprises. M^{me} Provost mentionne qu'il convient maintenant d'étendre ce travail à la grande région de Montréal. M^{me} Jean souhaite pour sa part qu'on fasse connaître le Québec par la culture, notamment en mettant de l'avant le portail *Le Français en Scène*.

6. Approbation du rapport annuel 2012-2013 et du bilan final

M. Leblanc propose l'approbation du rapport annuel. Cette proposition est appuyée par M. Chenail. Le rapport est donc approuvé.

7. Perspectives d'avenir

M^{me} De Courcy se dit alors satisfaite des résultats et de ce partenariat probant. Elle annonce que la Stratégie est reconduite pour deux autres années, de même que les mandats du comité de suivi des activités et du comité directeur des orientations. Elle termine en notant que les ajustements proposés dans le projet de loi 14 sont complémentaires à la Stratégie et elle souhaite que ce projet soit soutenu et adopté.

M. Leblanc poursuit en indiquant qu'il entend convoquer les partenaires à un événement à l'automne 2013 afin de communiquer les résultats de la Stratégie et de dégager de nouveaux objectifs. Il souligne l'importance de s'ouvrir aux autres organisations, de franciser là où c'est nécessaire et d'améliorer la perspective montréalaise.

M. Forget reconnaît le bon travail effectué tout en souhaitant que la francisation en milieu de travail soit mieux soutenue par le patronat afin d'aller plus loin pour que le français soit la langue du travail. M^{me} LeBrasseur abonde dans le même sens en précisant qu'il faudrait une démarche pour ouvrir davantage les portes des entreprises.

M. Lazure se dit préoccupé par la situation du français et se montre ouvert à une collaboration avec le milieu syndical dans un effort systémique.

M. Leblanc conclut en soulignant l'importance de se donner des objectifs quantitatifs à atteindre en matière de francisation et à développer des indicateurs permettant d'en vérifier l'atteinte.

8. Mot de clôture

La ministre est favorable à la tenue d'un événement à l'automne en précisant qu'il faudrait en profiter pour rendre publics des indicateurs et des objectifs communs.

Approuvé par le comité directeur le 2 février 2015

ANNEXE 2

COMpte Rendu de la Rencontre du Comité de Suivi des Activités de la *Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal – 2013-2015* tenue le 8 novembre 2013, à 13h30 au 125, rue Sherbrooke Ouest à Montréal

Étaient présents :

- M. Jacques Beauchemin, sous-ministre associé à la langue française, responsable de l'application de la politique linguistique
- M. Guy Jobin, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- M. Jorge Passalacqua, Office québécois de la langue française
- M^{me} Gisèle Baril, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
- M. Norman Chenail, Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent
- M. Léopold Turgeon, Conseil québécois du commerce de détail
- M. Michel Forget, Confédération des syndicats nationaux
- M^{me} Brigitte Jacques, Secrétariat à la politique linguistique
- M^{me} Marie-Laure Konan, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- M. Pierre-Paul Clermont, consultant, Secrétariat à la politique linguistique
- M^{me} Françoise Cadieux, consultante, Secrétariat à la politique linguistique

1. Mot de Bienvenue

M. Beauchemin souhaite la bienvenue aux participants. Il fait un bref rappel des événements récents relatifs à la Stratégie commune d'intervention, à savoir :

- ✓ 2013-05-31 - Dépôt du rapport et du bilan de la Stratégie commune au comité de suivi des activités qui approuve son envoi au comité directeur des orientations
- ✓ 2013-06-20 - Approbation du rapport et du bilan de la Stratégie commune et reconduction d'une stratégie commune d'intervention pour deux ans
- ✓ Septembre et octobre 2013 - Production d'un document de travail pour la Stratégie commune 2013-2015 en collaboration avec les partenaires

M. Jobin souhaite à son tour la bienvenue aux participants et rappelle que l'objectif de la rencontre est de réviser le document de travail proposé pour la Stratégie commune 2013-2015 afin de produire le document qui sera envoyé au comité directeur des orientations pour son approbation. Le document approuvé de la Stratégie commune 2013-2015 sera officiellement dévoilé lors de l'événement organisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain qui se tiendra le 18 novembre 2013.

2. Dépôt du document de travail de la Stratégie commune d'intervention du Grand Montréal 2013-2015

M. Pierre-Paul Clermont, conseiller spécial au Secrétariat à la politique linguistique, présente les deux versions du document de travail qui ont été remises aux participants, à savoir une version intégrant les références à la précédente Stratégie commune et une version plus courte qui serait celle retenue pour la version finale de la Stratégie 2013-2015.

Les discussions avec les participants suivent la présentation.

M. Forget rappelle que l'usage du français dans les milieux de travail est en constante régression et que, par conséquent, il est important d'augmenter la sensibilisation des employeurs comme des employés pour ce qui est des obligations et des droits en matière de francisation en milieu de travail. Les agents de francisation peuvent être des intervenants privilégiés à cet égard. M^{me} Jacques ajoute que les associations qui embauchent les agents ont aussi un rôle à jouer en matière de sensibilisation aux droits et aux devoirs relatifs au français comme langue du travail. M. Passalacqua rappelle que l'Office québécois de la langue française a aussi des conseillers qui agissent sur le terrain en complément des agents de francisation pour ce qui est de la sensibilisation aux droits et devoirs en matière d'usage du français en milieu de travail. Dans l'ensemble, les participants s'entendent sur l'importance de réaliser des actions concrètes pour augmenter la sensibilisation aux droits et obligations relatifs à la Charte de la langue française.

M. Forget s'interroge sur la question des campagnes de promotion à prévoir; les participants s'entendent sur l'importance d'avoir un plan de campagne pluriannuel.

M. Turgeon rappelle l'importance de reconduire les efforts conjoints de tous les partenaires et de faire encore plus que ce qui s'est fait jusqu'à maintenant afin de permettre un véritable progrès dans la francisation des milieux de travail. C'est particulièrement vrai dans le commerce de détail. Il souligne l'importance de bâtir une communauté et souligne que les technologies de l'information et des communications peuvent y contribuer.

Les participants s'entendent pour qu'un court texte de préambule soit intégré au document. M. Beauchemin propose que ce texte, tout en rappelant que beaucoup a été fait, souligne que beaucoup reste encore à faire et qu'il est nécessaire de maintenir et d'améliorer la concertation des efforts des divers partenaires pour que la sensibilisation à l'usage du français augmente et pour que la francisation des entreprises et des employés fasse des progrès. Si pour chaque mesure, il y a un partenaire identifié comme imputable de sa réalisation, on s'entend pour dire que la responsabilité de la réalisation de chacune des mesures doit être partagée par tous les partenaires.

M^{me} Jacques rappelle qu'il y a des associations-clés avec lesquelles il conviendrait d'échanger afin de dégager les actions communes à entreprendre.

M. Jobin souligne l'importance que le document de la Stratégie commune demeure vivant et qu'on puisse suivre en continu ce que les divers partenaires réaliseront au regard des diverses mesures.

Les participants proposent quelques petites modifications au libellé de certaines des mesures proposées dans le document de travail. Certaines autres modifications, notamment celles du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, doivent être acheminées d'ici le 11 novembre au Secrétariat à la politique linguistique qui verra à les intégrer à la version du document de travail qui sera envoyée aux membres du comité directeur des orientations pour approbation. Le document final doit être disponible au plus tard le 15 novembre 2013 en prévision de son dévoilement le 18 novembre suivant.

3. La suite : la rencontre du 18 novembre 2013

M. Jobin et M. Beauchemin informent les participants du déroulement prévu de la rencontre du 18 novembre 2013 qui se tiendra à compter de 7h30 à l'hôtel Delta sur la rue Président Kennedy.

Approuvé par le comité de suivi le 19 septembre 2014.

ANNEXE 3

COMTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE SUIVI DES ACTIVITÉS de la *Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal – 2013-2015* le 19 septembre 2014, à 9h, au 480, boul. Saint-Laurent à Montréal

Étaient présents :

- M^{me} Sylvie Barcelo, ministère de la Culture et des Communications
- M. Guy Jobin, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- M. Jorge Passalacqua, Office québécois de la langue française
- M. Bernard Roy, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
- M. Réjean Charbonneau, Emploi-Québec
- M. Norman Chenail, Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent
- M^e Françoise Pâquet, Conseil québécois du commerce de détail
- M. Michel Forget, Confédération des syndicats nationaux
- M^{me} Brigitte Jacques, Secrétariat à la politique linguistique
- M^{me} Martine Payant, Office québécois de la langue française
- M^{me} Marie-Laure Konan, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- M^{me} Marie-Christine Ladouceur-Girard, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- M^{me} Ginette Desmarais, Secrétariat à la politique linguistique
- M^{me} Françoise Cadieux, Consultante au Secrétariat à la politique linguistique

1. Accueil

La directrice du Secrétariat à la politique linguistique, M^{me} Brigitte Jacques souhaite la bienvenue aux participants et participantes et les remercie de leur présence. Elle rappelle que la dernière rencontre du comité de suivi a eu lieu le 8 novembre 2013. Elle souligne la présence de M^{me} Sylvie Barcelo, sous-ministre de la Culture et des Communications, et de M. Guy Jobin, vice-président des Services aux entreprises de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Elle remercie la Chambre pour son engagement indéfectible depuis le début de la Stratégie.

M^{me} Jacques présente brièvement l'ordre du jour (correction du temps alloué) et en propose l'adoption. L'ordre du jour ayant été adopté sans autres modifications, M^{me} Jacques invite ensuite chacun et chacune à se présenter.

2. Présentation des participants et des participantes

Les participants et participantes s'identifient à tour de rôle. Après le tour de table, M^{me} Jacques invite M^{me} Barcelo et M. Jobin à prendre la parole.

3. Mots de bienvenue

M^{me} Barcelo salue les personnes présentes et les remercie de leur participation à cette rencontre. Elle précise qu'elle assure le suivi des mandats du Secrétariat à la politique linguistique à la demande de la ministre, M^{me} Héléne David. Elle exprime aussi son contentement d'être présente à cette rencontre, qui lui permet de prendre le pouls d'un dossier très important pour la ministre David et pour le gouvernement.

M^{me} Barcelo rappelle que la Stratégie commune signée en 2008 a pris fin le 31 octobre 2013, après cinq années de travail qui ont porté leurs fruits, malgré un démarrage un peu lent. Elle rappelle que c'est d'ailleurs sur la base de ces résultats que le gouvernement a renouvelé la Stratégie pour une période de deux ans, soit de novembre 2013 à octobre 2015.

Elle indique cependant que, dans le contexte général des efforts du gouvernement pour assurer l'efficacité de chaque programme, il faudra jeter un regard critique sur les résultats atteints avec la Stratégie 2013-2015 et bien préciser les conditions d'un renouvellement.

M^{me} Barcelo conclut en soulignant qu'il reste encore beaucoup de travail à faire. Elle indique que la perspective de tenir une rencontre du comité directeur des orientations en janvier prochain laisse le temps d'étayer le dossier en prévision d'une prochaine rencontre du comité de suivi en novembre ou en décembre 2014 pour examiner une proposition concrète de reconduction de la Stratégie.

À son tour, M. Jobin souhaite la bienvenue aux participants et participantes et rappelle que le dossier de la francisation est prioritaire pour la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qui a toujours cru dans le potentiel de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal. C'est pourquoi le président, M. Michel Leblanc, s'est engagé depuis le début à y contribuer, notamment en jouant le rôle de président de la Stratégie.

M. Jobin réaffirme la conviction de la Chambre qu'en matière de francisation, l'approche incitative est bénéfique et permet d'atteindre des résultats. Il rappelle que les effets positifs de la Stratégie commune sont particulièrement dus aux efforts de coordination et de concertation de l'ensemble des partenaires.

M. Jobin indique que la Chambre est ravie de constater que la francisation est encore un dossier majeur pour le gouvernement et que l'objectif de franciser les petites entreprises à Montréal est maintenu.

M^{me} Jacques remercie M^{me} Barcelo et M. Jobin.

4. Adoption du compte rendu de la rencontre du 8 novembre 2013

M^{me} Jacques procède à l'adoption du compte rendu de la dernière réunion du comité de suivi des activités, tenue le 8 novembre 2013, que les participants et participantes ont reçu avec la convocation à la présente réunion. Le compte rendu est adopté sans modifications.

5. Projet de bilan de la Stratégie d'intervention pour Montréal 2008-2013

M^{me} Jacques invite M^{me} Françoise Cadieux, consultante au SPL, à présenter les grandes lignes du projet de bilan de la Stratégie commune 2008-2013. M^{me} Jacques précise qu'il y aura effectivement quelques corrections mineures à apporter à ce bilan.

M^{me} Françoise Cadieux présente, à l'aide d'un Power point, le projet de bilan final de la Stratégie commune 2008-2013 qui a été envoyé aux participants et participantes avec l'avis de convocation à la présente rencontre.

Après la présentation, M^{me} Jacques invite les participants et participantes à formuler leurs questions et leurs commentaires. Elle mentionne que le document bonifié sera transmis aux membres du comité directeur qui auront à l'approuver lors de la prochaine rencontre.

Les personnes présentes font quelques remarques sur la présentation qui a été faite. On convient qu'il faut conserver un schéma pour représenter l'évolution du soutien à la francisation dans le cadre de la réalisation de la Stratégie commune 2008-2013, mais qu'il faudrait le simplifier afin d'en faciliter la lecture. Pour ce qui est de la présentation du bilan, on s'entend pour dire qu'il est très important de bien faire ressortir la *plus-value* de la Stratégie commune. Il faut faire valoir l'importance de la concertation. On convient qu'il est préférable de se limiter à quelques indicateurs marquants plutôt que de présenter le détail des résultats observés. Il importe de parler des résultats en termes de cibles atteintes (concertation, guichet unique, ...).

M. Forget apporte cependant un bémol en rappelant que, si des efforts importants ont été faits dans le cadre de la Stratégie commune 2008-2013, l'usage du français dans les milieux de travail demeure en constante régression, particulièrement dans la région de Montréal. Ce que confirme le Conseil supérieur de la langue française dans l'avis transmis à la ministre en 2013.

6. État d'avancement de la Stratégie commune pour le Grand Montréal 2013-2015

M^{me} Jacques souligne que la Stratégie 2013-2015 est en cours de réalisation, mais qu'il est possible de faire succinctement un état d'avancement du dossier. Elle invite les participants et participantes à présenter à tour de rôle l'état d'avancement du dossier dans leurs organisations respectives.

M. Bernard Roy du MIDI indique qu'il y a une baisse de la demande actuellement pour les cours à temps plein et pour les cours en ligne, mais une augmentation de la demande pour les cours à temps partiel et pour les cours spécialisés. Il attribue ces changements notamment au succès du programme « Expérience québécoise » de son ministère, qui comporte un volet francisation, et aussi aux changements observés dans la composition du flot migratoire.

M. Roy rappelle que le MIDI est toujours confronté à l'enjeu du manque d'inscriptions dans les diverses activités de francisation des personnes qui déclarent ne pas maîtriser le français à leur arrivée au Québec. Il s'agit là d'un problème important auquel on cherche toujours des solutions.

M. Réjean Charbonneau d'Emploi-Québec indique qu'une légère baisse de la participation aux activités de francisation soutenues par E-Q a aussi été constatée, mais que la situation semble revenir à la normale actuellement. Ces fluctuations n'apparaissent pas alarmantes, étant vraisemblablement liées aux variations constatées sur le marché du travail.

M. Jorge Passalacqua de l'OQLF rappelle pour sa part que la délivrance d'attestations de conformité à la Charte de la langue française est un bon indicateur de l'état d'avancement du français dans les entreprises montréalaises de moins de 50 employés. Il signale que, en date du 10 septembre 2014, 562 attestations de conformité avaient été délivrées, soit 118 de plus depuis le 31 octobre 2013.

M. Passalacqua indique que l'OQLF va inclure un volet « petite entreprise » à son offre de service qui est actuellement en cours de révision. Il signale par ailleurs que le Module Stratégie, mis en place à l'OQLF dans le cadre de la Stratégie commune, a fonctionné avec des effectifs très réduits depuis novembre 2013, ce qui a entraîné des retards dans le traitement des dossiers. La situation du Module est maintenant rétablie et les nouveaux processus visant à améliorer le traitement des dossiers de francisation sont appliqués.

M. Passalacqua informe les participants et participantes qu'afin de résorber les retards dans le traitement des dossiers de francisation volontaire des entreprises, une opération de rattrapage est en cours actuellement à l'OQLF. Cet exercice requiert participation des agents de francisation et de six conseillers en francisation de l'OQLF dédiés aux grandes entreprises qui épaulent leurs cinq collègues du Module Stratégie. L'objectif est de visiter environ 350 entreprises, qui ont entrepris leur processus de francisation, afin de mettre à jour leur dossier et de délivrer une attestation de conformité à celles qui satisfont aux exigences de la Charte de la langue française.

Enfin, M. Passalacqua indique que l'OQLF s'est doté d'une stratégie de communication relative à la francisation des petites entreprises intégrant l'utilisation des médias sociaux.

M. Jobin, avec la collaboration de M^{me} Marie-Laure Konan, coordonnatrice du réseau des agents de francisation à la CCMM, informe les participants et participantes des derniers développements relatifs au Carrefour francisation et à l'équipe des agents de francisation.

La CCMM fait état des démarches en cours pour assurer la couverture du centre-ville et des autres arrondissements non couverts actuellement (Côte-des-Neiges et Saint-Laurent). Elle a décidé d'embaucher elle-même deux nouveaux agents de francisation qui seront dédiés aux territoires orphelins; le recrutement de ces deux personnes est en cours. Par ailleurs, la CCMM s'est dotée, au cours de l'été 2014, d'un plan de communication pour le Carrefour francisation qui fera une large place aux médias sociaux, ce qui devrait améliorer le rayonnement du Carrefour et donner de la visibilité aux réalisations en matière de francisation des petites entreprises.

M^{me} Marie-Laure Konan précise que les activités d'échange offertes aux agents de francisation permettent, entre autres, de partager sur les meilleures pratiques et aussi

d'établir des relations de collaboration avec des conseillers des divers ministères et organismes intervenant en francisation.

M. Norman Chenail, de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent, précise que son organisation est toujours désireuse d'embaucher un agent de francisation, mais qu'elle attend d'avoir les ressources lui permettant d'en assurer l'encadrement.

7. Rencontre du comité directeur des orientations

M^{me} Barcelo réitère l'intention de réunir en janvier prochain le comité directeur des orientations de la Stratégie commune pour, d'une part, présenter le bilan final de la Stratégie commune 2008-2013 et, d'autre part, aborder la question de la prolongation de la Stratégie commune 2013-2015 après octobre 2015. Elle souhaite qu'on puisse à l'occasion de cette rencontre déposer une proposition identifiant les pistes à privilégier et les ressources qui seraient requises pour soutenir les activités à prévoir. Il serait approprié que le comité de suivi des activités puisse examiner une telle proposition quelque part en novembre ou en décembre prochain.

8. Questions diverses

Comme aucune autre question n'a été inscrite à l'ordre du jour, M^{me} Jacques remercie les personnes présentes de leur participation et annonce la fin de la rencontre.

Approuvé par le comité de suivi, le 22 janvier 2015

ANNEXE 4

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE SUIVI DES ACTIVITÉS de la *Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal – 2013-2015* le 22 janvier 2015, à 9 h 30, au 380, rue Saint-Antoine à Montréal

Étaient présents et présentes :

- M^{me} Sylvie Barcelo, ministère de la Culture et des Communications
- M. Guy Jobin, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- M. Jorge Passalacqua, Office québécois de la langue française
- M. Bernard Roy, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
- M. Réjean Charbonneau, Emploi-Québec
- M. Norman Chenail, Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent - Mont-Royal (lien téléphonique)
- M^e Françoise Pâquet, Conseil québécois du commerce de détail
- M. François Meunier, Association des restaurateurs du Québec
- M^{me} Brigitte Jacques, Secrétariat à la politique linguistique
- M^{me} Ginette Desmarais, Secrétariat à la politique linguistique
- M^{me} Martine Payant, Office québécois de la langue française
- M^{me} Marie-Laure Konan, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- M^{me} Lorraine Gagné, Secrétariat à la politique linguistique

1. Accueil

M^{me} Brigitte Jacques souhaite la bienvenue aux participants et participantes et les remercie de leur présence. Elle rappelle que la dernière rencontre du comité de suivi des activités a lieu le 19 septembre 2014.

Elle souligne la présence de M^{me} Sylvie Barcelo, sous-ministre de la Culture et des Communications, et de M. Guy Jobin, vice-président des Services aux entreprises de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM). Elle mentionne que M. Norman Chenail est présentement en lien téléphonique et que M. Michel Forget, de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), a motivé son absence à cette rencontre.

L'ordre du jour a été adopté sans modification, M^{me} Jacques invite chacun et chacune à se présenter.

2. Présentation des participants et des participantes

Les participants et participantes s'identifient à tour de rôle. Après le tour de table, M^{me} Jacques invite M^{me} Barcelo et M. Jobin à prendre la parole.

3. Mot de bienvenue de M^{me} Sylvie Barcelo, sous-ministre de la Culture et des Communications et de M. Guy Jobin, vice-président à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

M^{me} Barcelo salue les personnes présentes et les remercie de leur participation à cette rencontre. Elle mentionne qu'elle connaît mieux la Stratégie depuis qu'elle participe aux diverses rencontres. Elle constate l'effort de concertation des partenaires dans les dossiers.

Elle informe que, à la suite de discussions avec divers partenaires, notamment avec M. Michel Leblanc, président et chef de direction de la CCMM, il est proposé de prolonger la Stratégie actuelle jusqu'au 31 mars 2016 et de procéder à un renouvellement pour cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2016. M^{me} Barcelo mentionne qu'il y a encore beaucoup de travail à faire et elle demande quelles améliorations on peut apporter à la nouvelle

Stratégie. Elle souligne que la concertation des partenaires de divers horizons contribue à la réussite de la Stratégie.

À son tour, M. Guy Jobin souhaite la bienvenue aux participants et participantes et rappelle que le dossier de la francisation est prioritaire pour la CCMM.

M. Jobin souligne que le renouvellement de la Stratégie sur une période de cinq ans est une nouvelle importante. Il mentionne que c'est plus facile de travailler sur une longue période. Il insiste sur l'importance de se donner des objectifs clairs et mesurables ainsi que des indicateurs. Il constate que l'accompagnement des entreprises est une approche gagnante qu'il convient de maintenir et de parfaire. Il souhaite obtenir les commentaires des partenaires pour bonifier la Stratégie et les différents moyens d'action qu'elle comporte. Il mentionne que la francisation est un défi permanent pour le Québec, et pour Montréal, et que nous avons besoin de la contribution de chacun pour bonifier nos actions et obtenir des résultats significatifs.

M^{me} Jacques remercie M^{me} Barcelo et M. Jobin.

4. Adoption du compte rendu de la rencontre du 19 septembre 2014

On demande de faire une correction au point 5, 3^e paragraphe. Il faut ajouter « *aux membres du comité de suivi des activités et* » entre « *sera transmis* » et « *aux membres du comité directeur...* ». Les membres du comité ont approuvé le compte rendu ainsi modifié.

5. Adoption des faits saillants de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013

M^{me} Jacques mentionne que les membres du comité avaient demandé des corrections aux faits saillants du bilan final. Elle dit que la mise à jour a été complétée et que le diagramme a été enlevé pour faciliter la compréhension.

Faits saillants 2008-2013 abrégés (1 page)

Les participants et les participantes avaient également demandé que l'information soit résumée de manière à mieux cerner les principaux indicateurs de résultats. Le document déposé vise à répondre à cette attente. Les membres estiment qu'il s'agit d'un bon travail de synthèse. Ils demandent que le document soit intégré au début des faits saillants du bilan final 2008-2013.

Faits saillants du bilan final 2008-2013

Le document a été bonifié pour tenir compte des commentaires des membres du comité de suivi. Ce dernier recommande qu'il soit soumis au comité directeur pour son approbation. M^{me} Pâquet, du Conseil québécois du commerce détail, demande si le rapport sera rendu public. M^{me} Jacques répond que le document sera déposé sur le site Internet du Secrétariat à la politique linguistique.

6. État d'avancement de la Stratégie commune pour le Grand Montréal 2013-2015

Faits saillants préliminaires 2013-2015

M^{me} Jacques explique que le document déposé est évolutif et incomplet étant donné que la stratégie est présentement en cours. Il ne sera pas déposé sur le site Internet, car il ne fait pas l'objet d'une approbation par le comité directeur.

Au point 2, il a été demandé de présenter de façon globale les données sur les attestations de conformité, pour avoir un meilleur aperçu des résultats atteints depuis le début de la Stratégie.

M^{me} Jacques invite ensuite les participants et les participantes à présenter l'état d'avancement du dossier dans leur organisation respective.

M. Bernard Roy amorce le tour de table en faisant état des récentes activités au MIDI :

Il mentionne que les autorités du ministère ont annoncé une réorganisation et le changement de nom de la direction de la francisation, le 23 octobre 2014. Ainsi, les services de soutien-conseil aux entreprises, et les postes qui y étaient affectés, seront transférés à Emploi-Québec à compter du 26 janvier 2015. La réorganisation du MIDI comprend également la fermeture des bureaux régionaux, sauf celui de Montréal. Le MIDI conserve l'offre de cours de français qui s'inscrit dans les services d'intégration des immigrants.

M. Jobin demande s'il y a un lien entre cette réorganisation au MIDI et la fin du contrat avec la CCMM, qui permettait la promotion des cours de français en entreprise par un agent embauché par la Chambre. M. Roy confirme que cette fin de contrat s'inscrit dans l'exercice de recentrage de la mission du ministère.

M. Jorge Passalacqua poursuit le tour de table en faisant état des activités de l'Office québécois de la langue française (OQLF):

Il mentionne que l'OQLF a procédé à une modernisation de ses processus et qu'il s'apprête à faire une évaluation de ses programmes d'aide financière. Dans ce cadre, un sondage sera réalisé pour connaître le degré de satisfaction des clientèles de ces programmes.

En octobre 2014, le blitz a permis la visite d'environ 200 entreprises et une centaine d'entre eux étaient en situation de recevoir une attestation de conformité. L'OQLF a remis 160 attestations cette année.

L'OQLF a remis 1,3 M\$ en subventions aux entreprises et surtout aux associations.

Au plan communication, l'OQLF a inséré une nouvelle brève sur *Le français en scène* dans sa page d'accueil. Culture Montréal a apprécié l'initiative. Aussi, le concours Mérite du français est présentement en cours. Rappelons que, dans le cadre de la Stratégie, une catégorie distincte a été développée pour souligner les efforts de francisation des petites entreprises.

M. Guy Jobin poursuit le tour de table en faisant état des activités de la CCMM :

Il mentionne que les treize agents de francisation poursuivent leur travail de démarchage et que la CCMM a procédé à l'embauche de deux agents pour les secteurs centre-ville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Outremont et Saint-Laurent, laissés vacants par le retrait de certains partenaires. Il signale leur participation au blitz mené par l'OQLF pour rattraper le retard dans le traitement des demandes d'attestation.

Pour le portail Carrefour francisation, il y a eu le même nombre de visiteurs que l'année passée, soit environ 21 500. Pour accroître la visibilité du Carrefour francisation et en augmenter la fréquentation, la CCMM mènera prochainement une campagne de communication dans les médias sociaux.

MM. Roy et Passalacqua émettent des réserves concernant l'implantation éventuelle, dans le site Carrefour francisation, du test de français développé pour le projet Emplois centre-ville. Il faudra faire certaines vérifications pour s'assurer que le test ne suscite pas de la confusion chez les personnes qui le passeraient.

M. Jobin informe que, à la suite d'une décision du MIDI en décembre dernier, le contrat permettant l'embauche d'un agent de francisation par la CCMM prendra fin le 30 janvier 2015. Selon cette entente, cet agent a le mandat de promouvoir les cours de français en entreprise auprès des entreprises montréalaises de plus de 50 employés. Depuis la création de la Stratégie, cette entente a permis à plus de 350 entreprises de s'inscrire à des cours de français et à plus de 3200 employés de se franciser.

M. Réjean Charbonneau poursuit le tour de table en faisant état des activités d'Emploi-Québec :

Dans le cadre du transfert effectué par le MIDI, Emploi-Québec accueillera trois nouvelles personnes qui assureront les services d'aide-conseil aux entreprises.

La Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) fait actuellement la révision de ses programmes d'aide financière. La *Loi favorisant le développement et la*

reconnaissance des compétences de la main d'œuvre (loi du 1 %), et les programmes qui en découlent, qui visent à améliorer la qualification et la compétence des employés, sont au cœur des discussions.

M. François Meunier, poursuit le tour de table en faisant état des activités de l'Association des restaurateurs du Québec :

Selon M. Meunier, plusieurs entreprises sont présentement en mode d'essoufflement et de survie. Pour les propriétaires de restaurant, les cours de français ne constituent pas une priorité, car le contexte économique est difficile.

Il mentionne que, depuis 2008, le visage de Montréal a changé, la clientèle fuit le centre-ville pour les banlieues. De plus, les propriétaires de restaurants embauchent souvent du personnel anglophone en raison de la rareté du personnel bilingue au centre-ville.

L'Association des restaurateurs du Québec ne veut pas embaucher d'agent de francisation. Elle considère qu'il est préférable de centraliser cette offre de service à la CCMM, avec qui elle souhaite collaborer.

M^{me} Françoise Pâquet termine le tour de table en faisant état des activités du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) :

M^{me} Pâquet mentionne que le congrès annuel du CQCD aura lieu les 10 et 11 mars 2015 au Palais des congrès de Montréal. Le commerce en ligne sera l'un des thèmes importants de cet événement qui devrait rassembler plus de 1 500 congressistes. Elle mentionne que le gouvernement du Québec, le SPL notamment, devrait y être représenté pour évaluer les opportunités de promouvoir la langue française.

M^{me} Pâquet mentionne aussi que le CQCD se questionne quant à la pertinence et à la faisabilité d'organiser le congrès de 2017 autour du thème du français. Elle annonce que les autorités gouvernementales et municipales seront interpellées sur cette question.

Elle mentionne aussi que le CQCD ne reçoit pas d'information sur les actualités relatives à la francisation. Elle suggère que le SPL agisse à cet égard comme un relayeur d'informations.

7. Préparation de la réunion du comité directeur des orientations du 2 février 2015

M^{me} Jacques demande aux participants et aux participantes s'ils ont des commentaires sur l'ordre du jour du 2 février 2015 et sur le compte rendu du 13 juin 2013. Ces documents sont acceptés.

M^{me} Barcelo mentionne que la ministre souhaite un élargissement de la Stratégie et du comité directeur des orientations à de nouveaux partenaires. Elle signale que M^{me} David et M. Leblanc ont déjà amorcé des échanges avec certains partenaires pour sonder leur intérêt à s'associer à la Stratégie. Elle demande aux membres du comité de suivi de réfléchir à cette question et de formuler des propositions lors de la rencontre du 2 février prochain.

Elle les invite également à se questionner sur les améliorations à apporter à la composition et au fonctionnement du comité de suivi des activités et du comité directeur des orientations.

M^{me} Barcelo informe également que M^{me} David est présentement en discussion avec M^{me} Weil et M. Blais qui sont des partenaires importants. Ces rencontres ont pour but d'arrimer tous les efforts qui sont faits pour la francisation.

M. Jobin souligne l'intérêt d'associer de nouveaux acteurs, comme la Ville de Montréal, le Registraire des entreprises du Québec et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation. Il invite les membres à formuler leurs suggestions le 2 février prochain.

8. Questions diverses

M^{me} Jacques remercie les participants et les participantes pour leur contribution et leur engagement. Elle informe que le SPL leur fera parvenir une liste de questions à répondre en vue d'améliorer de la Stratégie.

ANNEXE 5

STRATEGIE COMMUNE D'INTERVENTION
POUR MONTRÉAL
2008-2013

Le
français,
notre
affaire à tous

Un plan d'action quinquennal issu du
Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires
socioéconomiques d'octobre 2008

RAPPORT 2008-2013

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	5
1 LA STRATÉGIE COMMUNE	5
2 LE BILAN DE LA STRATÉGIE COMMUNE.....	6
3 UN AVENIR POUR LA STRATÉGIE COMMUNE	8
PREMIÈRE PARTIE Rappel de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013	10
1 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE.....	10
1.1 L'ORIGINE DE LA STRATÉGIE COMMUNE.....	10
1.2 LE CONTEXTE SOCIOLINGUISTIQUE	10
2 LES PRINCIPES ET LES OBJECTIFS	11
3 LE CADRE DE GESTION ET LES RESSOURCES DE LA STRATÉGIE COMMUNE	12
3.1 LE COMITÉ DIRECTEUR DES ORIENTATIONS	12
3.2 LE COMITÉ DE SUIVI DES ACTIVITÉS	13
3.3 LE SECRÉTARIAT DE LA STRATÉGIE COMMUNE.....	14
DEUXIÈME PARTIE La mise en œuvre de la Stratégie commune	15
1. LES MESURES VISANT À MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DES TRAVAILLEURS	16
1. LES MESURES EN COURS RELATIVEMENT À LA FRANCISATION EN MILIEU DE TRAVAIL (MESURES 1, 7, 5, 8A, 8B, 8C, 3, 31, 33, 36)	16
2. LES MESURES EN COURS DE RÉALISATION RELATIVEMENT À LA FRANCISATION DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION ET DES IMMIGRANTS DÉJÀ AU QUÉBEC (MESURE 6)	38
3. LES MESURES RÉALISÉES	40
4. LES MESURES ABANDONNÉES (MESURES 2 ET 4)	40
2. LES MESURES VISANT À RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT	41
1. LES MESURES EN COURS DE RÉALISATION RELATIVEMENT À LA FRANCISATION EN MILIEU DE TRAVAIL (MESURES 14A ET 14B)	41
2. LES MESURES EN COURS DE RÉALISATION RELATIVEMENT À LA FRANCISATION DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION ET DES IMMIGRANTS DÉJÀ AU QUÉBEC (MESURES 12, 9, 10, 13, 32).....	45
3. LES MESURES RÉALISÉES (MESURE 11)	58
4. LES MESURES ABANDONNÉES (MESURE 15)	59
3. LES MESURES VISANT À CÉLÉBRER LA CONTRIBUTION.....	60
1. LES MESURES EN COURS DE RÉALISATION RELATIVEMENT À LA FRANCISATION EN MILIEU DE TRAVAIL (MESURE 34).....	60
2. LES MESURES EN COURS DE RÉALISATION RELATIVEMENT À LA FRANCISATION DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION ET DES IMMIGRANTS DÉJÀ INSTALLÉS AU QUÉBEC	61
3. LES MESURES RÉALISÉES (MESURES 16, 17, 18).....	61
A. QUI SE POURSUIVENT (MESURES 16, 17).....	61
B. QUI SONT NON RÉCURRENTES (MESURE 18).....	63
4. LES MESURES ABANDONNÉES	63
4. LES MESURES VISANT UNE PROMOTION DU FRANÇAIS	64
1. LES MESURES EN COURS DE RÉALISATION RELATIVEMENT À LA FRANCISATION EN MILIEU DE TRAVAIL	64
2. LES MESURES EN COURS DE RÉALISATION RELATIVEMENT À LA FRANCISATION DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION ET DES IMMIGRANTS DÉJÀ INSTALLÉS AU QUÉBEC (MESURE 24)	64
3. LES MESURES RÉALISÉES (MESURES 19, 20, 21, 22, 23, 25, 35, 37, 38)	66
A. QUI SE POURSUIVENT (MESURE 23)	66
B. QUI SONT NON RÉCURRENTES (MESURES 19, 20, 21, 22, 25, 35, 37, 38).....	67
4. LES MESURES ABANDONNÉES	74

5.	LES MESURES VISANT À FACILITER L'ACCÈS À L'OFFRE	75
1.	LES MESURES EN COURS DE RÉALISATION RELATIVEMENT À LA FRANCISATION EN MILIEU DE TRAVAIL (MESURE 27B)	75
2.	LES MESURES EN COURS DE RÉALISATION RELATIVEMENT À LA FRANCISATION DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION ET DES IMMIGRANTS DÉJÀ INSTALLÉS AU QUÉBEC (MESURE 27C).....	79
3.	LES MESURES RÉALISÉES (MESURES 26 ET 27A).....	81
4.	LES MESURES ABANDONNÉES	85
6.	LE MÉCANISME DE SUIVI.....	86
1.	LES MESURES RÉALISÉES (MESURES 28, 29, 30).....	86
TROISIÈME PARTIE Les conclusions du Comité de suivi des activités		87
1	BREF RAPPEL.....	88
1.	UNE STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE EFFICACE.....	89
2.	DES OUTILS ET DES MÉCANISMES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS	91
3.	UNE MOBILISATION CONTINUE	93
4.	UNE STRATÉGIE GAGNANTE	94
2	ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET PROPOSITION DE PISTES DE RÉFLEXION	95
3	CONCLUSION	100
ANNEXE 1	Les signataires de la Stratégie commune.....	101
ANNEXE 2	Les mesures de la Stratégie commune (plan initial et nouvelles mesures).....	104
ANNEXE 3	Les membres du Comité directeur des orientations	108
ANNEXE 4	Déclaration de principes sur la langue française.....	109
ANNEXE 5	Carte de la francisation	110

TABLE DES MESURES

No mesure	Page	No mesure	Page	No mesure	Page
1	16	14a	41	27a	84
2	40	14b	43	27b	75
3	27	15	59	27c	79
4	40	16	61	28	86
5	20	17	62	29	86
6	38	18	63	30	86
7	18	19	67	31	32
8a	22	20	68	32	51
8b	24	21	69	33	34
8c	26	22	70	34	60
9	46	23	66	35	72
10	48	24	64	36	36
11	58	25	72	37	73
12	45	26	81	38	73
13	49				

SOMMAIRE

1 LA STRATÉGIE COMMUNE

Le 10 octobre 2008, à l'issue du Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques, le gouvernement du Québec et un comité de gens d'affaires et de partenaires socioéconomiques, présidé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, signaient une entente intitulée *Le français, notre affaire à tous – Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013*, un projet unique, porté par une coalition de partenaires engagés.

Le Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques avait réuni à Montréal quelque 250 personnalités du monde des affaires, du travail et de l'éducation pour discuter de la question du français dans les milieux de travail et dans les commerces, particulièrement à Montréal.

Parmi les signataires, on comptait, outre le premier ministre du Québec, sept ministres, cinq représentants des syndicats, de l'éducation et de la culture et vingt et un représentants du milieu des affaires de la région montréalaise.

Le but premier de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 était de renforcer la place du français dans les commerces et les milieux de travail montréalais. Les signataires de la *Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013* se sont donné un horizon de cinq ans pour atteindre des résultats significatifs en matière de renforcement de la place du français dans les commerces et les milieux de travail de la métropole.

À cet égard, les partenaires de la Stratégie commune ont misé :

- sur la mobilisation des partenaires socioéconomiques et des milieux d'affaires de la région métropolitaine pour soutenir la francisation des entreprises et des commerces, particulièrement ceux de petite taille;
- sur la coordination des initiatives des partenaires socioéconomiques et des milieux d'affaires avec les actions de leurs partenaires gouvernementaux;
- sur l'amélioration de la coordination et de l'harmonisation des programmes et des outils de francisation et de promotion de l'usage du français conçus par les partenaires gouvernementaux.

Les principaux partenaires engagés dans la réalisation des mesures énoncées dans la Stratégie commune sont :

- la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM);
- une quinzaine d'autres associations de gens d'affaires et d'organisations sectorielles actives dans la grande région de Montréal;
- trois grandes centrales syndicales;
- les trois commissions scolaires francophones de Montréal;
- cinq institutions universitaires présentes sur le territoire montréalais, dont deux institutions anglophones;
- la Commission des partenaires du marché du travail;
- une douzaine d'autres ministères et organismes gouvernementaux engagés dans des activités de francisation ou encore dans l'application de la Charte de la langue française.

Depuis octobre 2008, de nouveaux partenaires se sont joints à la Stratégie commune chaque année et au total, près d'une cinquantaine de partenaires ont au cours des cinq dernières années mené des actions concrètes auprès des clientèles particulièrement visées par la francisation sur le territoire montréalais.

2 LE BILAN DE LA STRATÉGIE COMMUNE

Les partenaires de la Stratégie commune, tant les ministères et organismes de l'Administration que les milieux d'affaires, les associations et les établissements d'éducation, peuvent dorénavant compter sur les acquis suivants :

- Les efforts de mobilisation déployés par les partenaires déjà engagés et la croissance continue du nombre de partenaires non gouvernementaux.
- La mise en place d'outils facilement accessibles par Internet pour informer les milieux de travail et, plus largement, les travailleurs et les citoyens sur les ressources offertes pour soutenir la francisation.
- Les actions de sensibilisation et d'accompagnement des petites entreprises réalisées sur le terrain par les agents de francisation, qui incitent ces petits établissements et commerces à s'engager dans un processus de francisation volontaire.
- Les efforts de coordination et d'harmonisation des programmes et des outils conçus par les partenaires gouvernementaux en vue de soutenir la francisation et de promouvoir l'usage du français en milieu de travail et dans les commerces.

À ce jour, ces réalisations sont suffisamment probantes pour que l'on puisse entrevoir dès maintenant l'effet positif général que la mise en œuvre de la Stratégie commune aura exercé sur le rayonnement du français à Montréal. L'analyse de ce qui a été accompli depuis l'adoption de la Stratégie commune permet de tirer les grandes conclusions suivantes :

1. Le plan initial a constitué une très bonne base de travail : en effet, seulement 3 des 35 mesures initiales ont été abandonnées et 8 nouvelles mesures ont été ajoutées pour compléter ou enrichir les mesures initialement prévues.
2. Le cadre de mise en œuvre qui sous-tend la Stratégie commune s'est révélé dans l'ensemble efficace et il a permis la mise en place d'une structure organisationnelle efficiente centrée sur un guichet unique d'information sur la francisation.
3. Les outils créés et les mécanismes de fonctionnement mis en place ont comblé de nombreux besoins, tant ceux des entreprises, des commerces et des comités de francisation que des individus désireux d'apprendre le français.
4. La mobilisation des partenaires socioéconomiques et des gens d'affaires a dépassé les attentes et s'est manifestée par des réalisations concrètes qui ont donné des résultats tangibles.
5. Les efforts de coordination et d'harmonisation de l'offre gouvernementale en francisation ont permis une simplification de l'accès aux divers programmes et outils.

Le plan initial de la Stratégie commune s'articulait autour de six grands thèmes regroupant les diverses mesures proposées, auxquelles sont venues se greffer par la suite de nouvelles mesures.

1. Les mesures visant à mieux répondre aux besoins des entreprises et des travailleurs par une offre souple et diversifiée des moyens de francisation : mesures 1 à 8 et nouvelles mesures 31, 33 et 36.
2. Les mesures visant à renforcer l'accompagnement des personnes qui souhaitent mieux s'intégrer au marché du travail : mesures 9 à 15 et nouvelle mesure 32.
3. Les mesures visant à célébrer la contribution des leaders en matière de francisation dans les petites entreprises : mesures 16 à 18 et nouvelle mesure 34.
4. Les mesures visant une promotion du français axée sur la fierté : mesures 19 à 25 et nouvelles mesures 35, 37 et 38.
5. Les mesures visant à faciliter l'accès à l'offre gouvernementale en francisation par un guichet unique : mesures 26 et 27.

6. Le mécanisme de suivi : mesures 28 à 30.

À ce jour :

- 8 nouvelles mesures se sont ajoutées aux 35 mesures initiales adoptées à la signature de la Stratégie commune, en octobre 2008;
- 18 mesures ont été réalisées, dont 2 sont de nouvelles mesures élaborées en cours de mise en œuvre de la Stratégie;
- 22 mesures se réalisent en continu, dont 6 sont de nouvelles mesures élaborées en cours de mise en œuvre de la Stratégie;
- 3 mesures ont été abandonnées.

La Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 a donné lieu à la création d'outils inédits qui répondent à un large éventail de besoins en matière de francisation :

- Le portail www.carrefourfrancisation.com, destiné aux entreprises et aux commerces, qui rassemble l'information relative à l'offre gouvernementale en francisation et propose des outils pratiques. Depuis sa mise en ligne en décembre 2010, le portail a reçu 45 946 visites d'une durée moyenne de 2,43 minutes.
- Une équipe de 16 agents de francisation, relevant d'une quinzaine d'associations, de sociétés de développement commercial et de chambres de commerce locales, qui agissent sur le terrain auprès des petits commerces et des entreprises de moins de 50 employés pour susciter et soutenir des démarches de francisation volontaire. Au 31 mars 2013, les agents avaient pu visiter plus de 4 450 des 8 044 petites entreprises et commerces qu'ils ont répertoriés sur leur territoire.
- La mise au point par l'OQLF et le SPL, à l'automne 2011, d'un processus de francisation volontaire menant à l'obtention d'une attestation de conformité à la Charte de la langue française. Au 31 mars 2013, 354 entreprises avaient obtenu leur attestation de conformité et 370 autres avaient entrepris les démarches menant à l'obtention de cette attestation.
- Le portail www.languedutravail.com, outil interactif de formation et de référence destiné à soutenir les comités de francisation des entreprises de plusieurs secteurs d'activité. Initialement conçu pour le secteur de l'aérospatiale, ce portail a enrichi son contenu pour s'étendre au secteur des télécommunications, puis, en 2011-2012, au secteur des plastiques et des composites et, en 2012-2013, à celui de l'automobile. Mentionnons que ce portail est né à l'initiative de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), en collaboration avec la Confédération générale du travail (CGT), une centrale syndicale française, et que la Confédération des syndicats nationaux (CSN) s'y est aussi associée depuis l'an dernier.
- Le portail www.emploiscentre-ville.com, destiné à faciliter l'embauche d'étudiants qui parlent français pour combler des postes temporaires dans les commerces du centre-ville de Montréal. Ce portail, dont sont partenaires diverses institutions universitaires, associations étudiantes et associations de commerçants du centre-ville, n'a pas pu prendre son essor au cours de 2012-2013 à cause des événements qui ont secoué le milieu de l'éducation. Malgré ces contretemps, la seconde phase du portail et sa prise en charge par une organisation spécialisée en emploi sont actuellement en cours de réalisation. Un tel portail pourrait s'avérer intéressant si on le publicise adéquatement et si on lui laisse le temps de s'implanter auprès de la communauté étudiante et des commerçants.
- Les cours de français en ligne (FEL), qui facilitent la francisation des candidats à l'immigration et des immigrants déjà établis au Québec. Le nombre d'inscriptions aux FEL ne cesse d'augmenter chaque année, étant passé de 1 661 en 2008-2009 à 5 537 en 2012-2013, soit un total de 20 961 inscriptions pour l'ensemble de la période considérée.
- Les cours de français adaptés à divers domaines professionnels, qui facilitent l'accès à divers ordres professionnels des secteurs de la santé, de l'ingénierie et de l'administration. Depuis leur création en 2008, le nombre de personnes inscrites à ces cours augmente chaque année. De l'exercice 2010-2011 jusqu'à la fin de mars 2013, 1 269 personnes ont suivi ces formations.
- L'adoption en février 2012 par le MICC et le MELS d'un nouveau cadre de référence pour l'évaluation de la compétence en français oral et écrit des personnes immigrantes déjà établies au Québec ou des candidats à l'immigration. Ce référentiel comprend deux instruments, à savoir une échelle qui

définit les niveaux de compétence en français des personnes évaluées et un programme-cadre qui harmonise les contenus de formation en français donnés aux immigrants adultes dans les réseaux des deux ministères.

- La création d'un guichet Internet permettant l'inscription en ligne aux cours de français offerts au MICC et au MELS.

3

UN AVENIR POUR LA STRATÉGIE COMMUNE

Il est indubitable que la Stratégie commune a permis des gains en francisation dans la région de Montréal auprès des clientèles ciblées, particulièrement les petites entreprises, les immigrants non francophones et les étudiants.

- ❖ Les gains en matière de francisation auprès des petites entreprises et des petits commerces résultent principalement de l'action sur le terrain des agents de francisation. Ceux-ci facilitent l'accès aux ressources disponibles, maintenant répertoriées dans l'indispensable portail **Carrefour francisation**, et accompagnent dans leurs démarches les entreprises qui s'engagent de leur plein gré dans un processus de francisation. La mise au point de l'**attestation de conformité à la Charte de la langue française** constitue désormais une unité de mesure claire de la situation linguistique d'une petite entreprise. Cette attestation permet en outre de mieux évaluer les gains en francisation, issus d'une démarche volontaire, qui sont réalisés dans ce type d'entreprises.
- ❖ Les gains en francisation auprès des immigrants non francophones s'avèrent aussi significatifs, comme en témoigne l'engouement croissant pour les cours de français, quelle qu'en soit la formule (FEL, français spécialisé, cours en milieu de travail, autoformation, cours magistraux). L'harmonisation des programmes d'apprentissage du français et des outils d'évaluation de la compétence linguistique, de même que la mise en place d'un guichet unique pour l'inscription à l'une ou l'autre des formules de cours offertes par le MICC ou le MELS, facilitent la fréquentation des cours de français, tant par les candidats à l'immigration que par les immigrants déjà établis au Québec.
- ❖ Les interventions visant à promouvoir l'apprentissage et l'usage du français auprès des étudiants non francophones sont plus récentes. Cependant, les objectifs de ces activités de sensibilisation, à savoir l'augmentation de l'usage du français chez les étudiants non francophones, demeurent pertinents, surtout lorsqu'on considère les effets que pourrait avoir sur la francisation des petits commerces montréalais la disponibilité sur le marché de l'emploi d'étudiants parlant français aptes à occuper des postes à temps partiel.

Par ailleurs, certaines interventions ont eu moins d'impacts mesurables sur l'amélioration de la francisation des entreprises et des personnes. C'est le cas notamment de plusieurs campagnes de promotion menées auprès de l'ensemble ou de segments particuliers de la population, ou encore de campagnes ciblées réalisées auprès d'entreprises ou de secteurs économiques. Outre le fait qu'il soit difficile d'évaluer les impacts réels des campagnes de promotion sur les comportements des personnes, les résultats mitigés de certaines d'entre elles peuvent tenir à diverses causes : défauts de planification, notamment en ce qui a trait au choix du moment de réalisation de la campagne; coordination insuffisante avec des partenaires qui auraient pu avoir un effet multiplicateur; absence d'indicateurs pour mesurer les effets réels de la campagne dans la population visée.

Malgré les impacts relativement modestes des campagnes de promotion, celles-ci demeurent nécessaires. Sans pour autant négliger les interventions auprès des entreprises et des non-francophones, il conviendrait particulièrement de mettre l'accent sur les communications avec l'ensemble des citoyens, et particulièrement avec les Québécois francophones, qui ont un rôle essentiel à jouer pour la pérennité du français au Québec.

En effet, si les Québécois francophones n'agissent pas avec détermination pour faire respecter leurs droits de travailler et d'être accueillis et servis en français dans les commerces et les entreprises, les gains en francisation seront bien moindres. L'engagement de chacun des francophones à l'égard de l'usage du français comme langue du travail et du commerce au Québec est la base essentielle sur laquelle viennent s'appuyer les interventions visant à augmenter la francisation des entreprises et des individus. Il ne faut donc pas concentrer tous les efforts sur la seule francisation des non-francophones.

Il n'en demeure pas moins que, dans l'ensemble, l'effort de concertation et de mise en commun des ressources qui caractérise la Stratégie commune a porté ses fruits. L'un des acquis les plus importants de cet exercice est sans contredit la mobilisation concertée du milieu des affaires, des associations, du monde de l'éducation et de l'Administration publique en vue de promouvoir et de renforcer la place du français dans les commerces et les milieux de travail, notamment dans les petites entreprises, et la volonté affirmée, unanimement partagée, de consolider l'utilisation du français à Montréal. En ciblant particulièrement les entreprises de moins de 50 employés, les partenaires de la Stratégie commune reconnaissaient que ces établissements constituent à Montréal un carrefour unique où convergent deux forces majeures d'intégration des talents à la société québécoise : le travail et la langue. En fait, ces entreprises sont des acteurs privilégiés qui jouent un rôle de premier plan pour consolider l'identité de Montréal comme métropole francophone, diversifiée et inclusive.

L'autre acquis précieux issu de la Stratégie commune est l'engagement volontaire dans un processus de francisation adapté d'un nombre grandissant de petites entreprises et de petits commerces, alors qu'ils n'y sont pas contraints par la Charte de la langue française.

Il importe aussi de poursuivre les efforts de vulgarisation et de diffusion adaptée des informations relatives à la francisation, qui se sont concrétisés dans les divers portails Web mis en ligne par des partenaires de la Stratégie commune.

Il importe enfin de maintenir une coordination active des actions gouvernementales en matière de francisation, notamment en ce qui a trait à l'offre de cours de français.

On peut s'interroger sur la nécessité de poursuivre la Stratégie commune, qui vient à son terme en 2013, mais la pertinence des actions concertées des milieux gouvernementaux et non gouvernementaux en vue de ces objectifs communs n'est plus à démontrer. Les interventions importantes et efficaces des gens d'affaires et des associations à l'égard de la promotion et du soutien de la francisation des milieux de travail et des commerces ont aussi largement fait leurs preuves. Une mobilisation de cette envergure est un exemple à suivre qui pourrait porter ses fruits partout où le statut du français comme langue du travail et du commerce est remis en question.

Au terme de la Stratégie commune pour Montréal 2008-2013, il est essentiel de maintenir la concertation entre les différents acteurs socioéconomiques en matière de francisation, et surtout, il est primordial de ne pas perdre les gains que la Stratégie commune a permis de faire.

PREMIÈRE PARTIE

Rappel de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013

1 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1.1 L'ORIGINE DE LA STRATÉGIE COMMUNE

Le 10 octobre 2008, à l'issue du Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques, le gouvernement du Québec et un comité de gens d'affaires et de partenaires socioéconomiques, présidé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, signaient une entente intitulée *Le français, notre affaire à tous – Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013*. Parmi les signataires, on comptait, outre le premier ministre du Québec, sept ministres du gouvernement, cinq représentants des syndicats, de l'éducation et de la culture et vingt et un représentants du milieu des affaires de la région montréalaise¹.

Rappelons que le Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques avait réuni à Montréal quelque 250 personnalités du monde des affaires, du travail et de l'éducation pour discuter de la question du français dans les milieux de travail et dans les commerces, particulièrement à Montréal. Cet exercice de concertation constituait l'une des mesures annoncées par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, M^{me} Christine St-Pierre, dans son plan d'action *Réussir ensemble en français*, lancé en mars 2008. Quelques mois plus tard, le gouvernement du Québec invitait à cette rencontre les gens d'affaires et les partenaires socioéconomiques montréalais dans le but d'établir des partenariats concrets entre l'État, les petites entreprises et les organisations syndicales pour consolider le visage français de la métropole.

L'importance des enjeux et l'ampleur du défi que représentait la recherche de solutions pour renforcer la francisation à Montréal, la réponse très favorable des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques à cette invitation, de même que la participation de plusieurs ministères et organismes ont donné à cette rencontre un caractère inédit. L'entente qui en a résulté constitue un projet unique, porté par une coalition de partenaires engagés.

1.2 LE CONTEXTE SOCIOLINGUISTIQUE

Pour guider les travaux des participants au Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques, il fallait disposer d'un portrait actualisé de la situation linguistique à Montréal. À cette fin, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a réalisé une étude en 2008² et Léger Marketing³ a, pour le compte du Secrétariat à la politique linguistique (SPL), mené un sondage au cours de la même année. En voici les grandes lignes.

L'utilisation du français dans les petites et moyennes entreprises

En ce qui a trait à l'utilisation du français au travail, l'étude publiée par l'OQLF révélait qu'en 2008, dans les entreprises de l'île de Montréal qui employaient de 11 à 49 employés, le français coexistait davantage avec l'anglais qu'ailleurs au Québec. On notait en particulier que :

- 69 % d'entre elles avaient le français comme langue principale de travail, comparativement à 86 % pour tout le Québec;
- 59 % affichaient exclusivement en français, comparativement à 76 % pour tout le Québec;
- 71 % employaient du personnel qui a une connaissance fonctionnelle du français, comparativement à 85 % pour tout le Québec;

1 La liste des signataires forme l'annexe 1 du présent rapport.

2 Pierre BOUCHARD, *Les entreprises de 11 à 49 employés. Portrait de leur situation linguistique*, Office québécois de la langue française, août 2008, 53 pages.

3 LÉGER MARKETING, *Perception des Montréalais quant à la langue de service dans les petites entreprises de l'île de Montréal*, [Rapport], septembre 2008.

- leur environnement informatique était moins francisé qu'ailleurs au Québec;
- au cours de l'année, 25 % avaient exigé uniquement la connaissance du français à l'embauche, comparativement à 47 % pour l'ensemble du Québec; par ailleurs 40 % avaient exigé la connaissance de l'anglais pour tous les postes, cette dernière proportion étant deux fois plus élevée que pour l'ensemble du Québec.

L'utilisation du français dans les commerces montréalais

Quant à l'utilisation du français dans les commerces de Montréal, le sondage réalisé en septembre 2008 par la firme Léger Marketing faisait ressortir que :

- la clientèle montréalaise était majoritairement accueillie en français dans les commerces de Montréal, mais davantage dans ceux de l'est et du centre de l'île que dans ceux de l'ouest;
- la majorité des clients montréalais accueillis dans une autre langue que le français ne demandait pas à être servie en français;
- les types de commerces où il est moins facile d'obtenir des services en français étaient les boutiques, les restaurants et les magasins d'alimentation de Montréal, ainsi que les entreprises de services de l'ouest de Montréal.

2 LES PRINCIPES ET LES OBJECTIFS

Grâce aux résultats des sondages et enquêtes que l'OQLF et la firme Léger Marketing ont rendu publics lors du Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques du 10 octobre 2008, les participants ont pu prendre le pouls de la situation du français dans les petites entreprises montréalaises.

À la lumière des échanges intervenus lors de cette journée, les signataires de la Stratégie commune se sont mis d'accord sur un ensemble de mesures reposant sur les dix principes suivants :

1. Le français est la langue officielle du Québec.
2. La primauté de la langue française constitue une caractéristique incontournable et une valeur fondamentale de la société québécoise.
3. La Charte de la langue française garantit aux Québécois et aux Québécoises le droit de travailler, d'être informés et d'être servis en français.
4. Le gouvernement, les gens d'affaires, les associations, les syndicats et la population dans son ensemble partagent la responsabilité de faire du français la langue normale et habituelle de la vie publique.
5. Cet objectif est poursuivi dans un esprit d'ouverture et dans le respect de la communauté de langue anglaise et des communautés culturelles ainsi que des nations amérindiennes et de la nation inuite, constituantes de la société québécoise.
6. L'influence déterminante de Montréal dans la démographie, l'économie et l'immigration confère à la métropole un rôle particulier pour assurer la vitalité et l'avenir de la langue française au Québec.
7. Les signataires de la *Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013* sont déterminés à promouvoir le français et à renforcer son utilisation dans les produits et services, dans l'affichage ainsi que dans les milieux de travail, particulièrement à Montréal, auprès des entreprises et des commerces employant de 11 à 49 personnes.
8. Les signataires reconnaissent que les petites entreprises montréalaises constituent un carrefour unique où convergent deux forces majeures d'intégration des talents à la société québécoise, le travail et la langue, comme facteurs d'intégration à la vie économique ainsi qu'à la vie sociale et culturelle. Cette situation fait de ces entreprises des acteurs privilégiés pour consolider l'identité de Montréal comme métropole francophone, diversifiée et inclusive.
9. Les signataires reconnaissent que le français est une des forces pouvant contribuer, directement et indirectement, au succès des petites entreprises et que cette force s'exprime à travers la langue

d'accueil et de service, la langue d'affichage et la langue de travail, tout cela grâce à des actions sur les fronts de la promotion et de la sensibilisation, de la formation et de l'accompagnement.

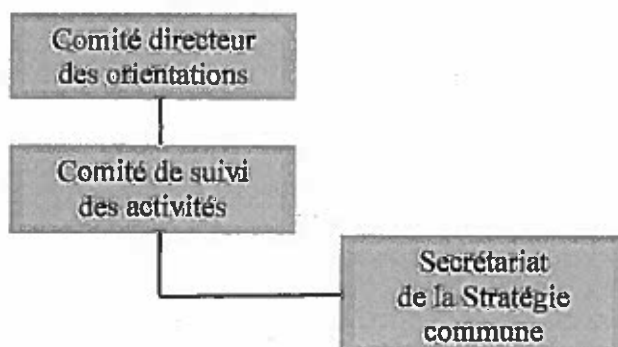
10. Les actions proposées sont élaborées en tenant compte de la réalité profonde des petites entreprises, où le défi quotidien de réussir et de prospérer mobilise la quasi-totalité de l'énergie de leurs dirigeants.

Les signataires ont ensuite choisi d'entreprendre ensemble diverses actions de promotion et de sensibilisation, de formation et d'accompagnement, destinées à renforcer la place du français dans les commerces et les milieux de travail, notamment dans les petites entreprises, de façon à consolider l'utilisation du français à Montréal. Au total, trente⁴ mesures ont été envisagées, constituant le noyau dynamique de la Stratégie commune. Ces mesures ont été regroupées sous les six thèmes suivants :

1. Mieux répondre aux besoins des entreprises et des travailleurs par une offre souple et diversifiée.
2. Renforcer l'accompagnement des personnes qui souhaitent mieux s'intégrer au marché du travail.
3. Célébrer la contribution des leaders en matière de francisation dans les petites entreprises.
4. Faire une promotion du français axée sur la fierté.
5. Faciliter l'accès à l'offre gouvernementale en francisation par un guichet unique.
6. Prévoir un mécanisme de suivi efficace.

Enfin, les signataires se sont donné cinq ans pour réaliser l'ensemble des mesures de la *Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013*.

3 LE CADRE DE GESTION ET LES RESSOURCES DE LA STRATÉGIE COMMUNE



Un mécanisme a été institué pour assurer le suivi de la Stratégie commune. Il inclut deux comités et un secrétariat permanent.

3.1 LE COMITÉ DIRECTEUR DES ORIENTATIONS

Le Comité directeur des orientations⁵ est présidé par M. Michel Leblanc, président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Il est composé des membres du Comité des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques (près d'une trentaine de personnes), de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française⁶ et du ministre responsable de la région de Montréal. La

⁴ Les trente mesures sont décrites dans la deuxième partie et répertoriées dans l'annexe 2 du présent rapport.

⁵ La liste des membres du Comité directeur des orientations se trouve à l'annexe 3 du présent rapport.

⁶ Depuis septembre 2012, c'est à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles qu'est confiée la responsabilité de l'application de la Charte de la langue française.

ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles s'est jointe à ce comité en décembre 2010 en raison du nombre important de mesures qui concernent son ministère.

Le Comité directeur a pour mandat de faire « un bilan des réalisations découlant de la Stratégie commune 2008-2013 et d'en faire rapport annuellement au gouvernement »⁷. À cette fin, il est secondé par le Comité de suivi des activités.

S'appuyant sur la diversité et l'expérience de ses membres, le Comité directeur oriente également les nouvelles actions qui sont mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie commune. Ainsi, grâce aux antennes qu'ils ont dans les différents milieux qu'ils représentent, certains membres ont pu transmettre leur vision de la situation ou encore faire état de problèmes pressentis ou d'occasions à saisir, ce qui a permis d'ouvrir de nouvelles pistes d'intervention.

Enfin, dans la mesure de leur disponibilité et de leurs moyens, plusieurs membres du Comité directeur apportent leur contribution concrète à la Stratégie commune en réalisant des projets axés sur la promotion du français dans les petites entreprises.

Conformément aux dispositions de la *Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013*, les membres du Comité directeur des orientations doivent se réunir « au moins une fois l'an »⁸. Depuis octobre 2008, quatre réunions ont eu lieu : le 28 août 2009, le 9 avril 2010, le 27 mai 2011 et le 20 juin 2013. De plus, une rencontre informelle s'est tenue lors du lancement du guichet Carrefour francisation, le 13 décembre 2010, et une consultation des membres a été effectuée en juin 2012.

3.2 LE COMITÉ DE SUIVI DES ACTIVITÉS

Le Comité de suivi des activités a été créé en juin 2009. Il est composé de huit membres dont trois sont désignés par le gouvernement. Les cinq autres membres proviennent du monde des affaires et du travail. Au 31 mars 2013, en faisaient partie :

- pour le gouvernement :
 - M. Jacques Beauchemin, sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique,
 - M. Jorge Passalacqua, directeur général adjoint de la francisation et des enquêtes à l'Office québécois de la langue française,
 - M. Yvan Turcotte, sous-ministre adjoint à la performance et à la francisation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles;
- pour les gens d'affaires et les partenaires socioéconomiques :
 - M. Jacques Létourneau, président de la Confédération des syndicats nationaux (représenté par M. Michel Forget),
 - M. Norman Chenail, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent,
 - M. Gaston Lafleur, président du Conseil québécois du commerce de détail,
 - M. François Meunier, vice-président aux affaires publiques de l'Association des restaurateurs du Québec,
 - M. Guy Jobin, vice-président Services aux entreprises de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

M. Réjean Charbonneau, directeur des services aux entreprises et des mesures de formation à Emploi-Québec, s'est joint au comité en décembre 2009, compte tenu de l'importante contribution de son organisme au dossier de la francisation à Montréal.

À l'automne 2011, à la suite de l'élargissement de la Stratégie commune à la grande région métropolitaine, les chambres de commerce et d'industrie de Laval et de la Rive-Sud se sont jointes au Comité de suivi des activités, ainsi que les directions régionales d'Emploi-Québec de ces territoires.

⁷ Texte de la Stratégie commune, p. 2, point 12.c). Ce texte, qui fait état des principes et objectifs ainsi que du cadre de gestion de la Stratégie commune présentés dans les pages précédentes, est accessible dans le site Web du Secrétariat à la politique linguistique à l'adresse www.spl.gouv.qc.ca, sous l'onglet *Grands dossiers*.

⁸ Texte de la Stratégie commune, p. 7, point 3.

Le Comité de suivi des activités est coprésidé par M. Jacques Beauchemin, pour le gouvernement, et par M. Guy Jobin pour les gens d'affaires et les partenaires socioéconomiques.

Ce comité assure donc le suivi des activités ainsi que la préparation des rapports annuels sur l'état d'avancement de la Stratégie commune. De plus, conformément à son mandat, le Comité de suivi des activités peut proposer « de nouvelles actions en fonction des besoins pour améliorer la performance de l'utilisation du français comme langue du commerce et des affaires ». Il peut également choisir d'abandonner les mesures qui s'avèrent peu performantes ou difficilement réalisables.

Le Comité de suivi des activités a tenu neuf réunions depuis l'adoption de la Stratégie commune en octobre 2008, soit :

- en 2009 : le 19 août et le 11 décembre;
- en 2010 : les 9 et 22 mars, et le 27 septembre;
- en 2011 : le 12 mai et le 24 octobre;
- en 2012 : le 2 avril;
- en 2013 : le 31 mai.

Le Comité de suivi des activités s'est aussi réuni le 13 décembre 2010, de façon informelle, lors du lancement du guichet Carrefour francisation, et une consultation des membres a été effectuée en juin 2012.

3.3 LE SECRÉTARIAT DE LA STRATÉGIE COMMUNE

Créé en avril 2009, le secrétariat de la Stratégie commune assure le soutien des deux comités mentionnés précédemment, de même que le suivi des activités de mise en œuvre de la Stratégie commune. Son effectif inclut un conseiller à temps partiel, M. Pierre-Paul Clermont, et une agente de secrétariat à temps complet, M^{me} Sherley Patricia Saintinè, tous deux en poste à Montréal.

Le Secrétariat à la politique linguistique (SPL) assume les frais administratifs du secrétariat de la Stratégie commune et, sous la direction de M^{me} Brigitte Jacques, il coordonne la réalisation de l'ensemble de la Stratégie commune avec le soutien de son personnel permanent.

DEUXIÈME PARTIE

La mise en œuvre de la Stratégie commune

En octobre 2008, au moment de la signature de la *Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013*, les partenaires gouvernementaux avaient proposé à la fois des mesures nouvelles et des mesures correspondant à des interventions existantes, ces dernières ayant été bonifiées.

Il était aussi prévu qu'en cours de réalisation de la Stratégie commune, de nouvelles mesures puissent être élaborées et d'autres, abandonnées. Le Comité de suivi des activités a procédé de la sorte, éliminant en 2010-2011 quelques mesures non performantes ou difficilement réalisables et mettant en place de nouvelles mesures en 2010-2011 et en 2011-2012.

Le présent rapport décrit l'état de réalisation des différentes mesures en date du 31 mars 2013. Celles-ci sont divisées en six grandes sections⁹ :

1. Les mesures visant à mieux répondre aux besoins des entreprises et des travailleurs par une offre souple et diversifiée des moyens de francisation : mesures initiales 1 à 8 et nouvelles mesures 31, 33 et 36.
2. Les mesures visant à renforcer l'accompagnement des personnes qui souhaitent mieux s'intégrer au marché du travail : mesures initiales 9 à 15 et nouvelle mesure 32.
3. Les mesures visant à célébrer la contribution des leaders en matière de francisation dans les petites entreprises : mesures initiales 16 à 18 et nouvelle mesure 34.
4. Les mesures visant une promotion du français axée sur la fierté : mesures initiales 19 à 25 et nouvelles mesures 35, 37 et 38.
5. Les mesures visant à faciliter l'accès à l'offre gouvernementale en francisation par un guichet unique : mesures initiales 26 et 27.
6. Le mécanisme de suivi : mesures initiales 28 à 30.

Dans chaque section, la présentation des mesures est elle-même subdivisée en quatre sous-sections, le cas échéant :

- les mesures en cours de réalisation relativement à la francisation en milieu de travail;
- les mesures en cours de réalisation relativement à la francisation des candidats à l'immigration et des immigrants déjà installés au Québec;
- les mesures réalisées, récurrentes et non récurrentes;
- les mesures abandonnées.

Lorsqu'une mesure a été appliquée sur plus d'un exercice, des données sur cinq exercices sont fournies, soit de 2008-2009 à 2012-2013, afin que les résultats puissent s'interpréter sur une base comparative¹⁰.

Les données contenues dans le présent rapport proviennent des ministères et organismes de l'Administration et des partenaires non gouvernementaux responsables de la réalisation de chacune des mesures.

⁹ On retrouve en annexe 2 la liste des mesures initiales et celle des nouvelles mesures, dont les numéros suivent l'ordre habituel. Ce sont ces numéros auxquels nous renvoyons dans la présente section.

¹⁰ Comme la Stratégie commune a été signée en milieu d'exercice gouvernemental, en octobre 2008, il était difficile pour les partenaires gouvernementaux, lorsque la mesure était déjà en cours de réalisation, de départager les données « d'avant » de celles « d'après » la Stratégie. C'est pourquoi les données de l'année 2008-2009 inscrites dans le présent rapport ne peuvent constituer une base comparative exclusivement liée à la Stratégie.

1 LES MESURES VISANT À MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DES TRAVAILLEURS PAR UNE OFFRE SOUPLE ET DIVERSIFIÉE DES MOYENS DE FRANCISATION

1. LES MESURES EN COURS RELATIVEMENT À LA FRANCISATION EN MILIEU DE TRAVAIL (mesures 1, 7, 5, 8a, 8b, 8c, 3, 31, 33, 36)

Mesure 1 : Conclure de nouvelles ententes pour la francisation dans le cadre du programme de francisation des milieux de travail.

Responsable : le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

	2008-2009 (partiel)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total 2008-2013
Rencontres organisées	11	64	28	24	28	155
Industries ou services visés par la mesure	Technologies de l'information, métaux, hôtellerie, pharmaceutique, courtier en douane, textile, vêtement et autres	Technologies de l'information, jeux vidéo, logiciels, pharmaceutique, courtier en douane et transport, textile, plastiques, entretien et autres	Technologies de l'information, jeux vidéo, logiciels, pharmaceutique, courtier en douane et transport, textile, plastiques, entretien et autres	Technologies de l'information, jeux vidéo, logiciels, pharmaceutique, courtier en douane et transport, textile, plastiques, entretien, hôtellerie et autres	Technologies de l'information, jeux vidéo, logiciels, pharmaceutique, courtier en douane et transport, textile, vêtement, plastiques, entretien, métaux, hôtellerie, commerce de détail, finance et autres	Technologies de l'information, jeux vidéo, logiciels, pharmaceutique, courtier en douane et transport, textile, vêtement, plastiques, entretien, métaux, hôtellerie
Cours en entreprise mis sur pied (travailleurs ayant suivi ces cours de français)	20	72	74 (1 355)	69 (1 201)	92 (999)	327
Autres actions (entreprises touchées)	Sondage (31), enquête plastique (187), enquête textile (99)	-	Contacts ou références (262)	Sondage ou références (377)	Sondage ou références (275)	-
Coût de la mesure	303 343 \$	210 049 \$	148 717 \$	170 406 \$	63 759 \$	896 274 \$

Cette mesure vise la francisation des travailleurs par l'offre de cours gratuits disponibles soit sur les lieux de travail ou encore dans des locaux appartenant aux trois commissions scolaires partenaires de la mesure.

Les coûts de la mesure pour le MICC sont ceux apparaissant dans le tableau précédent alors que ceux d'Emploi-Québec sont inclus dans la mesure 8a.

Les principaux partenaires du MICC dans la réalisation de cette mesure sont :

- la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), entente déjà signée en mai 2008;
- la Confédération des syndicats nationaux (CSN), entente conclue au cours de la première année de la Stratégie commune;
- le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du textile, entente conclue au cours de la première année de la Stratégie commune;
- le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des plastiques et des composites, entente conclue au cours de la première année de la Stratégie commune;
- la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), entente conclue au cours de la première année de la Stratégie commune;
- la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT);
- Emploi-Québec (EQ);
- les trois commissions scolaires francophones de l'île de Montréal : la Commission scolaire de Montréal (CSDM), la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI);
- l'organisme Formation de base pour le développement de la main-d'œuvre (FBDM);
- l'Office québécois de la langue française (OQLF);
- l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec (AMDEQ).

Le MICC a joué un rôle important dans la concertation des partenaires grâce à son comité de gouvernance sur la francisation en milieu de travail, qui regroupe des représentants des milieux gouvernemental, institutionnel, patronal, syndical et communautaire.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

- En 2008-2009, le MICC estime avoir accru de 28,9 % le nombre d'entreprises rejointes et de 17 % le nombre de travailleurs joints, comparativement aux résultats de l'année 2007-2008, qui a précédé la signature des ententes. Il note cependant que, malgré les démarches d'information et de sensibilisation, certains dirigeants d'entreprise sont, pour diverses raisons (exiguïté des lieux de travail, fort taux de roulement des employés, etc.), parfois réticents à ce que des cours de français se donnent sur les lieux de travail.
- En 2009-2010 et en 2010-2011, il y a aussi eu une augmentation du nombre d'entreprises ayant mis en place des cours de français en milieu de travail et du nombre de travailleurs inscrits. Plusieurs entreprises se disent très satisfaites de pouvoir offrir de la formation gratuite à leur personnel. Si ce n'était de la gratuité, cependant, il y aurait moins de cours. En outre, un grand nombre de dirigeants ne veulent pas offrir de cours de français à leurs employés, les raisons invoquées le plus souvent étant la situation économique, le ralentissement des activités de l'entreprise et le surcroît de travail.
- En 2011-2012, il y a eu une légère baisse du nombre d'entreprises et de travailleurs ayant bénéficié de cette mesure. Selon le MICC, cette situation est attribuable à la conjoncture économique défavorable dans certains secteurs, qui a entraîné un certain ralentissement des activités, voire des fermetures d'établissements. Malgré cette situation, les nombreux partenaires du MICC ont pu joindre un nombre

important d'entreprises et ont maintenu les efforts nécessaires pour franciser leurs employés, notamment grâce à une offre diversifiée de cours de français gratuits.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) a dirigé 224 entreprises vers les trois commissions scolaires de l'île de Montréal. De ce nombre, 52 entreprises ont adhéré au programme, dont 29 sont des PME de 100 employés ou moins (56 %), ce qui a permis à 700 travailleurs de suivre des cours de français.

- En 2012-2013, malgré une augmentation de 27 % du nombre de cours de français en milieu de travail, les principaux intervenants ont mentionné avoir fait face à une plus grande réticence de la part des dirigeants d'entreprises pour l'organisation de ces cours.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) a dirigé 181 entreprises vers les trois commissions scolaires francophones de Montréal et vers le MICC. De ce nombre, 61 entreprises (33,7 %) se sont engagées à mettre en place des cours de français pour leurs employés : 18 d'entre elles (29,5 %) emploient moins de 50 personnes et 22 (36 %) comptent entre 50 et 100 employés. Le MICC, de son côté a organisé des cours de français dans 20 entreprises de Montréal, cours qui ont été offerts à 523 travailleurs immigrants.

BILAN D'ENSEMBLE

En dépit des efforts déployés et malgré des résultats non négligeables, on constate une certaine limite aux activités de promotion et de sensibilisation; la CCMM, malgré sa notoriété, a éprouvé de la difficulté à réaliser ses objectifs au cours de la dernière année.

De plus, les cours donnés en milieu de travail, à raison de quatre heures par semaine, rencontrent certaines difficultés inhérentes à la formule elle-même : le manque de temps disponible et la fatigue des employés, les horaires de travail, les exigences de la production, certains locaux inadéquats. De plus, la formule des quatre heures par semaine ne permet pas, de l'avis général, une progression assez rapide dans l'apprentissage d'une langue aussi complexe que le français.

Par ailleurs, la gratuité des cours du MICC et le programme de soutien régionalisé aux entreprises de la Commission des partenaires du marché du travail et d'Emploi-Québec, programme qui finance la formation et le remboursement des salaires, sont des incitatifs essentiels au maintien de la formule de cours en milieu de travail.

Malgré ces contraintes, cette formule de cours doit être maintenue, surtout dans les entreprises où les employés qui suivent les cours peuvent parler français, soit avec la clientèle, soit avec les collègues de travail et les dirigeants.

Mesure 7 : Concevoir de nouveaux cours de français spécialisés dans certains domaines : sciences infirmières, santé, génie, administration, etc.

Responsable : le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

	2008-2009 (partiel)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total 2008-2013
Nombre d'étudiants touchés par la mesure	148	396	387	415	467	1 813
Coût de la mesure	42 544 \$	231 306 \$	397 828 \$	412 816 \$	441 712 \$	1 526 206 \$

De concert avec divers partenaires, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) a élaboré et validé des cours de français adaptés aux domaines des sciences appliquées et du génie, de la santé (collège Édouard-Montpetit et collège de Maisonneuve), des sciences infirmières (cégep du Vieux Montréal), de la santé buccodentaire (collège de Maisonneuve), du droit, de l'administration et des affaires (collège de Maisonneuve) et de l'ingénierie (Ordre des ingénieurs du Québec).

Certains de ces cours ont été offerts de manière expérimentale à compter de 2008 : offerts suivant diverses formules, ils s'adressent à des personnes qui ont entrepris d'adhérer à un ordre professionnel. Par ailleurs, le développement et la mise à l'essai de nouveaux cours se poursuit.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

- En 2009-2010, le nombre d'étudiants inscrits à ces cours a plus que doublé.
- En 2010-2011, le nombre d'étudiants à ces formations spécialisées est demeuré stable : il s'agissait en l'occurrence de cours destinés aux différents ordres professionnels du domaine de la santé et du cours dans le domaine de l'ingénierie, qui se sont donnés au cégep de Maisonneuve et au cégep du Vieux Montréal. De plus, on a mené au cours de cette année les travaux d'élaboration du cours de niveau avancé relié aux domaines du droit, de l'administration et des affaires.
- En 2011-2012, les cours du domaine de la santé et de l'ingénierie se sont poursuivis au cégep du Vieux Montréal et la mise à l'essai du cours Administration, droit et affaires a été amorcée en février 2012 au même Cégep, ce qui explique la légère augmentation du nombre total d'étudiants inscrits;
- En 2012-2013, il y a encore eu une augmentation du nombre total des étudiants inscrits à ces cours due particulièrement à l'augmentation des inscriptions au cours du domaine de l'administration, droit et affaires;
- Le tableau ci-après donne la répartition des étudiants dans les divers cours depuis 2010-2011 :

Période	Cours du domaine de la santé	Cours du domaine de l'ingénierie	Cours du domaine de l'administration
2010-2011	300	87	s. o.
2011-2012	264	132	19
2012-2013	286	80	101

BILAN D'ENSEMBLE :

Même si cette formule de cours est en constante progression, elle devrait attirer encore plus d'élèves car ils sont destinés aux professionnels en emploi ou en recherche d'emploi désireux d'intégrer un ordre professionnel ce qui représente une partie importante de la clientèle sélectionnée par le MICC. En plus des cours plus formels avec professeur, des modules en autoformation disponibles en ligne sont offerts pour tous les cours spécialisés (voir mesure 6).

Le MICC devra maintenir une stratégie de communication pour faire connaître ces nouveaux cours, spécialement auprès des ordres professionnels et des entreprises. Ces cours sont nécessaires afin de permettre aux nouveaux arrivants non seulement d'apprendre le français mais aussi d'acquérir une meilleure connaissance de la terminologie dans leur domaine d'activité, en vue de réussir les examens d'admission aux ordres professionnels. Le MICC devrait aussi travailler de concert avec d'autres ordres professionnels afin d'augmenter l'éventail des cours disponibles.

Mesure 5 : Développer rapidement une offre diversifiée des modes et des lieux de formation en français afin de mieux répondre aux besoins des petites entreprises. Par exemple : formations regroupées sur les artères commerciales et dans les centres commerciaux.

Responsables : les directions régionales de l'Île-de-Montréal, de Laval et de la Montérégie d'Emploi-Québec.

Afin de mieux comprendre la problématique de l'apprentissage du français par les travailleurs immigrants et d'identifier des mécanismes pour améliorer la situation, Emploi-Québec (EQ), le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), la Commission des partenaires du marché du travail et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ont tenu, en 2008-2009, des rencontres de travail avec des représentants de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent, de même qu'avec Destination centre-ville, la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, le Conseil québécois du commerce de détail et le Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail.

Pour répondre aux besoins identifiés, Emploi-Québec a ajouté, en septembre 2009, un volet « achat de formation continue » à sa mesure de formation (MFOR). Dans le cadre du PACTE pour l'emploi Plus, trois ententes de services ont été conclues avec les collèges Marie-Victorin, de Maisonneuve et Bois-de-Boulogne à l'aide de la mesure de formation MFOR-entreprises. Depuis 2010-2011, les activités à temps partiel sont financées par le programme Soutien régionalisé aux entreprises. En décembre 2010, le Collège Bois-de-Boulogne s'est retiré du projet, laissant les deux autres institutions répondre à tous les besoins exprimés. Le budget relatif à la mesure 5 est inclus dans la mesure 8a.

De plus, les directions régionales d'Emploi-Québec et les conseils régionaux reçoivent un budget de la Commission des partenaires du marché du travail pour mettre en œuvre sur leur territoire une offre de formation correspondant aux critères du programme MFOR et tenant compte des priorités régionales.

Dans la région de Montréal, en raison de la forte demande de cours de français provenant des entreprises, la Commission des partenaires du marché du travail accorde à Emploi-Québec un budget additionnel destiné aux projets de francisation. La Direction régionale de l'Île-de-Montréal favorise donc l'utilisation de ce programme pour financer les activités de formation en français. Les employés des entreprises disposant d'une masse salariale inférieure à 250 000 \$ sont intégrés à des groupes financés par le programme Soutien régionalisé aux entreprises. Notons par ailleurs que pour atteindre de tels résultats, Emploi-Québec travaille en étroite collaboration avec les agents de francisation embauchés par des associations partenaires de la Stratégie commune grâce à l'aide financière de l'Office québécois de la langue française.

En décembre 2011, les directions régionales d'Emploi-Québec de Laval et de la Montérégie se sont jointes à la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013.

En 2012-2013, face aux problèmes rencontrés l'année précédente pour la formule de cours de français à l'extérieur de l'entreprise, notamment la difficulté d'atteindre le nombre minimal d'entreprises admissibles pour former un groupe, la Direction régionale de l'Île-de-Montréal s'est associée à un groupe d'agents de francisation du centre-ville, du Vieux-Montréal et de l'ouest de l'île pour expérimenter une nouvelle manière d'offrir les cours de francisation en accordant la priorité aux petites entreprises et aux autres entreprises qui ne peuvent offrir la formation en milieu de travail. On a ainsi fait en sorte que les travailleurs aient accès à la formation dans des lieux à proximité de leur milieu de travail et en offrant une plage horaire diversifiée, ce qui a eu un effet notable sur l'augmentation des cours offerts. Ce projet a été financé par la mesure MFOR entreprises d'Emploi-Québec.

Bilan des réalisations de la Direction régionale de l'Île-de-Montréal d'Emploi-Québec

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total 2008-2013
Cours à temps partiel à l'extérieur de l'entreprise (nombre de travailleurs)	493	246	79	451	1 269
Cours offerts en entreprise (nombre de travailleurs)	1 595	2 006	2 767	2 639	9 007
Nombre ¹¹ d'entreprises touchées par cette mesure	108	223	210	506	1 047
Pourcentage global d'entreprises de moins de 50 employés qui ont bénéficié de formation	46 %	49 %	39 %	44 %	-
Coût de la mesure	2,9 M \$	4,5 M \$ inclus dans la mesure 8a	5,9 M \$	6,6 M \$	19,9 M \$

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

- En 2008-2009, les cours de français à temps partiel offerts par les cégeps partenaires ont permis d'atteindre une centaine de travailleurs.
- En 2009-2010, deux formules de cours de français étaient offertes, à savoir les cours en entreprise et les cours donnés par les cégeps partenaires.
- En 2010-2011 et 2011-2012, on constate une baisse dans le nombre de cours offerts à l'extérieur de l'entreprise, alors que le nombre de cours offerts dans les entreprises augmente continuellement.
- En 2012-2013, on constate une très forte augmentation du nombre de travailleurs qui ont suivi des cours de français à l'extérieur de leur entreprise. Cela s'explique par l'expérimentation d'une nouvelle formule qui permet aux travailleurs de suivre ces cours à proximité de leurs lieux de travail.
- En 2012-2013, on constate une légère baisse du nombre d'entreprises (31 %) et de travailleurs (5 %) inscrits à la formation en milieu de travail. Notons que 45 % des entreprises qui ont participé à la mesure comptaient moins de 50 employés.
- On doit souligner par ailleurs que les deux formules ont connu à Montréal une progression remarquable au cours de la dernière année, tous programmes confondus. Les cours offerts à l'extérieur de l'entreprise et en milieu de travail ont connu une hausse de 75 %.
- Selon les intervenants de la Direction régionale de Laval, l'intérêt des entreprises de leur territoire pour les programmes de francisation est en nette progression. Ainsi en 2012-2013, 218 participants se sont inscrits aux programmes de francisation, ce qui représente une augmentation de 66 % par rapport à l'année précédente. Le coût de cette mesure dans la région de Laval se chiffre à 487 196 \$. La structure d'intervention, qui comporte comme partenaire

¹¹ Ce chiffre comprend uniquement le nombre d'entreprises aidées par le programme de Soutien régionalisé aux entreprises et les entreprises du projet pilote financé par la mesure MFOR Entreprises d'Emploi-Québec.

principal l'organisme Consortium formation, associé aux deux commissions scolaires de Laval et au Collège Montmorency, explique en bonne partie le succès obtenu dans cette région au cours de la dernière année.

- Aucune formation n'a été donnée sur le territoire de la Rive-Sud de Montréal en 2012-2013.

BILAN D'ENSEMBLE

Les formules d'apprentissage du français en entreprise comme à l'extérieur de celle-ci semblent bien répondre aux besoins exprimés, comme en témoigne l'augmentation notable de la fréquentation depuis 2008. Cependant, ces formules doivent évoluer afin de permettre au plus grand nombre de travailleurs, particulièrement ceux des petites entreprises, de pouvoir suivre des cours de français.

Le fait d'adapter les cours hors entreprises aux contraintes des établissements et des travailleurs, en particulier dans les petits établissements, formule qui a été réalisée à Montréal en 2012-2013 en collaboration avec les agents de francisation, a eu un effet très important sur la fréquentation de ces cours. On peut en conclure que la prise en compte des contraintes de locaux et de disponibilité et la réduction des obstacles qui en résulte facilitent grandement la francisation des travailleurs.

Mesure 8a : Faire mieux connaître le programme Soutien régionalisé aux entreprises et le programme Soutien aux promoteurs collectifs¹² et en tirer davantage parti.

Responsables : la Commission des partenaires du marché du travail (Commission) et Emploi-Québec

Ces deux programmes, offerts par la Commission des partenaires du marché du travail et Emploi-Québec, ont été institués en avril 2004. Ces programmes permettent notamment de soutenir l'apprentissage du français par les travailleurs dans le cadre de leur emploi. Le programme de *Soutien régionalisé aux entreprises* est administré par la direction régionale de l'Île-de-Montréal d'Emploi-Québec, et le programme *Soutien aux promoteurs collectifs*, par la Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre de la Commission des partenaires du marché du travail.

Les cours de français en emploi permettent aux travailleurs ne parlant pas ou parlant peu le français, d'acquérir une compétence dans cette langue afin d'être plus polyvalents, d'améliorer leur productivité et leur mobilité ou de conserver leur emploi.

De leur côté, les entreprises constatent que la francisation des travailleurs augmente la productivité liée à un meilleur travail d'équipe, étant donné que les employés peuvent mieux communiquer entre eux, avec les clients et avec les fournisseurs. De plus, les directives sont mieux comprises et le climat de travail est bonifié parce que des liens de collaboration peuvent désormais se créer entre employés.

¹² Les promoteurs collectifs sont : les comités sectoriels de main-d'œuvre, les tables sectorielles et les organismes paritaires reconnus par la Commission, les comités d'intégration de la main-d'œuvre en emploi, les mutuelles de formation reconnues en vertu du Règlement sur les mutuelles de formation, les associations d'employeurs membres d'une organisation représentant les employeurs à la Commission et les associations de travailleuses et de travailleurs légalement constituées

	2008-2009 ¹³ (partiel)	2009-2010	2010-2011	2011-2012 ¹⁴	2012-2013 ¹⁴	Cumulatif 2008-2013
Nombre de participants	1 097	1 648	2 077	3 343	2 794	10 959
Nombre de dossiers ¹⁵	66	107	118	235	174	-
Coût de la mesure	2 735 092 \$	4 938 964 \$	5 407 199 \$	7 784 496 \$	8 482 526 \$	29 348 277 \$

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS :

- En 2008-2009, par rapport à l'année antérieure, le nombre de dossiers d'entreprises participantes a augmenté de 89,5% (de 38 à 66), et le nombre de travailleurs participants a fait un bond de 38,5%, passant de 784 à 1 097;
- En 2011-2012, l'augmentation du nombre de participants à la mesure (travailleurs comme entreprises) tient notamment à l'inclusion des activités des régions de Laval et de la Montérégie avec celles de Montréal dans les totaux.
- En 2011-2012, sur le territoire de l'île de Montréal, on observe une augmentation importante, soit de 54%, du nombre de participants aux deux programmes de cette mesure, qui est passé de 2 077 à 3 198 travailleurs et le nombre de dossiers a aussi bondi, de 81%, au cours de la même période, passant de 118 à 214, ce qui témoigne de l'engouement croissant des entreprises pour ces programmes favorisant la francisation.
- En 2012-2013, malgré une légère baisse à Montréal et à Laval, la mesure demeure quand même importante et recherchée par un nombre important de travailleurs; on note par ailleurs, une hausse significative de la fréquentation du programme *Soutien aux promoteurs collectifs* en Montérégie.

	Île de Montréal ¹⁶		Laval ¹⁷		Montérégie ¹⁷	
	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013
Nombre de dossiers	214	148	19	17	2	9
Nombre de participants	3 198	2 738	127	47	18	96
Montant engagé	7 108 680 \$	7 356 845 \$	649 802 \$	790 802 \$	26 014 \$	334 879 \$

BILAN D'ENSEMBLE :

On a noté dans la mesure 5 un engouement des entreprises, particulièrement les petites entreprises de moins de 50 employés, pour l'offre de cours de français à leurs travailleurs dans le cadre de leur emploi, que ce soit par des cours donnés dans l'entreprise ou à l'extérieur de celle-ci. Les résultats de la mesure 8a vont aussi dans ce sens mais la baisse récente des participations à Montréal comme à Laval semble tenir notamment au

13 Notons qu'en 2008-2009, le programme Soutien aux promoteurs collectifs n'était pas en vigueur
14 Les données de cette colonne incluent les territoires de Laval et de la Montérégie desservis par les directions régionales d'Emploi-Québec
15 Il peut s'agir d'ententes de subvention avec des entreprises ou d'ententes de services avec des fournisseurs
16 Les données incluent les résultats des deux programmes
17 Les données n'incluent que les résultats du programme *Soutien aux promoteurs collectifs*
Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013

fait que les critères d'admissibilité du programme de *Soutien aux promoteurs collectifs* ne permettent pas à beaucoup de petites entreprises de s'en prévaloir.

En effet, si la Commission des partenaires du marché du travail modifiait ses critères d'admissibilité et permettait aux entreprises dont la masse salariale est inférieure à 250 000 \$ d'y participer, nous pourrions vraisemblablement constater une augmentation quant au nombre de participants.

Mesure 8b : Faire mieux connaître les cours de français en milieu de travail et en tirer davantage parti.

Responsable : le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

	2008-2009 (partiel)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total 2008-2013
Nombre d'entreprises touchées par la mesure	14	30	25	17	20	106
Nombre de participants inscrits aux cours	368	588	609	501	523	2 589
Coût de la mesure	106 657 \$	225 054 \$	239 294 \$	194 248 \$	241 960 \$	1 007 213 \$

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) a mis en place des cours de français en milieu de travail vers le milieu des années 1990. Le MICC travaille à cet égard avec divers partenaires, dont le nombre a augmenté au fil du temps. Parmi les 20 partenaires du MICC en 2012-2013, trois sont des associations patronales regroupant les employés de plus de 60 petites entreprises et petits commerces de détail.

Aux cours de français qui sont donnés par le MICC dans les entreprises, il faut ajouter ceux qui sont offerts aux employés par les trois commissions scolaires francophones de l'Île-de-Montréal : la Commission scolaire de Montréal, la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Ces cours sont financés par des subventions accordées dans le cadre du Programme de soutien régionalisé aux entreprises – cours en milieu de travail, mis en œuvre par Emploi-Québec en partenariat avec la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) (voir mesure 8a).

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

- En 2009-2010, le nombre d'entreprises touchées par cette mesure a plus que doublé et le nombre de travailleurs ayant suivi des cours de français en milieu de travail a augmenté de façon notable.
- En 2010-2011, le nombre d'entreprises participantes a légèrement baissé alors que le nombre d'employés inscrits aux cours en milieu de travail a très légèrement augmenté. À ces formations se sont ajoutés les cours donnés par les trois commissions scolaires participantes, qui ont été suivis par un total de 1 274 employés provenant de 69 entreprises (voir le tableau à la page suivante).
- En 2011-2012, on note une baisse importante du nombre d'entreprises participant à la mesure de formation en milieu de travail, de même qu'une baisse notable mais moins importante du nombre d'employés inscrits. À ces données s'ajoutent celles des cours offerts par les trois commissions scolaires partenaires, à savoir 1 910 employés provenant de 105 entreprises (voir le tableau à la page suivante).

- Depuis 2010-2011, en appui à cette mesure, le MICC distribue à ses partenaires et aux entreprises des signets portant sa nouvelle signature, intitulée *Le succès parle français*.
- En 2012-2013, la mesure de francisation en milieu de travail a touché sensiblement le même nombre d'entreprises et d'employés que l'année précédente. Par ailleurs, 1 713 employés provenant de 107 entreprises ont suivi les cours de français donnés par les trois commissions scolaires participantes (voir le tableau suivant).
- Il faut signaler qu'en 2012-2013, un nouveau partenaire s'est joint à la démarche, à savoir l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec (AMDEQ), qui a organisé, en collaboration avec le MICC, deux cours de français à l'intention de quelque 30 propriétaires immigrants d'origine chinoise. Un cours a été donné à Montréal, l'autre à Québec et un troisième est prévu l'an prochain à Trois-Rivières.

Le tableau ci-dessous détaille les données relatives aux cours de français offerts dans les trois commissions scolaires participantes.

	Commission scolaire de Montréal			Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île			Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys		
	2010- 2011	2011-2012	2012-2013	2010- 2011	2011-2012	2012-2013	2010- 2011	2011-2012	2012-2013
Nombre d'entreprises touchées par la mesure	36	56	57	5	11	17	28	38	33
Nombre de participants inscrits aux cours	747	1137	909	76	165	214	451	608	590
Montant accordé	2 148 552 \$		1 007 275 \$	362 661 \$		238 808 \$	1 542 968 \$		700 000 \$

BILAN D'ENSEMBLE

Malgré certaines contraintes mentionnées précédemment (voir mesure 1), la gratuité des cours de français offerts plaît à la majorité des propriétaires d'entreprises et de commerces. Ce type de formation s'ajoute à la multitude de cours offerts aux travailleurs et il permet de toucher un nombre important de personnes qui travaillent sur l'île de Montréal; de plus il est apte à répondre à des besoins particuliers.

En dépit des contraintes inhérentes à cette formule de cours, celle-ci doit être maintenue, surtout dans les entreprises où les employés en apprentissage de la langue commune peuvent continuer de s'exercer à parler français, soit avec la clientèle, soit avec leurs collègues de travail ou les dirigeants.

Mesure 8c : Faire mieux connaître et tirer davantage parti du crédit d'impôt pour la francisation en milieu de travail.

Responsables : le ministère des Finances, Revenu Québec (RQ) et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Promotion	RQ : envoi d'un dépliant à 245 000 mandataires MICC : envoi d'un dépliant à 12 800 entreprises Promotion en continu				
Nombre d'entreprises qui ont obtenu le crédit d'impôt	-	2	3	2	2
Coût de la mesure	-	18 000 \$	1 593 \$	867 \$	1 312 \$

Le ministère des Finances, Revenu Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) ont institué, en décembre 2008, un crédit d'impôt pour la francisation en milieu de travail. Les entreprises ont reçu une lettre de Revenu Québec leur expliquant la nouvelle mesure fiscale et son application, tout en leur donnant des renseignements sur les différents services disponibles en matière de francisation. Des efforts de marketing direct complémentaires ont été menés par le MICC. Un lien avec le site Internet de Revenu Québec a également été ajouté dans celui du MICC. Cette stratégie a été appuyée par une campagne publicitaire dans quelques quotidiens et magazines spécialisés, par la distribution d'un dépliant ainsi que par la participation de Revenu Québec et du MICC à divers salons spécialisés.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

- Depuis sa mise en place en décembre 2008, le crédit d'impôt n'a été réclamé chaque année que par un très faible nombre d'entreprises, lesquelles provenaient de divers secteurs d'activité.

BILAN D'ENSEMBLE

Les résultats obtenus montrent que, malgré les efforts de promotion qui l'ont accompagnée, cette mesure n'a pas semblé convenir aux gens d'affaires et qu'elle ne répondait pas leurs besoins.

Mesure 3 : Favoriser la francisation des milieux de travail par :

- le nouveau Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les entreprises;
- le nouveau Programme des associations partenaires pour la francisation des petites entreprises¹⁸;
- le nouveau Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications;
- la poursuite de l'aide financière aux centrales syndicales pour la francisation.

Responsable : l'Office québécois de la langue française (OQLF)

	2008-2009 (complet)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total 2008-2013
Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les entreprises (Grand Montréal seulement)						
• aide financière accordée	499 525 \$	507 300 \$	852 633 \$	1 503 965 \$	1 526 829 \$	4 890 252 \$
• nombre d'associations touchées	9	10	15	22	23	79
Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications (Montréal seulement)						
• aide financière accordée	223 212 \$	558 449 \$	539 965 \$	724 684 \$	962 476 \$	3 008 786 \$
• nombre d'associations touchées	12	22	25	28	50	137
Programme de soutien à la francisation pour les centrales syndicales (tout le Québec)						
• aide financière accordée	475 000 \$	475 000 \$	475 000 \$	475 000 \$	475 000 \$	2 375 000 \$
• nombre d'associations touchées	3	3	3	3	3	3
Coût de la mesure (Montréal principalement)	1 197 737 \$	1 540 749 \$	1 867 598 \$	2 703 649 \$	2 964 305 \$	10 274 038 \$

Cette mesure vise la francisation des milieux de travail par un ensemble d'interventions (sensibilisation, promotion, information, formation ou encore francisation des outils de travail) destinées soit aux propriétaires et gestionnaires d'entreprise, soit aux travailleurs, dont les membres des comités de francisation, soit encore aux citoyens à titre de clients des entreprises. La mesure cible particulièrement la langue du travail et la langue du commerce.

18 En décembre 2008, le Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les entreprises et le Programme des associations partenaires pour la francisation des petites entreprises ont été fusionnés.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

Résultats du Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les entreprises

- En 2008-2009, le Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les entreprises a suscité des demandes d'aide financière de la part de 16 associations. Grâce à cet important réseau de relayeurs, de nombreuses activités de promotion, de sensibilisation et de développement terminologique ont été tenues dans des milieux d'affaires aussi diversifiés que l'industrie ferroviaire, l'industrie du loisir, le secteur de l'aérospatiale et le milieu de la publicité. Le programme a notamment permis de toucher, à Montréal, 70 commerces de l'arrondissement de Saint-Laurent et 125 personnes du milieu des affaires, membres du Groupe d'utilisateurs virtuels de Montréal.
- En 2009-2010 et 2010-2011, le financement accordé dans le cadre du Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les entreprises a donné lieu à l'aboutissement ou à la réalisation de plusieurs initiatives importantes menées sur le territoire montréalais. On y abordait la question de la langue du travail aussi bien que celle de la langue du commerce et des affaires. Mentionnons à cet égard :
 - le portail www.languedutravail.com, réalisé par la **Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)**, premier outil interactif de formation et de référence mis à la disposition des membres des comités de francisation et portant sur des questions liées à la francisation des entreprises et à l'utilisation du français dans tous les aspects du travail et qui, dans un premier temps, s'adresse au secteur de l'aérospatiale.
 - les trois campagnes publicitaires (*Moi, je parle français*, *Travaillons en français*, *Services en français*) menées dans les médias écrits et électroniques par le mouvement **Impératif français**, principalement dans les régions de Montréal et de l'Outaouais.
 - le portail Carrefour francisation, réalisé par la **Chambre de commerce du Montréal métropolitain** en collaboration avec les partenaires gouvernementaux pour ce qui est de la rédaction des contenus (ce portail est décrit plus amplement à la mesure 26).
 - la campagne de sensibilisation *Servez le français à volonté*, menée auprès de ses membres par l'**Association des restaurateurs du Québec (ARQ)** dans le but d'accroître l'utilisation de la langue française et de promouvoir la qualité du français au travail, d'une part, et d'autre part, de démontrer les avantages concurrentiels de l'usage du français dans les services de restauration.
 - la campagne de sensibilisation menée auprès de ses membres par la **Société de développement du boulevard Saint-Laurent** et qui a conduit à la distribution d'un guide pratique visant à améliorer l'accueil et les services en français.
 - la mise sur pied d'une équipe de neuf agents de francisation rattachés au Carrefour francisation, fruit de la collaboration de huit associations partenaires. Ces agents ont le mandat de visiter les petites entreprises afin de les inciter à se franciser et à bénéficier des programmes de francisation offerts par les différents partenaires et financés par le gouvernement.
- En 2011-2012, le Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les entreprises a permis l'octroi de 22 subventions à des partenaires socioéconomiques de la grande région de Montréal afin de poursuivre les efforts consentis pour la promotion du français. Grâce à cet important réseau de relayeurs, de nombreuses activités de promotion, de sensibilisation et de développement terminologique ont été tenues dans des secteurs aussi diversifiés que ceux de l'aérospatiale, des communications graphiques, des télécommunications, de la plasturgie et de l'immobilier. En voici quelques exemples :
 - le développement de l'équipe d'agents de francisation, au nombre de 14 en date du 31 mars 2012, fruit de la collaboration de 11 associations partenaires. Cette équipe est coordonnée par la **Chambre de commerce du Montréal métropolitain** en collaboration avec le **Secrétariat à la politique linguistique** et agit maintenant sur le territoire de Montréal, de Laval et de la Rive-Sud. Plus de détails sont donnés à cet égard dans la section consacrée à la mesure 31.

- le portail Web mis sur pied par l'Association du commerce et des restaurants chinois du Québec (ACRCQ), dont 700 membres se trouvent dans la grande région de Montréal, et qui est consacré à la diffusion d'un lexique français-mandarin de la restauration et de l'alimentation.
 - la campagne d'Impératif français *Moi, je travaille en français*, qui visait plus particulièrement les travailleurs allophones et anglophones de Montréal et de l'Outaouais.
 - la bonification du portail www.languedutravail.com de la FTQ par l'ajout d'une section destinée au secteur des télécommunications.
 - la transmission mensuelle par l'Association québécoise de l'aérospatiale de capsules linguistiques destinées à plus de 200 membres et la transmission par l'Institut de développement urbain du Québec de capsules linguistiques portant sur les communications avec les locataires, destinées à 300 entreprises du secteur de l'immobilier.
- En 2012-2013, 23 subventions ont été octroyées à des partenaires socioéconomiques de la grande région de Montréal. Ces subventions ont permis de poursuivre les efforts déployés pour assurer la promotion et la protection du français. Grâce à cet important réseau de relayeurs, de nombreuses activités de promotion, de sensibilisation et de développement terminologique ont été réalisées dans des domaines aussi diversifiés que la botanique, les communications graphiques, les télécommunications, l'automobile et l'immobilier. En voici quelques exemples :
- la reconduction de la campagne d'Impératif français *Moi, je travaille en français*, qui visait plus particulièrement les travailleurs allophones et anglophones de Montréal et de l'Outaouais.
 - la réalisation d'un portail contenant notamment un lexique français-anglais de la botanique, une initiative de l'Association FloraQuebeca.
 - la bonification du portail www.languedutravail.com de la FTQ par l'ajout de sections destinées au secteur des plastiques et des composites ainsi qu'au secteur de l'automobile.
 - la réalisation par deux universités montréalaises (McGill et Concordia) d'activités de sensibilisation, de promotion et d'apprentissage destinées à des étudiants étrangers ou à des étudiants canadiens provenant des autres provinces qui ne connaissent pas le français. Ces activités visent à encourager l'acquisition d'une certaine connaissance de la langue française de façon à favoriser l'établissement au Québec de ces étudiants et l'obtention d'un emploi après leurs études.
 - la poursuite de l'envoi par l'Institut de développement urbain du Québec de capsules linguistiques portant sur les communications en français avec les locataires (destinataires : plus de 300 entreprises du secteur de l'immobilier).
 - la réalisation par la Fédération des chambres de commerce du Québec et le Conseil du patronat du Québec de projets ayant pour but de sensibiliser les gens d'affaires aux divers enjeux de la francisation.
 - le maintien et le développement du réseau d'agents de francisation issu de la collaboration de 15 associations partenaires, réseau qui comptait 16 agents en date du 31 mars 2013. Ces agents de francisation ont ainsi pu rencontrer les dirigeants de nombreuses entreprises de moins de 50 employés afin de les sensibiliser à l'importance de servir la clientèle en français et de leur faire connaître les programmes gouvernementaux.

Résultats du Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications

Ce programme appuie financièrement la démarche de francisation des entreprises qui comptent moins de 100 employés, lorsque celles-ci doivent engager des dépenses pour franciser leurs technologies de l'information et des communications (TIC). Depuis 2011-2012, l'aide financière s'est étendue à l'affichage et à la documentation commerciale, à certaines conditions. Le but de ce programme est d'alléger le fardeau financier lié à la francisation afin d'accroître plus rapidement le nombre de petites entreprises qui détiennent un certificat de francisation (pour celles qui comptent entre 50 et 99 employés) ou une attestation de conformité à la Charte de la langue française (pour celles qui emploient moins de 50 employés).

Grâce à cette aide financière, les entreprises de 50 à 99 employés, lesquelles sont déjà assujetties à la Charte de la langue française, peuvent obtenir plus rapidement leur certificat de francisation, tandis que celles qui emploient 49 personnes ou moins peuvent, sur une base volontaire, franciser plus facilement certains éléments de leur milieu de travail afin d'obtenir une attestation de conformité à la Charte. Au terme du processus, toutes ces entreprises auront mené leur projet de francisation à moindre coût et seront plus en mesure d'offrir un environnement de travail en français à leur personnel et de servir leur clientèle en français.

- En 2008-2009, le Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications a permis à 45 entreprises, dont huit comptaient de 11 à 49 employés, d'obtenir une aide financière pour franciser leurs outils technologiques; en date du 31 décembre 2009, 17 de ces entreprises avaient terminé leur démarche et obtenu leur certificat de francisation.
- En 2009-2010 et 2010-2011, le Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications a appuyé dans leur démarche de francisation 25 entreprises montréalaises comptant entre 11 et 99 employés; il est à noter que les entreprises ayant entre 11 et 49 employés ont entrepris la démarche de leur propre gré.
- En 2011-2012, le Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications a appuyé 28 entreprises de la grande région de Montréal, ce qui a permis à 1 289 employés d'évoluer dorénavant dans un environnement disposant d'outils informatiques en français. Au cours de l'exercice 2011-2012, 23 entreprises ayant bénéficié du programme pendant l'année ou précédemment ont finalement obtenu leur certificat de francisation.
- En 2012-2013, le Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications a appuyé 60 entreprises, dont 50 établies dans le Grand Montréal, ce qui a permis à 2 441 employés d'évoluer dorénavant dans un environnement disposant d'outils informatiques en français.

Depuis le début du programme, parmi les 189 entreprises de l'ensemble du Québec ayant bénéficié d'une subvention, 97 ont obtenu leur certificat de francisation, et ce, plus rapidement que si elles n'avaient pas obtenu de subvention.

Résultats du Programme de soutien à la francisation pour les centrales syndicales

Le Programme de soutien à la francisation pour les centrales syndicales a pour objectif de susciter la participation des membres syndiqués des comités de francisation et des autres travailleurs syndiqués à l'implantation du français dans leur milieu de travail. L'aide financière est accordée à trois centrales syndicales : la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Centrale des syndicats démocratiques (CSD); notons que ces trois centrales regroupent une majorité des personnes syndiquées travaillant dans une PME et le quart des personnes syndiquées travaillant dans les entreprises de 100 employés ou plus.

Par son effet de dynamisation des comités de francisation, le programme a un impact direct sur les entreprises qui emploient les membres d'un syndicat affilié à l'une ou l'autre des trois centrales. Ce programme de soutien constitue en soi un canal privilégié qui permet aux travailleurs d'exprimer leur dynamisme en faveur de l'implantation du français dans les milieux de travail. D'année en année, les projets réalisés par les centrales se font plus nombreux et plus diversifiés, touchent davantage de travailleurs et suscitent une participation croissante de leur part. À titre d'exemple on peut signaler ce qui suit :

- En 2010-2011, les trois centrales syndicales ont distribué le questionnaire d'autodiagnostic de la situation linguistique produit par l'OQLF; ce questionnaire vise à faire prendre conscience aux travailleurs de la signification et de l'étendue de leur droit d'exercer leurs activités en français.
- En 2011-2012, on notera trois projets, qui se sont poursuivis en 2012-2013 :
 - un premier projet visait à effectuer un suivi auprès d'entreprises qui venaient d'obtenir leur certificat de francisation afin d'y évaluer le degré de maintien de l'utilisation du français;

- un deuxième projet consistait à créer dans le site Web des centrales syndicales une section consacrée à la francisation, dans le but d'y verser des documents relatifs à ce sujet, notamment un guide syndical sur les milieux de travail en français et des vidéos sur la francisation au travail;
- un troisième projet avait pour objectif de mettre en place une fonction de « représentant de la francisation » dans les entreprises de moins de 100 employés afin d'assurer un soutien à la francisation au moyen d'une séance de formation.

Par son effet de mobilisation des comités de francisation, le programme a un impact direct sur les entreprises où travaillent les membres syndiqués de l'une ou l'autre des centrales syndicales.

BILAN D'ENSEMBLE

Depuis le début de la Stratégie commune en octobre 2008, les trois programmes de soutien ont atteint pleinement leurs objectifs quantitatifs.

- Le Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les entreprises
Lorsque ce programme a démarré, à peine la moitié du budget était dépensée chaque année, alors qu'au 31 mars 2013, les montants alloués aux projets représentaient plus de 180 % du budget alloué en 2008-2009. Les projets réalisés chaque année ont presque triplé en nombre, passant de 11 à 30 projets.
- Le Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications
Au départ, à peine 20 % du budget alloué était dépensé chaque année, alors que plus de 50 % du budget est maintenant attribué à différents projets. Le nombre de projets a également connu une progression importante, passant de 24 par année à 60 en 2012-2013.
- Le Programme de soutien à la francisation pour les centrales syndicales
Les projets réalisés par les centrales syndicales sont passés de 7 à 16 par année depuis la mise en œuvre de la Stratégie commune.

Au total, depuis l'adoption de la Stratégie commune à l'automne 2008 jusqu'au 31 mars 2013, plus de dix millions de dollars ont été investis dans la réalisation d'activités de diverses natures auprès des travailleurs et des dirigeants d'entreprises.

Il est à noter que deux des trois programmes visaient à financer des activités organisées par des partenaires relayeurs, ce qui a permis de toucher plus de travailleurs et de dirigeants d'entreprises. En effet, l'intervention de tels relayeurs apparaît comme un moyen d'atteindre les milieux de travail – particulièrement ceux des petites et moyennes entreprises – plus efficace que l'action directe d'employés de l'État. En témoigne, notamment, le succès du démarchage des agents de francisation auprès des petites entreprises et des petits commerces, qui a entraîné la francisation de plusieurs travailleurs et, par conséquent, l'amélioration de l'usage du français au sein de ces entreprises et à l'égard de leur clientèle. En témoignent aussi les actions des associations de divers secteurs auprès de leurs membres visant à mieux les outiller en matière d'usage du français.

Il nous apparaît important de maintenir sinon d'augmenter ce type d'interventions, tout particulièrement le travail de terrain de l'équipe d'agents de francisation. Il est tout aussi important de continuer à sensibiliser la population, particulièrement les francophones, à l'importance pour chacun d'exiger d'être servi en français dans les commerces du Québec et de cesser de faire affaire avec les établissements qui s'y refusent : ce comportement ne peut avoir qu'un effet positif sur la volonté des commerçants de se franciser, car il influe directement sur la fréquentation des commerces. À cet égard, des initiatives comme celles d'*Impératif français* méritent donc d'être poursuivies.

Mesure 31 : Assurer le démarchage en matière de francisation auprès des petites entreprises montréalaises.

Responsables : le Secrétariat à la politique linguistique (SPL), l'Office québécois de la langue française (OQLF), la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), Emploi-Québec (EQ) et des associations partenaires

En octobre 2008, les signataires de la Stratégie commune avaient convenu de mettre en place un guichet unique relatif à la francisation, ce qui s'est concrétisé par le développement du portail Carrefour francisation par la CCMM en 2009-2010. Une fois lancé, le portail Carrefour francisation ne pouvait cependant devenir une fin en soi. Il était clair que, dans un premier temps, il allait servir de référence et d'outil d'information pour amener les petites entreprises à utiliser les différents services mis à leur disposition par le gouvernement du Québec afin de les aider à se franciser. Il était évident également que, pour une petite entreprise, le désir de consulter le portail Carrefour francisation tout comme la volonté de se franciser n'allaient pas forcément se déclencher spontanément.

Dans ces circonstances, il paraissait opportun, voire essentiel, d'établir un lien plus personnalisé avec les petites entreprises afin de les sensibiliser, une à une, à l'importance de l'utilisation du français à Montréal et au Québec. Pour favoriser le développement de ces liens, mettre en confiance les petites entreprises et les accompagner dans leur démarche de francisation, il semblait préférable que les personnes-ressources qui effectueraient le démarchage auprès des entreprises et des commerces de moins de 50 employés soient issues du même milieu que les entreprises et les commerces ciblés.

Avant même que le Carrefour francisation ne soit créé, une expérience pilote avait été menée dans l'arrondissement de Saint-Laurent, de mai à septembre 2010, grâce à la collaboration de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent (CCSTL). Au bout de cinq mois, les retombées de cette première démarche s'étaient avérées concluantes : sur les 124 responsables de petites entreprises que l'agent de francisation avait rencontrés, 37 avaient eu recours aux programmes gouvernementaux, principalement à ceux donnant accès à des cours de français pour les travailleurs.

L'expérience s'est donc poursuivie dans l'arrondissement de Saint-Laurent, et d'autres associations, chambres de commerce ou sociétés de développement commercial ont emboîté le pas à la CCSTL, acceptant à leur tour d'embaucher un agent de francisation chargé de sensibiliser les petites entreprises de leur territoire ou de leur secteur respectif.

Au 31 mars 2013, 16 agents de francisation étaient à l'emploi des 15 associations suivantes :

1. Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent, partenaire depuis 2009-2010;
2. Culture Montréal, partenaire depuis 2010-2011;
3. Société de développement commercial Destination centre-ville, partenaire en 2010-2011;
4. Chambre de commerce de l'Est de Montréal, partenaire depuis 2010-2011;
5. Société de développement commercial du Vieux-Montréal, partenaire depuis 2010-2011;
6. Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'île (CIMO), partenaire depuis 2010-2011;
7. Chambre de commerce gaie du Québec, partenaire depuis 2011-2012;
8. Chambre de commerce et d'industrie de Laval, partenaire depuis 2011-2012;
9. Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud, partenaire depuis 2011-2012;
10. Centre d'appui aux communautés immigrantes, partenaire depuis 2011-2012;
11. Centre des gens d'affaires des communautés culturelles du Grand Montréal, partenaire depuis 2011-2012;
12. Association du commerce et des restaurants chinois du Québec, partenaire depuis 2011-2012;
13. Société de développement du boulevard Saint-Laurent, partenaire en 2010-2011 et en 2012-2013;
14. Mutuelle FormaPlus, partenaire depuis 2012-2013;
15. Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec, partenaire depuis 2012-2013.

Une autre association, la Corporation de développement économique communautaire Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, a aussi participé à la mesure en 2010-2011, mais elle n'est plus partenaire actuellement.

Neuf nouveaux agents de francisation se sont joints à l'équipe en 2012-2013. Ils ont tous reçu la formation de base nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. L'ensemble des agents ont participé à des rencontres mensuelles coordonnées par la CCMM afin de partager de l'information et des observations sur les bonnes pratiques.

L'application de cette mesure a été rendue possible grâce au financement de l'OQLF accordé dans le cadre de son Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les entreprises (voir mesure 3). Ce programme prévoit que l'OQLF rembourse, à certaines conditions, jusqu'à 75 % du montant nécessaire à la réalisation d'un projet, pour un maximum de 75 000 \$ par association.

Le tableau ci-dessous présente le montant total des subventions accordées par l'OQLF pour la mise en place de l'équipe des agents de francisation, qui a débuté en mai 2010. En 2012-2013, l'OQLF a renouvelé l'octroi des subventions de 10 des organismes qui emploient ces agents, pour un coût de 671 100 \$. Les autres demandes de renouvellement seront analysées et une décision sera prise dans les premiers mois de l'année financière 2013-2014.

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total 2009-2013
Subventions accordées (nombre d'associations)	20 000 \$ (1)	539 512 \$ (8)	809 025 \$ (11)	671 100 \$ (10)	2 039 637 \$

Au cours des nombreuses visites effectuées auprès des propriétaires de petits commerces en 2012-2013, les agents ont mis la priorité sur les attestations de francisation volontaire (voir mesure 36).

BILAN D'ENSEMBLE

Depuis la mise sur pied de l'équipe des agents de francisation, les résultats obtenus démontrent hors de tout doute les répercussions appréciables de leurs interventions auprès des propriétaires de commerces et d'entreprises. Le fait de relever du secteur privé a facilité grandement leur accès aux dirigeants des entreprises et des commerces ciblés, lesquels se sont montrés beaucoup plus réceptifs au message relatif à la francisation, car il venait d'un des leurs.

Il avait également été décidé que la coordination de l'équipe des agents de francisation relèverait de la CCMM. Compte tenu de son rôle et de son implication dans le dossier de la francisation des petits commerces, il allait de soi qu'un tel mandat soit confié à cet important partenaire.

Mesure 33 : Faire la promotion de l'utilisation du français auprès des milieux d'affaires multiculturels de Montréal

Responsables : le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), en collaboration avec le Secrétariat à la politique linguistique (SPL), l'Office québécois de la langue française (OQLF) et des associations partenaires

Certaines communautés culturelles se sont créées un milieu de vie sur le territoire de Montréal où elles peuvent aisément avoir accès à des biens et services dans leur langue. Ce phénomène est courant dans toutes les métropoles multiculturelles. À Montréal, cela a parfois pour conséquence que le français n'arrive pas toujours à occuper la place qui lui revient dans les zones où se concentrent ces communautés culturelles et que la population francophone peut alors avoir de la difficulté à obtenir des services en français.

Il paraissait nécessaire de sensibiliser les commerçants de zones fortement multiculturelles à l'importance du français afin que celui-ci demeure la langue de la cohésion sociale au Québec, l'objectif ultime étant d'arriver, à long terme, à un décloisonnement linguistique qui favoriserait une affluence accrue de la clientèle francophone dans ces quartiers et qui y assurerait une meilleure vitalité du français. À cet égard, le SPL, l'OQLF et le MICC ont uni leurs ressources en 2010-2011 pour créer des outils promotionnels en vue de réaliser une campagne sur le terrain, qui s'est déroulée principalement de septembre à décembre 2011.

La stratégie retenue a pris la forme d'une campagne ciblée d'information et de sensibilisation avec, à l'avant-plan, une stratégie de proximité visant à rejoindre les commerçants et les employeurs un à un dans leur quartier. Au cœur de la stratégie se trouvait un site promotionnel (www.ongagneaparlerrfrancais.gouv.qc.ca) présentant dix témoignages de gens d'affaires et d'employeurs de diverses communautés culturelles qui ont saisi l'importance d'intégrer le français dans leurs pratiques d'affaires et qui ont connu du succès. Un autre maillon essentiel a été celui de la participation active de trois agents de francisation (voir mesure 31), chacun étant déjà embauché par un organisme de développement économique local afin de promouvoir la francisation auprès des petites entreprises de son territoire respectif. Trois secteurs géographiques ont été visés : le quartier chinois, le quartier Côte-des-Neiges et l'arrondissement Saint-Laurent.

La campagne d'information et de promotion devait être percutante pour attirer la curiosité d'une clientèle rarement interpellée ou rejointe par les campagnes publicitaires traditionnelles. Elle offrait aux agents de francisation une carte de visite leur permettant de rencontrer propriétaires, petites entreprises, gérants et employés des commerces, et de leur faire valoir les gains et les bénéfices potentiels que peut générer l'utilisation du français dans leurs rapports commerciaux.

Les objectifs de communication se déclinaient comme suit :

- Intéresser les petites et moyennes entreprises ainsi que les commerces ethniques des quartiers ciblés à se franciser et à se prévaloir de l'offre gouvernementale de francisation en vue d'offrir un meilleur service à la clientèle en français et de favoriser l'utilisation du français dans les milieux de travail et d'affaires;
- Faciliter le travail des partenaires et des agents de francisation pour leur permettre de mieux promouvoir l'offre gouvernementale en matière de francisation auprès des entreprises et des commerces visés;
- Sensibiliser les petites entreprises aux exigences de la Charte de la langue française afin qu'elles soient mieux en mesure de servir leur clientèle en français à Montréal.

Les principaux outils ou moyens utilisés étaient les suivants :

- Visuel et slogan « Ici, on gagne à parler français »;
- Microsite Web promotionnel, www.ongagneaparlerrfrancais.gouv.qc.ca, comprenant des capsules vidéo de témoignages de gens d'affaires issus de diverses communautés culturelles, réalisées de façon à livrer un message authentique;
- Canal YouTube;
- Bannières Web;
- Affiches, feuillets, signets, napperons pour les restaurateurs et autocollants à apposer dans les vitrines des commerces;

- Relations publiques et relations de presse.



Pour rejoindre la clientèle visée de manière efficace, la campagne a été réalisée entièrement en français, mais certains outils remis en main propre aux clients par les agents de francisation ont été distribués à la fois en français et dans une autre langue, soit en arabe, en espagnol ou en mandarin. Au total, plus de 500 commerces ont été visités et les outils suivants ont été remis aux petites entreprises :

- 8 905 affiches;
- 3 351 signets;
- 204 000 napperons.

À cela, il faut ajouter les propriétaires de commerce qui ont accepté d'apposer un autocollant dans la vitrine de leur commerce. En posant un geste comme celui-ci, ils envoyaient un message fort à leur clientèle, celui de l'importance qu'ils accordent à l'utilisation du français dans leur commerce. En plus d'être sensibilisés grâce à la campagne, ils sont passés à l'action.

Par ailleurs, soulignons que l'Association des restaurateurs du Québec a publié un article sur cette campagne et inséré un encart promotionnel, à 4 500 exemplaires, dans l'édition de septembre 2011 de la revue mensuelle destinée à ses membres.

Depuis le lancement du microsite Web le 27 mai 2011, et jusqu'au 31 mars 2012 :

- 28 894 visiteurs dont 23 265 visiteurs uniques;
- 111 113 pages ont été consultées dont en moyenne 3,85 pages par visite;
- le temps moyen passé sur ce microsite a été de 3 minutes et 55 secondes;
- 80,5 % des visiteurs y ont accédé au moyen d'un site de référence, le plus utilisé ayant été www.immigrationquebec.gouv.qc.ca (45,6 %);
- les visiteurs provenaient de 145 pays différents, près de la moitié (47 %) provenant du Canada.

Ce site Internet est toujours accessible et continue de recevoir des visiteurs.

Les sommes investies dans cette campagne ont totalisé 300 000 \$. Aucune autre activité n'a été réalisée en 2012-2013 reliée à cette mesure de promotion et aucune autre dépense n'a été effectuée.

Pour donner une suite à cette mesure visant les milieux d'affaires multiculturels de Montréal, les partenaires de la Stratégie commune misent notamment sur le partenariat avec le Centre des gens d'affaires des communautés culturelles du Grand Montréal et avec l'Association du commerce et des restaurants chinois du Québec. Ces deux nouveaux partenaires se sont joints à la Stratégie commune à la fin de l'exercice 2011-2012 afin de poursuivre les efforts amorcés par la campagne « Ici, on gagne à parler français ». Avec l'embauche d'un agent de francisation qui leur est propre (voir mesure 31), ces deux partenaires ont rejoint, en 2012-2013, des gens d'affaires de 11 différentes communautés culturelles qui desservent une population multiculturelle estimée, en 2010, à plus de 800 000 personnes dans la grande région de Montréal.

Mesure 36 : Susciter et soutenir la francisation volontaire des petites entreprises.

Responsables : le Secrétariat à la politique linguistique (SPL), l'Office québécois de la langue française (OQLF), la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) et les associations partenaires

Contrairement à ce que d'aucuns croient, les petites entreprises comptant moins de 50 employés sont assujetties à diverses dispositions de la Charte de la langue française, notamment en ce qui a trait à l'affichage, à la langue du commerce et des affaires et à la langue du travail. La différence avec les entreprises qui emploient 50 personnes ou plus tient essentiellement au fait que ces dernières ont l'obligation légale de généraliser l'utilisation du français et d'obtenir un certificat de francisation. Pour y parvenir, elles doivent procéder à une analyse de leur situation linguistique et, selon les résultats de cette analyse, entreprendre ou non une démarche de francisation.

Le défi que se sont donné les partenaires de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 lorsqu'ils ont signé ce document en octobre 2008 était, rappelons-le, d'établir des partenariats concrets entre l'État, les petites entreprises et les organisations syndicales pour consolider le visage français de la métropole. Si les petites entreprises étaient visées en particulier, c'était justement parce que, étant dispensées de la certification obligatoire et n'étant approchées par l'OQLF que si elles font l'objet de plaintes, elles pouvaient être portées à croire que la Charte de la langue française ne leur imposait aucune obligation. Il fallait renverser cette fausse croyance.

Le moyen le plus direct de s'attaquer à ce problème a été d'abord de se doter d'un outil d'information complet sur les obligations légales des petites entreprises ainsi que sur l'offre gouvernementale en matière de francisation leur permettant de répondre adéquatement à ces obligations. Une fois le portail Carrefour francisation créé, les partenaires ont décidé d'aller rencontrer les petites entreprises sur le territoire montréalais afin de les sensibiliser aux dispositions de la Charte de la langue française et de les informer au sujet des services liés à la francisation dont souvent, tout comme c'était le cas des obligations légales, elles ne connaissaient pas l'existence.

Ainsi a pris forme l'équipe des agents de francisation (voir mesure 31). Le choix de faire embaucher ces personnes par des chambres de commerce, des associations sectorielles ou encore d'autres types d'associations bien implantées dans leur milieu économique respectif n'est pas anodin. Pour apprivoiser certaines petites entreprises et leur « vendre » la francisation, les partenaires de la Stratégie commune ont misé sur une stratégie de proximité s'appuyant sur le fait que les petites entreprises, lorsqu'elles sont approchées par des gens issus de leur milieu, se montrent plus réceptives.

Dans un premier temps, cette stratégie a porté fruit puisqu'un nombre croissant d'entreprises ont permis à leurs travailleurs de suivre des cours de français. Les résultats relatifs aux mesures initiales dont fait état le présent rapport en sont la preuve. Mais il fallait aller plus loin afin que l'entreprise elle-même adhère concrètement et pleinement aux objectifs de la Charte de la langue française. C'est ainsi qu'un processus de francisation volontaire a été mis en place, avec la collaboration de l'OQLF, pour vérifier et attester qu'une petite entreprise répond pleinement aux exigences de la Charte de la langue française.

Ainsi, depuis l'automne 2011, les agents de francisation sont dotés d'un outil d'analyse linguistique sommaire leur permettant d'établir un premier diagnostic sur la situation linguistique des entreprises qu'ils visitent. Si, après ce premier examen, l'entreprise constate qu'elle a beaucoup de travail à faire, l'agent de francisation lui donne des conseils sur les outils et le soutien financier qu'elle peut demander pour corriger sa situation. Il lui offre son aide pour que, par exemple, le français soit pleinement présent dans l'affichage ou les factures. Au cours de leur visite, les agents de francisation font comprendre à toutes ces petites entreprises qu'elles ont la possibilité d'obtenir une attestation de conformité à la Charte de la langue française une fois les corrections apportées et la situation linguistique de l'entreprise validée par un conseiller en francisation de l'OQLF.

Les agents de francisation, qui sont entrés en fonction à divers moments depuis l'automne 2010, ont répertorié depuis un total de 8 044 petites entreprises et ils en avaient visité 4 450 au 31 mars 2013, d'abord sur le territoire de l'île de Montréal et, plus récemment, à Laval et sur la Rive-Sud. Mais ce n'est que depuis novembre 2011 qu'ils offrent la possibilité d'obtenir une attestation de conformité à la Charte de la langue française délivrée par l'OQLF. Au 31 mars 2012, 236 entreprises s'étaient engagées volontairement dans le processus d'obtention d'une attestation de conformité et 106 d'entre elles la détenaient déjà. Parmi les entreprises ayant obtenu leur attestation de conformité en bonne et due forme, plus de 70 sont situées au

centre-ville de Montréal. La carte présentée à l'annexe 5 répertorie les entreprises qui ont déjà obtenu leur attestation de conformité à la Charte de la langue française ou qui sont présentement inscrites dans un processus de francisation volontaire.

Coordonnés conjointement par le SPL et l'OQLF, les travaux menant à la francisation volontaire des petites entreprises ont connu des résultats intéressants. Au 31 mars 2013, 354 entreprises de moins de 50 employés avaient obtenu une attestation de francisation volontaire, dont 243 au cours de 2012-2013. Parmi ces 243 entreprises, 241 proviennent de la grande région de Montréal et leur démarche de francisation faisait suite aux interventions des agents de francisation.

De plus, en avril 2013, 370 autres entreprises de moins de 50 employés étaient inscrites dans une démarche de francisation volontaire. Parmi celles-ci, certaines bénéficient actuellement d'une subvention donnée dans le cadre du Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications.

	Nombre d'entreprises ayant obtenu une attestation de francisation volontaire				Nombre d'entreprises en démarche d'obtention d'une attestation de francisation volontaire	TOTAL
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Sous-total		
Accompagnement par l'équipe de la Stratégie commune ¹⁹	-	103	235	338	368	701
Intervention directe auprès de l'OQLF ²⁰	5	3	8	16	7	23
TOTAL	5	106	243	354	370	724

Les coûts relatifs aux travaux menant à la francisation volontaire des entreprises sont présentés dans la mesure 31.

BILAN D'ENSEMBLE

La possibilité pour les petites entreprises et les petits commerces de s'inscrire de façon volontaire dans un processus de francisation adapté est un acquis majeur de la Stratégie commune. L'engouement manifesté par ces entreprises et ces commerces est manifeste et on le doit en très grande partie à l'accompagnement assuré par les agents de francisation associés au portail Carrefour francisation. Le travail sur le terrain de ces agents de francisation, qui sont bien accueillis par les gens d'affaires, permet une sensibilisation efficace des petites entreprises et des petits commerces à leurs droits et devoirs en matière de francisation. L'obtention de l'attestation de conformité à la Charte de la langue française, au terme d'un processus de francisation volontaire réussi, est maintenant un indicateur intéressant du degré de francisation de ces milieux de travail.

19 Certaines de ces entreprises bénéficient actuellement d'une subvention.
20 La majeure partie de ces entreprises ont sollicité directement l'OQLF pour adhérer au Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications.

1 LES MESURES VISANT À MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DES TRAVAILLEURS PAR UNE OFFRE SOUPLE ET DIVERSIFIÉE DES MOYENS DE FRANCISATION

2. LES MESURES EN COURS DE RÉALISATION RELATIVEMENT À LA FRANCISATION DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION ET DES IMMIGRANTS DÉJÀ AU QUÉBEC (mesure 6)

Mesure 6 : Mettre en œuvre le cours de français en ligne pour les immigrants à l'étranger et au Québec.

Responsable : le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

	2008-2009 (partiel)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total 2008-2013
Nombre de personnes inscrites dans les différentes formules (Montréal seulement)	1 661	4 146	4 563 (1 082)	5 054 (960)	5 537 (996)	20 961
Coût de la mesure (Montréal seulement)	735 694 \$	1 465 758 \$	1 464 234 \$ (373 807 \$)	1 793 135 \$ (358 627 \$)	2 089 525 \$ (376 114 \$)	7 548 346 \$

Dès avril 2008, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) a mis en ligne à l'intention des candidats à l'immigration un cours standard d'apprentissage du français de niveau intermédiaire. Il a lancé la formule en autoformation en janvier 2009, et le cours destiné aux personnes immigrantes déjà installées au Québec a débuté en juin 2009.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

- Entre le 1^{er} novembre 2008 et le 31 mars 2009, 1 661 étudiants se sont inscrits aux cours de français en ligne à partir de l'étranger. Le MICC note que les immigrants qui suivent cette formation avant leur départ pour le Québec arrivent ici avec une meilleure connaissance du français, ce qui facilite leur démarche d'établissement et leur recherche d'emploi.
- En 2009-2010, le nombre d'étudiants inscrits aux cours de français en ligne a plus que doublé, notamment en raison de l'ouverture de ces cours aux personnes immigrantes déjà installées au Québec. Les personnes inscrites à partir de l'étranger comptaient pour 75 % de la totalité des étudiants inscrits.
- En 2010-2011, le nombre de personnes vivant à l'étranger inscrites aux cours de français en ligne a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. L'augmentation a été plus marquée chez les étudiants qui étaient des immigrants déjà installés au Québec, lesquels représentaient cette année-là 40 % du total des personnes inscrites aux cours, contre 25 % l'année précédente. Le MICC est d'avis que c'est la souplesse des formules de cours de français en ligne qui explique ces résultats.
- En 2011-2012, le nombre d'étudiants inscrits au cours de français en ligne a encore augmenté, 65 % d'entre eux ayant choisi la formule standard et 35 %, la formule en autoformation. La proportion des étudiants inscrits à partir de l'étranger dans l'une et l'autre formule a atteint cette année-là environ 71 %.

➤ En 2012-2013, les inscriptions se répartissent comme suit, selon les deux formules de cours en ligne disponibles :

- Formule standard : 3 988 personnes inscrites (2 439 à l'étranger et 1 549 au Québec, dont 632 à Montréal).
- Formule en autoformation : 1 674 personnes inscrites (1 081 à l'étranger et 593 au Québec, dont 364 à Montréal).

Au total, 996 personnes habitant Montréal se sont inscrites au cours de français en ligne.

➤ Il est à noter que, depuis quelques mois, l'offre de cours en ligne s'est bonifiée : sont maintenant accessibles sur le Web le programme de formation spécialisée en français de stade avancé ainsi que les modules d'autoapprentissage dans les domaines de la santé et des soins infirmiers, de l'administration et du droit des affaires et du génie et des sciences appliquées, ce qui devrait permettre d'atteindre plus facilement les clientèles visées.

BILAN D'ENSEMBLE

Les deux formules de cours de français en ligne (FEL) ont permis à un grand nombre de personnes désireuses d'immigrer au Québec de perfectionner leur français à partir de l'étranger et de découvrir ainsi le Québec, sa culture et ses valeurs. De plus, plusieurs personnes immigrantes résidant au Québec, notamment hors des grands centres, ont pu avoir accès aux cours de français en ligne et poursuivre leur apprentissage de la langue à leur rythme et selon leur horaire.

La souplesse des formules de cours de français en ligne (FEL) fait de ce type de formation une solution attrayante pour la francisation des travailleurs qualifiés et ce, partout au Québec; c'est une approche moderne qui répond mieux aux nombreux besoins de la clientèle tant à l'étranger qu'au Québec.

Par ailleurs, la formation en ligne peut s'avérer difficile dans certains pays à cause de difficultés d'accès à Internet. Pour pallier de telles situations, notamment, le MICC a négocié des ententes de partenariat avec différents organismes qui offrent des cours de français dans plusieurs pays (voir mesure 10), et il rembourse les coûts de telles formations pour ceux qui viennent s'établir au Québec (voir mesure 9). Les personnes qui rencontrent des problèmes technologiques peuvent donc toujours avoir recours à des formules d'apprentissage avec un professeur dans leur pays d'origine.

Le MICC devra accentuer la promotion de ces formules novatrices de cours en ligne auprès des entreprises et des travailleurs. En outre, il devra s'associer aux ordres professionnels pour mettre en valeur les cours spécialisés et les modules d'autoapprentissage dans les domaines de la santé et des soins infirmiers, du génie et des sciences appliquées ainsi que de l'administration et du droit des affaires, ce qui lui permettra d'atteindre encore plus de clientèle.

1 LES MESURES VISANT À MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DES TRAVAILLEURS PAR UNE OFFRE SOUPLE ET DIVERSIFIÉE DES MOYENS DE FRANCISATION

3. LES MESURES RÉALISÉES

Toutes les mesures relatives à ce thème sont encore en cours s'agissant de mesures qui doivent se poursuivre et évoluer de façon continue de manière à assurer, aux entreprises et aux travailleurs de même qu'aux non-francophones susceptibles de s'installer à demeure au Québec, des services d'accompagnement dans leurs démarches de francisation.

1 LES MESURES VISANT À MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DES TRAVAILLEURS PAR UNE OFFRE SOUPLE ET DIVERSIFIÉE DES MOYENS DE FRANCISATION

4. LES MESURES ABANDONNÉES (mesures 2 et 4)

Au cours de l'année 2011-2012 et de l'année 2012-2013, aucune mesure n'a été abandonnée. Les données présentées ci-dessous sont donc celles qui figuraient déjà dans le rapport annuel de la Stratégie commune couvrant la période 2008-2011.

Mesure 2 : Mettre en œuvre un nouveau programme de soutien à la promotion des programmes gouvernementaux par les associations issues de communautés culturelles provenant de l'immigration.

Responsable : le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

Au cours de la période, des ententes ont été conclues avec les organismes suivants :

- Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal (AIEM);
- Carrefour d'intercultures de Laval (CIL);
- Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville (CACI).

Compte tenu de la faible participation des clientèles visées, le MICC a mis fin à cette mesure le 26 mai 2010. Depuis sa mise en œuvre à l'automne 2008 jusqu'à son terme en mai 2010, la mesure a coûté 152 339 \$, répartis sur deux exercices.

Mesure 4 : Élaborer un programme de mentorat avec l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec pour la formation en français dans les entreprises.

Responsable : le ministère de la Famille et des Aînés (MFA)

En 2009-2010, l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (AREQ), qui était coresponsable de cette mesure avec le MFA, a procédé à une étude de faisabilité et a conclu une entente avec Cégep@distance pour l'embauche éventuelle de retraités qui participeraient à des projets pilotes de francisation en ligne. Comme les partenaires de cette mesure ont décidé ne pas aller plus loin dans sa réalisation, le Comité de suivi des activités l'a abandonnée en septembre 2010. Cette mesure a coûté 45 000 \$.

2 LES MESURES VISANT À RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI SOUHAITENT MIEUX S'INTÉGRER AU MARCHÉ DU TRAVAIL

1. LES MESURES EN COURS DE RÉALISATION RELATIVEMENT À LA FRANCISATION EN MILIEU DE TRAVAIL (mesures 14a et 14b)

Mesure 14a : Favoriser une meilleure intégration au marché du travail par le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME).

Responsable : Emploi-Québec

Ce programme d'Emploi-Québec existe depuis 2005. Les cours de français sont l'une des activités de formation demandées. Les principaux secteurs d'activité touchés par le programme sont les services professionnels, scientifiques et techniques ainsi que la fabrication. Plus de 60 % des entreprises qui bénéficient du PRIIME ont 25 employés et moins.

Un guide d'accueil et d'intégration de la main-d'œuvre immigrante s'adressant aux employeurs a été élaboré en Montérégie dans le but de faciliter le travail des responsables des ressources humaines, particulièrement lors de l'embauche d'un nouvel arrivant qui participe au PRIIME.

	2008-2009 (complet)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total 2008-2013
Nombre de participants	757	752	911	1 122	1 181	4 723
Coût de la mesure	3 687 987 \$	3 891 429 \$	5 330 744 \$	6 708 280 \$	7 527 005 \$	27 145 445 \$

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

- Depuis 2010-2011, le nombre de participants au programme ne cesse d'augmenter.
- L'augmentation des participants à compter de 2011-2012 tient notamment à l'intégration des résultats obtenus par les trois directions régionales d'Emploi-Québec associées à la Stratégie commune, soit celles de l'Île-de-Montréal, de Laval et de la Montérégie.
- En 2012-2013, cette mesure a connu à Montréal une augmentation de 19 % du nombre de participants.
- Grâce à une promotion de la mesure, le nombre de participants en 2012-2013 a augmenté de 41 % dans la région de Laval.
- En 2012-2013, le nombre de participants au PRIIME a augmenté de 16 % en Montérégie.

Le tableau qui suit résume les données relatives aux résultats du programme PRIIME pour 2011-2012 et 2012-2013 dans les trois régions qui sont associées à la Stratégie commune, à savoir Montréal, Laval et la Montérégie.

	Île de Montréal ²¹		Laval ²²		Montréal ²	
	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013
Nombre de participants	916	931	41	58	165	192
Participation aux activités d'accompagnement	73 %	69 %	52 %	55 %		
Participation aux formations d'appoint	18 %	14 %	7 %	5 %		
Somme engagée	5 332 230 \$	5 660 542 \$	249 654 \$	389 298 \$		1 477 165 \$
Secteurs concernés	Services professionnels, scientifiques et techniques	27 %	30 %	38 %	23 %	✓ 42 %
	Fabrication	14 %	14 %	10 %	17 %	✓ 50 %
	Commerce (gros et détail)	13 %	14 %	-	-	- -
	Construction	-	-	10%	13%	- -
	Information et industries culturelles	10 %	10 %	22 %	18 %	✓ -
% des entreprises de moins de 25 employés	64 %	62 %	61 %	62 %	-	-

BILAN D'ENSEMBLE

Le programme PRIIME s'avère d'une grande utilité, car il permet à bon nombre de nouveaux arrivants d'acquérir une première expérience sur le marché du travail québécois, de recevoir une formation adaptée au secteur d'activité visé et de faire l'apprentissage du français.

Les employeurs apprécient également ce programme, car ils se savent soutenus dans l'intégration des immigrants dans leur entreprise.

Depuis l'implantation du programme, plus de 80 % des participants ont conservé leur emploi à la fin du stage, ce qui fait du programme une mesure très utile pour les clientèles ciblées.

21 Les données incluent les résultats des deux programmes.
22 Les données n'incluent que les résultats du programme Soutien aux promoteurs collectifs.
Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013

Mesure 14b : Favoriser une meilleure intégration au marché du travail par la mesure de formation de la main-d'œuvre – Volet individus

Responsable : Emploi-Québec, direction régionale de l'Île-de-Montréal, de Laval et de la Montérégie

Cette mesure d'Emploi-Québec existe depuis de nombreuses années et le volet « francisation » de cette mesure existe depuis 1999. Elle s'adresse à des personnes, très majoritairement de nouveaux arrivants au Québec, qui recherchent un emploi et doivent apprendre le français pour améliorer leurs chances d'être embauchées.

Les personnes sont inscrites à des cours de français à temps plein, offerts par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ou dans les réseaux du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et elles reçoivent un montant à titre de soutien du revenu.

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total 2008-2013
Direction régionale de l'Île-de-Montréal						
Nombre de participants	2 699	3 526	2 816	1 721	1 817	12 579
Coût de la mesure	13 178 700 \$	21 032 900 \$	20 590 300 \$	10 954 480 \$	8,3 M \$	74 058 380 \$
Direction régionale de Laval						
Nombre de participants	452	621	505	355	325	2 258
Coût de la mesure	1 526 400 \$	2 489 800 \$	1 799 300 \$	999 600 \$	629 200 \$	7 439 300 \$
Direction régionale de la Montérégie						
Nombre de participants	510	706	552	493	527	2 788
Coût de la mesure	2 510 852 \$	3 475 807 \$	2 717 628 \$	2 427 157 \$	2 594 547 \$	11 725 991 \$

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

- En 2009-2010, le nombre de participants a beaucoup augmenté dans les trois régions, ce qui s'explique à la fois par un taux de chômage élevé et par l'existence du programme Pacte pour l'emploi, qui visait principalement le retour sur le marché du travail des prestataires de l'assurance-emploi. Plusieurs de ces derniers se sont prévalus de la mesure 14b pour améliorer leurs chances de se trouver un emploi.
- La baisse des inscriptions constatée dans les trois régions en 2010-2011 et en 2011-2012 est notamment attribuable à la diminution du nombre de chômeurs, puisqu'une personne ayant trouvé du travail ne peut pas suivre de cours de français à temps plein.
- En 2011-2012, la clientèle inscrite à cette mesure à Montréal a diminué de 39 %, notamment parce qu'une partie de la clientèle visée a préféré les cours de français à temps partiel.

- Pour la période 2012-2013, le nombre de participants a légèrement augmenté à Montréal (de 5,5 %). La majorité d'entre eux (42,5 %) étaient des prestataires de l'aide sociale et se retrouvaient en très grande majorité dans le groupe d'âge des 30-44 ans (59 %).
- En 2012-2013, à Laval, la clientèle inscrite en francisation à temps plein a diminué de 8,8 %, comparativement à une diminution de 29,7 % en 2011-2012. Grâce aux ententes d'accompagnement de la clientèle immigrante dans les établissements scolaires, 73 % de la clientèle a suivi l'ensemble du programme de francisation. Cette clientèle était composée majoritairement de prestataires de l'assistance sociale, et 64,5 % d'entre eux et elles appartenait au groupe d'âge des 30-44 ans.
- En Montérégie, la clientèle inscrite au cours de français à temps plein a légèrement augmenté (6,8 %) en 2012-2013; elle appartenait majoritairement au groupe d'âge des 30-39 ans (46,7 %) et la majorité recevait des prestations d'aide sociale.

BILAN D'ENSEMBLE

Dans l'ensemble, force est de constater que cette mesure est fréquentée de façon constante, au fil des ans, les fluctuations dans le nombre de participants étant dues à la disponibilité des personnes relativement à des cours à temps plein, laquelle est tributaire du statut d'emploi des personnes. Ces cours à temps plein s'adressent d'abord aux personnes en recherche d'emploi ou aux prestataires de l'aide sociale qui désirent réintégrer le marché du travail.

Les personnes déjà en emploi vont plutôt s'inscrire à des cours à temps partiel en entreprise ou hors de l'entreprise, ou encore à des formules autonomes (cours en ligne, autoformation) d'apprentissage du français (voir les mesures 1, 5, 6, 7, 8a, 8b et 14a).

La possibilité de bénéficier d'une formation à temps plein pour apprendre le français soutenue par une allocation de remplacement du revenu est une mesure très importante pour les nouveaux arrivants. Leur intégration à leur nouvelle société d'accueil et au marché du travail en est d'autant facilitée.

2 LES MESURES VISANT À RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT
DES PERSONNES QUI SOUHAITENT
MIEUX S'INTÉGRER AU MARCHÉ DU TRAVAIL

2. LES MESURES EN COURS DE RÉALISATION RELATIVEMENT À LA FRANCISATION
DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION ET DES IMMIGRANTS DÉJÀ AU QUÉBEC
(mesures 12, 9, 10, 13, 32)

Mesure 12 : Démarrer rapidement l'offre de cours de français de niveau avancé pour les
personnes immigrantes.

Responsable : le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

	2008-2009 (partiel)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre d'inscriptions d'étudiants de niveau avancé au programme régulier					
Temps complet (étudiants à Montréal)	960 (690)	2 045 (1 863)	(261)	-	-
Temps partiel (étudiants à Montréal)	674 (604)	1 491 (1 215)	(1 222)	(1 246)	(1 440)
Coût de la mesure	1 360 082 \$	4 947 590 \$ (3 710 693 \$)	(691 583 \$)	(940 735 \$)	(1 193 016 \$)

Au 31 décembre 2009, fort du succès obtenu auprès des étudiants de niveau intermédiaire (mesure 6), le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles supervisait le développement d'un cours de français en ligne, de niveau avancé.

Par ailleurs, des cours de niveau avancé du programme régulier, donnés en classe, ont débuté en novembre 2008.

Les cours de niveau supérieur de français écrit et de français oral ainsi que les cours des domaines professionnels permettent aux personnes immigrantes qui les suivent de mieux s'intégrer à l'emploi, lorsqu'une connaissance plus fine du français est nécessaire. Ainsi, les employeurs peuvent accueillir une main-d'œuvre immigrante bien formée en français, ce qui améliore les communications en milieu de travail ou dans le service à la clientèle, favorise une meilleure compréhension des consignes de travail et met davantage en valeur les compétences des personnes embauchées.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

- En 2009-2010, on note une augmentation importante du nombre d'étudiants inscrits aux cours avancés de français, formule régulière, à temps complet comme à temps partiel. La majorité de ces étudiants vit à Montréal.

- En avril 2010, les cours spécialisés à temps complet ont été suspendus. Depuis 2011, ces cours ne sont donnés qu'à temps partiel.
- En 2011-2012, sur les 1246 personnes de Montréal inscrites aux cours avancés, 743 l'étaient en français écrit et 503, en français oral.
- En 2012-2013²³, sur les 1 440 personnes de Montréal inscrites aux cours avancés, 775 l'étaient au cours de français écrit et 696, au cours de communication orale. De ce nombre, 31 étaient inscrits aux deux cours; de plus, 79 étudiants de Montréal se sont inscrits à des cours de français en ligne de niveau supérieur et à trois modules d'autoapprentissage dans des domaines professionnels offerts pour la première fois en ligne cette année-là.

BILAN D'ENSEMBLE

Les cours de français de niveau supérieur sont très importants, car ils permettent l'intégration à l'emploi de clientèles pour lesquelles une connaissance plus fine du français est nécessaire.

Que les nouveaux arrivants aient fait leur apprentissage du français à l'étranger ou au Québec, mieux ils connaissent le français, mieux se fera leur intégration sociale, linguistique et économique.

Il appert, par ailleurs, que l'offre de cours de français de niveau avancé à temps partiel plutôt qu'à temps complet répond mieux aux besoins des personnes immigrantes qui doivent très rapidement intégrer le marché du travail afin d'assurer leur subsistance et, souvent aussi, celle de leur famille.

Mesure 9 : Faciliter et soutenir l'apprentissage du français, avant même leur arrivée, des immigrants sélectionnés par le Québec.

Responsable : le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

	2008-2009 (complet)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total 2008-2013
Nombre de recours à la banque d'exercices en ligne	81 107	75 607	85 583	117 267	146 766	506 330
Nombre de remboursements de cours de français suivis à l'étranger	-	106	313	343	382	1 144
Coût de la mesure	4 580 \$	52 642 \$	181 804 \$	216 756 \$ ²⁴	283 527 \$	739 309 \$

23 Les coûts de la mesure pour 2012-2013 sont ventilés comme suit : cours suivant la formule régulière = 1 109 435 \$ et cours suivant la formule en ligne = 83 581 \$.

24 Ce montant exclut les coûts d'hébergement de la plateforme, qui sont dorénavant intégrés à ceux de la mesure 6 (216 010 \$) concernant la francisation en ligne. Le coût de la mesure représente seulement le remboursement de cours de français suivis à l'étranger.

Cette mesure du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) vise à accélérer l'intégration à la société québécoise des personnes immigrantes, après leur arrivée au Québec. Elle comprend deux volets : une banque d'exercices en ligne, mise en place en 2003, et le remboursement des cours suivis à l'étranger, institué en avril 2009. La banque comprend des exercices de divers niveaux (débutant, intermédiaire et avancé).

En ce qui a trait aux cours de français offerts à l'étranger qui peuvent être remboursés, le MICC a conclu des ententes avec un nombre croissant de partenaires provenant d'un nombre de pays également croissant. En 2012-2013, les cours remboursés avaient été offerts par 116 partenaires du MICC dans 30 pays.

Les deux formules de cours sont en constante progression, car elles permettent aux candidats sélectionnés de perfectionner leur français depuis leur pays d'origine, ce qui facilitera leur intégration à la société québécoise et leurs recherches d'emploi une fois qu'ils sont arrivés au Québec. La banque d'exercices en ligne est accessible à tous et est offerte gratuitement, alors que les coûts des cours de français suivis à l'étranger sont remboursés aux immigrants après leur établissement au Québec.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

- Le coût de la banque d'exercices a été constant depuis 2008-2009, s'établissant à 4 580 \$ par année; depuis 2011-2012, les coûts de la banque d'exercices sont intégrés à ceux de la francisation en ligne (mesure 6).
- L'augmentation annuelle des coûts est donc due, depuis 2009-2010 aux sommes affectées au remboursement des cours de français suivis par les immigrants avant leur arrivée au Québec.
- Depuis 2008-2009, c'est la banque d'exercices pour débutants qui est la plus fréquentée, suivie des exercices de niveau intermédiaire et des exercices de niveau avancé, comme en témoigne le tableau suivant.

Année de référence	2008-2009	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Niveau des exercices	%	%	%	%
Débutant	54 %	54 %	50 %	53 %
Intermédiaire	28 %	26 %	28 %	24 %
Avancé	18 %	20 %	20 %	23 %

Au cours de la période 2012-2013, la banque d'exercices en ligne a été utilisée 146 766 fois, dont 51 % (75 096) pour des exercices de niveau débutant, 28 % (39 313) pour des exercices de niveau intermédiaire et 22 % (32 357) pour des exercices de niveau avancé.

BILAN D'ENSEMBLE

Selon le MICC, les deux volets de cette mesure doivent demeurer, car ils favorisent une intégration plus rapide des immigrants au Québec, et les coûts qu'ils entraînent sont minimes.

Mesure 10 : Élargir le réseau de partenaires à l'étranger pour offrir davantage de cours de français avant l'arrivée au Québec.

Responsable : le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

	2008-2009 (Complet)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total 2008-2013
Nombre d'ententes signées ou renouvelées avec des partenaires	10	34	10	8	11	73
Fonds documentaires envoyés aux partenaires	25	27	15	9	11	87
Nombre de formations offertes au Québec à des partenaires étrangers	1	1	1	1	-	4
Coût de la mesure	220 896 \$	138 860 \$	295 362 \$	30 000 \$	65 000 \$	750 118 \$

Cette mesure relative au réseau de partenaires à l'étranger, inscrite dans la Stratégie commune, existait avant 2008-2009. Déjà, en 2007-2008, le MICC avait conclu 58 ententes avec des partenaires étrangers, ententes qu'il a par la suite renouvelées en plus d'en conclure d'autres. En 2012-2013, le MICC pouvait compter sur 116 établissements d'enseignement dans une trentaine de pays.

Le MICC place la connaissance du Québec au centre de l'apprentissage du français par les immigrants, parce qu'il estime qu'elle favorise une intégration plus rapide à la société québécoise. C'est pourquoi il envoie des fonds documentaires sur le Québec à ses partenaires étrangers. C'est aussi la raison pour laquelle il organise un stage en didactique, « Culture et société québécoises », à l'intention des professeurs étrangers appelés à donner des cours de français chez les partenaires du MICC, à l'étranger; ce stage permet chaque année à une trentaine de ces professeurs de venir se familiariser avec le Québec. Enfin, le MICC transmet régulièrement un bulletin d'information à tous ses partenaires.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

- Depuis 2008-2009, le MICC signe ou renouvelle, bon an mal an, une dizaine d'ententes avec des partenaires étrangers qui offrent des cours de français aux personnes désireuses d'immigrer au Québec, exception faite de l'année 2009-2010, où une trentaine d'ententes ont été conclues.
- En 2008-2009 et 2009-2010, le MICC a envoyé chaque année au moins 25 fonds documentaires ou mises à jour de tels fonds à ses partenaires; à compter de 2010-2011, le nombre de fonds documentaires envoyés ou mis à jour a d'abord diminué à 15 (2010-2011), puis à une dizaine (2011-2012).

En 2012-2013, 11 fonds documentaires ont été expédiés aux partenaires, y compris les mises à jour.

BILAN D'ENSEMBLE

Par cette mesure, le MICC vise à compter le plus possible de partenaires dans le plus grand nombre de pays pour permettre à toujours plus de candidats à l'immigration de suivre des cours de français avant de s'établir au Québec.

De plus, l'envoi de fonds documentaires sur le Québec permet aux organismes qui offrent des cours d'adapter leur matériel pédagogique à la réalité québécoise.

Enfin, le stage annuel « Culture et société québécoises », offert au Québec par le MICC aux professeurs étrangers, contribue à mieux sensibiliser ces derniers à la réalité québécoise. Voilà qui ne peut qu'enrichir l'enseignement du français aux candidats à l'immigration, responsabilité que ces professeurs assurent chez les partenaires du MICC, à l'étranger.

Ainsi, avant même leur arrivée au Québec, les candidats à l'immigration peuvent apprendre le français, se familiariser davantage avec la société québécoise et mieux connaître les démarches qu'ils auront à faire pour obtenir un premier emploi au Québec.

Mesure 13 : Ajouter un nouvel outil d'évaluation de la connaissance du français.

Responsable : le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

Cette mesure s'applique parallèlement à l'harmonisation des programmes et des services de francisation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et d'Emploi-Québec. Il s'agit de concevoir des tests standardisés qu'utiliseront les divers intervenants visés par l'offre de cours de français, au Québec comme à l'étranger. Ces tests serviront à évaluer la compétence en français oral et écrit des personnes immigrantes déjà installées au Québec ou de celles qui souhaitent y immigrer.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

- En 2010-2011, les travaux suivants ont été réalisés :
 - la mise à jour de l'échelle québécoise des niveaux de compétence en français;
 - l'élaboration d'indicateurs spécifiques pour 16 fonctions de travail génératrices d'emplois;
 - La rédaction des mesures d'évaluation pour le Test de positionnement.
- En 2011-2012, plusieurs outils d'évaluation ont été mis en œuvre pour assurer une meilleure évaluation, une meilleure sélection des candidats à l'étranger et une meilleure planification de l'offre de service en francisation. À cet égard, soulignons :
 - l'élaboration et l'expérimentation d'un nouveau Test de positionnement pour fournir des données dans un langage univoque en vue d'établir le niveau de compétence en français d'un candidat à l'immigration;
 - l'épreuve de compréhension orale du Test de positionnement;
 - le recours obligatoire, depuis décembre 2011, à des tests standardisés reconnus par le MICC pour l'attribution de points relatifs à la connaissance du français et de l'anglais, en ce qui concerne la sélection des candidats à l'immigration de la catégorie « travailleurs qualifiés ».

- Depuis décembre 2011, le MICC exige des candidats à l'immigration de la catégorie des travailleurs qualifiés qu'ils déposent une attestation de résultats d'un test standardisé de compétences langagières en français administré par l'un des organismes agréés par les partenaires du MICC dans le monde; plus de 8 600 personnes se sont présentées aux tests standardisés entre le 6 décembre 2011 et le 31 mars 2012.
- De plus, entre janvier et avril 2012, 1 218 personnes de la région de Montréal ont passé l'épreuve de compréhension orale du Test de positionnement.
- En 2012-2013, les activités suivantes ont été réalisées :
 - le contenu des épreuves de compréhension orale, de compréhension écrite et de production écrite du Test de positionnement;
 - la collecte de données pour la validation des trois épreuves planifiée avec deux établissements d'enseignement à temps complet, l'UQAM et le Cégep Saint-Laurent;
 - L'attribution d'un mandat d'analyse des résultats à l'équipe de recherche en mesures évaluatives de l'UQAM;
- En 2012-2013 ont aussi été amorcés :
 - la validation des items, à savoir la correction et l'analyse statistique des résultats;
 - un projet de développement de prototypes d'épreuves de fin de cours;
 - le prototype d'épreuves de niveau 4;
- De plus, entre avril et décembre 2012, plus de 34 500 tests ont été administrés;
- Les coûts de cette mesure, depuis son démarrage, sont ventilés comme suit :

Période	Coût
2011-2012	56 000 \$
2012-2013	34 450 \$

BILAN D'ENSEMBLE

Un tel outil d'évaluation de la connaissance du français est nécessaire aux étudiants, car ils bénéficient, à la fin des cours à temps complet et des blocs de cours à temps partiel, d'une évaluation réalisée à l'aide d'épreuves basées sur L'échelle québécoise des niveaux de compétence en français; cet outil permet également à tous les étudiants du MICC et des commissions scolaires d'être évalués en fonction des mêmes critères. De plus, le nouvel outil d'évaluation de la connaissance du français donne aux immigrants une pièce justificative additionnelle pour faire reconnaître leur employabilité ou leur admissibilité à des études supérieures.

Dorénavant, les employeurs peuvent aussi bénéficier d'un outil d'information uniforme et rigoureux pour connaître précisément les compétences langagières en français des candidats immigrants non francophones qui sollicitent un emploi auprès d'eux.

De plus, les tests standardisés, maintenant utilisés à l'étranger, donnent l'assurance que les compétences en français acquises par les candidats à l'immigration sont désormais évaluées de façon plus formelle, plus systématique et plus homogène. Cela permet une meilleure sélection des candidats et une meilleure planification de l'offre de service en francisation.

Mesure 32 : La sensibilisation de la population étudiante des institutions universitaires montréalaises

Responsables : le Secrétariat à la politique linguistique (SPL), le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et les institutions universitaires partenaires

La nécessité d'établir un partenariat avec les institutions universitaires montréalaises a été soulevée lors de discussions au Comité directeur des orientations en août 2009. On y avait alors évoqué le fait que des étudiants étrangers non francophones, ayant depuis quelques années obtenu le droit de travailler à temps partiel lorsqu'ils fréquentent une université québécoise, pouvaient créer une pression vers l'anglais dans le service à la clientèle au centre-ville de Montréal.

Après quelques rencontres entre l'équipe du secrétariat de la Stratégie commune et des représentants universitaires, une évaluation sommaire chiffrait à 20 000 le nombre d'étudiants non francophones, provenant d'autres provinces canadiennes ou de l'extérieur du Canada, qui fréquentaient les universités Concordia et McGill chaque année. Ce constat a été suffisant pour que démarre un projet de sensibilisation des étudiants universitaires à l'importance du français au Québec, dans quatre institutions universitaires montréalaises : Concordia, McGill, HEC Montréal et UQAM.

Le projet se décline en trois volets :

1. Une campagne de sensibilisation de toute la communauté étudiante de chaque institution universitaire à la question linguistique au Québec, mettant l'accent sur l'importance du français au travail et dans le service à la clientèle, et sur l'importance d'une langue commune comme outil de cohésion sociale.
2. L'attribution de bourses de 500 \$ à des étudiants non francophones de l'extérieur du Québec pour les encourager à apprendre le français et les inciter à demeurer au Québec une fois leurs études terminées.
3. L'élaboration d'un portail favorisant l'emploi étudiant ainsi que la promotion du français. Ainsi, les employeurs qui cherchent des employés temporaires et les étudiants qui cherchent un emploi à temps partiel peuvent être mis en contact les uns avec les autres, en même temps qu'ils se font rappeler, dans une approche ludique et pédagogique, la nécessité d'un service à la clientèle en français et, en conséquence, d'une connaissance appropriée de cette langue.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

Volet 1 : Les activités de sensibilisation à la langue française

En 2012-2013, l'Université de Montréal est devenue partenaire de la mesure 32. Au 31 mars 2013, plusieurs activités de sensibilisation à la langue française avaient été réalisées par les cinq institutions universitaires partenaires de la mesure. Dans l'ensemble, ces activités peuvent se regrouper autour des catégories suivantes :

- Diffusion d'information ou de publicité écrite ou multimédia
- Séances d'information
- Matériel d'information
- Semaine du français
- Site Internet sur le français ou capsules linguistiques
- Ateliers de rédaction ou de conversation
- Débats oratoires ou groupes de conversation
- Service de consultation linguistique ou tutorat linguistique
- Témoignages
- Activités de connaissance du Québec
- Reconnaissance des efforts de francisation

Le tableau suivant résume les réalisations des cinq institutions universitaires partenaires.

	UQAM	HEC Montréal	U de M	Concordia	McGill
Diffusion d'information ou de publicité	Publicité sur les différents sites et dans les facultés	Kiosque d'information dans l'atrium durant la Francofête		Publicité sur les écrans numériques des différents établissements du campus et dans les médias sociaux Publication dans le bulletin électronique <i>Concordia NOW</i> d'articles promotionnels sur <i>Oui Can Help!</i> destinés aux professeurs et aux étudiants Article dans <i>La Presse</i> du 29 août 2012 : « Nouveau programme d'études »; Article paru dans le <i>Concordia University Magazine</i> , édition du printemps 2013	Affiches promotionnelles dans le campus et aussi publiées dans les périodiques <i>McGill Daily Reporter</i> et <i>The McGill Tribune</i> Diffusion à partir d'avril 2012 sur le réseau iTunesU de McGill d'une brève vidéo réalisée par les étudiants regroupant les principaux messages de la campagne de promotion du français, à savoir : multiplier les débouchés professionnels grâce au français, élargir les réseaux sociaux et promouvoir la richesse culturelle de façon divertissante et accessible
Séances d'information	Destinées en priorité aux étudiants étrangers Portent sur le français au Québec et dans les entreprises			Offertes aux étudiants et aux employés; ont attiré plus de 100 participants Table ronde tenue le 22 octobre 2012 sur le thème « Bâtir sa carrière en français au Québec », à laquelle ont participé une centaine d'étudiants et d'employés	

	UQAM	HEC Montréal	U de M	Concordia	McGill
Matériel d'information distribué aux étudiants étrangers	Brochure <i>La langue française au Québec : 400 ans : quelques repères</i> remise aux étudiants dans le cadre des séances d'information	Signets linguistiques et brochures d'information distribués largement en 2011 et 2012 Signets linguistiques et brochure <i>La langue française au Québec : 400 ans : quelques repères</i> remis en 2013 aux étudiants du cours de français des affaires Signet linguistique portant sur les québécoisismes et les difficultés de la langue française distribué aux étudiants		Plus de 2000 cartes postales <i>Oui Can Help!</i> distribuées dans les départements et lors de différentes activités tenues sur le campus	Matériel promotionnel distribué en janvier 2012 dans les résidences universitaires et dans les cafétérias Insertion de messages promotionnels, y compris un signet <i>Apprenez le français</i> , dans la documentation de la Faculté des arts et dans celle de l'École d'éducation permanente distribuées aux étudiants
Semaine du français	Semaine thématique « Français 101 » pour faire la promotion du français dans les entreprises			Du 18 au 22 mars 2013, semaine de la Francofête sous le thème « La Francofête à Concordia : laissez-vous tenter! »	
Site Internet sur le français ou capsules linguistiques	www.lefrancaisnotreaffaireatous.uqam.ca Créé en septembre 2011, propose aux étudiants de l'université un éventail de liens utiles et de ressources	<i>CLINS d'œil linguistiques</i> diffusés quotidiennement sur tous les écrans des différents bâtiments de HEC Montréal depuis septembre 2012	Nouvelle rubrique de courtes questions-réponses « Le saviez-vous », dont 50 ont été réalisées puis diffusées à l'hiver 2013, plusieurs d'entre elles sur les écrans d'UdeM-Télé 35 capsules linguistiques ont été publiées sur le site Web du CCE et 11 d'entre elles ont été diffusées dans le journal institutionnel <i>Le FORUM</i>	http://www.concordia.ca/ouicanhelp et ouicanhelp@concordia.ca pour informer les étudiants des diverses formules d'apprentissage du français	www.mcgill.ca/learnfrench pour informer les étudiants des diverses formules d'apprentissage du français

	UQAM	HEC Montréal	U de M	Concordia	McGill
Ateliers de rédaction ou de conversation	Atelier sur le plagiat pour les étudiants étrangers 12 ateliers de rédaction pour tous offerts à 48 étudiants			Ateliers de conversation en français offerts aux étudiants des premier, deuxième et troisième cycles Deux groupes de conversations en français pour les étudiants de l'Institut d'enseignement coopératif donnés en février 2013 Cours de français pour les employés offerts en coopération avec le MICC en mars 2013 Deux ateliers, « Bâtir sa carrière au Québec » et « L'entrevue 101 », ont été offerts à l'hiver 2013 à plus de 50 étudiants, en collaboration avec GradProSkills	
Débats oratoires ou groupes de conversation		Deux débats oratoires (mars 2011 et mars 2012), chacun ayant accueilli 12 participants Débats oratoires pour les étudiants du bac en administration des affaires (novembre 2012 et mars 2013)		Oui Can Help! a offert des groupes de conversation en français aux étudiants de premier, deuxième et troisième cycles durant les sessions d'automne 2012 et d'hiver 2013 Groupes de conversation en français <i>Explorons</i> , qui encouragent les étudiants à parler français tout en explorant la ville de Montréal	
Consultation ou tutorat linguistique		Programme de tutorat pour soutenir les étudiants dans la maîtrise de la langue française; 32 étudiants y ont participé en 2012-2013	Service de consultation linguistique pour les étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle Programme de tutorat linguistique pour les étudiants allophones		

	UQAM	HEC Montréal	U de M	Concordia	McGill
Témoignages				Témoignages de diplômés de Concordia qui ont eu à apprendre le français afin de se trouver un emploi et de s'intégrer au Québec, livrés au cours d'une table ronde Témoignages vidéo lors du rallye et de la cérémonie de remise des bourses au terme de la Francofête	
Activités de connaissance du Québec				Cours de cuisine hors campus permettant aux étudiants de découvrir les mets typiquement québécois Foire du terroir québécois consacrée aux producteurs québécois et ouverte à la communauté universitaire (étudiants, professeurs et personnel) ainsi qu'au grand public Rallye pour les étudiants internationaux auquel 30 étudiants ont participé	
Reconnaissance des efforts de francisation		Bourses accordées aux trois premiers lauréats de chacun des débats oratoires de mars 2011 et 2012		Bourse de 1 000 \$ remise à l'équipe gagnante du Rallye Bourses de 500 \$ remises à 155 étudiants internationaux et hors province afin de les féliciter d'avoir suivi avec assiduité et réussi leur cours de français (niveau débutant) au Département d'études françaises	

En complément de l'information rassemblée dans le tableau précédent, certains constats méritent d'être faits pour ce qui est des activités des institutions universitaires en matière de sensibilisation et de promotion du français.

➤ **Université du Québec à Montréal**

- Les ateliers de rédaction de même que le programme de tutorat ont connu un succès inespéré; il y a actuellement des listes d'attente pour ces activités, mais il n'est pas possible de répondre à la demande croissante, en raison des budgets limités dont disposent ces activités.

➤ **HEC Montréal**

- L'institution a mis en place plusieurs initiatives en vue d'appivoiser les difficultés de la langue française et les particularités du français parlé au Québec.
- Elle a aussi mis en place des activités d'accompagnement des étudiants allophones, qu'il s'agisse de tutorat ou encore de consultation linguistique.
- HEC Montréal a décerné des bourses aux lauréats des débats oratoires en français afin d'encourager la participation à une activité de ce type, qui peut être exigeante, particulièrement pour une personne dont le français n'est pas la langue maternelle.

➤ **Concordia**

- L'université a encadré l'ensemble de ses activités de sensibilisation et de promotion dans une campagne intitulée *Oui Can Help!* Une coordonnatrice de projet a été engagée pour mener à bien cette campagne et pour orchestrer les différentes activités qui y sont associées. De plus, une étudiante de premier cycle a été recrutée pour fournir à la coordonnatrice du projet un soutien administratif à temps partiel.
- L'université a aussi concentré pendant la période de sa Francofête des activités de diverse nature allant de la simple information à des activités ludiques comme le Rallye des étudiants internationaux et la Foire du terroir québécois, lesquelles ont aussi permis aux étudiants de se familiariser, en français, avec la ville de Montréal et avec les produits alimentaires typiques du Québec.
- Concordia organise aussi à l'intention de ses étudiants et employés des ateliers ou des cours de français.
- Enfin, l'université a récompensé par une bourse substantielle les gagnants du Rallye.

Volet 2 : Les bourses d'études

Les bourses d'études ont été payées par le SPL et par des crédits provenant de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes, pour l'année 2010-2011, administrée par le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS).

Le SPL a ainsi accordé des subventions à quatre institutions universitaires pour l'octroi de bourses à des étudiants provenant de l'extérieur du Canada, tandis que les fonds provenant de l'Entente Canada-Québec, programme du ministère du Patrimoine canadien géré par le MELS, ont été octroyés à trois institutions universitaires pour des bourses destinées à des étudiants canadiens provenant de l'extérieur du Québec. Enfin, certaines institutions universitaires ont accordé des bourses à même leurs fonds propres (Concordia) ou ont offert des cours de français gratuits (UQAM).

- Au 31 mars 2012, les quatre institutions universitaires partenaires (Concordia, McGill, HEC Montréal et l'UQAM) ont accordé 299 bourses totalisant 149 500 \$.
- Au 31 mars 2013, trois institutions universitaires (Concordia, l'UQAM et HEC Montréal) avaient accordé 242 autres bourses totalisant 112 000 \$.

Institutions universitaires	Étudiants internationaux				Étudiants canadiens hors Québec			
	Nombre de bourses	Montant	Nombre de bourses	Montant	Nombre de bourses	Montant	Nombre de bourses	Montant
	Au 31 mars 2012		Au 31 mars 2013		Au 31 mars 2012		Au 31 mars 2013	
Concordia	50	25 000 \$	147 ²⁵	73 500 \$	52	26 000 \$	8	4 000 \$
McGill	50	25 000 \$			70	35 000 \$		
HEG	50	25 000 \$	66	34 000 \$	3	1 500 \$	1	500 \$
UQAM	24	12 000 \$	20 ²⁶	s.o.	s.o.			
Total	174	87 000 \$	233	107 500 \$	125	62 500 \$	9	4 500 \$

En mars 2013, les universités Concordia (24 000 \$), McGill (24 000 \$) et l'Université de Montréal (22 000 \$) ont reçu des crédits provenant de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement de la minorité et à l'enseignement des langues secondes. Ces bourses seront accordées pour les sessions d'été et d'automne 2013 et n'apparaissent donc pas dans le tableau ci-dessus. L'Université de Montréal, qui est un nouveau partenaire dans le projet, a déjà commencé ses activités de promotion et de sensibilisation pour l'octroi de ces bourses.

Volet 3 : Le portail Emplois centre-ville

Le portail Web www.emploiscentre-ville.com a été réalisé par la Société de développement commercial (SDC) Destination centre-ville, un partenaire de la Stratégie commune, et il a été financé par le SPL, qui a versé 174 000 \$ pour sa mise sur pied, soit 99 600 \$ en 2010-2011 pour la phase 1 et 75 000 \$ en 2011-2012 pour la phase 2, laquelle a été réalisée en 2012-2013. Le projet est actuellement en réorientation.

Mis en ligne en novembre 2011 pour une période d'essai de quelques mois, cet outil pratique, très convivial, voire ludique, a déjà suscité un intérêt significatif auprès des clientèles visées; cependant, en 2012-2013, les événements qui ont secoué le milieu universitaire ont freiné le développement et l'utilisation de ce portail, par ailleurs toujours accessible.

PROVENANCE DES SUBVENTIONS	ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION (volet 1)			PORTAIL EMPLOIS CENTRE-VILLE (volet 3)		TOTAL
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2010-2011	2011-2012	Total
SPL	101 800 \$	80 000 \$		99 600 \$	75 000 \$	366 400 \$
OQLF			150 000 \$			150 000 \$
TOTAL	181 800 \$		150 000 \$	174 600 \$		506 400 \$

²⁵ Contribution de l'Université Concordia

²⁶ L'UQAM a offert gratuitement un cours de français des affaires à 20 étudiants étrangers du 2^e et du 3^e cycle qui désirent s'établir au Québec après leurs études.

Le Secrétariat à la politique linguistique (SPL) a financé, pour un montant total de 356 400 \$ sur deux exercices, les projets de 5 institutions universitaires portant sur les volets 1 et 3. En additionnant à cette contribution celle que l'OQLF a versée en 2012-2013 dans le volet 1, le coût total de cette mesure pour les volets 1 et 3 s'élève à 506 400 \$ pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013.

BILAN D'ENSEMBLE

Cette mesure, qui se réalise en partenariat avec cinq institutions universitaires de la région de Montréal de même qu'avec certaines associations d'employeurs, a permis d'agir de façon incitative auprès d'étudiants universitaires non francophones dans le but d'améliorer leur connaissance du français. Les activités de sensibilisation et de promotion mises sur pied par les institutions universitaires, telles les bourses d'études accordées pour encourager l'apprentissage du français, constituent des moyens positifs d'informer les étudiants non francophones de la situation linguistique du Québec et de favoriser leur intégration à la société québécoise par la connaissance de la langue de la majorité.

Par ailleurs, le portail de placement étudiant, qui favorise l'embauche d'étudiants ayant une connaissance appropriée du français pour occuper des emplois offerts dans les quartiers avoisinant les institutions universitaires, est une initiative innovatrice. Cette initiative a pour effet d'inciter les étudiants à apprendre le français s'ils veulent plus facilement trouver un travail à proximité de leurs lieux d'étude. Toutefois, les événements du printemps 2012 ont empêché qu'elle prenne son essor. Malgré ces contretemps, la seconde phase du portail, et sa prise en charge par une organisation vouée à l'emploi sont actuellement en cours de réalisation. Un tel portail pourrait s'avérer intéressant si on le publicise adéquatement et qu'on lui laisse le temps de s'implanter auprès de la communauté étudiante et des gens d'affaires.

De telles actions, réalisées sur les campus par les institutions universitaires elles-mêmes ou destinées à répondre à des besoins particuliers des étudiants, comme celui de se trouver un travail, sont dans l'ensemble relativement peu coûteuses. Elles ont en outre des effets multiplicateurs intéressants auprès d'une clientèle précise, à savoir les étudiants non francophones, qui autrement serait plus difficile à atteindre.

2 LES MESURES VISANT À RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI SOUHAITENT MIEUX S'INTÉGRER AU MARCHÉ DU TRAVAIL

3. LES MESURES RÉALISÉES (mesure 11)

Mesure 11 : Effectuer une enquête pour connaître les besoins spécifiques des clientèles immigrantes qui utilisent peu les services de francisation.

Responsable : le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) a organisé cinq groupes de discussion en novembre et décembre 2009, et deux autres en janvier 2010. Au total, ces rencontres ont réuni 54 participants. Le rapport sur les résultats de l'enquête a été déposé en mai 2010 par la firme Léger Marketing.

Le MICC a formulé des recommandations et des propositions de travail pour la réalisation d'actions découlant du rapport d'enquête. Un plan de travail comportant 12 mesures, approuvé par les autorités du MICC, a été réalisé. Ces mesures consistent notamment à réexaminer les besoins de la clientèle en matière de formules et d'intensité des cours, et à lui enseigner systématiquement la phonétique française.

L'enquête, qui a coûté 31 850 \$ en 2009-2010, n'a pas eu à être renouvelée. Elle a permis au MICC de mieux comprendre les besoins des clientèles immigrantes.

2 LES MESURES VISANT À RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI SOUHAITENT MIEUX S'INTÉGRER AU MARCHÉ DU TRAVAIL

4. LES MESURES ABANDONNÉES (mesure 15)

Mesure 15 : Élaborer un programme en entreprise visant à jumeler un employé maîtrisant le français avec un employé en apprentissage.

Responsables : le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), Emploi-Québec et l'Office québécois de la langue française (OQLF).

Cette mesure a été abandonnée en septembre 2010 en raison du taux de roulement très élevé au sein des petits commerces et entreprises, tant du côté des propriétaires que de celui des travailleurs. Ce taux de roulement aurait rendu difficile la mise sur pied d'un programme général d'activités de parrainage.

On notera toutefois que le programme PRIIME (mesure 14a) comprend un volet de parrainage en entreprise qui répond aux besoins exprimés.

Cette mesure n'a pas engendré de coûts.

3. LES MESURES VISANT À CÉLÉBRER LA CONTRIBUTION DES LEADERS À LA FRANCISATION DES PETITES ENTREPRISES

1. LES MESURES EN COURS DE RÉALISATION RELATIVEMENT À LA FRANCISATION EN MILIEU DE TRAVAIL (mesure 34)

Mesure 34 : Le label « francoresponsable ».

Responsables : le Secrétariat à la politique linguistique (SPL), le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) et l'Office québécois de la langue française (OQLF)

L'Hôtel Château Laurier Québec est à l'origine du label « francoresponsable », dont il est propriétaire. Il définit la francoresponsabilité comme « une détermination ou un engagement de tout individu ou de toute institution à promouvoir la francophonie sous toutes ses formes, et ce, autant dans ses valeurs que dans ses traditions²⁷ ».

Le Château Laurier poursuit la définition du concept en ces termes :

« Au même titre que l'écoresponsabilité, qui démontre un respect de l'environnement et de la nature, la francoresponsabilité [...] témoigne d'un engagement clair envers le respect et la promotion de la francophonie, de son patrimoine, de sa culture et de sa langue. Une organisation ou une personne francoresponsable contribue au rayonnement de la langue française dans son milieu par des actions engagées et concrètes. L'objectif premier est de contribuer à rapprocher les francophones de partout dans le monde en s'appuyant sur des valeurs universelles de responsabilisation, de participation et de partage pour faire la promotion de la francophonie. »

Grâce à cette initiative en faveur du français, le Château Laurier a reçu un Mérite du français de l'OQLF, en mars 2011. Depuis, des discussions menées par le SPL, l'OQLF et le CSLF se poursuivent avec cet établissement hôtelier de Québec, en vue d'étendre le concept à l'échelle du Québec. La participation des organismes gouvernementaux s'inscrit exclusivement dans une perspective de soutien et d'accompagnement.

L'utilisation d'un éventuel sceau de qualité « francoresponsable » est vue comme un moyen d'améliorer le service en français, notamment dans des petites entreprises de service. Aucune somme n'a encore été engagée pour ce projet par le gouvernement.

Il y a eu très peu d'échanges entre les principaux intervenants en 2012-2013. Aucune entente n'a été conclue pour l'utilisation du label « francoresponsable » et aucune dépense n'a été réalisée dans le cadre de cette mesure. Il serait sans doute intéressant de poursuivre les démarches auprès de l'Hôtel Château Laurier Québec.

²⁷ <http://hotelchateaulaurier.com/fr/hotel/franco-responsable>

3. LES MESURES VISANT À CÉLÉBRER LA CONTRIBUTION DES LEADERS À LA FRANCISATION DES PETITES ENTREPRISES

2. LES MESURES EN COURS DE RÉALISATION RELATIVEMENT À LA FRANCISATION DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION ET DES IMMIGRANTS DÉJÀ INSTALLÉS AU QUÉBEC

Aucune des mesures en cours de réalisation de la Stratégie commune relative à ce thème n'a trait à la francisation des candidats à l'immigration et des immigrants déjà installés au Québec.

3. LES MESURES VISANT À CÉLÉBRER LA CONTRIBUTION DES LEADERS À LA FRANCISATION DES PETITES ENTREPRISES

3. LES MESURES RÉALISÉES (mesures 16, 17, 18)

a. QUI SE POURSUIVENT (mesures 16, 17)

Mesure 16 : Établir de nouveaux Mérites du français pour les petites entreprises

Responsable : l'Office québécois de la langue française (OQLF)

L'Office québécois de la langue française (OQLF) récompense chaque année des entreprises, des ministères ou organismes de l'Administration, des municipalités et des publicitaires qui font rayonner le français dans les milieux de travail, dans les services offerts au public ou dans la publicité. Ces Mérites du français sont remis chaque printemps à Montréal, dans le cadre de la Francofête.

En collaboration avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), l'OQLF a, en mars 2010, remis le premier Mérite du français dans la PME au Centre régional de récupération et de recyclage Laval. En mars 2011, c'était au tour de l'entreprise Conception Génik de recevoir ce prix attribué à une entreprise de moins de 50 employés. En 2012, cependant, malgré les efforts déployés par les principaux intervenants, il n'a pas été possible d'accorder le Mérite du français dans la PME.

L'année dernière, l'OQLF a revu les modalités du concours pour y inclure deux volets auxquels les petites entreprises peuvent s'inscrire : Français au travail et dans le commerce et Français dans les technologies de l'information.

Dans le premier volet, l'OQLF a créé une catégorie réservée aux entreprises de moins de 50 employés. Cette initiative visait à reconnaître les petites entreprises qui font rayonner le français dans leur milieu respectif. Grâce à un partenariat établi avec la Fédération des chambres de commerce du Québec, le gagnant de ce prix est retenu comme finaliste pour le « Mérite du français » que la Fédération des chambres de commerce du Québec décerne en 2012-2013 dans le cadre du concours des Mercuriades 2013.

Malgré les efforts important déployés pour promouvoir ce volet du concours, et ce, tant par l'OQLF que par plusieurs associations partenaires, seulement deux candidatures ont été reçues dans cette catégorie. À la suite de l'analyse des dossiers, le jury n'a cependant déterminé aucun lauréat. Il est à signaler qu'en vertu du règlement du concours, une entreprise qui a reçu une subvention, même partielle, pour la mise en œuvre d'un projet ne peut pas soumettre cette réalisation aux Mérites.

Toutefois, dans le volet Français dans les technologies de l'information, une entreprise de six employés a reçu le Mérite dans la catégorie Jeux et divertissement : il s'agit d'Artifice Studio inc. Notons que grâce à un partenariat établi depuis longtemps avec le Réseau ACTION TI, les gagnants des Mérites dans les TI deviennent d'office finalistes de l'OCTAS du français dans les TI, prix qui a été décerné cette année encore à l'occasion du prestigieux concours des OCTAS, organisé par le Réseau ACTION TI.

Malgré les quelques difficultés rencontrées et compte tenu du coût très modeste de cette mesure (780 \$ pour l'impression du dépliant des *Mérites du français*), il serait important de la maintenir, car il faut mettre en valeur et reconnaître les petites entreprises qui s'efforcent de mettre en lumière le fait français dans leurs organisations.

Afin de permettre à plus d'entreprises de participer au volet Français au travail et dans le commerce des Mérites du français, l'OQLF pourrait modifier son règlement de façon à permettre à une entreprise qui a reçu une subvention partielle pour son projet de pouvoir présenter celui-ci à l'appui de sa candidature au concours des Mérites.

Mesure 17: Ajouter de nouvelles activités dans les petites entreprises dans le cadre de la Francofête.

Responsable : l'Office québécois de la langue française (OQLF)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total 2008-2013
Nombre d'entreprises de 11 à 49 employés ayant reçu un cahier d'information et de jeux (plus particulièrement dans la grande région de Montréal)	27 000 (8 667)	26 389	10 000	11 001	11 001 (10 245)	85 391
Coût de la mesure (plus particulièrement à Montréal)	22 198 \$	22 146 \$	4 725 \$	16 640 \$	14 189 \$	79 898 \$

Depuis plus de 15 ans, l'Office québécois de la langue française (OQLF) organise la Francofête, qui vise à célébrer la volonté et le plaisir de vivre en français au Québec. Les mesures déployées pour atteindre cet objectif consistent notamment à envoyer aux entreprises inscrites auprès de l'OQLF, de même qu'à un grand nombre de petites entreprises de 11 à 49 employés, le matériel promotionnel produit à cette occasion. Ce matériel a pour objectif de renseigner les entreprises sur les outils et les services que l'OQLF met à leur disposition, de les encourager à organiser des activités dans leur milieu et d'inciter leur personnel à participer aux jeux linguistiques et au grand concours de la Francofête.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

- En 2008-2009 et 2009-2010, le nombre de petites entreprises ayant reçu de l'OQLF le matériel promotionnel de la Francofête était du même ordre de grandeur, soit plus de 26 000. Par la suite, ce nombre a diminué de près des deux tiers pour s'établir à 10 000 ou 11 000 entreprises.
- Au cours de l'exercice 2011-2012, l'OQLF a revu le matériel promotionnel et conçu un dépliant-affiche recto verso. Ce nouveau matériel, plus simple, répondait à l'un des objectifs du plan d'action ministériel en matière de développement durable, à savoir diminuer l'utilisation du papier et favoriser les communications électroniques. Ainsi, le dépliant-affiche invitait la population québécoise, et plus particulièrement les travailleurs et les travailleuses, à se rendre sur le site Web de l'OQLF pour accéder

aux jeux linguistiques et à l'information concernant les multiples activités organisées par l'Office et par ses partenaires à l'occasion de la Francofête.

BILAN D'ENSEMBLE

Il est à noter que, chaque année, beaucoup d'entreprises ayant reçu le matériel promotionnel de la Francofête demandent à l'OQLF de leur en faire parvenir des exemplaires pour leur personnel, ce qui témoigne de leur intérêt pour l'événement. Il est essentiel de maintenir cette mesure pour les prochaines années, d'autant plus que son coût annuel est relativement modeste. Tout en maintenant un lien entre l'Office et les dirigeants d'entreprise, cette mesure permet d'atteindre directement les employés et de les sensibiliser à l'importance de connaître le français, mais aussi au plaisir de jouer avec les mots.

b. QUI SONT NON RÉCURRENTES (mesure 18)

Mesure 18 : Instaurer un sceau de qualité pour l'accueil en français dans les commerces et les entreprises (par exemple, un autocollant à placer dans la vitrine).

Responsable : l'Office québécois de la langue française (OQLF)

En décembre 2008, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a produit et distribué l'affichette *Ici, on commerce en français* et les textes promotionnels relatifs à celle-ci. Au total, 8 000 exemplaires de l'affichette ont été distribués dans des commerces, des chaînes de magasins et des centres commerciaux de la région de Montréal ainsi qu'au Salon national de l'habitation, qui s'est tenu à Montréal en mars 2009. Les coûts de la mesure sont inclus dans la campagne de promotion *Faire des affaires en français* (mesure 21). Cette mesure s'est terminée en mars 2009.

Les résultats de cette campagne n'ont pas été très probants. En effet, comme elle coïncidait avec la période intense d'activités commerciales du temps des fêtes, les commerçants n'ont pu y accorder toute l'attention voulue, et les établissements qui ont accepté de l'afficher ont été moins nombreux que prévu. L'accueil par la population, par ailleurs, a été positif si l'on en croit l'analyse qui a été faite au terme de la campagne.

Si des campagnes de promotion de ce type peuvent avoir des effets intéressants, il apparaît essentiel, cependant, de bien choisir le moment de leur réalisation afin de susciter l'accueil le plus favorable possible de la part des entreprises et des commerces ciblés.

3. LES MESURES VISANT À CÉLÉBRER LA CONTRIBUTION DES LEADERS À LA FRANCISATION DES PETITES ENTREPRISES

4. LES MESURES ABANDONNÉES

Aucune des mesures de la Stratégie commune relative à ce thème n'a été abandonnée.

4. LES MESURES VISANT UNE PROMOTION DU FRANÇAIS
AXÉE SUR LA FIERTÉ

1. LES MESURES EN COURS DE RÉALISATION RELATIVEMENT À LA FRANCISATION
EN MILIEU DE TRAVAIL

Aucune des mesures en cours de réalisation de la Stratégie commune relative à ce thème n'a trait à la francisation en milieu de travail.

4. LES MESURES VISANT UNE PROMOTION DU FRANÇAIS
AXÉE SUR LA FIERTÉ

2. LES MESURES EN COURS DE RÉALISATION RELATIVEMENT À LA FRANCISATION
DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION ET DES IMMIGRANTS DÉJÀ INSTALLÉS AU
QUÉBEC (mesure 24)

Mesure 24 : Effectuer une promotion active des cours de français et de leur importance pour une intégration réussie.

Responsable : le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total 2008-2013
Coût de la mesure	184 837 \$	-	4 489 \$	Aucun coût	Aucun coût	189 326 \$

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) a déposé, en décembre 2008, une Stratégie permanente et intégrée de promotion qui comportait une variété d'actions : nouvel usage du réseau Info-Clic, distribution de dépliants dans les salons, congrès, colloques et activités culturelles, campagnes de publicité dans certains médias nationaux (Hebdomas Québec et Transcontinental), partenariats avec Gesca et Canal Vox, placement publicitaire, production du dépliant *Le succès parle français*, tiré à 35 000 exemplaires, et de différents signets (60 000 exemplaires au total).

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS :

- C'est en 2008-2009 que l'essentiel des coûts relatifs à cette mesure a été payé, ce qui correspond aux coûts de production des divers outils promotionnels.
- En 2010-2011, le MICC a produit de nouveaux outils promotionnels, notamment une brochure portant sur l'ensemble des services de francisation.
- Le MICC assure la diffusion, auprès des diverses clientèles, des outils promotionnels suivants :
 - brochure sur les services de francisation au Québec et à l'étranger ainsi que sur les différentes formules de cours (disponible en ligne et en format papier);

- affiches et signets sur les différents programmes de francisation offerts au Québec et à l'étranger;
 - brochure *Le succès parle français*, en espagnol et en anglais;
 - signet sur les cours (15 000 exemplaires en français, 3 000 en anglais et 2 500 en espagnol);
 - signet sur la francisation en ligne (FEL);
 - signet pour promouvoir, auprès des employeurs, les cours de français en milieu de travail;
 - signet sur le remboursement des cours suivis à l'étranger, en français, en anglais et en espagnol.
- Les différentes activités de promotion des cours de français rattachées aux mesures 24 et 25 ont permis au MICC d'accueillir, bon an mal an, près de 30 000 personnes tant au Québec qu'à l'étranger, dont près de 19 000 dans la région de Montréal. Ces cours se sont donnés suivant différentes formules, à temps complet et à temps partiel, comme en témoigne le tableau suivant :

Période	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Étudiants inscrits aux cours à temps complet à Montréal	8 588	8 051	8 042
Étudiants inscrits aux cours à temps partiel à Montréal	10 426	10 804	10 799
Total des étudiants à Montréal	19 014	18 855	18 841
Total des étudiants		Plus de 28 000	Plus de 29 000

BILAN D'ENSEMBLE :

Le MICC juge que cette stratégie de communication aura contribué à accroître la clientèle inscrite au programme régulier de cours de français, à temps complet et à temps partiel.

Compte tenu du nombre important de personnes immigrantes qui viennent s'installer chaque année au Québec, il est indispensable que le MICC et ses partenaires informent régulièrement les nouveaux arrivants de l'offre de service de cours de français, à temps complet et à temps partiel, conçus à leur intention.

Les employeurs profitent également de cette stratégie d'information sur les services de francisation du MICC et peuvent y avoir recours au besoin.

4. LES MESURES VISANT UNE PROMOTION DU FRANÇAIS AXÉE SUR LA FIERTÉ

3. LES MESURES RÉALISÉES (mesures 19, 20, 21, 22, 23, 25, 35, 37, 38)

a. QUI SE POURSUIVENT (mesure 23)

Mesure 23 : Mieux faire connaître auprès des travailleurs et de leurs employeurs les dispositions de la Charte de la langue française touchant la langue de travail ainsi que les recours, dont la médiation, afin d'assurer le respect de ces dispositions.

Responsables : l'Office québécois de la langue française (OQLF), le ministère du Travail (MTRAV) et des partenaires socioéconomiques

Plusieurs actions ont été réalisées auprès des travailleurs et de leurs employeurs pour mieux faire connaître les dispositions de la Charte de la langue française, grâce notamment aux différents programmes de subvention en vigueur à l'Office québécois de la langue française (OQLF). Les coûts de ces activités sont inclus dans la mesure 3.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

- Entre le 1^{er} novembre 2008 et le 31 décembre 2009, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a élaboré un feuillet d'autodiagnostic visant à informer les travailleurs de leurs droits.
- Le Programme de soutien à la francisation pour les centrales syndicales (voir mesure 3) a permis le financement de plusieurs projets visant l'information et la formation d'un nombre accru de travailleurs de moyennes et de grandes entreprises, et ce, dans la plupart des régions du Québec; parmi les projets qu'ont réalisés les centrales syndicales, il convient de mentionner, à titre d'exemple :
 - la distribution, par la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ) et la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), du questionnaire d'autodiagnostic élaboré par l'OQLF et destiné à faire prendre conscience aux travailleurs de l'étendue de leur droit d'exercer leurs activités en français;
 - plusieurs sessions de formation organisées par la FTQ et la Confédération des syndicats nationaux (CSN) à l'intention des membres de comités de francisation affiliés aux deux centrales;
 - des tournées régionales de sensibilisation effectuées par la FTQ et la CSN;
 - la réalisation, par la FTQ, de la brochure sur les droits linguistiques.
- Grâce aux projets réalisés avec l'aide du Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les entreprises (voir mesure 3), les travailleurs et les entreprises, notamment celles qui comptent moins de 50 employés, sont plus au fait des dispositions de la Charte. En voici quelques exemples :
 - le portail *Carrefour Francisation* www.carrefourfrancisation.com, réalisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), qui vise, entre autres objectifs, à mieux faire connaître aux employeurs les dispositions de la Charte de la langue française touchant la langue de travail;
 - la mise sur pied d'une équipe de 16 agents de francisation, grâce à l'octroi de subventions à plusieurs associations. Ces agents agissent comme relayeurs d'information en vue de renseigner les propriétaires de commerces et d'entreprises sur les dispositions de la Charte ainsi que sur l'offre de services gouvernementale en matière de francisation (exemple : cours de français en entreprise);

- le portail www.languedutravail.com, réalisé par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, qui constitue un premier outil interactif de formation et de référence mis à la disposition des membres des comités de francisation. Ce portail porte sur des questions liées à la francisation en entreprise et à l'utilisation du français dans tous les aspects du travail; notons qu'au cours des derniers mois d'activité, le portail a enregistré quelque 40 000 visites d'utilisateurs uniques. D'abord mis au point pour les travailleurs du secteur de l'aérospatiale, ce concept s'est étendu au secteur des télécommunications en 2010-2011, au secteur des plastiques et des composites en 2011-2012, puis au secteur de l'automobile en 2012-2013;
- les campagnes promotionnelles *Moi, je parle français*, *Travaillons en français* et *Services en français*, diffusées principalement à Montréal et dans l'Outaouais par le groupe Impératif français.

BILAN D'ENSEMBLE

La réalisation de ces projets et les résultats obtenus grâce aux programmes de subvention de l'OQLF démontrent l'importance de soutenir l'engagement des associations de diverses natures, notamment celui des associations des milieux d'affaires comme des syndicats, dans un dossier aussi névralgique que celui de la langue française.

En effet, l'engagement de ces associations dans le dossier de la langue constitue un puissant levier d'influence. Cela s'explique par le fait qu'étant présentes auprès de leurs pairs, dans toutes les sphères de l'activité économique, elles sont pleinement en mesure de faire bouger les choses. Il nous apparaît donc important de maintenir, sinon d'augmenter le nombre de ce type d'interventions.

Par ailleurs, il est tout aussi important de continuer à sensibiliser la population, particulièrement les francophones, à l'importance, pour chacun, d'exiger d'être servi en français dans les commerces du Québec et de cesser de faire affaire avec les commerces qui n'utilisent pas cette langue. Cette exigence ne pourra qu'inciter les commerçants à se franciser s'ils veulent maintenir, sinon élargir, leur clientèle. Des initiatives comme celles d'Impératif français méritent donc, à cet égard, d'être poursuivies.

b. QUI SONT NON RÉCURRENTES (mesures 19, 20, 21, 22, 25, 35, 37, 38)

Mesure 19 : Renforcer la fierté d'utiliser le français par une vaste campagne gouvernementale de promotion.

Responsable : le Secrétariat à la politique linguistique (SPL)

Une campagne intitulée « La langue française, notre fierté, notre affaire à tous » s'est déroulée du 11 octobre au 1^{er} novembre 2008 sous la responsabilité du Secrétariat à la politique linguistique (SPL). Elle comportait la diffusion de messages à la radio et dans les médias imprimés ainsi qu'un affichage dans le métro de Montréal, sur les autobus des réseaux de transport en commun de certaines villes, sur des panneaux-réclames et dans Internet.

La campagne a coûté 1 300 000 \$ et a bénéficié d'une assez bonne visibilité, un Québécois sur trois s'étant par la suite spontanément rappelé l'avoir vue, lue ou entendue.

Les mesures de promotion et de protection de la langue française au Québec ne peuvent réussir que si les Québécois et Québécoises francophones s'en font les premiers porteurs. Chaque francophone joue un rôle essentiel dans la poursuite de l'objectif qui vise à faire du français la langue commune dans les entreprises, dans les commerces et dans l'espace public en général. L'engagement actuel des francophones québécois à l'égard de leur langue et de leur culture aurait sans doute besoin d'être renforcé, d'où les campagnes de promotion destinées à ranimer la fierté et la participation du plus grand nombre. Encore faut-il que ces campagnes aient les effets escomptés.

Il serait donc pertinent d'évaluer les effets dans la population des campagnes de promotion comme celles qui ont été réalisées par le SPL en 2008 et par l'OQLF en 2008 et en 2009. Plus précisément, il y aurait lieu de concevoir des indicateurs permettant de mesurer les changements de comportement induits dans la population par de telles campagnes.

Dans le même ordre d'idées, il serait aussi pertinent de mesurer les effets des campagnes de promotion menées par d'autres intervenants non gouvernementaux, tel *Impératif français*, et de les comparer à ceux des campagnes menées par des organismes de l'Administration. Il est possible que ces campagnes, généralement moins coûteuses, s'avèrent plus porteuses de changement parce qu'elles émanent de la société civile plutôt que de l'État.

Mesure 20 : Envoyer une communication écrite officielle du gouvernement aux chefs d'entreprises de 11 à 49 employés.

Responsables : le Secrétariat à la politique linguistique (SPL), l'Office québécois de la langue française (OQLF) et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

Cette mesure visait à rappeler aux propriétaires de petites entreprises l'importance que le gouvernement accorde au dossier de la francisation. Compte tenu de l'ampleur que prenait le guichet unique (voir mesure 26), les partenaires gouvernementaux responsables de cette mesure ont convenu que l'envoi de cette communication écrite s'effectuerait après le lancement du guichet, pour en promouvoir l'utilisation.

Ainsi, le vendredi 21 janvier 2011, près d'un mois après le lancement du guichet Carrefour francisation, une lettre a été envoyée à plus de 7 000 entreprises situées sur l'île de Montréal, dont 5 000 comptaient de 11 à 25 employés et environ 2 000 autres, qui employaient de 26 à 49 personnes. Ces entreprises évoluaient dans tous les secteurs d'activité, y compris les garderies, les garages, les usines, les services alimentaires et une multitude d'autres services ou commerces. Le fichier d'adresses a été préparé par l'OQLF à partir des données récentes du Registre des entreprises du Québec.

La ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française et le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exploitation ont signé la lettre. Ils y rappelaient la tenue du Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques ainsi que la signature de la Stratégie commune, et y annonçaient le lancement du Carrefour francisation (voir mesure 26). De plus, les ministres réitéraient dans cette lettre la volonté du gouvernement de s'assurer que le français est la langue de travail au Québec et y invitaient les chefs d'entreprises à collaborer à la réalisation de cet objectif.

Les coûts de cette mesure se sont élevés à 8 803 \$.

Mesure 21 : Tenir une campagne de promotion « Faire des affaires en français ».

Responsable : l'Office québécois de la langue française (OQLF)

	2008-2009	2009-2010	Total 2008-2013
Campagne <i>Faire des affaires en français</i> , y compris l'affichette <i>Ici on commerce en français</i>	457 959 \$	-	457 959 \$
Campagne <i>Merci de me servir en français</i>	-	544 561 \$	544 561 \$
Coût de la mesure	457 959 \$	544 561 \$	1 002 250 \$

Du 13 décembre 2008 au 2 janvier 2009, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a orchestré une campagne de promotion ayant pour thème *Faire des affaires en français* dans les régions de Montréal, de l'Outaouais et de l'Estrie, par l'entremise de quotidiens (*La Presse*, *Le Devoir*, *Le Journal de Montréal*, *Métro*, *Le Droit* et *La Tribune*), des sociétés de transport public de la région de Montréal (métro, train de banlieue), de huit stations de radio FM et AM et des sites Web Canoë et Sympatico.

En 2009-2010, l'OQLF a orchestré une nouvelle campagne de promotion, qui avait cette fois pour thème *Merci de me servir en français*.

En 2010-2011, aucune campagne de promotion n'a été orchestrée directement par l'OQLF. Toutefois, l'OQLF a appuyé, par l'entremise du Programme de soutien aux associations (voir mesure 3), l'organisme Impératif français pour la réalisation de trois campagnes promotionnelles, la première ayant porté sur la sensibilisation des immigrants à l'importance de parler français, la deuxième sur l'importance de travailler en français dans les entreprises et la troisième, sur l'obligation de servir la clientèle en français dans les petits commerces. Ces trois campagnes se sont tenues principalement dans la région de Montréal et dans l'Outaouais. Les crédits alloués à ces activités relèvent du Programme de soutien aux associations et ils sont inclus dans la mesure 3.

Comme l'indiquent les commentaires relatifs à la mesure 19, il serait important de pouvoir mesurer les effets réels des campagnes de promotion sur la population, notamment en ce qui a trait à des changements de comportement, que ce soit dans les milieux de travail ou dans les commerces, ou encore, en diverses circonstances de la vie où l'usage du français est à promouvoir.

Mesure 22 : Conduire des actions de sensibilisation et d'information ciblées pour l'accueil et les services en français dans les commerces.

Responsable : l'Office québécois de la langue française (OQLF)

L'Office québécois de la langue française (OQLF) porte une attention particulière à l'information et à la sensibilisation concernant l'accueil et le service en français dans les commerces. S'il a réalisé lui-même quelques actions à cet égard, c'est surtout en soutenant financièrement divers intervenants proches des milieux d'affaires de différents secteurs d'activité, ou encore, des collectifs d'intervention qu'il a agi depuis l'adoption de la Stratégie commune.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

- En 2008-2009, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a profité de la distribution de l'affichette *Ici, on commerce en français* (mesure 18) pour sensibiliser et informer directement les commerçants relativement à l'accueil et au service en français dans les commerces; à cet effet, les conseillers de l'OQLF ont pris contact avec 68 entreprises, réseaux d'entreprises et associations. C'est ainsi que, par l'entremise de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent et du Centre d'intégration multiservices de l'Ouest de l'Île, 70 commerces de Saint-Laurent, Cartierville et Mont-Royal ainsi que 454 entreprises et commerces de l'ouest de l'Île de Montréal ont été sollicités. Les conseillers de l'OQLF ont également sensibilisé quelque 3 000 visiteurs du Salon national de l'habitation en mars 2009.
- Les subventions octroyées par l'Office dans le cadre du Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les entreprises (voir mesure 3) encouragent toujours de façon notable la réalisation de plusieurs projets de sensibilisation à l'importance d'être accueilli et servi en français dans les commerces. En voici quelques exemples :
 - La mise en place, au cours des exercices 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, d'une équipe de 16 agents de francisation qui agissent comme relayers auprès des propriétaires de commerces et d'entreprises comptant moins de 50 employés; c'est ainsi qu'au 31 mars 2013, par l'entremise de ces agents de francisation, 4 450 entreprises de la grande région de Montréal avaient été visitées et que, de ce nombre, 363 avaient eu recours aux programmes gouvernementaux, principalement à des cours de français pour leurs employés.
 - La création et le développement continu du portail *Carrefour francisation* , par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), en vue d'appuyer l'équipe des agents de francisation dans leurs démarches quotidiennes. Ce portail, qui vise la francisation des entreprises comptant moins de 50 employés, regroupe l'information sur les nombreux outils et services de francisation que le gouvernement du Québec propose aux entreprises, par exemple des cours de français, des modèles de correspondance, des lexiques et des programmes de subventions.
 - La réalisation de trois campagnes publicitaires menées par le mouvement Impératif français : *Moi, je parle français* (été 2012), *Travaillons en français* (novembre 2012) et, finalement, *Services en français* (décembre 2012). Ces campagnes ont principalement été diffusées à Montréal et en Outaouais.
 - La production de capsules linguistiques visant à sensibiliser les propriétaires immobiliers à l'importance de faire des affaires en français, à la suite de l'octroi d'une subvention à l'Institut du développement urbain du Québec.
 - La réalisation par l'Association des restaurateurs du Québec, en 2010-2011, de la campagne de sensibilisation *Servez le français à volonté* , diffusée auprès de ses membres.
 - La réalisation, en 2010-2011, d'un guide pratique et d'une campagne de sensibilisation à l'intention des commerces du boulevard Saint-Laurent par la Société de développement du boulevard Saint-Laurent.
 - L'organisation par la Fédération des chambres de commerce de la province de Québec, en 2012-2013, de rencontres régionales portant sur la langue du commerce et des affaires. Cette série de

rencontres constitue un exemple de participation du monde des affaires au rayonnement de la langue française au Québec.

- La promotion du bon usage du français dans les commerces et les entreprises ainsi que la publication de capsules linguistiques sur leurs sites Web, grâce à l'octroi d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De-Blainville.
- La production d'un lexique (750 exemplaires) relatif à l'affichage public en vue de sensibiliser les entreprises et les commerces ainsi que leurs clients à l'importance d'utiliser une bonne terminologie en français. Ce projet, initiative de la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie, constitue un exemple de sensibilisation au bon usage du français dans la vie quotidienne.
- La réalisation, par la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec, d'un projet visant à sensibiliser les commerces et les entreprises à l'importance d'utiliser un français de qualité dans l'affichage. Le projet comportait deux volets : la publicité et le concours J'affiche en français, destiné à récompenser les efforts à cet égard.
- La tenue d'un colloque visant à sensibiliser les grandes entreprises à l'importance de faire des affaires en français. Ce colloque, qui a accueilli des représentants de 175 entreprises, a été organisé par le Conseil du patronat du Québec.
- La remise de sept prix Franco à de jeunes entreprises du Québec pour récompenser les efforts qu'elles consacrent à l'utilisation d'un français de qualité dans leur milieu de travail. Ce projet a été réalisé par le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec.

Les coûts engendrés par cette mesure sont inclus dans le Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les entreprises (voir mesure 3).

BILAN D'ENSEMBLE

Les projets relatifs à la francisation des entreprises et des commerces, qu'ont réalisés bon nombre d'intervenants issus des divers secteurs de l'activité économique québécoise, témoignent de l'engagement des milieux d'affaires et des associations qui les représentent à l'égard de la promotion de l'usage du français comme langue du travail et du commerce. Il est manifeste que les actions entreprises par les milieux d'affaires ont des effets concluants, particulièrement auprès des petites entreprises et des petits commerces. Le démarchage semble plus efficace quand il est réalisé par des pairs plutôt que par des employés de l'État, probablement parce qu'il est plus facile et moins intimidant, pour les dirigeants et les employés, d'être approchés par des personnes issues des mêmes milieux qu'eux.

À cet égard, le travail qu'effectue l'équipe des agents de francisation dans la grande région de Montréal est particulièrement prometteur. En effet, des milliers de petites entreprises et de petits commerces ont été visités par ces agents de francisation au cours des quatre dernières années. Par ailleurs, des centaines de ces entreprises et commerces ont eu recours aux programmes gouvernementaux ou ont organisé des cours de français pour leurs employés, et ce, dans le contexte d'une démarche de francisation volontaire.

Il apparaît essentiel, dans ce contexte, que des activités d'information et de sensibilisation se poursuivent en vue de soutenir la démarche de francisation volontaire des établissements qui comptent moins de 50 employés.

Par ailleurs, il est tout aussi nécessaire d'informer de façon continue les propriétaires de petits commerces, les travailleurs et les citoyens de leurs droits et obligations. Cela s'impose d'autant plus dans les petits commerces, en raison d'un taux de rotation du personnel élevé et d'un changement fréquent de propriétaires.

Mesure 25 : Mener une campagne en français et en d'autres langues pour mieux faire connaître l'ensemble des programmes gouvernementaux touchant la francisation et pour rejoindre toutes les clientèles potentielles.

Responsables : le Secrétariat à la politique linguistique (SPL), le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), l'Office québécois de la langue française (OQLF) et Emploi-Québec (EQ)

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

- En 2008-2009, le Secrétariat à la politique linguistique (SPL), le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), l'Office québécois de la langue française (OQLF) et Emploi-Québec ont uni leurs efforts pour réaliser une brochure intitulée *La francisation des travailleurs et travailleuses en entreprise : programme et services gouvernementaux*, qui a été distribuée aux entreprises lors du Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques. Le coût de cette brochure avait alors été incorporé au budget de la mesure 24.
- Au cours de la même période, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) et le MICC ont conçu et diffusé un signet sur les cours de français en milieu de travail. La Chambre a fait imprimer et distribuer 20 000 signets.
- En décembre 2010, les partenaires de la Stratégie commune ont procédé au lancement du Carrefour francisation, qui est constitué d'un portail Web (www.carrefourfrancisation.com) conçu expressément pour faciliter la francisation des petites entreprises montréalaises et d'un service d'accompagnement personnalisé (service d'aide téléphonique et équipe d'agents de francisation sur le terrain). Ce nouvel outil (voir mesure 26) a pour objectif de mieux faire connaître l'offre gouvernementale de services de francisation et de donner accès à une gamme de renseignements et de documents qui s'y rapportent (outils de rédaction, explications de la Charte de la langue française, lexiques, etc.).
- En 2011-2012, les partenaires de la Stratégie commune ont mené une campagne d'information et de sensibilisation visant à promouvoir l'utilisation du français dans les petits commerces de trois quartiers ciblés (voir mesure 33). Certains des outils promotionnels de cette campagne ont été produits en quatre langues : français, espagnol, mandarin et arabe.
- Des activités de promotion et de publicité ont également été menées par les partenaires ayant des ententes avec le MICC. Elles ont été annoncées dans leurs publications, dans leur site Web respectif et lors d'activités de groupes organisées par ces partenaires.

BILAN D'ENSEMBLE

L'offensive promotionnelle a donné des résultats intéressants, puisque le nombre d'entreprises et de travailleurs qui ont su profiter des différentes mesures de francisation est en augmentation (voir mesures 8a et 8b).

Mesure 35 : La sensibilisation à l'histoire du français au Québec.

Responsable : le Secrétariat à la politique linguistique (SPL)

En 2008, pour souligner l'anniversaire de la fondation de la ville de Québec, le SPL a publié une brochure intitulée *La langue française au Québec : 400 ans : quelques repères*. Cette brochure présente une chronologie des grandes dates qui, entre 1608 et 2008, ont marqué l'évolution de la langue française sur le territoire du Québec. Son contenu constitue une façon simple de s'initier à l'histoire de la langue française au Québec et de mieux saisir le contexte et les enjeux linguistiques actuels.

Le SPL a proposé à ses partenaires d'utiliser la brochure comme outil de sensibilisation auprès des nouveaux arrivants. La réponse fut enthousiaste. En 2010-2011, près de 20 000 exemplaires ont été distribués à des personnes immigrantes qui suivaient les cours de francisation organisés par les trois commissions scolaires de l'île de Montréal ou par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Les institutions universitaires montréalaises qui travaillent dans le cadre de la Stratégie commune ont également accepté de distribuer la brochure à leurs étudiants à l'occasion de leurs activités de sensibilisation au français.

Cette brochure est toujours disponible, mais sa distribution est limitée depuis 2011-2012. La réalisation de cette mesure n'a pas engendré de dépense significative.

Mesure 37 : La campagne de promotion sur les marques de commerce utilisées comme noms d'entreprise.

Responsable : l'Office québécois de la langue française (OQLF)

Le dimanche 13 novembre 2011, l'Office québécois de la langue française a lancé une vaste campagne télévisuelle sur l'affichage des marques de commerce utilisées comme noms d'entreprise. Cette campagne, qui s'intitulait « Une marque de respect de la loi », visait à contrer la recrudescence de l'utilisation, dans l'affichage de noms d'entreprise, de marques de commerce dans une autre langue que le français, une situation découlant principalement de l'arrivée au Québec d'enseignes internationales et de l'essor du franchisage. L'insatisfaction de la population a également joué en faveur de l'adoption de cette mesure : 46 % des plaintes reçues à l'OQLF en 2011-2012 portaient sur l'affichage.

Même si la Charte de la langue française n'impose pas la traduction des marques de commerce, elle prévoit cependant qu'un nom d'entreprise composé d'une expression tirée d'une autre langue que le français doit être accompagné d'un descriptif (un générique ou un slogan) en français. L'OQLF a opté pour une campagne de communication qui avait pour but d'informer le public et les entreprises sur ces obligations. L'Office a misé sur le fait que les entreprises comprendraient l'importance de préserver le visage français de l'affichage.

La campagne, qui visait surtout les entreprises, a fait l'objet d'une grande visibilité médiatique. L'OQLF voulait aussi sensibiliser les citoyens aux dispositions de la Charte de la langue française relatives à l'affichage et les inciter à s'investir dans la démarche. Le post-test de la campagne a révélé que le message a été très apprécié de la population; le taux de satisfaction était de 79 % à Montréal (comparativement à une norme de 66 %) et de 74 % dans le reste du Québec (norme de 69 %). Le score de compréhension du message s'est situé à 87 % (la norme étant de 70 %), tandis que 84 % de la population de Montréal et 79 % de celle du reste du Québec ont jugé le message clair (norme de 74 %). Entre le 13 novembre 2011 et le 13 février 2012, le microsite de la campagne a reçu 6 783 visites.

La campagne s'est déroulée du 14 novembre au 12 décembre 2011, puis du 16 janvier au 13 février 2012. Elle comportait un message télévisuel, un message Web, un îlot sur le site de Canoë et un microsite (www.respectdelaloi.gouv.qc.ca), tous ces éléments étaient en français uniquement. Le coût de la campagne s'est élevé à 611 599 \$; de ce montant, 397 121 \$ ont été affectés au placement média.

Aucune activité de ce genre n'a été réalisée par l'OQLF en 2012-2013.

Mesure 38 : Le 35^e anniversaire de la Charte de la langue française.

Responsable : le Secrétariat à la politique linguistique (SPL)

Le 26 août 1977 était adoptée à l'Assemblée nationale du Québec la Charte de la langue française, une loi visant à faire du français la langue normale et habituelle de l'enseignement, du travail, du commerce, des communications et des affaires au Québec.

L'année 2012 a marqué le 35^e anniversaire de la Charte de la langue française. La langue française est une valeur commune de la société québécoise. Elle lui confère son originalité et sa spécificité en Amérique du Nord. La maîtrise et l'utilisation de la langue officielle du Québec sont des éléments qui encouragent la pleine participation de tous à la vie culturelle, sociale, économique et politique, et qui concourent à assurer la cohésion sociale.

Les divers partenaires de la Stratégie commune pour Montréal 2008-2013 se sont associés à l'occasion de ce 35^e anniversaire pour exprimer clairement leur attachement à la Charte de la langue française ainsi que leur fierté de parler français au Québec dans toutes les sphères de la vie publique. C'est dans ce contexte que la déclaration intitulée *Construire ensemble notre avenir en français* a été élaborée et qu'elle a reçu l'appui de plusieurs des partenaires de la Stratégie commune ainsi que de représentants de la société civile. Cette déclaration rappelle l'importance pour tous de veiller, dans le cadre de leurs activités quotidiennes, au respect de la Charte de la langue française et de consolider l'identité de Montréal comme métropole francophone, diversifiée et inclusive.

Il a été décidé de souligner cet anniversaire le 26 août 2012. Une stratégie de communication entourant le 35^e anniversaire a été proposée et elle visait à rappeler l'importance de la langue française comme facteur de cohésion sociale et de respect de l'identité culturelle du Québec.

Un logo montrant le thème « Le français, par cœur, partout » a été retenu. Plusieurs outils de communication ont été conçus autour du thème, notamment :

- une capsule vidéo montrant une vingtaine de partenaires très représentatifs de leurs milieux socioéconomiques qui affirment leur engagement envers la langue française et qui invitent la population à se mobiliser en faveur du français;
- un microsite qui incite la population à s'impliquer collectivement pour promouvoir la langue française;
- une grande affiche autoportante arborant le logo du 35^e anniversaire de la Charte de la langue française;
- un plan de communication visant à faire connaître le 35^e anniversaire de la Charte de la langue française en diffusant la vidéo intitulée *Le français, par cœur, partout* dans les différents réseaux sociaux et en l'envoyant par courriel.

L'affiche autoportante a été utilisée lors du Forum mondial de la langue française tenu à Québec du 2 au 8 juillet 2012. Le logo a été utilisé dans la publication du Festival international de la chanson de Granby ainsi que sur les sites du SPL et des autres organismes associés à la langue française.

Le déclenchement des élections au début du mois d'août 2012 a provoqué le report des activités prévues pour souligner le 35^e anniversaire de la Charte de la langue française. Le coût lié à la réalisation de la mesure s'élève à 118 035 \$.

4. LES MESURES VISANT UNE PROMOTION DU FRANÇAIS AXÉE SUR LA FIERTÉ

4. LES MESURES ABANDONNÉES

Aucune des mesures de la Stratégie commune relative à ce thème n'a été abandonnée.

5. LES MESURES VISANT À FACILITER L'ACCÈS À L'OFFRE GOUVERNEMENTALE EN FRANCISATION PAR UN GUICHET UNIQUE

1. LES MESURES EN COURS DE RÉALISATION RELATIVEMENT À LA FRANCISATION EN MILIEU DE TRAVAIL (mesure 27b)

Mesure 27b : Améliorer l'accès des entreprises aux services d'Emploi-Québec dans la grande région de Montréal.

Responsables : les directions régionales de l'Île-de-Montréal, de Laval et de la Montérégie d'Emploi-Québec

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

- Le 1^{er} avril 2009, la Direction régionale de l'Île-de-Montréal d'Emploi-Québec mettait en place une équipe tactique chargée de mettre en œuvre la stratégie Pro-Emploi. La mise sur pied de l'équipe tactique a coûté 175 000 \$.

Formée de trois conseillers aux entreprises, cette équipe s'est vu confier les tâches suivantes :

- ✓ répondre aux entreprises dans un délai de 24 heures;
- ✓ réaliser un diagnostic de la situation de l'entreprise;
- ✓ rencontrer les dirigeants de l'entreprise dans un délai de 5 jours ouvrables, au besoin avec les partenaires gouvernementaux (ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Investissement Québec, etc.).

De plus, Emploi-Québec a rencontré des représentants de différents réseaux de professionnels offrant des services aux entreprises (avocats, banquiers, comptables, etc.) afin d'en faire des relayeurs d'information sur les services aux entreprises d'Emploi-Québec, notamment sur ses programmes de francisation, créant ainsi un effet multiplicateur.

- En 2010-2011, l'équipe de la Direction régionale de l'Île-de-Montréal d'Emploi-Québec a organisé différentes activités, qui sont décrites dans le tableau présenté plus loin; le coût total de ces activités a été de 196 000 \$.
- En 2011-2012, des activités ont été réalisées par les trois directions régionales d'Emploi-Québec partenaires de la Stratégie commune, afin d'améliorer l'accès des entreprises aux différents services offerts par l'organisme tout en favorisant une meilleure concertation et une plus grande collaboration entre les nombreux partenaires d'un même territoire.
- En 2011-2012, les dépenses engagées pour la réalisation de ces activités se sont élevées à :
 - 9 000 \$ pour la Direction régionale de l'Île-de-Montréal;
 - 166 112 \$ pour la Direction régionale de Laval;
 - 40 000 \$ pour la Direction régionale de la Montérégie.
- En 2012-2013, les dépenses ont été de :
 - 220 000 \$ pour la Direction régionale de l'Île-de-Montréal;
 - 108 709 \$ pour la Direction régionale de Laval;

- o 199 601 \$ pour la Direction régionale de la Montérégie.

Les activités des directions régionales d'Emploi-Québec peuvent être regroupées sous les rubriques suivantes :

- Activités de concertation interministérielle;
- Activités de concertation avec les partenaires non gouvernementaux;
- Études et recherches;
- Réunions d'information;
- Réseautage;
- Formation;
- Production et diffusion d'outils d'information sur les programmes et services.

Le tableau suivant résume les diverses activités des directions régionales d'Emploi-Québec partenaires de la Stratégie commune; il est à noter que les directions régionales de Laval et de la Montérégie se sont associées à la Stratégie commune en 2011-2012.

	Direction régionale de l'Île-de-Montréal	Direction régionale de Laval	Direction régionale de la Montérégie
Concertation interministérielle en vue de définir une approche intégrée de services aux entreprises	Rencontre interministérielle, tenue le 24 novembre 2010 et ayant réuni 120 représentants d'organismes gouvernementaux offrant des services aux entreprises Création d'un comité consultatif comprenant huit partenaires gouvernementaux Discussions avec les partenaires gouvernementaux en vue d'établir conjointement de nouvelles approches favorisant l'intégration en français des immigrants dans les milieux de travail et la francisation volontaire des petites entreprises Rencontre tenue le 19 mars 2013, à laquelle ont participé 80 intervenants provenant d'organismes et de ministères gouvernementaux offrant des services aux entreprises		Réunions régulières tenues en 2011-2012 et en 2012-2013 dans tous les Centres locaux d'emploi (CLE) de la Montérégie avec les divers intervenants gouvernementaux en développement économique, afin de s'assurer que les actions de soutien sont concertées Mise sur pied d'un Comité de vigie permettant l'échange d'information avec le MDEIE sur des entreprises pouvant rencontrer des difficultés en raison de la situation économique actuelle Rencontre avec les partenaires du réseau de l'éducation visant à présenter les services d'Emploi-Québec
Concertation avec les partenaires non gouvernementaux		Colloque sur la gestion de la diversité, tenu le 27 mars 2012 à l'intention des entreprises de la région de Laval et auquel 58 personnes ont participé	

	Direction régionale de l'Île-de-Montréal	Direction régionale de Laval	Direction régionale de la Montérégie
Études et recherches	Réalisation à l'automne 2010 d'un sondage auprès de 560 PME visant à évaluer l'accessibilité des programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises		
Réunions d'information sur les programmes et services des ministères et organismes gouvernementaux destinés aux entreprises	Tenue de 3 journées des relayers au mois de mars 2011 ayant réuni 140 représentants de partenaires non gouvernementaux offrant des services aux PME Organisation de 3 déjeuners- causeries, en février et en mars 2012, réunissant 40 entreprises Réalisation de 2 activités de promotion; l'une rassemblant 40 entreprises et 30 relayers du secteur de l'aérospatiale et l'autre, une vingtaine de représentants des corporations d'employabilité et de développement économique communautaire	Organisation d'un colloque pour les entreprises de la région de Laval intitulé « Compter sur le travailleur expérimenté : la clé pour accéder à une mine de talents! », qui a eu lieu le 26 février 2013 et a attiré 69 participants	Tenue de deux événements touchant 300 personnes et visant à présenter des outils d'aide à l'accueil et à l'intégration de nouveaux employés Promotion des services aux entreprises lors de sessions de formation organisées par les CLD et la Chambre de commerce en 2012-2013
Formation	Formation continue des agents de francisation embauchés par des partenaires associatifs	Organisation de 10 séances d'information à l'intention d'une centaine d'entreprises de Laval au sujet de la Loi sur les compétences Formations regroupées offertes aux gestionnaires responsables des ressources humaines dans 46 PME lavalloises dans le but de renforcer leurs habiletés de gestion des ressources humaines	Séances de formation organisées par les Centres locaux de développement (CLD) et les chambres de commerce, lesquelles ont attiré 300 entreprises en 2011-2012
Réseautage		Réalisation, le 6 février 2013, en collaboration avec les entreprises, les ressources externes et les CLE, de Contact-Emploi, une activité visant à présenter des chercheurs d'emploi à des employeurs en recrutement de personnel, qui a rassemblé 55 chercheurs d'emploi et 16 entreprises offrant 53 postes Activité de réseautage portant sur le placement assisté, le 29 janvier 2013, pour répondre aux besoins de recrutement dans la région; les 34 chercheurs d'emploi retenus ont été sélectionnés par des ressources externes	

	Direction régionale de l'Île-de-Montréal	Direction régionale de Laval	Direction régionale de la Montérégie
Production et diffusion d'outils d'information	Collaboration en partenariat avec la CCMM au développement du site Web www.infoentrepreneurs.org regroupant l'information relative à l'ensemble des programmes et services gouvernementaux destinés aux entreprises et mise en ligne du site en septembre 2012 Participation au Salon PME 2013 où des représentants de plus de 150 entreprises ont été rencontrés	Développement d'un portail Web régional, en partenariat avec la Ville de Laval, le Centre local de développement, Laval Technopole, le CRPMT, le MICC, le MDEIE et le MELS pour la diffusion d'information et la promotion des programmes, mesures et services destinés aux entreprises de chacun des partenaires et mise en ligne du portail à l'automne 2012 Production et diffusion auprès de 620 entreprises de dépliants promotionnels sur l'offre gouvernementale de services intégrés et sur les services aux entreprises, dont ceux de francisation Publication d'articles dans le magazine MAG de la Chambre de commerce et d'industrie de Laval, qui touche 10 500 entreprises Promotion des services aux entreprises lors des deux salons de l'emploi organisés en 2011-2012 Article publié en avril 2013 dans le magazine MAG, diffusé à 1 500 établissements commerciaux à Laval, pour souligner le succès de l'événement de réseautage du 29 janvier 2013 Publication de 4 articles dans le magazine MAG expliquant les services et programmes d'Emploi-Québec et portant sur les sujets suivants : le PAMT, la Loi sur les compétences, l'événement du 17 octobre 2012 et l'activité de réseautage portant sur le placement assisté	Production d'un répertoire des programmes d'aide gouvernementale comprenant les coordonnées des personnes responsables dans les 3 MRC de la Montérégie Promotion des services d'Emploi-Québec lors des différents salons de l'emploi tenus en Montérégie en 2011-2012 et en 2012-2013 Parution d'articles dans des revues d'affaires de la Montérégie Diffusion de capsules sur le Web pour favoriser l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes en emploi; plus de 400 personnes ont consulté les capsules et plus d'une centaine de personnes étaient présentes au lancement du site Web www.compences-entreprises.net

BILAN D'ENSEMBLE

La réalisation d'activités de cette nature permet aux directions régionales d'Emploi-Québec, d'une part, de concerter leurs actions avec celles de leurs partenaires gouvernementaux et, d'autre part, de maintenir un contact direct avec les entreprises à travers un réseautage intensif et une approche intégrée entre les partenaires. En outre, les activités organisées par les directions régionales d'Emploi-Québec permettent aux entreprises d'avoir une vue d'ensemble des programmes et services gouvernementaux offerts pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes issues de l'immigration.

5. LES MESURES VISANT À FACILITER L'ACCÈS À L'OFFRE GOUVERNEMENTALE EN FRANCISATION PAR UN GUICHET UNIQUE

2. LES MESURES EN COURS DE RÉALISATION RELATIVEMENT À LA FRANCISATION DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION ET DES IMMIGRANTS DÉJÀ INSTALLÉS AU QUÉBEC (mesure 27c)

Mesure 27c : Harmoniser l'offre de service en francisation.

Responsables : le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et Emploi-Québec (EQ)

Le MICC, le MELS et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) travaillent à l'harmonisation de l'offre de service gouvernementale en francisation. Cette harmonisation vise à mieux répondre aux besoins des personnes immigrantes. Cette mesure comporte cinq volets :

- l'actualisation d'une échelle québécoise des niveaux de compétence en français pour immigrants adultes;
- l'élaboration par le MICC et le MELS d'un programme-cadre en francisation pour immigrants adultes;
- l'instauration d'un guichet unifié pour l'admission des immigrants à des cours de francisation;
- la mise sur pied d'un programme d'aide financière unifié;
- l'harmonisation de certains programmes.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

- En 2010-2011, les travaux d'actualisation de l'échelle des niveaux de compétence ont permis la production de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes.
- Toujours en 2010-2011, les travaux conjugués du MICC et du MELS pour l'élaboration du programme-cadre en francisation des immigrants adultes ont mené à la production du Programme-cadre de français pour personnes immigrantes adultes au Québec.
- Le 22 février 2012, les ministres du MICC et du MELS ont annoncé l'adoption d'un référentiel commun pour l'évaluation des compétences en français et l'enseignement du français aux personnes immigrantes. Il comprend deux instruments :
 - l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français, qui définit les niveaux de compétence en français que les personnes immigrantes peuvent atteindre;
 - le Programme-cadre de français pour personnes immigrantes adultes au Québec, qui harmonise les contenus de la formation dans les réseaux des deux ministères.

Ces deux documents, qui permettront notamment aux personnes immigrantes d'avoir accès au même contenu de formation, peu importe l'établissement ou le réseau fréquenté (MICC ou MELS), ont été distribués au personnel enseignant du MICC, au personnel des établissements mandataires de la francisation ainsi qu'au personnel des commissions scolaires.

- À cet égard, pour assurer leur cohérence avec le référentiel commun, le MICC a mis à jour :
 - les descriptifs des cours offerts à temps complet et à temps partiel;
 - les bilans de compétence utilisés pour baliser l'évaluation des compétences langagières à la fin de

chacun des cours de son offre de service.

- Toujours en février 2012, le MICC, le MELS et le MESS ont adopté un plan de mise en œuvre d'un Guichet unifié d'accès aux services gouvernementaux de francisation, qui donnera une information complète sur l'offre de service, simplifiera les demandes d'admission, dirigera les personnes immigrantes vers le service le plus approprié et permettra une reddition de comptes sur l'utilisation des services. Le projet a été suspendu en juin 2012, après une analyse des coûts. Les personnes immigrantes peuvent cependant, depuis quelques mois, s'inscrire en ligne, par l'intermédiaire d'un guichet unique, à l'ensemble des cours offerts par le MICC et le MELS.
- Quant à la mise sur pied d'un programme d'aide financière unifié, un échange de données entre le MICC et le MELS est en cours en vue de documenter les chevauchements et les transferts de la clientèle d'un réseau à l'autre et d'en évaluer les coûts.
- Par ailleurs, la mise au point d'épreuves standardisées pour une reconnaissance gouvernementale des compétences en français des personnes immigrantes fait l'objet de discussions exploratoires entre le MICC et le MELS; de même, un protocole d'entente entre le MICC et l'OQLF est en préparation pour la révision des examens conditionnant l'accès aux professions réglementées en vertu de la Charte de la langue française.
- D'autres activités ont été réalisées en vue de simplifier et de faciliter l'accès à tous les services de francisation existants pour les personnes immigrantes.
 - Le MICC a imparti, aux trois commissions scolaires francophones de l'île de Montréal, un certain nombre de classes de français à temps complet, afin de mettre à profit l'ensemble de la capacité gouvernementale à répondre à la demande de francisation.
 - Dans le même esprit de coordination et d'optimisation des services, un premier projet de programmation annuelle des services gouvernementaux en francisation a été élaboré.
 - Les travaux d'élaboration d'activités pédagogiques en compréhension orale et en compréhension écrite se poursuivent; les activités relatives au premier niveau d'apprentissage du français sont terminées et approuvées, l'élaboration des activités du deuxième niveau est en cours, et de nombreuses activités des niveaux 5 et 6 ont déjà été produites.
 - Un prototype pilote pour le niveau 4 a été déposé pour approbation.
 - Le Test de positionnement a été expérimenté en novembre 2012 chez les mandataires auprès de quelque 500 élèves; les travaux de correction des épreuves sont en cours de même que l'analyse des résultats.
 - Les cahiers d'exercices liés à la formation sur la grammaire ont été produits et publiés.
- Les coûts engendrés par la mesure ont évolué comme suit.

Période	De novembre 2008 à décembre 2009	En 2010-2011	En 2011-2012	En 2012-2013
Montant investi	350 083 \$	2 458 170 \$	26 468 \$	290 914 \$

BILAN D'ENSEMBLE

L'ensemble de ces mesures permet déjà, pour l'essentiel, l'atteinte des objectifs visant à améliorer l'information sur la francisation et à faciliter l'accès à l'ensemble de l'offre de service gouvernementale disponible. Ces travaux faciliteront l'intégration du plus grand nombre possible de nouveaux arrivants à la société québécoise. À terme, ils permettront également une répartition optimale des clientèles entre les différents intervenants gouvernementaux.

5. LES MESURES VISANT À FACILITER L'ACCÈS À L'OFFRE GOUVERNEMENTALE EN FRANCISATION PAR UN GUICHET UNIQUE

3. LES MESURES RÉALISÉES (mesures 26 et 27a)

Mesure 26 : Travailler avec tous les partenaires, y compris ceux du milieu de l'éducation, à la création, d'ici la fin de 2009, d'un guichet unique (service sur mesure) de l'offre gouvernementale en francisation (formation, nouvelles technologies, processus de francisation, programmes, etc.) pour accompagner et soutenir les entreprises.

Responsables : le Secrétariat à la politique linguistique (SPL) et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), en collaboration avec l'Office québécois de la langue française (OQLF) et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

- Le guichet unique Carrefour francisation a été lancé à Montréal le 13 décembre 2010 au cours d'une conférence de presse donnée par la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française. Elle était accompagnée du ministre responsable de la région de Montréal, de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles ainsi que du président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Ce guichet unique est constitué de trois éléments :
 - Un portail Web (www.carrefourfrancisation.com) rassemble de l'information sur les nombreux outils et services liés à la francisation, tels que des cours de français, des programmes de subvention, des modèles de lettres et des lexiques, que le gouvernement du Québec propose aux entreprises.
 - Un service téléphonique (514 940-1633) offert aux entrepreneurs leur permet de joindre des préposés aux renseignements capables de les mettre directement en communication avec la bonne ressource. Ce service est assuré par le MICC.
 - Une équipe d'agents de francisation sur le terrain rencontrent et sensibilisent les propriétaires de commerces et d'entreprises à l'importance d'offrir leurs services en français et les accompagnent dans la poursuite de cet objectif.
 - La mise sur pied du guichet unique a été rendue possible grâce aux quatre partenaires suivants :
 - Le SPL a piloté la réalisation du projet et en assure la coordination.
 - L'OQLF a financé la CCMM pour la réalisation du portail, ainsi que les associations qui embauchent les agents de francisation.
 - Le MICC permet d'offrir, grâce à ses préposés aux renseignements, une aide personnalisée aux entrepreneurs, notamment à ceux dont la première langue n'est pas le français.
 - La CCMM a réalisé le portail et assure la coordination des trois composantes du projet, soit le portail Web, le service téléphonique et l'équipe des agents de francisation.
- D'autres ministères et organismes, à savoir Emploi-Québec, le ministère du Revenu et Services Québec, ont collaboré au contenu du portail Carrefour francisation.
- De novembre 2008 à juin 2011, 192 823 \$ ont été déboursés pour concevoir le guichet unique et assurer sa mise en service. Cette somme, qui n'inclut que les investissements publics, a été répartie comme suit :
 - Un montant de 152 958 \$ a été utilisé pour la réalisation du portail Web par la CCMM ainsi que pour la production d'outils promotionnels liés à ce portail.

- Un montant de 39 865 \$ a servi à la mise en place et au fonctionnement d'une ligne téléphonique au MICC pour 2010-2011.

En décembre 2011, la CCMM a conclu une entente avec l'OQLF pour bonifier le site Web du Carrefour francisation et pour le rendre plus interactif et participatif. Une somme de 100 000 \$ a été accordée à la CCMM à cet effet.

- En 2012-2013, la CCMM a entrepris des travaux afin de bonifier le portail Web ainsi que le gestionnaire de la relation client (GRC), la base de données qui soutient les activités des agents de francisation. Cette bonification a permis de passer d'un portail statique et informatif à une plateforme toujours aussi informative, mais plus dynamique et interactive. De plus, la nouvelle présentation visuelle et l'amélioration de l'ergonomie Web devraient permettre à l'utilisateur de vivre une meilleure expérience de navigation. En ce qui concerne le GRC, non seulement il a été bonifié pour devenir un outil d'information destiné aux agents de francisation, mais les travaux entrepris permettent aussi d'en faire un outil plus convivial et plus fiable pour la collecte des données relatives au démarchage et la reddition de comptes au gouvernement. Finalement, grâce aux améliorations apportées au nouveau portail Web, les petites entreprises pourront désormais procéder à l'autoévaluation de la situation du français en leurs murs et explorer des pistes d'amélioration.



➤ Les informations relatives à la fréquentation du Carrefour francisation depuis son lancement sont résumées dans le tableau suivant :

Période	Du 1 ^{er} décembre 2010 au 31 mars 2011	Du 1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012	Du 1 ^{er} avril 2012 au 31 mars 2013
Nombre de visiteurs uniques du portail Web	4 070	13 082	18 139
Nombre de pages du portail Web vues	13 616	44 015	54 117
Nombre d'appels traités par le service téléphonique	38	73	120
Nombre d'entreprises avec lesquelles les agents de francisation sont entrés en contact	Plus de 350	1 288	4 450

- En 2012-2013, l'équipe des agents de francisation (voir mesure 31) comptait 16 personnes qui ont participé activement au processus d'attestation de francisation volontaire (voir mesure 36). Neuf nouveaux agents se sont joints à l'équipe en 2012-2013. Ils ont tous reçu la formation de base requise pour leur travail et ils ont participé mensuellement à des rencontres coordonnées par la CCMM afin de partager de l'information et des expériences vécues.
- Il est à noter que le service téléphonique offert en complément du Carrefour francisation a été peu utilisé depuis son implantation. On peut avec raison se questionner sur la pertinence de maintenir ce service qui n'a vraisemblablement pas répondu aux attentes ou qui ne correspondait pas aux besoins réels des entreprises.
- La CCMM a réalisé un certain nombre d'activités promotionnelles lors du lancement en 2012 de la nouvelle version du portail Web Carrefour francisation. Les principales actions promotionnelles visant la mise en valeur du portail Carrefour francisation ont été les suivantes :
- Diffusion d'une capsule promotionnelle pour annoncer le lancement de la version bonifiée du portail Carrefour francisation le 12 décembre 2012 auprès de **53 000 membres du réseau d'affaires de la CCMM**;
 - Envoi d'un courriel de Michel Leblanc, président et chef de la direction de la CCMM, pendant la Francofête, le 22 mars 2013, à près de **54 000 membres du réseau d'affaires de la CCMM**;
 - Envoi d'un communiqué de presse pendant la Francofête, le 22 mars 2013, à plus de **600 décideurs du Grand Montréal** (élus municipaux, provinciaux et fédéraux, personnalités du monde des affaires).
 - Diffusion de ce communiqué de presse en français et en anglais sur le fil de presse CNW Telbec à **l'ensemble des journalistes du Québec**;
 - Publication de deux messages (décembre 2012 et mars 2013) sur la page Facebook de la CCMM : **3 900 personnes** sont devenues adeptes de cette page Facebook;
 - Publication de deux micromessages sur le compte Twitter de la CCMM (décembre 2012 et mars 2013) : **7 516 personnes** sont des abonnées de la CCMM sur Twitter;
 - Parution de six messages dans le calendrier hebdomadaire de la CCMM (30 avril 2012, 5 novembre 2012, 11 novembre 2012, 19 novembre 2012, 17 décembre 2012, 14 janvier 2013) : envoi à plus de **58 000 membres du réseau d'affaires de la CCMM**.
 - Impression d'un enrouleur publicitaire pour deux salons commerciaux.



CARREFOUR FRANCISATION
pour travailler et faire des affaires en français

FAIRE DES AFFAIRES EN FRANÇAIS, ÇA RAPPORTE!
Découvrez la version bonifiée du portail Web Carrefour francisation.

Le nouveau portail Web Carrefour francisation :

- vous présente tous les avantages à franciser votre petite entreprise,
- vous renseigne sur les services gratuits et l'aide financière dont votre organisation pourrait bénéficier,
- facilite votre démarche de francisation grâce au questionnaire d'autoévaluation en ligne. En quelques clics, dressiez un portrait rapide de la situation du français dans votre entreprise et recevez des conseils personnalisés.

Visitez dès aujourd'hui le Carrefour francisation et voyez combien faire des affaires en français, c'est facile, gratuit et profitable!

www.carrefourfrancisation.com

BILAN D'ENSEMBLE

La création du Carrefour francisation, un projet mis en place par la CCMM, s'est avérée une initiative positive qui a répondu à un besoin, comme en témoigne la croissance de la fréquentation du portail Web et l'augmentation du nombre d'entreprises visitées par les agents de francisation. Par contre, les résultats relatifs à l'utilisation du service téléphonique sont décevants et il est possible de penser qu'un tel service ne répond pas à de réels besoins. La prise en charge, par les gens d'affaires, de la transmission d'informations aux petites entreprises et de l'accompagnement actif de celles-ci dans une démarche de francisation volontaire est un atout et se révèle efficace. Les agents de francisation, qui sont des représentants d'associations de gens d'affaires, sont en mesure d'établir une relation efficiente et fructueuse avec les dirigeants et les employés de petites entreprises ou de petits commerces qui pourraient être réticents à ce qu'un tel contact soit engagé par des employés de l'État.

Toute initiative visant à faciliter l'accès des entreprises et des commerces, particulièrement ceux qui ont moins de 50 employés, aux informations et aux ressources relatives à la francisation disponibles est nécessaire et doit être maintenue. Cette approche qui repose sur l'accompagnement donne des résultats (voir mesures 31 et 36).

Mesure 27a : Améliorer l'actuel portail gouvernemental.

Responsable : Services Québec

En tant que responsable du portail gouvernemental, Services Québec a mis à jour son portail de services aux entreprises dans les semaines suivant le lancement du guichet Carrefour francisation, en décembre 2010. Cet ajustement a été réalisé sans frais. On peut trouver l'hyperlien menant au Carrefour francisation dans la section « Gérer son entreprise – Français au sein de l'entreprise » du portail Services Québec – Entreprises.

La coordination des efforts d'information déployés par les organismes et ministères gouvernementaux, les partenaires des milieux d'affaires et les associations syndicales est essentielle et ne peut que contribuer au renforcement des portails mis en place par les différents intervenants. Il importe de veiller à ce que les référencement mutuels soient développés et mis à jour de façon continue afin d'optimiser l'effet multiplicateur de ces portails.

5. LES MESURES VISANT À FACILITER L'ACCÈS À L'OFFRE GOUVERNEMENTALE EN FRANCISATION PAR UN GUICHET UNIQUE

4. LES MESURES ABANDONNÉES

Aucune des mesures de la Stratégie commune relative à ce thème n'a été abandonnée.

6. LE MÉCANISME DE SUIVI

1. LES MESURES RÉALISÉES (mesures 28, 29, 30)

Mesure 28 : Mettre sur pied un secrétariat pour le Comité directeur des orientations et pour le Comité de suivi des activités.

Responsables : le Secrétariat à la politique linguistique (SPL)

Le secrétariat de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 a été mis sur pied en février 2009 et est pleinement opérationnel depuis avril 2009. Le secrétariat assure le soutien nécessaire au Comité directeur des orientations et au Comité de suivi des activités relatives aux différentes mesures de la Stratégie commune. Il a également coordonné les travaux liés à la mise sur pied du guichet unique en francisation pour les entreprises, le Carrefour francisation.

Au total, depuis sa mise sur pied, les coûts totaux reliés au secrétariat sont inclus dans le budget du SPL. C'est le Secrétariat à la politique linguistique (SPL) qui assume les frais administratifs du secrétariat de la Stratégie commune.

Mesure 29 : Mettre sur pied un Comité directeur des orientations.

Le Comité directeur des orientations a été créé en juin 2009. M. Michel Leblanc, président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, en est le président depuis sa création.

Le Comité directeur des orientations s'est réuni pour la première fois le 28 août 2009. Depuis, il s'est réuni à trois autres occasions, le 9 avril 2010, le 27 mai 2011 et le 20 juin 2013. De plus, une rencontre informelle s'est tenue lors du lancement du guichet Carrefour francisation, le 13 décembre 2010, et une consultation des membres a été effectuée en juin 2012.

Depuis le démarrage de la Stratégie commune en octobre 2008, les coûts totaux reliés au Comité directeur des orientations sont inclus dans le budget du SPL.

Pour la composition du Comité directeur des orientations et les détails relatifs à ses activités, voir la section « Le cadre de gestion et les ressources de la Stratégie commune » du présent rapport.

Mesure 30 : Mettre sur pied un Comité de suivi des activités.

Le Comité de suivi des activités a été créé en juin 2009 et il a tenu neuf rencontres depuis sa création :

- En 2009 : le 19 août et le 11 décembre;
- En 2010 : les 9 et 22 mars et le 27 septembre;
- En 2011 : le 12 mai et le 24 octobre;
- En 2012 : le 2 avril;
- En 2013 : le 31 mai.

Le Comité de suivi des activités s'est aussi réuni le 13 décembre 2010, de façon informelle, lors du lancement du guichet Carrefour francisation, et une consultation des membres a été effectuée en juin 2012.

Depuis le démarrage de la Stratégie commune en octobre 2008, les coûts totaux reliés au Comité de suivi des activités sont inclus dans le budget du SPL.

Pour la composition du Comité de suivi des activités et les détails relatifs à ses activités, voir la section « Le cadre de gestion et les ressources de la Stratégie commune » du présent rapport.

TROISIÈME PARTIE
Les conclusions du Comité de suivi des activités

Au terme de la démarche

1 BREF RAPPEL

En 2008, les partenaires de la Stratégie commune ont proposé des mesures d'accompagnement, de soutien, de formation et de sensibilisation visant à renforcer l'utilisation du français dans les petites entreprises montréalaises, en tenant compte de leur réalité. Ainsi qu'en témoigne le présent rapport, rédigé un peu moins de six mois avant la fin de la Stratégie, plusieurs actions concrètes mises en œuvre ont déjà permis de renforcer l'utilisation du français dans les petites entreprises et les petits commerces de la région de Montréal.

Rappelons que la revue du plan initial de mesures avait été spécifiquement prévue dans les mécanismes de gestion établis lors de la signature de la Stratégie commune. Cet exercice a eu lieu en 2010-2011 : 3 mesures ont dû être abandonnées sur les 35 mesures initiales. Il en ressort que, dans l'ensemble, plus de 90 % des mesures prévues ont tenu la route à ce jour, ayant été réalisées de façon ponctuelle ou se poursuivant sans discontinuer. La planification faite en octobre 2008 était donc judicieuse et avait mis le cap dans la bonne direction.

Les mécanismes de suivi établis en 2008, à savoir le Comité directeur des orientations et le Comité de suivi des activités, ont été à la fois légers et rigoureux, laissant, d'une part, une bonne marge de manœuvre aux artisans de la mise en œuvre et, d'autre part, assurant la supervision voulue, au moment opportun.

Par ailleurs, la durée du plan, soit cinq ans, a permis de mettre en place une structure opérationnelle solide, des outils et des mécanismes de travail adéquats, et ce, en vue d'atteindre des résultats significatifs dans un laps de temps acceptable.

Soulignons de plus que la déclaration de principes entérinée par les 34 signataires de la Stratégie a résisté à l'épreuve du temps. En effet, les dix principes qui guident la mise en œuvre de ces mesures, tels qu'ils sont exposés en pages 11 et 12 du présent rapport, ont gardé toute leur pertinence. Ils constituent, encore aujourd'hui, le fondement de l'engagement des partenaires de la Stratégie commune, en particulier celui des agents et agentes de francisation, qui entrent chaque jour en communication directe avec les petites entreprises.

Enfin, si de nouvelles mesures très ciblées ont pu être élaborées, c'est grâce à la synergie des forces que représentaient, d'une part, les deux comités chargés du suivi de la Stratégie commune et, d'autre part, le regroupement des ressources gouvernementales en matière de services aux entreprises et aux citoyens. Que ce soit au moyen de nouvelles mesures ou de mesures planifiées au départ, les résultats parmi les plus significatifs atteints à ce jour sont le fruit d'un travail conjoint et convergent, accompli par les différents ministères et organismes directement touchés par les mesures, en collaboration avec des partenaires des milieux d'affaires, des milieux scolaires et des milieux associatifs et communautaires. Il est à noter que chaque année, de nouveaux partenaires sont venus se joindre à la Stratégie commune, ce qui fait que, depuis 2008, ce sont les actions concertées d'une cinquantaine de partenaires qui ont permis que les mesures de la Stratégie commune aient été mises en œuvre de façon ponctuelle, qu'elles se poursuivent activement ou qu'elles soient en voie d'être réalisées.

1. UNE STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE EFFICACE

Au cours de la première année de mise en œuvre de la Stratégie, la structure de base visant à assurer un suivi efficace a vu le jour (voir le schéma de la page 12 du présent rapport), les membres du Comité de suivi des activités ayant été désignés conjointement par les gens d'affaires, les partenaires socioéconomiques et la partie gouvernementale.

Les principaux partenaires gouvernementaux ont ensuite formé, au cours de la deuxième année, leur propre table de concertation afin de coordonner leurs actions respectives. Comme beaucoup d'investissements dans la Stratégie commune proviennent des fonds publics, cette concertation des acteurs de l'Administration était indispensable.

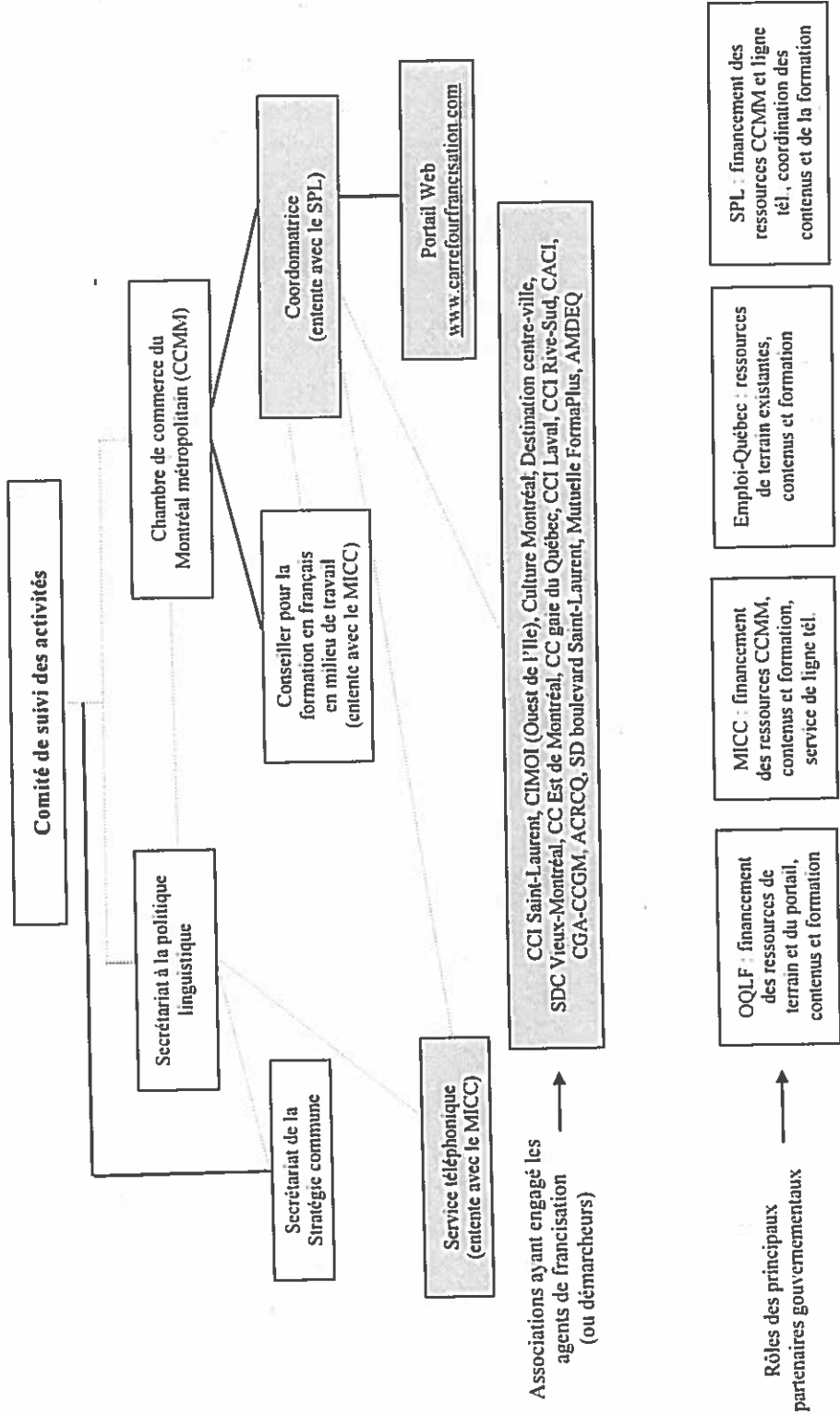
Par la suite, les représentants de l'Administration et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain ont uni leurs efforts pour créer le portail **Carrefour francisation** (mesure 26), qui avait été réclamé unanimement par les partenaires non gouvernementaux réunis en octobre 2008. Ce projet a nécessité plusieurs mois de travail, de collecte de renseignements, de validation de contenu et de traitement rédactionnel, car il fallait simplifier le discours, qui était destiné à de petites entreprises disposant *a priori* de peu de temps pour s'informer.

Lorsque ce portail a vu le jour, en décembre 2010, il avait déjà été convenu que des ressources actives sur le terrain devraient s'y greffer, car on savait bien que ce nouvel outil de référence, commun et simplifié, n'allait pourtant pas drainer à lui seul une forte affluence des petites entreprises. Il fallait aller vers ces dernières, dans une approche de marketing personnalisé, suivant une stratégie de proximité à élaborer.

Ainsi, dès le début de l'année 2011, s'est construite autour du noyau central constitué par le portail **Carrefour francisation** toute la structure opérationnelle de la Stratégie commune, qui a permis d'avancer résolument vers les résultats souhaités. En périphérie de cette structure, les partenaires gouvernementaux ont continué de mener leurs actions respectives en faveur de la francisation des immigrants, des travailleurs et des entreprises, mais grâce à leur participation à cette structure propre à la Stratégie commune, ils ont contribué en outre, et plus directement, à l'atteinte d'objectifs communs. La figure de la page suivante illustre cette structure opérationnelle.

Depuis 2011 donc, la structure opérationnelle de la Stratégie commune a gagné en efficacité. En effet, les ressources de terrain que constituent les agents et agentes de francisation ont agi et continuent d'agir comme relais auprès des petites entreprises afin de présenter à ces dernières l'offre gouvernementale en francisation. Elles sont aussi, par ailleurs, des antennes pour les partenaires gouvernementaux, qui s'en servent de plus en plus pour ajuster leur offre aux besoins observés. Par exemple, à la suite d'échanges avec les agents de francisation, qui ont proposé de meilleures façons d'offrir ce service en tenant compte des besoins exprimés par leurs clientèles, les cours de français en entreprise offerts aux travailleurs font actuellement l'objet d'un réexamen.

STRUCTURE OPÉRATIONNELLE DE LA STRATÉGIE COMMUNE DÉVELOPPÉE AUTOUR DU NOYAU CENTRAL QUE CONSTITUE LE CARREFOUR FRANCISATION²⁸



28 Les parties ombragées font ressortir les composantes du Carrefour francisation. Les lignes pleines indiquent les liens décisionnels, tandis que les lignes pointillées indiquent des liens opérationnels.

2. DES OUTILS ET DES MÉCANISMES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS

LES OUTILS

La Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 a donné lieu à la création d'outils inédits qui répondent à un large éventail de besoins en matière de francisation.

Le portail www.carrefourfrancisation.com en est le principal, puisqu'il regroupe toute l'information pertinente sur l'offre gouvernementale en francisation et met les entreprises en lien avec une multitude d'outils linguistiques leur permettant de franciser tous les aspects de leurs activités, par exemple la facturation, le protocole d'accueil au téléphone, la préparation de contrats ou de reçus, etc. Depuis sa mise en ligne en décembre 2010 et jusqu'au 31 mars 2013, soit 27 mois plus tard, le portail a reçu 45 946 visites d'une durée moyenne de 2,43 minutes.

D'autres outils de sensibilisation ont vu le jour. Partenaire de la première heure de la francisation des milieux de travail, la FTQ a elle aussi développé un portail novateur avec le soutien financier de l'OQLF. Le portail Web www.languedutravail.com constitue un premier outil interactif de formation et de référence mis à la disposition des membres des comités de francisation des entreprises et portant sur des questions liées à ce sujet et à l'utilisation du français dans tous les aspects du travail. Initialement conçu pour le secteur de l'aérospatiale, ce portail a enrichi son contenu pour s'étendre au secteur des télécommunications, puis, en 2011-2012, au secteur des plastiques et des composites et, en 2012-2013, à celui de l'automobile.

De même, en novembre 2011, la Société de développement commercial (SDC) Destination centre-ville a lancé le portail Web www.emploiscentre-ville.com, visant à faciliter l'embauche d'étudiants qui parlent français pour occuper des emplois temporaires dans les commerces et restaurants du centre-ville de Montréal. Ce portail, qui compte pour partenaires des institutions universitaires, des associations étudiantes et des associations de commerçants du centre-ville, n'a pas pu prendre son essor au cours de 2012-2013 à cause des événements qui ont secoué le milieu de l'éducation supérieure. Malgré ces contretemps, la seconde phase du portail et sa prise en charge par une organisation spécialisée en emploi sont actuellement en cours de réalisation. Ce portail, toujours en ligne, pourrait s'avérer intéressant si on le publicise adéquatement et qu'on lui laisse le temps de s'implanter auprès de la communauté étudiante et des gens d'affaires.

De son côté, le MICC a élargi sa gamme d'outils afin de faciliter l'apprentissage du français chez les immigrants non francophones, d'abord par son cours de français en ligne (le FEL) de niveau intermédiaire et avancé, offert aux futurs immigrants résidant encore à l'étranger et, depuis 2009, aux immigrants déjà établis au Québec. Le nombre d'inscriptions au FEL ne cesse d'augmenter chaque année, étant passé de 1 661 en 2008-2009 à 5 537 en 2012-2013, soit un total de 20 961 inscriptions pour l'ensemble de la période considérée.

En 2012-2013, 5 537 personnes ont suivi ce cours en ligne, soit 1 290 de plus qu'en 2011-2012. De ce nombre, 2 142 personnes (37 %) l'ont suivi à partir du Québec, près de la moitié d'entre elles (46 %) résidant à Montréal.

Le MICC a également mis au point des cours de français adaptés à différents domaines professionnels tels que la santé, le génie et l'administration, ce qui permet aux nouveaux arrivants d'être mieux préparés aux examens d'admission aux ordres professionnels québécois et d'accéder au marché du travail, qui fait souvent face à une pénurie de personnel spécialisé. Depuis 2010-2011, le nombre de personnes inscrites à ces cours augmente chaque année et a atteint, au 31 mars 2013, un total de 1 269 élèves, dont 467 en 2012-2013. Signalons que depuis quelques mois, ces cours sont aussi accessibles en ligne.

Plusieurs autres outils ont été créés dans la foulée de la Stratégie. En voici des exemples.

Le portail Web consacré à la diffusion d'un lexique français-mandarin de la restauration et de l'alimentation, une initiative de l'Association du commerce et des restaurants chinois du Québec, dont plus de 700 membres sont établis dans la grande région de Montréal.

Un autre portail, créé par Culture Montréal (www.lefrancaisenscene.ca), regroupe à la fois un lexique des arts et de la culture, des outils d'aide à la rédaction et de l'information sur les droits linguistiques. Il répond aux besoins pratiques des artistes, des créateurs, des producteurs et des travailleurs de la culture soucieux de

valoriser l'usage et la qualité de la langue française. Actuellement, il contient un lexique sur les arts médiatiques et il sera bientôt enrichi d'autres lexiques portant sur la danse, la musique, le théâtre, etc.

La Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville a pour sa part mis en ligne un site (www.francaisenaffaires.com) qui donne accès à des capsules linguistiques adaptées au monde des affaires, à des exemples de documents administratifs et à quelques liens utiles vers des outils de référence linguistiques.

Dans les pages Web www.iadq.qc.ca/centre-linguistique/lexique/, l'Institut d'assurance de dommages du Québec fait la promotion de l'usage d'un français de qualité dans son domaine d'activité. Il offre un glossaire de quelque 2 000 termes et présente également certaines règles d'usage, des modèles de lettres ainsi qu'une rubrique sur « les erreurs de tous les jours ».

L'Institut des communications graphiques du Québec a mis en ligne un portail consacré au vocabulaire de l'industrie graphique, en particulier celui de la flexographie, du prépresse et de l'impression numérique (www.icgg.qc.ca/dictionnaire/?lang=fr). Plus de 2 000 termes techniques français et anglais y sont répertoriés. On y retrouve aussi les définitions, les synonymes et les variantes orthographiques de ces termes.

Le portail www.desloisirsetdesmots.com/, conçu par le Conseil québécois du loisir, contient dix glossaires touchant différents domaines du loisir. Il est agrémenté de centaines de photos.

Enfin, le Réseau Affaires Plus a mis en ligne le portail www.reseauaffairesplus.com, qui comporte un glossaire de plus de 4 000 termes et expressions utilisés couramment dans le contexte des affaires. Il présente des modèles de lettres commerciales et il offre aussi des fichiers sonores portant sur les bonnes pratiques de la conversation téléphonique. De plus, une capsule linguistique consacrée aux difficultés de la langue française est transmise chaque mois aux membres du réseau.

Toutes ces initiatives témoignent du dynamisme dont font preuve les partenaires de la Stratégie commune et de leur volonté de donner aux gens d'affaires ainsi qu'aux travailleurs et travailleuses les outils nécessaires pour servir le public et travailler en français.

LES MÉCANISMES

Parmi les mécanismes qui ont été mis en place dans le contexte de la Stratégie commune, deux réalisations de 2011-2012 sont à souligner. Elles ont trait respectivement à la francisation des personnes et à la francisation des petites entreprises.

En février 2012, le MICC et le MELS ont annoncé l'adoption d'un référentiel commun pour l'évaluation des compétences en français et l'enseignement du français aux personnes immigrantes. Ce référentiel comprend deux instruments :

- une échelle qui définit les niveaux de compétence en français que peuvent atteindre les personnes immigrantes;
- un programme-cadre qui harmonise le contenu des formations en français données aux immigrants adultes par les réseaux des deux ministères.

Cette mise à niveau entre les deux ministères a été suivie de la création d'un guichet Internet permettant l'inscription en ligne aux cours de français offerts au MICC et au MELS.

Pour sa part, l'Office québécois de la langue française, de concert avec le Secrétariat à la politique linguistique et avec les agents de francisation à l'emploi d'associations partenaires de la Stratégie commune, a mis au point à l'automne 2011 le processus de francisation volontaire des petites entreprises.

Rappelons que lorsque l'équipe des agents de francisation s'est mise en branle progressivement, à compter de janvier 2011, elle s'est engagée prudemment sur le terrain. L'initiative était inédite et il a fallu faire preuve de créativité. L'équipe a d'abord cherché à travailler en complémentarité des actions gouvernementales. Puis, peu à peu, elle a peaufiné son argumentaire et ses méthodes. Il a fallu de nombreux échanges entre les agents eux-mêmes et des heures de formation avec les responsables de programmes gouvernementaux afin de bien circonscrire l'approche de sensibilisation à adopter face à la question linguistique et de rendre cette approche efficace.

Si les agents ont d'abord misé sur la francisation des personnes, c'est-à-dire sur l'offre de cours de français, c'est parce que ce processus était déjà bien en place au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, à Emploi-Québec ainsi que dans les commissions scolaires de l'île de Montréal. Toutefois, ce moyen de franciser les petites entreprises ne pouvait être l'unique solution. D'abord, la francisation des personnes ne pouvait s'appliquer dans tous les cas, car les entreprises n'ont pas toutes nécessairement besoin de faire apprendre le français à leurs employés. De plus, bien qu'on puisse calculer sans difficulté le nombre de travailleurs en apprentissage du français, la mesure claire de l'effet de la francisation des personnes sur la francisation des petites entreprises demeure, sur cette seule base, difficile à établir.

C'est pourquoi la francisation volontaire des petites entreprises est apparue comme une autre façon de mesurer l'effet des efforts de sensibilisation des petites entreprises déployés par les agents de francisation. L'Office québécois de la langue française a collaboré avec les coordonnateurs de la Stratégie commune afin d'adapter aux petites entreprises le processus de francisation qu'il applique aux entreprises de 50 employés ou plus. Il a mis au point les conditions pouvant mener les petites entreprises à recevoir une attestation de conformité à la Charte de la langue française. Ce document confirme que les dispositions relatives à l'affichage, à la langue du commerce et des affaires et à la langue du travail sont pleinement respectées.

C'est ainsi qu'a pris forme le processus de francisation volontaire des petites entreprises. À compter de novembre 2011, les agents l'ont ajouté progressivement à leur boîte à outils. À peu près partout dans la grande région de Montréal, des associations, des sociétés de développement commercial et des chambres de commerce locales ont manifesté leur intérêt pour la Stratégie commune et, dans plusieurs cas, y ont prêté main-forte en déployant des ressources auprès de leurs membres ou dans leur territoire. Il en résulte que 16 agents ou agentes de francisation relevant de ces différents partenaires sillonnent maintenant le territoire montréalais afin d'inciter les petites entreprises à se franciser et à tirer parti des divers programmes et services offerts.

3. UNE MOBILISATION CONTINUE

Depuis le début de la Stratégie commune, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain soutient avec dynamisme l'objectif de francisation des petites entreprises. De même, les centrales syndicales demeurent des alliées incontournables de la francisation et elles ont poursuivi avec constance leur travail de sensibilisation auprès des travailleurs et travailleuses. Les commissions scolaires ont aussi répondu aux besoins toujours croissants de formation en français des travailleurs et des immigrants. Le partenariat avec les institutions universitaires s'est également renforcé au cours de la dernière année. Cinq institutions universitaires montréalaises (Concordia, McGill, UQAM, HEC et Université de Montréal) sont maintenant des alliées de la Stratégie commune et mettent en œuvre diverses mesures pour sensibiliser leurs étudiants à l'importance de bien connaître et d'utiliser le français.

En somme, au cours de la dernière année, ils sont près d'une cinquantaine de partenaires à avoir mené des actions concrètes auprès des clientèles particulièrement visées par la francisation. Certains d'entre eux se sont adressés à des clientèles – étudiants universitaires ou futurs membres des ordres professionnels – qui se préparent à jouer un rôle clé dans la société, afin de les inciter à privilégier l'usage du français dans l'espace public.

Ces actions, dont quelques exemples sont donnés ci-dessous, découlent des axes d'intervention privilégiés par la Stratégie commune : la formation et l'accompagnement, la promotion et la sensibilisation.

La formation et l'accompagnement

- Les cours de français en entreprise offerts conjointement par le MICC, Emploi-Québec, la Commission des partenaires du marché du travail et le MELS aux travailleurs immigrants ont gagné en popularité depuis le début de la Stratégie commune à l'automne 2008.
- Près de 550 étudiants non francophones qui fréquentent les institutions universitaires montréalaises ont suivi un cours de français au cours des années 2011-2012 et 2012-2013, ayant bénéficié à cet

égard d'un appui, notamment sous forme de bourse, s'inscrivant dans une série d'activités promotionnelles tenues dans leurs établissements respectifs. De même, plus de 460 personnes immigrantes, aspirant pour la plupart à devenir membres d'un ordre professionnel, ont suivi les cours de français adaptés à leur champ de spécialisation offerts par le MICC.

- Depuis la mise en place de l'équipe des agents de francisation jusqu'au 31 mars 2013, sur les 8 044 petites entreprises répertoriées par l'ensemble des agents dans leurs territoire respectifs, 4 450 ont reçu la visite d'un agent et ont été sensibilisées à l'utilisation du français. Plusieurs d'entre elles ont de plus été accompagnées dans une démarche de francisation de leurs travailleurs ou de l'entreprise elle-même.

La promotion et la sensibilisation

- À ce titre, il y a lieu de mentionner la campagne *Ici, on gagne à parler français*, menée à l'automne 2011 par le MICC, avec le soutien du SPL, de l'OQLF et de partenaires associatifs de la Stratégie commune. Plus de 500 commerces établis dans trois quartiers montréalais à forte concentration de communautés culturelles ont reçu la visite d'un représentant à l'occasion de cette campagne de terrain.
- Deux associations représentant essentiellement des gens d'affaires issus de l'immigration se sont jointes à la Stratégie commune en 2012. Ainsi, le Centre des gens d'affaires des communautés culturelles du Grand Montréal et l'Association du commerce et des restaurants chinois du Québec ont poursuivi les efforts amorcés par la campagne *Ici, on gagne à parler français* en réalisant en 2012-2013 des activités de promotion et de sensibilisation visant leurs membres. Ces derniers appartiennent à une douzaine de communautés culturelles différentes et font affaire avec une population multiculturelle estimée, en 2010, à plus de 800 000 personnes dans la grande région de Montréal.
- En diffusant sa campagne *Une marque de respect de la loi*, qui portait sur la francisation des marques de commerce utilisées comme noms d'entreprise, l'OQLF s'adressait surtout aux entreprises, mais il voulait aussi sensibiliser les citoyens à certaines dispositions de la Charte de la langue française et les inciter à s'investir dans la démarche. Objet d'une grande visibilité médiatique, cette campagne visait à contrer la recrudescence de l'affichage des marques de commerce en anglais utilisées comme noms d'entreprise, pratique que l'on observe en particulier dans certains secteurs de Montréal. Selon le post-test réalisé, elle a été très appréciée de la population, avec un taux de satisfaction de 79 % à Montréal et de 74 % pour le reste du Québec.

4. UNE STRATÉGIE GAGNANTE

Le travail sur le terrain, qui consiste à rencontrer une à une les petites entreprises, s'avère jusqu'à présent une stratégie gagnante. Les agents de francisation qui frappent à la porte d'entreprises de leur territoire à titre de représentant de leur association respective ont une approche rassurante qui atténue le caractère délicat de la question linguistique. On leur prête généralement une oreille attentive. Par leur seule présence, ces agents de francisation témoignent également auprès de leurs interlocuteurs de l'adhésion de leur association à la politique linguistique du Québec et sont ainsi perçus comme des conseillers de premier plan. Des dirigeants d'associations ont d'ailleurs confié qu'ils recevaient beaucoup de commentaires favorables de leurs membres au regard du travail des agents et agentes de francisation et de la pertinence de cette nouvelle offre de service qui leur est faite.

La stratégie de proximité, à la fois territoriale et sectorielle, est productive. Elle ouvre non seulement les portes des entreprises mais elle fait aussi tomber des réticences. De plus, la détermination des agents de francisation est palpable. Disposant pour la plupart d'un profil de vendeur, ils savent se rendre convaincants. Unaniment, les partenaires gouvernementaux reconnaissent la valeur ajoutée que ces personnes apportent à leurs propres interventions ainsi que la qualité des résultats obtenus.

L'île de Montréal compte environ 7 698 entreprises employant de 11 à 49 personnes, selon une étude réalisée en 2008²⁹. Précisons que les agents de francisation ne reculent pas devant des commerces qui comptent moins de 11 employés; ainsi, au 31 mars 2012, ils avaient dressé un premier inventaire global de plus de 8 000 petites entreprises à visiter. Travaillant en priorité dans les quartiers les plus sensibles et où l'activité économique est la plus dense, ils repèrent assez facilement les adresses où il paraît nécessaire d'encourager la francisation.

Le défi est grand, mais les résultats atteints à ce jour et l'enthousiasme de l'équipe des agents de francisation, soutenue avec efficacité par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, par les associations participantes et par les représentants gouvernementaux, donnent à penser qu'il peut être relevé avec succès. Il faudra bien sûr du temps, mais le mouvement de fond est créé. L'effet d'entraînement se fait déjà sentir et, au 31 mars 2013, 354 entreprises avaient reçu leur attestation de conformité à la Charte de la langue française et 370 autres avaient entrepris les démarches pour obtenir cette attestation.

Adopter une stratégie de proximité pour atteindre ces petites entreprises, au moyen de rencontres individuelles réalisées par l'intermédiaire d'associations territoriales ou sectorielles, voilà une deuxième piste qui, à ce jour, s'avère rentable. Les résultats au 31 mars 2013 le démontrent.

Nous tenons enfin à souligner une initiative exemplaire prise par Culture Montréal, partenaire signataire du plan quinquennal. Cette action illustre la force du partenariat lorsqu'il s'agit de relayer un message et de susciter des comportements particuliers, en l'occurrence celui de faire du français l'affaire de tous. Culture Montréal a en effet choisi d'exprimer clairement son engagement en faveur du français en publiant, le 16 juin 2011, une déclaration à l'intention première de ses membres, qui se retrouve à l'annexe 4 du présent rapport. Voilà un exemple à suivre.

2 ÉVALUATION DES RÉSULTATS ET PROPOSITION DE PISTES DE RÉFLEXION

Au terme de la Stratégie commune pour Montréal 2008-2013, il convient de faire le point sur les résultats obtenus et de proposer des pistes de réflexion susceptibles de guider les actions à poser dans l'avenir en ce qui a trait à la francisation des petites entreprises et des petits commerces, objet principal de la Stratégie. Cette francisation passe bien sûr par la connaissance du français par les employés, souvent des non-francophones dans ce type d'entreprise, mais aussi par la francisation de toutes les sphères d'activité de ces établissements. Rappelons, une fois de plus, que la francisation des organisations de moins de 50 employés est une pièce maîtresse de l'amélioration de la place du français dans les milieux de travail comme dans l'espace public au Québec, particulièrement dans la région de Montréal.

Nous aborderons donc l'évaluation des résultats et la proposition de pistes de réflexion en fonction du regroupement³⁰ des 43 mesures de la Stratégie commune dans trois grandes catégories, à savoir :

- Les mesures relatives à la promotion de la langue française et à la sensibilisation, qui sont au nombre de 19;
- Les mesures relatives à l'accompagnement et au soutien, qui sont au nombre de 16;
- Les mesures relatives à l'offre de cours de français tant au Québec qu'à l'étranger, qui sont au nombre de 10.

29 Pierre BOUCHARD, *Les entreprises de 11 à 49 employés. Portrait de leur situation linguistique*, Office québécois de la langue française, août 2008, 53 pages.

30 Il est à noter que certaines mesures peuvent se retrouver dans plus d'une catégorie.

A- Les activités de promotion et de sensibilisation

Tout au long de la démarche, les partenaires de la Stratégie commune ont réalisé 19 mesures visant la promotion de la langue française et la sensibilisation à l'importance de son usage. Ainsi :

- L'Office québécois de la langue française (OQLF) a réalisé seul 8 mesures de promotion et de sensibilisation. Il a aussi contribué indirectement à ce volet par son Programme de soutien aux associations pour la promotion du français dans les petites entreprises (mesure 3), qui a entraîné le financement d'activités réalisées par divers partenaires non gouvernementaux. À titre d'exemple, c'est grâce à l'aide financière de ce programme que l'organisme Impératif français a réalisé plusieurs campagnes de sensibilisation à l'usage du français en Outaouais et dans la région de Montréal, dont la campagne *Moi, je parle français*, reprise au printemps 2013.
- Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), quant à lui, a réalisé seul 3 mesures de promotion du français destinées prioritairement à la population immigrante. De plus, la mesure 1 a permis de financer des démarches de promotion auprès de certains partenaires du MICC associés à des réseaux syndicaux ou à des réseaux d'affaires sectoriels, ce qui a eu un effet multiplicateur et augmenté le nombre d'intervenants.
- Le Secrétariat à la politique linguistique (SPL) a pour sa part mis en œuvre 6 mesures de sensibilisation. Dès le départ, en octobre 2008, le SPL a diffusé, pour 1 300 000 \$, une importante campagne intitulée *La langue française, notre fierté, notre affaire à tous*, qui a malheureusement eu peu d'impacts durables. Le SPL n'a par la suite réalisé aucune autre campagne d'envergure portant sur la fierté de parler français, préférant soutenir des campagnes plus ciblées.
- Enfin, une mesure de promotion et de sensibilisation a été réalisée conjointement par l'OQLF et le SPL et une autre a résulté du travail de l'OQLF, du SPL et du MICC.
- Pour sa part, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) a réalisé auprès de l'ensemble des propriétaires d'entreprises et de commerces plusieurs campagnes de promotion et de sensibilisation concernant la langue de travail. Ces différentes campagnes avaient pour but de faire connaître aux entreprises et commerces le portail Web www.carrefourfrancisation.com et ses principales composantes, de même que l'ensemble des cours de français offerts à leur personnel (voir mesures 26 et 31). Le coût de ces campagnes s'est chiffré à 60 000 \$.

Il est difficile d'établir un coût pour l'ensemble de ces mesures puisque certaines d'entre elles, telles les mesures 1 et 3, sont également associées à l'accompagnement et au soutien.

Si certaines des campagnes de sensibilisation et de promotion ciblées ont pu entraîner des résultats mesurables (nombre de nouvelles inscriptions à des cours de français ou augmentation du recours à certains programmes gouvernementaux de soutien de la francisation, par exemple), il est par ailleurs beaucoup plus difficile d'évaluer les résultats réels des campagnes grand public. En effet, les seules mesures obtenues à ce jour pour ce type de campagnes sont des post-tests qui renseignent sur la visibilité qu'a eue la campagne, mais qui ne permettent pas d'en évaluer les retombées sur les comportements réels des citoyens.

Quelques pistes de réflexion

Malgré les impacts relativement modestes des campagnes de sensibilisation et de promotion, elles demeurent cependant **nécessaires**. Comme le Québec accueille environ 50 000 nouveaux arrivants annuellement, il faut maintenir toutes les stratégies de communication afin de s'assurer que les non-francophones puissent connaître toute l'offre de service du gouvernement du Québec en matière de francisation des immigrants, travailleurs ou non. À cet égard, et compte tenu des coûts peu élevés qu'elle implique, il conviendrait sans doute de **répéter au moins chaque année la mesure 20**, à savoir l'envoi par un ou des ministres d'une lettre adressée aux propriétaires de petits commerces et entreprises pour leur rappeler leurs droits, mais également leurs obligations en matière d'usage du français. Le taux de roulement important parmi les propriétaires de tels établissements justifie d'autant une telle action.

Par ailleurs, sans pour autant négliger les interventions auprès des entreprises et des non-francophones, il conviendrait particulièrement de mettre l'accent sur les communications avec l'ensemble des citoyens et particulièrement avec les Québécois francophones, qui ont un rôle essentiel à jouer pour la pérennité du français au Québec.

En effet, si les Québécois francophones n'agissent pas avec détermination pour faire respecter leurs droits de travailler et d'être accueillis et servis en français dans les commerces et les entreprises, les gains en francisation seront bien moindres. L'engagement de chacun des francophones à l'égard de l'usage du français comme langue du travail et du commerce au Québec est la base essentielle sur laquelle viennent s'appuyer les interventions visant à augmenter la francisation des entreprises et des individus. Il ne faut donc pas concentrer tous les efforts sur la seule francisation des non-francophones.

Compte tenu de l'importance des coûts des campagnes grand public réalisées particulièrement par les organismes publics, il conviendrait sans doute, avant d'en entreprendre de nouvelles, de s'assurer de pouvoir en mesurer les impacts réels sur les citoyens, à l'aide d'indicateurs. Il est aussi possible qu'il soit plus efficient d'offrir plutôt un soutien financier à la réalisation de campagnes orchestrées par des organismes non gouvernementaux, comme les associations syndicales, les regroupements de gens d'affaires ou encore les organismes sans but lucratif comme l'Impératif français.

Enfin, la concertation dans la réalisation des campagnes de sensibilisation et de promotion est hautement souhaitable car elle en augmenterait la force de frappe. En coordonnant les activités des divers intervenants, en s'assurant de leur concordance, de leur complémentarité, de leur fréquence, et surtout en misant sur l'expertise complémentaire de divers partenaires, on pourrait réussir à concevoir des campagnes plus efficaces et probablement moins coûteuses. Il serait fort pertinent qu'en matière de promotion de l'usage du français, les principaux intervenants se donnent un plan d'action stratégique d'une durée de 3 à 5 ans, l'essentiel étant de mettre notre langue en valeur, de façon régulière et coordonnée auprès de 3 groupes cibles : les propriétaires d'entreprises et de commerces, les travailleurs et l'ensemble des citoyens.

B- Les activités d'accompagnement et de soutien

L'accompagnement et le soutien des propriétaires de petits commerces et entreprises étaient au cœur de la démarche de la Stratégie commune. Il s'agissait de définir des moyens pour les aider à franciser leurs entreprises et de les leur faire connaître. La création du portail www.carrefourfrancisation.com et la mise sur pied, en complément, de l'équipe d'agents de francisation, sont deux exemples d'outils ou de moyens d'accompagnement auxquels la Stratégie commune a donné naissance.

Le portail www.carrefourfrancisation.com, depuis longtemps réclamé par les milieux d'affaires, est un site Web qui regroupe toute l'information reliée à l'offre de service gouvernementale pour la francisation des entreprises et des travailleurs, aux droits et obligations des unes et des autres et au soutien offert, de nature financière ou autre. Auparavant, pour trouver l'ensemble de cette information, il fallait faire des recherches tant auprès du MICC, de l'OQLF et d'Emploi-Québec que des commissions scolaires de l'île de Montréal. Autant dire que ces recherches étaient très complexes, et la vue d'ensemble, difficile à cerner correctement.

La création de l'équipe d'agents de francisation, associée au portail, a permis de donner aux petites entreprises et aux petits commerces un accès personnalisé à l'information disponible. Ces agents de francisation ont été engagés spécialement pour sensibiliser les propriétaires de ces entreprises et commerces à leurs obligations en matière d'usage du français et pour les accompagner dans leurs démarches de francisation. Travaillant pour des organismes du secteur privé (chambres de commerce locales, associations sectorielles, organismes communautaires) situés à proximité de ces entreprises, et donc connus d'elles, les agents de francisation ont un accès plus facile aux dirigeants des établissements ciblés, lesquels se montrent beaucoup plus réceptifs au message relatif à la francisation car il vient d'un des leurs. L'augmentation du nombre de travailleurs qui ont suivi des cours de français récemment (voir les mesures 5 et 8b) et le nombre d'attestations de francisation volontaire émises en peu de temps (voir la mesure 36) démontrent hors de tout doute la contribution majeure de cette équipe au dossier de la francisation des petites entreprises.

Le MICC et l'OQLF ont également réalisé des activités d'accompagnement et de soutien (voir mesures 1 et 3) qui ont permis d'atteindre encore plus d'entreprises et de travailleurs. En accordant des subventions à des organismes qui ont des réseaux, tels l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec, les comités sectoriels ou les différents syndicats, ils ont créé un effet multiplicateur quant au nombre de partenaires engagés dans le dossier de la francisation des entreprises.

Quelques pistes de réflexion

L'un des acquis les plus précieux de la Stratégie commune est sans contredit **l'engagement volontaire dans un processus de francisation adapté** d'un nombre grandissant de petits commerces et entreprises, alors qu'ils n'y sont pas contraints par la Charte de la langue française. Ce résultat est directement attribuable à l'action sur le terrain des agents de francisation.

L'outil ayant fait ses preuves, il apparaît donc important de **maintenir en place et de développer** dans la grande région de Montréal **l'équipe d'agents de francisation** actuelle. Formée de personnes issues de divers secteurs économiques, elles-mêmes attachées à un territoire particulier et relevant d'un organisme du secteur privé, une telle équipe doit continuer d'agir sous la coordination d'un organisme supraterritorial issu du milieu. Il serait tout aussi intéressant et pertinent d'implanter des équipes de ce type dans d'autres régions du Québec où la francisation des entreprises représente un défi, comme la région de l'Outaouais.

Il apparaît tout aussi important de **poursuivre les efforts de vulgarisation et de diffusion** adaptée des informations relatives à la francisation qui se sont concrétisés dans les divers portails Web mis en ligne, dont le portail www.carrefourfrancisation.com. Il faut s'assurer d'être en mesure de maintenir à jour l'information qui y est diffusée afin que l'outil conserve sa qualité et son utilité.

Par ailleurs, comme ils ont permis de soutenir des actions sur le terrain efficaces réalisées par des organismes sectoriels, des associations de gens d'affaires, des associations syndicales et des organismes communautaires, les **programmes de subvention des organismes gouvernementaux** pour la réalisation de mesures d'accompagnement et de soutien, particulièrement ceux de l'OQLF, du SPL et du MICC, **méritent d'être maintenus**. De plus, il est pertinent de conserver des structures d'accompagnement en matière de francisation et d'en confier la responsabilité à des organismes territoriaux ou sectoriels qui permettent l'adaptation des approches aux caractéristiques des divers secteurs d'activité.

Enfin, puisque les difficultés à se faire servir en français se manifestent souvent dans les petits commerces de moins de 26 employés, il est **important de conserver des mesures incitatives de nature financière** qui encouragent ces établissements à entreprendre des démarches de francisation, tout en assouplissant à leur endroit certaines règles d'adhésion aux programmes existants parfois mal adaptées à leur réalité.

C- Les cours de français

Les gains en francisation auprès des immigrants non francophones s'avèrent aussi significatifs, comme en témoigne l'engouement croissant de ces personnes pour les différentes formules de cours de français qui leur sont offertes (FEL, français spécialisé, cours en milieu de travail, autoformation, cours magistral). L'harmonisation des programmes d'apprentissage du français et des outils d'évaluation de la compétence linguistique ainsi que la mise en place d'un guichet central d'inscription aux formations donnés par le MICC ou le MELS ne peuvent que faciliter la fréquentation de ces cours, destinés tant aux candidats à l'immigration qu'aux immigrants qui résident déjà au Québec.

Par ailleurs, un nombre de plus en plus important de travailleurs suivent des cours de français, grâce notamment aux programmes d'Emploi-Québec et du MICC et à la collaboration qui s'est nouée récemment entre les commissions scolaires, les agents de francisation et les intervenants du MICC, d'Emploi-Québec et de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Les **diverses formules qui permettent l'apprentissage du français par les travailleurs** (sur les lieux de travail, dans des salles de classe, en autoformation ou en ligne) suscitant de plus en plus d'inscriptions, il importe de les maintenir en les améliorant de façon continue et de poursuivre les efforts afin d'atteindre le plus grand nombre de travailleurs. À cet effet, il faut notamment concevoir des programmes qui présentent des conditions d'admissibilité souples permettant d'augmenter le

bassin potentiel de travailleurs et de propriétaires d'entreprises.

Enfin, parce que certaines formules d'apprentissage du français se sont révélées moins performantes, il conviendrait de les revoir afin d'en améliorer l'efficacité. Ainsi, la formule de cours en milieu de travail à raison de quatre heures par semaine ne donne pas toujours les résultats attendus, ce qui peut occasionner des abandons. De plus, les lieux de travail ont parfois des contraintes qui rendent difficile la tenue d'activités de formation.

Quelques pistes de réflexion

L'apprentissage du français peut se révéler une tâche ardue lorsqu'une personne qui vient d'arriver au Québec doit à la fois s'installer et s'intégrer au marché du travail. Il est donc essentiel que l'apprentissage du français pour les personnes qui travaillent soit amélioré et facilité, entre autres, par le recours à une pédagogie et à des programmes d'activité qui permettent une progression intéressante.

À cet égard, il serait pertinent de mettre sur pied un groupe de travail composé d'intervenants du MICC, d'EQ, des commissions scolaires et des agents de francisation, qui aurait comme mandat de **revoir la formule de cours de français en milieu de travail** sous tous ses angles :

- revoir la formule classique de cours de 4 heures par semaine en y ajoutant une approche pédagogique plus dynamique;
- revoir les exigences quant aux conditions ambiantes, pour que les professeurs puissent donner leurs cours dans un environnement adéquat;
- analyser la faisabilité d'introduire la formule de francisation en ligne (FEL) aux cours de français disponibles en milieu de travail;
- concevoir un programme commun et une stratégie d'information et de sensibilisation qui convaincra les propriétaires de tous les avantages qu'ils retirent de la francisation de leur entreprise.

Par ailleurs, la francisation des candidats à l'immigration avant leur arrivée au Québec est une solution intéressante qui permet à l'immigrant éventuel d'arriver au Québec avec une certaine connaissance du français, ce qui le soulage de l'urgence d'apprendre la langue tout en facilitant sa recherche d'un emploi et son installation dans sa nouvelle vie. À cet égard, il est fort pertinent de maintenir tous les efforts pour sensibiliser les candidats à l'immigration à l'importance de connaître le français et ce, avant même leur départ. Il est tout aussi important de maintenir, sinon d'accentuer tous les moyens mis sur pied pour permettre aux candidats à l'immigration d'apprendre le français avant leur arrivée au Québec.

Enfin, il est très important de maintenir les efforts entrepris par le MICC et le MELS pour harmoniser leurs façons de faire et leurs programmes. Le maintien d'un guichet central d'information et d'inscription consacré aux différentes formules de cours disponibles est souhaitable. Moins il y a d'obstacles aux démarches, plus les personnes seront portées à amorcer ou à poursuivre leur apprentissage de la langue française.

3 CONCLUSION

La Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 a tenu ses promesses. Elle porte surtout très bien son nom, *Le français, notre affaire à tous*, si l'on en juge par la mobilisation et l'engagement des nombreux partenaires qu'elle a réunis.

Depuis 2008, beaucoup de travail a été accompli sur le terrain, notamment par les diverses associations de gens d'affaires de même que par les partenaires syndicaux, éducatifs, culturels et socioéconomiques. Ces efforts n'effacent toutefois pas le fait qu'il reste encore beaucoup de progrès à réaliser. Le mouvement mis en branle avec espoir et détermination ne pourra produire tous ses fruits que s'il s'élargit et devient une préoccupation constante, au quotidien, de tous et toutes, individus, entreprises et administrations publiques.

Dans le contexte nord-américain, toutes les composantes de la société québécoise ont une responsabilité dans la promotion de la langue officielle du Québec. C'est donc dire que les élus, le gouvernement, les organismes publics, les citoyens et citoyennes, les travailleurs et travailleuses, les gens d'affaires, les associations, les syndicats, les entreprises, les milieux culturels, les universités et autres établissements d'enseignement, les médias, les ordres professionnels et les municipalités partagent, ensemble, la responsabilité d'agir pour assurer la vitalité et l'avenir de la langue française au Québec.

La Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 constitue une illustration concrète de cette mobilisation en faveur du français. Tout au long de la démarche, de nouveaux partenaires se sont joints à la Stratégie et ont entrepris d'améliorer la situation du français dans leur secteur d'activité. Cinq institutions universitaires situées à Montréal, la Chambre de commerce et d'industrie de Laval et celle de la Rive-Sud, le Centre des gens d'affaires des communautés culturelles du Grand Montréal, l'Association du commerce et des restaurants chinois du Québec et l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec se sont ainsi engagés à renforcer la visibilité de la langue française au Québec. Au total, près de 50 partenaires publics et privés ont contribué à la réalisation des 43 mesures de la Stratégie commune.

On peut s'interroger sur la nécessité de poursuivre la Stratégie commune, qui vient à son terme en 2013, mais la pertinence des actions concertées des milieux gouvernementaux et non gouvernementaux en vue de ces objectifs communs n'est plus à démontrer. Les interventions importantes et efficaces des gens d'affaires et des associations à l'égard de la promotion et du soutien de la francisation des milieux de travail et des commerces ont aussi largement fait leurs preuves. Une mobilisation de cette envergure est un exemple à suivre qui pourrait porter ses fruits partout où le statut du français comme langue du travail et du commerce est remise en question.

Au terme de la Stratégie commune pour Montréal 2008-2013, il est essentiel de maintenir une forme de concertation entre les différents acteurs socioéconomiques en matière de francisation et surtout, il est primordial de ne pas perdre les gains que la Stratégie commune a permis de faire.

ANNEXE 1

Les signataires de la Stratégie commune

Les 34 signataires de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 sont :

Les coprésidents du Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques

Jean Charest

Premier ministre du Québec

Isabelle Hudon

Présidente et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Les vice-présidents du Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques

Raymond Bachand

Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation,
ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de Montréal

Christine St-Pierre

Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française

Les ministres

Marguerite Blais

Ministre responsable des Aînés

Yolande James

Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles

Monique Jérôme-Forget

Ministre des Finances, ministre responsable de l'Administration gouvernementale,
ministre des Services gouvernementaux et présidente du Conseil du trésor

Sam Hamad

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

David Whissel

Ministre du Travail et ministre responsable des régions de Lanaudière et des Laurentides

Les représentants des gens d'affaires

Daniel Audet

Premier vice-président du Conseil du patronat du Québec

Michael Banks

Président de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal

Andrée Bélanger

Directrice générale de la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal

Pierre Bellerose

Vice-président. Relations publiques, recherche et développement du produit de Tourisme Montréal

Gordon Bernstein

Président du conseil de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent

Guy Hébert

Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent

Hans Janiak

Président de la Chambre de commerce gaie du Québec

Francine Labelle

Directrice de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Est de Montréal

Gaston Lafleur

Président-directeur général du Conseil québécois du commerce de détail

Daniel L'Africain

Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal

Jean Lefebvre

Vice-président aux affaires gouvernementales du Conseil des chaînes de restaurants du Québec

François Meunier

Vice-président aux affaires publiques de l'Association des restaurateurs du Québec

Frédéric Michel

Président de la Jeune Chambre de commerce de Montréal

Sylvain Morissette

Président-directeur général de l'Association des agences de publicité du Québec

André Poulin

Directeur général de Destination centre-ville

Simon Prévost

Vice-président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Nelson Théberge

Président de l'Association des hôteliers du Québec

Jean-Luc Trahan

Président-directeur général des Manufacturiers et exportateurs du Québec

Helen Tyros

Présidente de la Chambre de commerce hellénique du Montréal métropolitain

Danielle Virone

Directrice générale de la Chambre de commerce italienne

Les représentants des partenaires socioéconomiques

Michel Arsenault

Président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

Claudette Carbonneau

Présidente de la Confédération des syndicats nationaux

Diane De Courcy

Présidente de la Commission scolaire de Montréal

André Leclerc

Membre du conseil d'administration de Culture Montréal

René Roy

Secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

ANNEXE 2

Les mesures de la Stratégie commune (plan initial et nouvelles mesures)

Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013
Tableau sommaire de l'état de la mise en œuvre au 31 mars 2013

MESURES INITIALES		RÉALISÉES	EN CONTINU	ABANDONNÉES
1.	Conclure de nouvelles ententes pour la francisation dans le cadre du programme de francisation des milieux de travail (MICC) : ententes conclues ou à conclure avec la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du textile du Québec, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la Confédération des syndicats nationaux, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des plastiques et des composites et Emploi-Québec.		◆	
2.	Mettre en œuvre un nouveau programme de soutien à la promotion des programmes gouvernementaux par les associations issues de communautés culturelles (MICC).			◆
3.	Favoriser la francisation des milieux de travail par : - le nouveau Programme de soutien aux associations pour la promotion du français dans les petites entreprises (OQLF); - le nouveau Programme des associations partenaires pour la francisation des petites entreprises (OQLF); - le nouveau Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications (OQLF); - la poursuite de l'aide financière aux centrales syndicales pour la francisation (OQLF).		◆	
4.	Élaborer un programme de mentorat avec l'Association des retraités de l'enseignement du Québec pour la formation en français dans les entreprises (MFA).			◆
5.	Développer rapidement une offre diversifiée des modes et des lieux de formation en français afin de mieux répondre aux besoins des petites entreprises (MICC, CPMT, MELS, EQ). Par exemple : formations regroupées sur les artères commerciales et dans les centres commerciaux.		◆	
6.	Mettre en œuvre le cours de français en ligne pour les immigrants à l'étranger et au Québec (MICC).		◆	
7.	Concevoir de nouveaux cours de français spécialisés dans certains domaines : sciences infirmières, santé, génie, administration, etc. (MICC).		◆	
8a.	Faire mieux connaître et tirer davantage parti. du Programme de développement des compétences en entreprise et du Programme de l'intervention régionale 2008-2009 (CPMT);		◆	
8b.	Faire mieux connaître et tirer davantage parti. des cours de français en milieu de travail (MICC)		◆	
8c.	Faire mieux connaître et tirer davantage parti. du crédit d'impôt pour la francisation en milieu de travail (RQ, MICC)		◆	
9.	Faciliter et soutenir l'apprentissage du français. avant même leur arrivée, des immigrants sélectionnés par le Québec (MICC).		◆	
10.	Élargir le réseau de partenaires à l'étranger pour offrir davantage de cours de français avant l'arrivée au Québec (MICC).		◆	

MESURES INITIALES		RÉALISÉES	EN CONTINU	ABANDONNÉES
11.	Effectuer une enquête pour connaître les besoins spécifiques des clientèles immigrantes qui utilisent peu les services de francisation (MICC).	◆		
12.	Démarrer rapidement l'offre de cours de français de niveau avancé pour les personnes immigrantes (MICC).		◆	
13.	Ajouter un nouvel outil d'évaluation de la connaissance du français (MICC).		◆	
14a.	Favoriser une meilleure intégration au marché du travail par le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (MESS).		◆	
14b.	Favoriser une meilleure intégration au marché du travail par la mesure de formation de la main-d'œuvre (volet individus et volet entreprises) (EQ).		◆	
15.	Élaborer un programme de parrainage en entreprise visant à jumeler un employé maîtrisant le français avec un employé en apprentissage (MICC, EQ, OQLF).			◆
16.	Établir de nouveaux Mérites du français pour les petites entreprises (OQLF).	◆		
17.	Ajouter de nouvelles activités dans les petites entreprises dans le cadre de la Francofête (OQLF).	◆		
18.	Instaurer un sceau de qualité pour l'accueil en français dans les commerces et entreprises (par exemple, un autocollant à placer dans la vitrine) (OQLF).	◆		
19.	Renforcer la fierté d'utiliser le français par une vaste campagne gouvernementale de promotion (SCG, SPL).	◆		
20.	Envoyer une communication écrite officielle du gouvernement aux chefs d'entreprises de 11 à 49 employés (SPL, OQLF, MDEIE).	◆		
21.	Tenir une campagne de promotion « Faire des affaires en français » (OQLF).	◆		
22.	Conduire des actions de sensibilisation et d'information ciblées pour l'accueil et les services en français dans les commerces (OQLF).	◆		
23.	Mieux faire connaître auprès des travailleurs et de leurs employeurs les dispositions de la Charte de la langue française touchant la langue de travail ainsi que les recours, dont la médiation, afin d'assurer le respect de ces dispositions (OQLF, MTRAV, partenaires socioéconomiques).	◆		
24.	Effectuer une promotion active des cours de français et de leur importance pour une intégration réussie (MICC).		◆	
25.	Mener une campagne en français et en d'autres langues pour mieux faire connaître l'ensemble des programmes gouvernementaux touchant la francisation et pour rejoindre toutes les clientèles potentielles (ministères concernés).	◆		
26.	Travailler avec tous les partenaires, y compris ceux du milieu de l'éducation, pour la création d'ici la fin de 2009 d'un guichet unique (service sur mesure) de l'offre gouvernementale en francisation (formation, nouvelles technologies, processus de francisation, programmes, etc.) pour accompagner et soutenir les entreprises (SPL, OQLF, MICC, MELS, EQ, MESS, SQ).	◆		
27a.	Améliorer l'actuel portail gouvernemental (SQ).	◆		

MESURES INITIALES		RÉALISÉES	EN CONTINU	ABANDONNÉES
27b.	Améliorer l'accès des entreprises aux services d'Emploi-Québec dans la région de Montréal (EQ).		◆	
27c.	Améliorer l'harmonisation de l'offre de service en francisation (MICC, MELS, EQ).		◆	
28.	Mettre sur pied un secrétariat pour le Comité directeur des orientations et pour le Comité de suivi des activités (SPL).	◆		
29.	Mettre sur pied un Comité directeur des orientations (SPL).	◆		
30.	Mettre sur pied un Comité de suivi des activités (SPL).	◆		
NOUVELLES MESURES		RÉALISÉES	EN CONTINU	ABANDONNÉES
31.	Mise sur pied d'une équipe d'agents de francisation pour rencontrer les petites entreprises montréalaises et les sensibiliser à l'importance d'utiliser le français au travail et dans le service à la clientèle (SPL, OQLF, CCMM et associations partenaires).		◆	
32.	Sensibilisation des étudiants universitaires à l'importance du français au Québec et promotion de la francisation auprès des étudiants hors Québec qui viennent étudier à Montréal et, parfois même, qui occupent un emploi temporaire dans un commerce ou une entreprise avoisinant l'université (SPL, universités partenaires et SDC Destination centre-ville).		◆	
33.	Campagne interministérielle visant à promouvoir l'utilisation du français dans les petits commerces de milieux d'affaires multiculturels de Montréal (SPL, OQLF, MICC et associations partenaires).		◆	
34.	Partenariat avec le Château Laurier de Québec, à l'origine du label « franceresponsable », dont il est propriétaire, en vue d'étendre le concept à l'échelle du Québec, dans une perspective non gouvernementale (SPL et Château Laurier).		◆	
35.	Distribution auprès des étudiants étrangers, des immigrants inscrits à des cours de français ainsi que des élèves et enseignants de deux commissions scolaires de Montréal, de la brochure <i>La langue française au Québec : 400 ans : quelques repères</i> (SPL).	◆		
36.	Instauration d'un processus de francisation volontaire des petites entreprises de moins de 50 employés, de concert avec l'OQLF, sous la coordination du SPL et avec la collaboration de l'équipe des agents de francisation (SPL, OQLF et associations partenaires).		◆	
37.	Campagne promotionnelle sur l'affichage des marques de commerce comme noms d'entreprise (OQLF).	◆		
38.	Activités visant à souligner le 35 ^e anniversaire de la Charte de la langue française (SPL).	◆		

Légende :

AREQ	Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec
CCMM	Chambre de commerce du Montréal métropolitain
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail
EQ	Emploi-Québec
FTQ	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFA	Ministère de la Famille et des Aînés
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MTRAV	Ministère du Travail
OQLF	Office québécois de la langue française
RQ	Revenu Québec
SCG	Secrétariat à la communication gouvernementale
SDC	Société de développement commercial
SPL	Secrétariat à la politique linguistique
SQ	Services Québec

ANNEXE 3

Les membres du Comité directeur des orientations

Le président

Michel Leblanc, président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Les ministres

Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française

Raymond Bachand, ministre des Finances, ministre du Revenu et ministre responsable de la région de Montréal

Kathleen Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles

Les autres membres

Michael Banks, directeur commercial, Auberge Bonaparte

Pierre Bellerose, vice-président de Tourisme Montréal

Hélène Bergeron, directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud

Daniel Boyer, secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

Daniel Charbonneau, président de la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal

Danielle Chayer, vice-présidente et directrice générale de l'Association des hôteliers du Québec

Norman Chenail, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent

Diane De Courcy, présidente de la Commission scolaire de Montréal

Marie-Éva de Villers, directrice de la qualité de la communication à HEC Montréal

Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat du Québec

Olivier Dyens, vice-recteur adjoint aux études à l'Université Concordia

Isabelle Folsy, directrice générale de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal

José Jacome, directeur général des Manufacturiers et exportateurs du Québec

Mustapha Kachani, directeur général du Centre d'Intégration Multi-services de l'Ouest de l'Île

Gaston Lafleur, président du Conseil québécois du commerce de détail

Mario Lafrance, directeur général de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal

André Leclerc, membre du conseil de Culture Montréal

Jean Lefebvre, vice-président aux affaires gouvernementales du Conseil des chaînes de restaurants du Québec

François Meunier, vice-président aux affaires publiques de l'Association des restaurateurs du Québec

Dolores Otero, directrice du Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique de l'Université du Québec à Montréal

André Poulin, directeur général de Destination centre-ville

Chantal Provost, directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Laval

Bruno Ricciardi-Rigault, président du conseil de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent

Louis Roy, président de la Confédération des syndicats nationaux (représenté par M. Michel Forget)

Cynthia Sanlian, présidente de la Jeune Chambre de commerce de Montréal

Marc-Antoine Saumier, président de la Chambre de commerce gaie du Québec

George Tsitouras, président de la Chambre de commerce hellénique du Montréal métropolitain

Dominique Villeneuve, présidente-directrice générale par intérim de l'Association des agences de publicité du Québec

Danielle Virone, directrice générale de la Chambre de commerce italienne

ANNEXE 4

Déclaration de principes sur la langue française

Adoptée à Montréal, le 16 juin 2011 par les membres du conseil d'administration de Culture Montréal

Montréal, une métropole francophone, plurielle et internationale

Plus que jamais, le destin de Montréal comme métropole du Québec et comme ville internationale différenciée, prospère et influente passe par la promotion active et l'affirmation renouvelée de la langue française comme langue commune au cœur de la vie publique et comme patrimoine commun à protéger et à développer.

Montréal doit relever le défi constant, stimulant et enrichissant d'accueillir et d'intégrer en français de nouveaux citoyens arrivant de toutes les régions du globe, ceci dans le respect des droits linguistiques de ses citoyens anglophones, droits qui sont reconnus dans la Charte de la langue française adoptée en 1977.

Ce défi est d'autant plus crucial que Montréal, à l'instar d'autres grandes villes du monde, vit des réalités linguistiques de plus en plus complexes qui affectent l'usage du français comme langue commune. En effet, alors que plus d'une centaine de langues sont parlées dans les rues et dans l'espace privé, la langue anglaise occupe, elle, une part sans cesse grandissante de l'espace privé et public, parce que portée par les puissants vecteurs d'uniformisation linguistique que sont les échanges économiques et la culture commerciale mondialisés.

Par conséquent, nous réaffirmons l'importance de renforcer le français comme langue commune au cœur de toutes les dimensions de la vie publique, ceci tout en protégeant les droits linguistiques et culturels des nations autochtones et de la communauté minoritaire anglophone, ainsi que la diversité des expressions culturelles au sein de la métropole; car Montréal doit continuer d'être une ville ouverte, cosmopolite, polyglotte, diversifiée et plurielle qui rayonne dans tous les domaines à l'échelle nationale, continentale et internationale.

Les arts, la littérature, la culture et le patrimoine sont des transmetteurs de la langue française et des moteurs de son actualisation, de son développement, de son expression et de son partage par les citoyens de toutes origines et conditions qui vivent dans la Cité. Culture Montréal s'engage donc à promouvoir l'usage du français au sein même des organismes artistiques et culturels de la métropole tout en mettant en lumière l'importance de la formation, de la création, de la diffusion et de la participation culturelles comme conditions de l'épanouissement du français.

Le français,
notre **affaire**
à tous

ANNEXE 6

STRATÉGIE COMMUNE D'INTERVENTION
POUR LE GRAND MONTRÉAL 2013-2015

Si des progrès ont été accomplis, il reste encore beaucoup à faire pour assurer la primauté du français dans l'espace public comme dans les milieux de travail au Québec et particulièrement dans la grande région de Montréal.

On ne saurait y arriver sans réitérer, voire renforcer l'engagement actif et concerté de tous, notamment des milieux d'affaires, des milieux associatifs et des ministères et organismes gouvernementaux qui se sont associés dans le cadre d'une stratégie commune d'intervention pour soutenir la francisation des entreprises et des commerces de la région métropolitaine.

C'est le projet auquel vous convie la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2015.

Mise en place en 2008 par le gouvernement du Québec, de concert avec plusieurs partenaires du milieu des affaires, dont la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, du milieu syndical et de l'éducation, la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 avait pour objectif de renforcer l'usage du français dans les commerces et les milieux de travail de la région métropolitaine.

LES ORIENTATIONS

Lors de la rencontre du 20 juin 2013 du Comité directeur des orientations de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013, madame Diane De Courcy, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, de concert avec monsieur Michel Leblanc, président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et président du Comité directeur des orientations, annonçait la reconduction de la Stratégie commune pour une période de deux ans.

Se basant sur le bilan positif des mesures mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie 2008-2013 et considérant nécessaire de poursuivre les actions entreprises afin d'améliorer la francisation des petites entreprises et commerces de la région de Montréal, le Comité directeur des orientations a décidé de soutenir le déploiement des actions pour favoriser et promouvoir l'usage du français dans les milieux de travail et les commerces, pour la période 2013-2015, au moyen de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal.

Cette stratégie comporte les orientations suivantes :

- Mobiliser les partenaires socioéconomiques et des milieux d'affaires de la région métropolitaine pour soutenir la francisation des petites entreprises et des commerces
- Coordonner les initiatives des partenaires socioéconomiques et des milieux d'affaires avec les actions de leurs partenaires gouvernementaux
- Améliorer la coordination des programmes et des outils de francisation et de promotion de l'usage du français conçus par les partenaires gouvernementaux, notamment en maintenant une offre harmonisée et diversifiée de cours de français destinés aux personnes non francophones et en encourageant ces personnes, tout autant que les entreprises et les commerces où elles sont appelées à travailler, à se franciser et à favoriser l'usage du français dans leurs milieux de travail
- Réaliser des activités de renforcement positif auprès des propriétaires de commerce qui offrent des services en français notamment en leur donnant plus de visibilité dans l'espace public
- Développer une stratégie Web afin de joindre plus facilement les propriétaires d'entreprises et de commerces de même que des groupes cibles, notamment les jeunes, dans le but de les sensibiliser à l'importance d'utiliser le français comme langue commune de communication au Québec
- Améliorer les mesures d'accompagnement et de soutien destinées à permettre la francisation des entreprises et des commerces de la grande région de Montréal, particulièrement des entreprises et commerces de petite taille

DIX GRANDS PRINCIPES À L'ORIGINE DE LA STRATÉGIE

1. Le français est la langue officielle du Québec
2. La primauté de la langue française constitue une caractéristique incontournable et une valeur fondamentale de la société québécoise
3. La Charte de la langue française garantit aux Québécoises et aux Québécois le droit de travailler, d'être informés et d'être servis en français
4. Le gouvernement, les gens d'affaires, les associations, les syndicats et l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec partagent la responsabilité de faire du français la langue normale et habituelle de la vie publique
5. La Stratégie commune se poursuit dans un esprit d'ouverture et dans le respect de la communauté de langue anglaise et des communautés culturelles ainsi que des nations amérindiennes et de la nation Inuite qui sont toutes des constituantes de la société québécoise
6. L'influence déterminante de la région de Montréal dans la démographie, l'économie et l'immigration confère à la région métropolitaine un rôle particulier pour assurer la vitalité et l'avenir de la langue française au Québec
7. Les partenaires de la Stratégie commune sont déterminés à promouvoir le français et à renforcer son utilisation dans les produits et services, dans l'affichage ainsi que dans les milieux de travail, particulièrement dans la grande région de Montréal et auprès des entreprises et des commerces employant moins de 50 personnes
8. Les partenaires de la Stratégie commune reconnaissent que le français est une des forces pouvant contribuer, directement ou indirectement, au succès des petites entreprises et que cette force s'exprime à travers la langue d'accueil et de service, la langue d'affichage et la langue de travail, notamment par des actions de promotion, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement
9. Les partenaires de la Stratégie commune entreprennent de façon concertée les diverses actions de promotion, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement qui sont mentionnées ci-après et qui sont destinées à renforcer la place du français dans les commerces et les milieux de travail
10. Les actions proposées sont élaborées en tenant compte de la réalité profonde des petites entreprises, où le défi quotidien de réussir et de prospérer mobilise la quasi-totalité de l'énergie de leurs dirigeants

UN BUT À ATTEINDRE

Améliorer la présence de la langue française dans la grande région de Montréal

SIX OBJECTIFS COMMUNS POUR UN IMPACT PLUS MARQUÉ SUR L'ENSEMBLE DU GRAND MONTRÉAL

1

Renforcer le soutien et l'accompagnement en francisation pour les travailleurs ainsi que pour les propriétaires de petites entreprises et de petits commerces

2

Souligner de façon explicite et publique la contribution des propriétaires de commerces qui francisent leurs entreprises

3

Réaliser des activités de promotion du français axées sur la fierté de parler français et sur l'appartenance à la société québécoise

4

Renforcer l'engagement des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques pour le développement de l'usage du français et sa mise en valeur dans les entreprises et les commerces de moins de 50 employés

5

Optimiser la collaboration entre les partenaires du secteur public afin de mieux harmoniser et mieux faire connaître l'offre gouvernementale en francisation

6

Se doter de mécanismes pour assurer le suivi de la réalisation des mesures et la reddition de comptes

La Stratégie commune d'intervention 2013-2015 se propose de réaliser, au cours de la période débutant en novembre 2013 et se terminant en octobre 2015, l'ensemble des 29 mesures décrites ci-après¹.

1 Renforcer le soutien et l'accompagnement en francisation pour les travailleurs ainsi que pour les propriétaires de petites entreprises et de petits commerces

MESURES	RESPONSABLES
1. Favoriser la francisation des milieux de travail en : • Poursuivant le programme de soutien aux associations et organismes pour la promotion de la francisation dans les entreprises • Poursuivant le programme de soutien à la francisation des PME par les technologies de l'information et des communications • Poursuivant le programme de soutien à la francisation pour les centrales syndicales qui permet de sensibiliser les travailleurs aux dispositions de la Charte de la langue française relatives à la langue de travail et aux recours auxquels ils ont droit	OQLF (Centrales syndicales)
2. Réaliser des activités de promotion pour les programmes de subventions coordonnés par l'OQLF	OQLF
3. Maintenir une équipe d'agents de francisation, relevant de plusieurs partenaires du Grand Montréal, pour rencontrer les petites entreprises de la grande région de Montréal et les sensibiliser à l'importance d'utiliser le français au travail et dans le service à la clientèle	CCMM (OQLF, SPL, Associations)
4. Diversifier les secteurs d'intervention des agents de francisation sur le territoire de la grande région de Montréal et dans certaines régions du Québec	CCMM (OQLF, SPL, Associations)
5. Tenir à jour et faire connaître le portail www.carrefourfrancisation.com	CCMM (MCC, MESS, E-Q, CPMT, S-Q, SPL, OQLF)

¹ 25 des mesures de la Stratégie 2008-2013 sont reconduites. Celles-ci ont été reformulées en 19 nouveaux libellés pour la Stratégie 2013-2015.
➤ 10 nouvelles mesures sont aussi proposées pour compléter la Stratégie 2013-2015.

Légende			
CCMM	Chambre de commerce du Montréal métropolitain	MCC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail	OQLF	Office québécois de la langue française
E-Q	Emploi-Québec	SPL	Secrétariat à la politique linguistique
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	S-Q	Services Québec

MESURES	RESPONSABLES
6. Maintenir le processus de francisation volontaire des petites entreprises de moins de 50 employés, de concert avec l'OQLF et avec la collaboration de l'équipe des agents de francisation	CCMM (OQLF, Associations)
7. Franciser davantage de personnes immigrantes en milieu de travail dans la région de Montréal en concluant des ententes pour faire la promotion des cours de français en milieu de travail, le démarchage, le recrutement d'entreprises et l'organisation de cours de français	MICC
8. Maintenir une offre diversifiée des modes et des lieux de formation en français afin de mieux répondre aux besoins des petites entreprises	E-Q
9. Faire connaître et tirer davantage parti du programme <i>Soutien régionalisé aux entreprises</i> et du programme <i>Soutien aux promoteurs collectifs</i> , offerts par la CPMT, pour favoriser la participation des petites entreprises aux cours de francisation	E-Q
10. Favoriser une meilleure intégration au marché du travail par le <i>Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIME)</i>	E-Q
11. Favoriser une meilleure intégration au marché du travail aux individus inscrits aux cours de francisation financés à l'aide de la <i>Mesure de formation de la main-d'œuvre, volet individus</i>	E-Q
12. Promouvoir davantage les services d'Emploi-Québec auprès des entreprises des régions de Montréal, de Laval et de la Montérégie	E-Q
13. Faire davantage connaître les services de francisation du MICC, particulièrement ceux liés au monde du travail	MICC
14. Rehausser le niveau de compétence en français des personnes immigrantes qui travaillent dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce de détail en élaborant et en offrant deux nouveaux cours de français adaptés aux besoins langagiers de ces personnes	MICC

Légende			
CCMM	Chambre de commerce du Montréal métropolitain	MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail	OQLF	Office québécois de la langue française
E-Q	Emploi-Québec	SPL	Secrétariat à la politique linguistique
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	S-O	Services Québec

MESURES	RESPONSABLES
15. Favoriser l'utilisation des services de francisation en ligne et des cours de français spécialisés liés aux domaines professionnels	MICC
16. Mettre à la disposition des citoyens et des entreprises qui se présentent au centre de services du 2050 De Bleury, tous les dépliants produits par le SPL	S-Q (SPL)

2

Souligner de façon explicite et publique la contribution des propriétaires de commerces qui francisent leurs entreprises

MESURES	RESPONSABLES
17. Mettre en valeur les retombées de certains projets émanant des associations subventionnées par l'entremise des programmes d'aide financière coordonnés par l'OQLF	OQLF (CCMM, Associations, Centrales syndicales)
18. Faire connaître, notamment par l'entremise d'Internet et des médias sociaux, les entreprises et les commerces qui offrent des services en français et utiliser ces moyens de communication pour mettre en valeur leurs réalisations	CCMM (Associations, SPL, OQLF)
19. Concevoir et rendre disponible une application pour les téléphones mobiles et les tablettes électroniques qui permettra aux citoyens de géolocaliser et de valoriser les entreprises et les commerces qui offrent des services en français	CCMM (Associations, SPL, OQLF)
20. Concevoir et diffuser un outil de reconnaissance pouvant être affiché par les commerces qui offrent des services en français (ex. : <i>J'ai le cœur au français</i>)	CCMM (Associations, SPL, OQLF)

MESURES	RESPONSABLES
21. Continuer à valoriser les efforts déployés par les petites entreprises en : - Maintenant, en partenariat avec la CCMM, dans le cadre du concours des Mérites du français, un mérite pour souligner l'excellence en matière de français au travail et dans le commerce destiné aux petites entreprises et en révisant au besoin les critères de dépôt de dossiers - Maintenant, en partenariat avec Action TI, dans le cadre du concours des Mérites du français, un mérite pour souligner l'excellence en matière de français dans les technologies de l'information destiné aux petites entreprises et en révisant au besoin les critères de dépôt de dossiers	OQLF (CCMM, Action TI)
22. Réaliser auprès des petites entreprises des activités de promotion pour les deux volets du concours des Mérites du français	OQLF (CCMM, Action TI)

3

Réaliser des activités de promotion du français qui soit axées sur la fierté de parler français et sur l'appartenance à la société québécoise

MESURES	RESPONSABLES
23. Accroître la concertation des ministères et organismes pour promouvoir l'utilisation du français dans les petits commerces de la grande région de Montréal	SPL (OQLF, MICC, Associations)
24. Accroître le partenariat avec les établissements universitaires et collégiaux de la grande région de Montréal afin que ces derniers : - Sensibilisent les étudiants non francophones à l'importance du français par des activités de promotion liées à son apprentissage et à son usage - Développent une stratégie Web axée sur la mise en relation entre employeurs et étudiants dans le but de pourvoir des postes qui requièrent l'usage du français - Incitent les étudiants francophones à agir comme ambassadeurs de la langue française dans leur milieu	SPL (OQLF, Établissements universitaires et collégiaux)

Renforcer l'engagement des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques pour le développement de l'usage du français et sa mise en valeur dans les entreprises et les commerces de moins de 50 employés

MESURES	RESPONSABLES
25. Assurer le maintien et le fonctionnement des structures administratives aptes à assurer la réalisation de la Stratégie commune: Comité directeur des orientations, Comité de suivi des activités et son Secrétariat	SPL

Optimiser la collaboration entre les partenaires du secteur public afin de mieux harmoniser et de mieux faire connaître l'offre gouvernementale en francisation

MESURES	RESPONSABLES
26. Assurer la concertation des intervenants en milieu de travail ainsi que l'harmonisation et la cohérence des actions et des services au bénéfice des travailleurs immigrants en emploi notamment par le Comité Francisation en milieu de travail mis en place par le MESS, la CPMT, E-Q et le MICC	MICC
27. Assurer le fonctionnement du comité interministériel des partenaires gouvernementaux	SPL

Légende

CCMM	Chambre de commerce du Montréal métropolitain	MICC	Ministère de l'immigration et des Communautés culturelles
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail	OOLF	Office québécois de la langue française
E-Q	Emploi-Québec	SPL	Secrétariat à la politique linguistique
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	S-Q	Services Québec

MESURES	RESPONSABLES
28. Prendre appui sur les indicateurs des partenaires de la Stratégie afin de mieux mesurer l'atteinte des objectifs	SPL (OQLF, MICC, E-Q, CCMM)
29. Se doter de mécanismes de reddition de comptes aptes à évaluer la réalisation des mesures de la Stratégie	SPL (OQLF, MICC, E-Q, CCMM)

Légende

CCMM	Chambre de commerce du Montréal métropolitain	MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail	OQLF	Office québécois de la langue française
E-Q	Emploi-Québec	SPL	Secrétariat à la politique linguistique
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	S-Q	Services Québec

ANNEXE 7

STRATÉGIE COMMUNE
D'INTERVENTION
POUR MONTRÉAL
2008-2013

Le
français,
notre
affaire

à tous

FAITS SAILLANTS

Février 2015

Le bilan final de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 – Faits saillants est l'œuvre collective de l'ensemble des partenaires de cette Stratégie et a été réalisé sous la coordination du Secrétariat à la politique linguistique.

Le bilan final de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 – Faits saillants peut être consulté dans le site WWW.SPL.GOUV.QC.CA

Rédaction épiciène :
Ce bilan a été rédigé en recourant à des termes et à des expressions neutres qui se rapportent à la fois aux genres féminin et masculin. Lorsque cela se révèle nécessaire, le féminin accompagne le masculin pour assurer une rédaction inclusive.

Dépôt légal – 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-72372-1 (PDF)

© Gouvernement du Québec – 2015
Tous droits réservés pour tous pays

SOMMAIRE DES FAITS SAILLANTS DU BILAN DE LA STRATÉGIE COMMUNE D'INTERVENTION POUR MONTRÉAL 2008-2013

1. Mise en place d'une formule d'accompagnement des petites entreprises dans une démarche de francisation volontaire.
2. Au 31 octobre 2013, 444 entreprises ont obtenu une attestation de conformité à la Charte de la langue française et 541 autres avaient amorcé un processus de francisation volontaire, soit 13,9 % des 7103 entreprises visitées entre octobre 2011 et octobre 2013.
3. 12 852 inscriptions aux nouveaux cours de français offerts par Emploi-Québec et la Commission des partenaires du marché du travail.
4. Augmentation de la fréquentation aux cours de français déjà offerts par le secteur public et ses partenaires :
 - plus de 500 participants chaque année aux cours de français en milieu de travail du MIDI et une augmentation annuelle constante des inscriptions aux cours de français en ligne que le MIDI offre (5 537 inscriptions en 2012-2013);
 - 11 311 travailleurs inscrits aux cours de français soutenus par E-Q et la CPMT depuis 2009-2010;
 - 582 460 recours à la banque d'exercices en ligne (MIDI);
 - 24 291 inscriptions aux cours de français en ligne pour les immigrants à l'étranger et au Québec;
 - 13 840 participants aux programmes de soutien à la formation d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail, soit en moyenne 412 participants par mois en 2013-2014 contre 220 en 2008-2009;
 - 5 621 participants au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME).
5. Mise en place de deux services additionnels, par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, pour assurer une offre de service en francisation souple et diversifiée à l'intention des individus et des petites entreprises :
 - 1 323 remboursements de cours de français suivis à l'étranger;
 - 2 014 inscriptions aux nouveaux cours de français spécialisés dans les domaines de la santé, du génie et de l'administration;
6. Mise en place du guichet unique d'information Carrefour francisation pour renseigner les entreprises et les individus sur les divers outils et mesures d'aide financière à leur disposition. Depuis sa création en décembre 2010 jusqu'au 31 octobre 2013, 55 046 visites.
7. Activités réalisées et outils développés par les divers partenaires pour promouvoir l'utilisation du français :
 - activités de sensibilisation et d'éducation des centrales syndicales (FTQ, CSN et CSD);
 - outil commun et uniforme d'évaluation des compétences en français;
 - site Internet languedutravail.com;
 - projet de l'Université Concordia, à l'intention des étudiants universitaires non francophones;
 - campagne de promotion de l'impératif français;
 - guides terminologiques (lexiques spécialisés).

Table des matières

1. INTRODUCTION 5

2. LES FONDEMENTS DE LA STRATÉGIE COMMUNE 5

3. LES PARTENAIRES DE LA STRATÉGIE COMMUNE.....6

4. LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE COMMUNE 7

5. LE BILAN DE LA STRATÉGIE COMMUNE.....8

 UN CONTEXTE PARTICULIER 8

 LES FAITS SAILLANTS 8

 LE BILAN D'ENSEMBLE.....11

6. UN AVENIR POUR LA STRATÉGIE COMMUNE 15

ANNEXES.....16

 LES MESURES DE LA STRATÉGIE COMMUNE.....17

 LA MISE À JOUR DES MESURES DE LA STRATÉGIE COMMUNE.....20

 OBJECTIF 1 : MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DES TRAVAILLEURS PAR UNE OFFRE SOUPLE ET DIVERSIFIÉE DES MOYENS DE FRANCISATION 21

 OBJECTIF 2 : .. RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI SOUHAITENT MIEUX S'INTÉGRER AU MARCHÉ DU TRAVAIL 35

 OBJECTIF 4 : FAIRE UNE PROMOTION DU FRANÇAIS AXÉE SUR LA FIERTÉ 41

 OBJECTIF 5 : FACILITER L'ACCÈS À L'OFFRE GOUVERNEMENTALE EN FRANCISATION PAR UN GUICHET UNIQUE 42

1. INTRODUCTION

Le bilan de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013, produit en juin 2013 présentait de façon détaillée les résultats constatés au 31 mars 2013 relativement aux mesures ayant constitué la Stratégie commune. Quant au présent rapport, il fait état, d'une part, des faits saillants à retenir de la réalisation de la Stratégie commune et présente, d'autre part, les résultats à jour obtenus à la date officielle du terme de celle-ci, à savoir le 31 octobre 2013.

Après un bref rappel des fondements de la Stratégie commune, du contexte particulier de la région de Montréal en ce qui a trait à l'usage du français, des objectifs retenus pour la Stratégie commune et des principaux partenaires qui y ont été associés, le rapport propose un bilan d'ensemble indiquant au regard de chacun des objectifs, les faits saillants des activités qu'ont réalisées les divers partenaires.

En annexe du rapport, les données à jour sur les résultats des diverses mesures de la Stratégie commune sont présentées dans une série de tableaux de même facture visuelle que ceux qui figurent dans le rapport publié en juin 2013. Dans certains cas, les tableaux s'accompagnent d'un histogramme mettant en relief des données plus significatives. Il est à noter que seuls les résultats quantitatifs des mesures qui étaient toujours en cours dans la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 octobre 2013 ont fait l'objet d'une mise à jour. Il faut donc se reporter au bilan produit en juin 2013 pour voir les résultats des autres mesures qui avaient été réalisées en date du 31 mars 2013.

La séquence de présentation des résultats mis à jour des diverses mesures s'établit comme suit : pour chacun des objectifs de la Stratégie commune 2008-2013, nous avons regroupé les mesures s'y rapportant en fonction du partenaire qui en était responsable.

2. LES FONDEMENTS DE LA STRATÉGIE COMMUNE

Un portrait actualisé de la situation linguistique des entreprises de 11 à 49 employés, publié en août 2008 par l'Office québécois de la langue française (OQLF), révèle que dans les petites entreprises l'utilisation du français est davantage jumelée à celle de l'anglais dans la région de Montréal qu'ailleurs au Québec. Qui plus est, un sondage réalisé par Léger Marketing en septembre 2008 fait ressortir des lacunes en ce qui concerne l'accueil en français dans les commerces, particulièrement les boutiques, les restaurants et les magasins d'alimentation de Montréal de même que dans les entreprises de service de l'ouest de l'île de Montréal.

Rappelons que depuis son adoption en 1977, la Charte de la langue française s'applique au Québec à l'ensemble des entreprises et des commerces pour ce qui est de la langue d'affichage et du commerce. Cependant, les entreprises de moins de cinquante employés n'ont pas l'obligation d'obtenir un certificat de francisation attestant notamment que le français est aussi la langue normale du travail dans leurs établissements. Or, c'est justement dans ces petites entreprises et petits commerces que l'usage du français est perçu comme étant généralement plus déficient, particulièrement comme langue d'accueil et langue d'affichage, mais aussi comme langue du travail. En vue d'améliorer la place du français dans la grande région de Montréal, il allait donc de soi de s'intéresser plus précisément aux entreprises de moins de cinquante employés, d'autant plus que bon nombre de ces entreprises ont été mises sur pied et sont exploitées par des personnes immigrantes non francophones.

Le 10 octobre 2008, à l'issue du Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques, le gouvernement du Québec et un comité de gens d'affaires et de partenaires, présidé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), ont signé une entente intitulée *Le français, notre affaire à tous – Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013*, un projet unique, porté par un

ensemble de partenaires engagés. Le but premier de la Stratégie commune était de renforcer la place du français dans les commerces et les milieux de travail montréalais.

3. LES PARTENAIRES DE LA STRATÉGIE COMMUNE

La CCMM, du fait de sa mission, se préoccupe de la croissance économique de la région de Montréal, croissance qui va de pair avec le développement d'une main-d'œuvre performante et qualifiée. Ainsi, la CCMM considère l'usage du français comme un atout vital pour la métropole et l'économie. Il contribue directement au succès des entreprises, et leur permet d'accéder à un plus grand bassin de main-d'œuvre, d'élargir leur clientèle, d'améliorer leur productivité et d'offrir un meilleur service.

Convaincue de l'importance de la langue française comme assise de la société québécoise, la CCMM reconnaît pleinement la nécessité d'en assurer la pérennité dans un environnement nord-américain très majoritairement anglophone et dans un contexte de mondialisation accélérée. Dans cette optique, il est naturel que des mesures concrètes soient prises en vue de promouvoir et de renforcer le caractère français de Montréal et de veiller à la santé du français dans les entreprises montréalaises.

Jusqu'en 2008, l'OQLF a plus généralement déployé ses efforts et ses ressources dans les entreprises de plus de cinquante employés, lesquelles ont l'obligation d'obtenir un certificat de francisation. Dans le cas des entreprises et des commerces de plus petite taille, les interventions de l'OQLF consistaient surtout à donner suite à des plaintes de citoyens, généralement liées à la langue d'affichage ou à la langue d'accueil. Dans le cadre de la Stratégie commune, l'OQLF a développé une offre de service mieux adaptés aux entreprises de cinquante employés et moins désirant généraliser l'usage du français à l'ensemble de leurs activités.

Par ailleurs, il est bon de rappeler qu'au Québec d'autres ministères et organismes gouvernementaux soutiennent, comme par le passé, la francisation des personnes, particulièrement des personnes immigrantes. C'est bien évidemment le cas du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), qui développe depuis nombre d'années une panoplie de programmes et d'outils visant à soutenir l'apprentissage du français par les immigrants non francophones pour faciliter leur intégration au marché du travail et, de façon plus générale, dans la société québécoise.

De son côté, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), en plus de franciser les enfants issus de l'immigration dans ses écoles primaires et secondaires conformément à sa mission, a mis au point une offre de cours de français langue seconde pour les adultes non francophones. Ces cours se donnent dans ses divers réseaux, particulièrement dans les écoles secondaires et les centres de formation professionnelle. Par ailleurs, les réseaux collégial et universitaire québécois offrent aussi des cours de français langue seconde à divers types de clientèles, notamment aux personnes désireuses d'améliorer leur maîtrise de la langue française dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Pour sa part, en vue de soutenir le développement des compétences des personnes immigrantes en emploi, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), principalement par l'intermédiaire d'Emploi-Québec (E-Q) et en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), a lui aussi mis en œuvre un ensemble de mesures financières visant à soutenir la francisation des milieux de travail.

Enfin, trois grandes centrales syndicales québécoises, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et la Confédération des syndicats démocratiques (CSD), ont fait de l'usage du français dans les milieux de travail un cheval de bataille important. À cet égard, elles se sont plus particulièrement appliquées à soutenir et à outiller les comités de francisation présents dans les entreprises de cinquante employés et plus.

Il est important de préciser qu'avant la mise en œuvre de la Stratégie commune, tous ces ministères et organismes travaillaient chacun dans sa sphère d'intervention. Qui plus est, la multiplicité des programmes et des mesures rendait très difficile pour les citoyens et les entreprises le repérage de l'outil susceptible de répondre à leurs besoins en matière de francisation.

Les principaux partenaires engagés dans la réalisation des mesures de la Stratégie commune étaient :

- la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM);
- une quinzaine d'autres associations de gens d'affaires et d'organisations sectorielles actives dans la grande région de Montréal;
- trois grandes centrales syndicales;
- les trois commissions scolaires francophones de l'île de Montréal;
- cinq institutions universitaires présentes sur le territoire montréalais, dont deux institutions anglophones;
- la Commission des partenaires du marché du travail;
- les directions régionales Emploi-Québec Île de Montréal, Montérégie et Laval;
- une douzaine d'autres ministères et organismes gouvernementaux engagés dans des activités de francisation ou encore dans l'application de la Charte de la langue française.

4. LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE COMMUNE

C'est dans ce contexte qu'a été mise en place la Stratégie commune. Regroupant des partenaires tant des milieux d'affaires, syndicaux, associatifs, institutionnels que gouvernementaux, elle s'est donné pour cible d'améliorer la concertation des divers acteurs en matière de francisation des entreprises et des commerces et de faciliter l'accès aux programmes et aux outils susceptibles d'aider les commerces et les entreprises, particulièrement celles de moins de cinquante employés, à se franciser.

Rappelons les objectifs qu'ont retenus les partenaires de la Stratégie commune :

1. Mieux répondre aux besoins des entreprises et des travailleurs par une offre souple et diversifiée;
2. Renforcer l'accompagnement des personnes qui souhaitent mieux s'intégrer au marché du travail;
3. Célébrer la contribution des leaders en matière de francisation dans les petites entreprises;
4. Faire une promotion du français axée sur la fierté;
5. Faciliter l'accès à l'offre gouvernementale en francisation par un guichet unique;
6. Prévoir un mécanisme de suivi efficace.

Au terme de la Stratégie commune, le 31 octobre 2013, les partenaires ont pu constater que la quarantaine de mesures mises de l'avant avaient porté des fruits et que des progrès avaient été réalisés en matière de francisation des petites entreprises et des petits commerces dans la grande région de Montréal. Le bilan qui suit en présente les faits saillants.

5. LE BILAN DE LA STRATÉGIE COMMUNE

Au lancement de la Stratégie commune en octobre 2008, les partenaires pouvaient compter sur une diversité de moyens efficaces pour soutenir la francisation des personnes, particulièrement des personnes immigrantes qui souhaitaient intégrer le marché du travail. Le MIDI proposait déjà plusieurs formules de cours de français en entreprise, en classe et en ligne. De plus, le MELS offrait lui aussi des cours de français langue seconde dans les établissements de ses divers réseaux d'enseignement.

De son côté E-Q, en collaboration avec la CPMT, mettait de l'avant un programme de soutien à la formation des travailleurs en emploi. Par ailleurs, une partie des autres mesures d'E-Q visait à soutenir les entreprises désireuses de mieux former leurs employés alors qu'une autre s'adressait surtout aux individus. Ce soutien prenait la forme soit d'allocations de remplacement du revenu durant la période de formation, soit d'achat de formations auprès de divers établissements d'enseignement, d'où leur gratuité.

UN CONTEXTE PARTICULIER

Le contexte entourant la mise en place de la Stratégie commune à l'égard de l'utilisation des programmes et des mesures disponibles se résume comme suit :

- le peu de valeur accordé à la francisation dans certains milieux, la Charte de la langue française étant perçue comme une entrave à la liberté d'entreprise et de commerce plutôt qu'un atout susceptible de favoriser le développement et le succès des entreprises;
- la méconnaissance et le peu d'intérêt à l'égard de la francisation des entreprises de moins de cinquante employés qui ne sont pas obligées d'obtenir un certificat de francisation et leur réticence à demander l'aide du personnel de l'administration publique en cette matière;
- la difficulté à accéder facilement à de l'information complète sur la diversité des programmes et mesures disponibles;
- la volonté de l'administration publique de maximiser ses services de francisation et de mieux les adapter aux besoins et contraintes des entreprises et des travailleurs, en portant une attention particulière aux entreprises de petite taille et à leurs réalités.

LES FAITS SAILLANTS

Au terme de la Stratégie commune 2008-2013, les efforts qu'ont déployés les différents partenaires ont généré les résultats suivants au regard des six objectifs retenus.

1. **Mieux répondre aux besoins des entreprises et des travailleurs par une offre souple et diversifiée**
 - L'instauration par l'OQLF, en collaboration avec le SPL, d'un processus de francisation volontaire menant à l'obtention d'une attestation de conformité à la Charte de la langue française, adapté à la réalité des entreprises de petite taille; depuis la mise en œuvre de ce processus en 2011, 444 petites entreprises ont obtenu cette attestation et au terme de la Stratégie commune le 31 octobre 2013, 541 autres petites entreprises s'étaient engagées dans le processus, la grande majorité avec le soutien d'un agent de francisation;
 - La mise sur pied, soutenue par l'OQLF et encadrée par la CCMM, d'une équipe d'agents de francisation chargés, d'une part, de faire du démarchage auprès des petites entreprises

et des petits commerces pour les informer sur leurs droits et devoirs en matière d'usage du français et, d'autre part, de les accompagner dans une démarche de francisation volontaire menant à l'obtention d'une attestation de conformité à certaines dispositions de la Charte de la langue française;

- La modulation et l'adaptation de l'offre de services en francisation des partenaires gouvernementaux en fonction des besoins et des contraintes des personnes et des petites entreprises notamment :
 - ✓ le déploiement par le MIDI de ses services d'apprentissage du français en ligne et la mise en œuvre de cours spécialisés et d'autres, de niveau avancé, dorénavant offerts suivant cette formule,
 - ✓ la conception par le MIDI de cours de français spécialisés (en classe, en ligne) destinés aux personnes désireuses d'intégrer des ordres professionnels dans les domaines de la santé, de l'ingénierie, de l'administration, du droit et des affaires,
 - ✓ le développement par le MIDI et E-Q, en collaboration avec l'équipe d'agents de francisation, de formules souples d'apprentissage à proximité des entreprises pour permettre la formation en français des travailleurs tout en tenant compte des contraintes de leurs employeurs;
- La mise en place par l'OQLF du Programme de soutien à la francisation des PME par les technologies de l'information et des communications (TIC) ouvert aussi aux entreprises de moins de cinquante employés;
- Avec l'aide financière de l'OQLF, le développement par divers milieux d'affaires, syndicaux et associatifs d'outils destinés à aider leurs membres à atteindre plus facilement leurs objectifs de francisation (comme le portail www.languedutravail.com lancé par le milieu syndical en vue de soutenir les comités de francisation des entreprises de plusieurs secteurs d'activité).

2. Renforcer l'accompagnement des personnes qui souhaitent mieux s'intégrer au marché du travail

- Le déploiement dans la grande région de Montréal des interventions d'E-Q relatives à la Stratégie commune, les directions régionales de Laval et de la Montérégie étant dorénavant associées à la direction régionale de Montréal pour une plus grande cohérence d'action;
- Le développement par E-Q en collaboration avec la CPMT, d'un programme d'aide financière pour des projets de francisation destinés à répondre aux besoins grandissants des entreprises de la grande région de Montréal à cet égard;
- La collaboration d'E-Q avec l'équipe d'agents de francisation pour l'organisation des cours de français langue seconde destinés aux employés des petites entreprises;
- Le développement d'un outil commun d'évaluation des compétences en français dorénavant utilisé par le MIDI et le MELS pour faciliter la reconnaissance des acquis dans l'un ou l'autre des réseaux de formation;
- La mise sur pied par le MIDI de cours de français avancé pour les personnes désireuses de mieux progresser sur le marché du travail;
- La poursuite, par le MIDI, du développement de ses partenariats à l'étranger pour permettre aux candidats à l'immigration, détenteurs d'un certificat de sélection (CSQ) de

suivre des cours français avant même leur arrivée au Québec puis d'être remboursés du coût de la formation suivie auprès des partenaires, principalement des Alliances françaises, une fois qu'ils ont immigré.

3. Célébrer la contribution des leaders en matière de francisation dans les petites entreprises

- L'établissement par l'OQLF de nouveaux *Mérites du français* destinés aux petites entreprises pour récompenser l'excellence dans l'usage du français au travail et dans le commerce d'une part et l'usage du français dans les technologies de l'information d'autre part.

4. Faire une promotion du français axée sur la fierté

- La mise en place par l'OQLF du Programme de soutien aux associations et organismes pour la promotion de la francisation dans les entreprises et le maintien du Programme de soutien à la francisation pour les centrales syndicales, visant à soutenir l'engagement des milieux d'affaires, syndicaux et associatifs partenaires de la Stratégie commune dans la promotion de l'usage du français;
- Le développement par le SPL, en collaboration avec l'OQLF, d'un partenariat avec des institutions universitaires montréalaises pour les aider à mettre en place elles-mêmes des activités de sensibilisation de promotion et d'apprentissage du français destinées à leurs étudiants non francophones;
- L'attribution par l'OQLF d'attestations de conformité à certaines dispositions de la Charte de la langue française aux petites entreprises ayant réussi un processus de francisation volontaire;
- La diffusion par la CCMM dans son portail www.carrefourfrancisation.com de témoignages d'entrepreneurs ayant réussi la francisation volontaire de leurs entreprises et d'outils promotionnels pour la francisation.

5. Faciliter l'accès à l'offre gouvernementale en francisation par un guichet unique

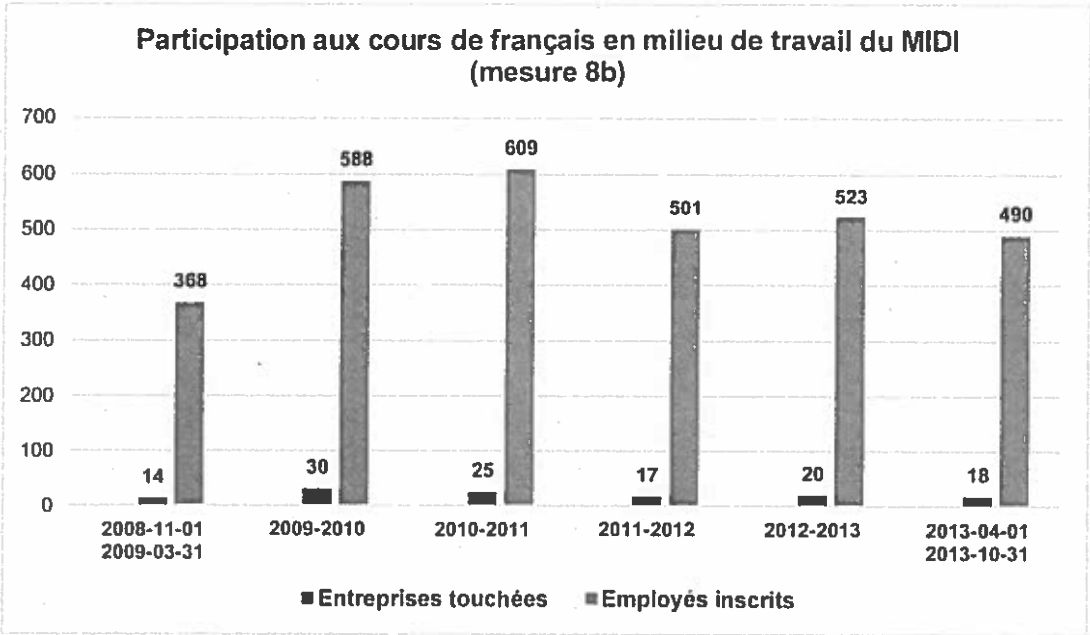
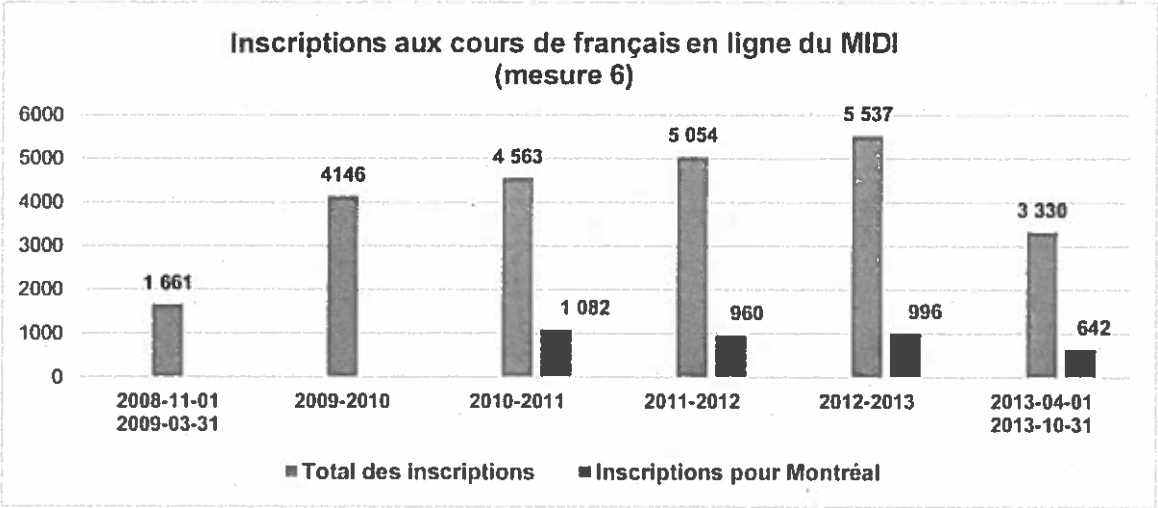
- La mise sur pied par la CCMM en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux et avec l'aide financière de l'OQLF du portail www.carrefourfrancisation.com, destiné aux entreprises. Ce portail regroupe l'information relative à l'offre gouvernementale en francisation et propose des outils pratiques permettant d'établir le diagnostic de la situation linguistique de l'entreprise et de déterminer ses besoins en matière de francisation.

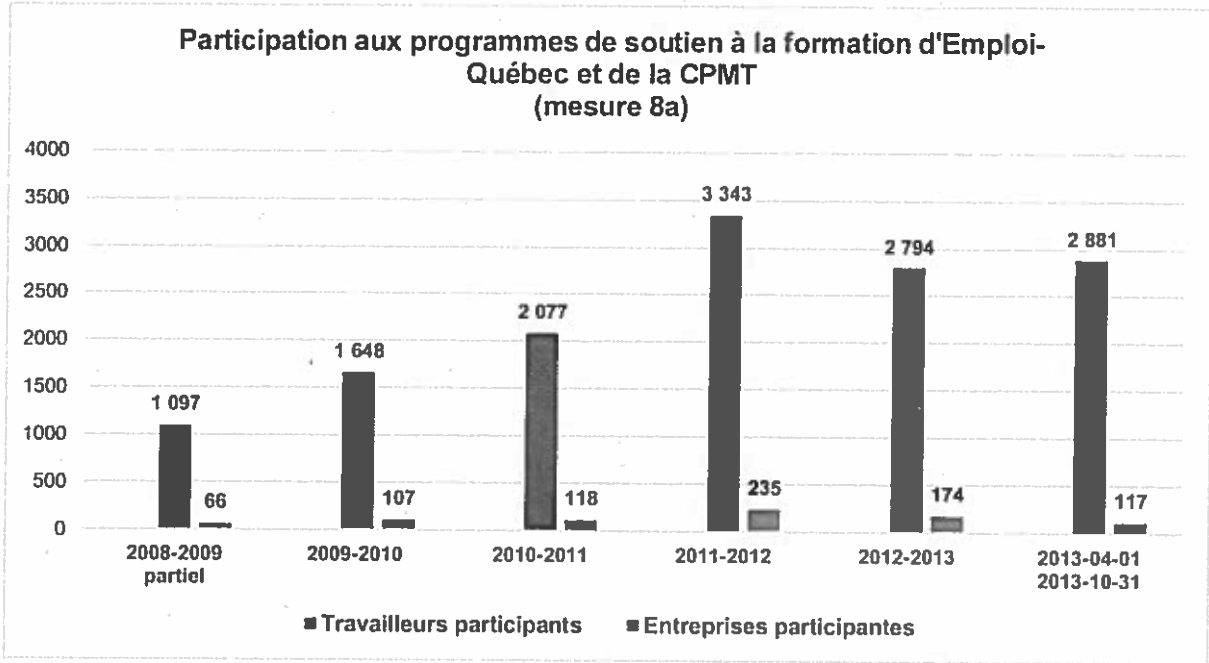
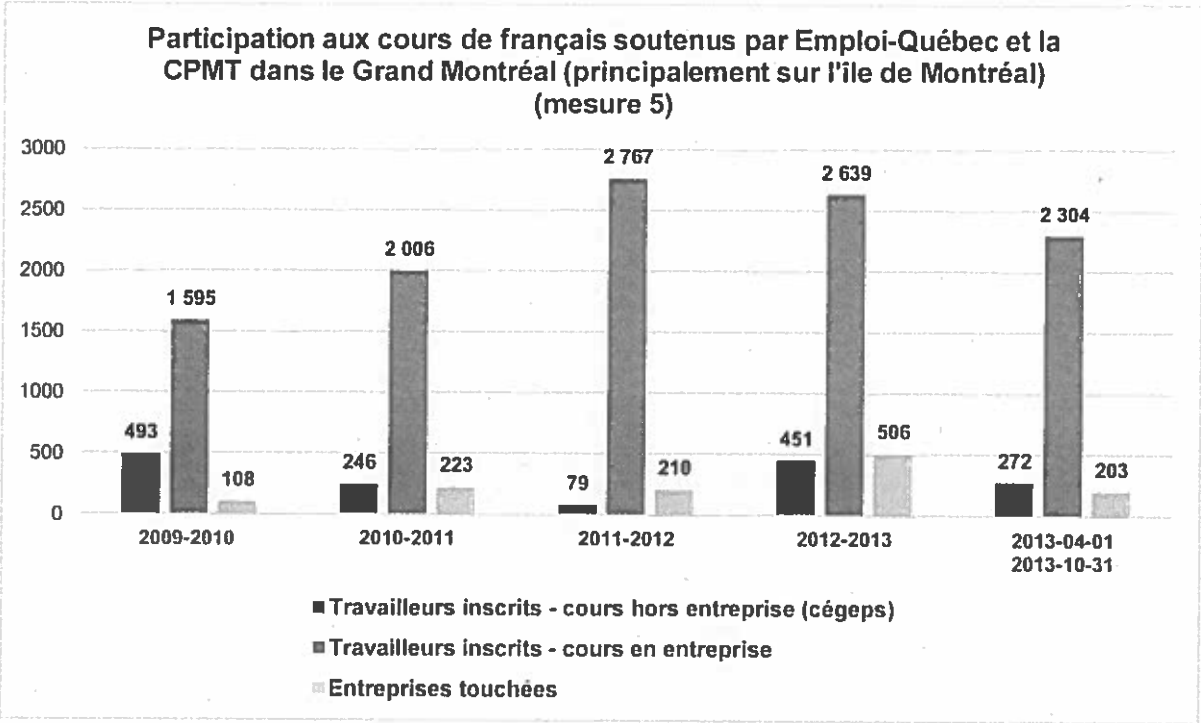
6. Prévoir un mécanisme de suivi efficace

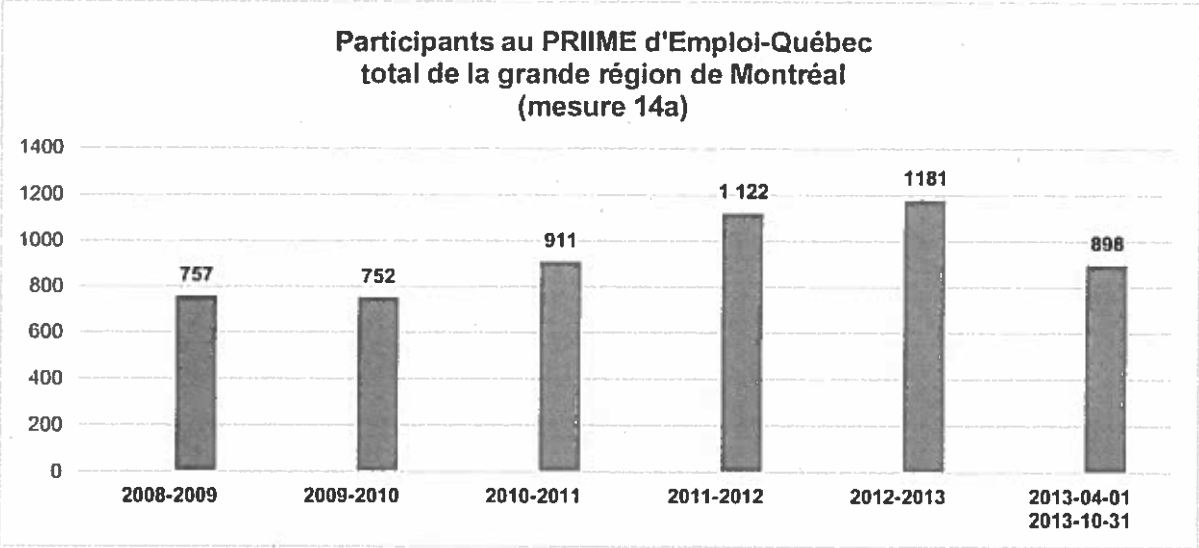
- La mise en place par le MIDI d'un comité assurant la concertation et la cohérence des interventions des divers partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux en matière de francisation;
- La mise en place par le SPL d'un comité directeur des orientations et d'un comité de suivi des activités réunissant des représentants des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux en vue de constituer une structure allégée de gestion de la Stratégie commune.

LE BILAN D'ENSEMBLE

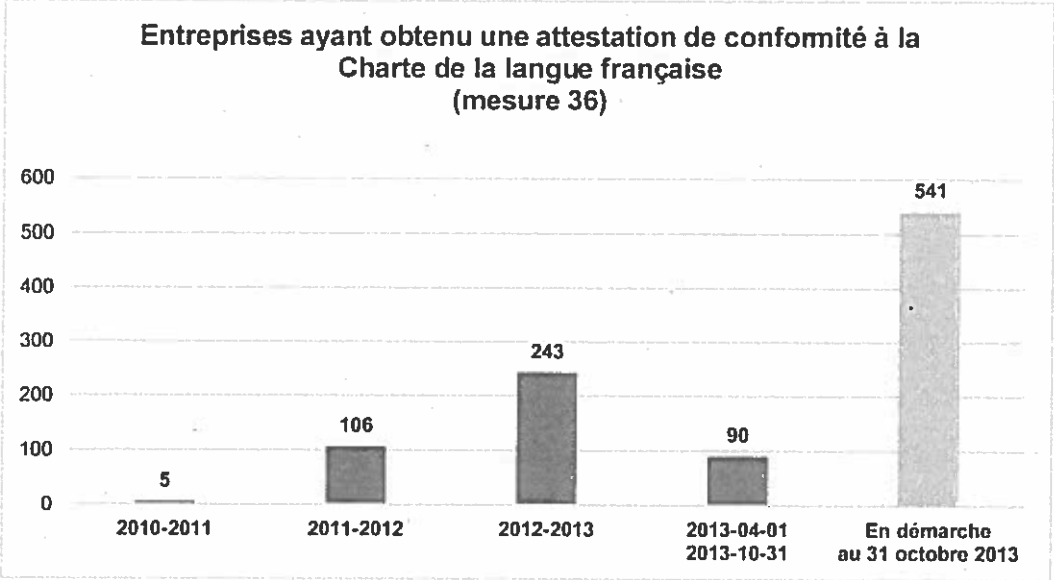
- Il ressort des activités réalisées de 2008 à 2013 qu'une meilleure harmonisation des interventions menées par l'ensemble des partenaires en francisation a eu pour effet d'accroître l'utilisation de plusieurs des outils et programmes destinés aux entreprises et aux personnes, d'où l'augmentation de la clientèle, tant dans les programmes de francisation du MIDI que pour les mesures d'aide d'E-Q, ce qu'illustrent les graphiques suivants :





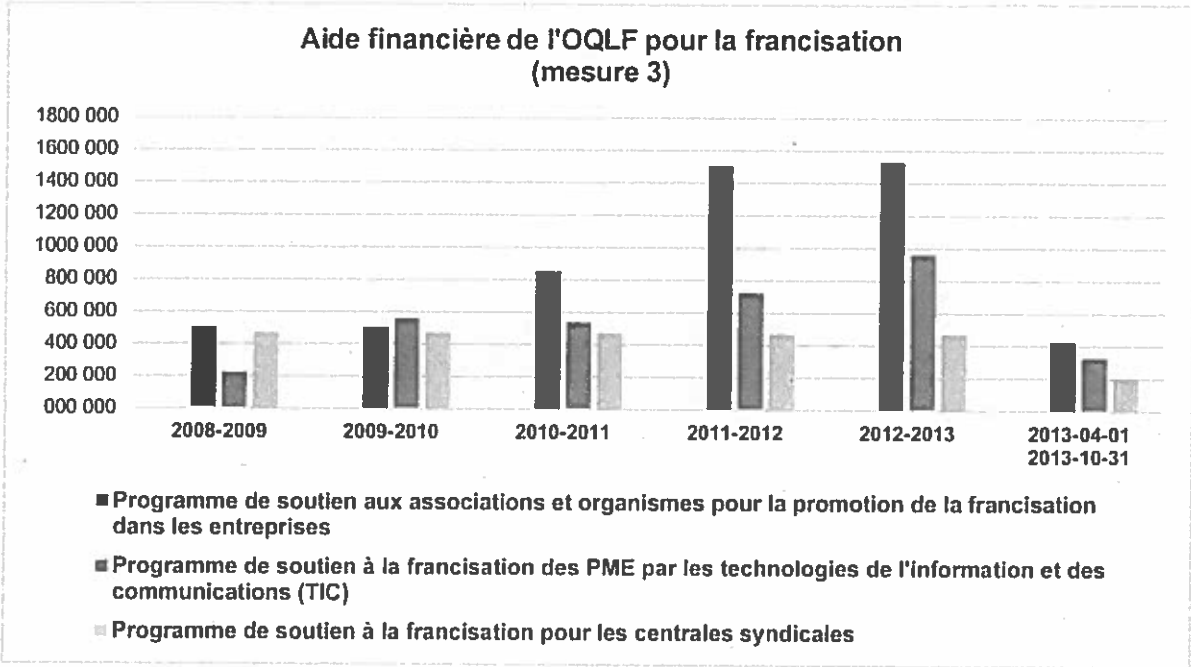


➤ Au cœur de cette concertation il faut noter tout particulièrement la mise en place par l'OQLF, en 2011, en collaboration avec le SPL, d'un processus de francisation volontaire menant à l'obtention d'une attestation de conformité à la Charte de la langue française, adapté à la réalité des entreprises de moins de cinquante employés. Sur une période de deux ans (de novembre 2011 à novembre 2013) ce processus a permis à près de 1 000 petites entreprises d'amorcer sinon de terminer leur francisation volontaire, la très grande majorité d'entre elles ayant bénéficié de l'accompagnement d'un agent de francisation de l'équipe coordonnée par la CCMM et d'un conseiller en francisation de l'OQLF.

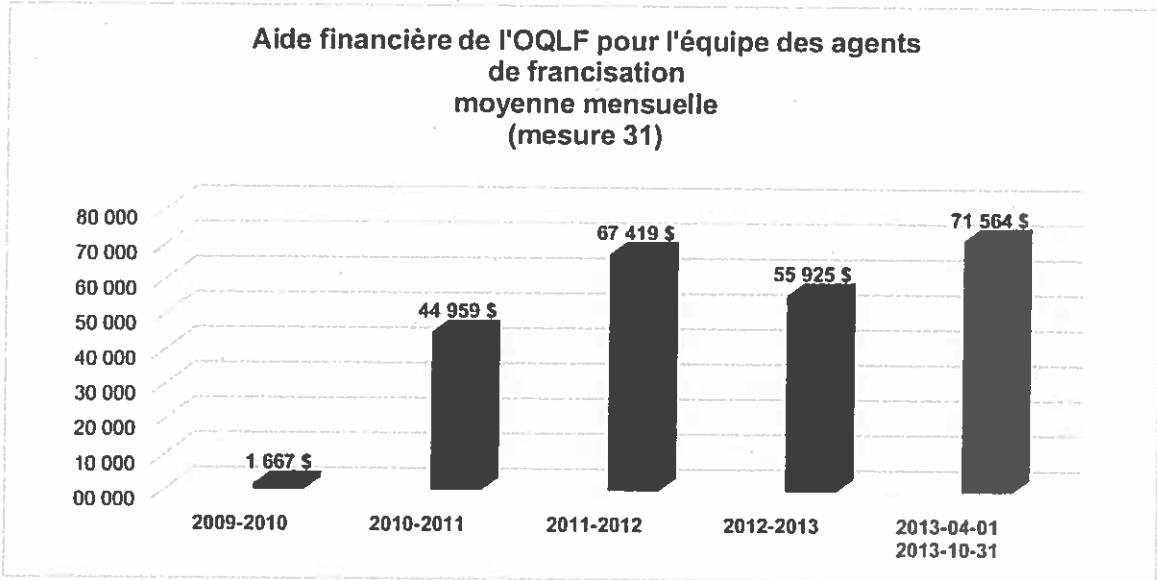


➤ Par ailleurs, le tremplin sur lequel a pu, sans conteste, s'appuyer la Stratégie commune a été la disponibilité à l'OQLF de trois importants programmes d'aide financière (voir la mesure 3), qui ont permis de soutenir les milieux d'affaires, syndicaux et associatifs dans leurs interventions auprès des entreprises et des commerces et d'aider directement les entreprises dans leurs efforts de francisation volontaire. Au cours de la période de cinq ans qu'a duré la Stratégie commune, l'OQLF a investi au total 11 235 509 \$ dans ces trois programmes, à savoir 5 316 199 \$ dans le

Programme de soutien aux associations et organismes pour la promotion de la francisation dans les entreprises, 3 336 497 \$ dans le Programme de soutien à la francisation des PME par les technologies de l'information et des communications (TIC) et 2 582 813 \$ dans le Programme de soutien à la francisation pour les centrales syndicales.



Les programmes de l'OQLF ont permis la mise en place de nombreuses initiatives, les plus remarquables étant la création du Carrefour francisation et la formation d'une équipe d'agents de francisation responsables du démarchage auprès des petites entreprises, qui ont accompagné celles-ci dans leur démarche volontaire de francisation. L'investissement de l'OQLF à cet égard s'est accru constamment au cours des cinq années qu'a duré la Stratégie commune.



- Il est aussi important de souligner les nouveaux investissements faits par le MIDI pour le développement de son offre de service en francisation, particulièrement pour les cours de français en ligne (mesure 6), les cours de français spécialisés (mesure 7), les cours de français de niveau avancé (mesure 12) et le soutien à l'apprentissage du français par les candidats à l'immigration avant leur arrivée au Québec (mesure 9). Ces nouveaux investissements en francisation totalisent plus de 19 M\$.
- Pour sa part, E-Q en partenariat avec la CPMT a aussi investi des sommes très importantes dans le soutien à la francisation, surtout dans des programmes qui existaient déjà bien avant 2008, mais dont la popularité a été favorisée par l'intervention des agents de francisation sur le terrain. C'est ce que montrent les graphiques présentés précédemment au regard des mesures 5 et 8a. Les sommes consacrées à la francisation des milieux de travail s'élevaient à 24,6 M\$ pour la période se terminant le 31 octobre 2013.
- Enfin, il faut aussi souligner l'apport important du SPL qui était notamment responsable de la coordination et du suivi des activités des partenaires de la Stratégie commune. Plus modeste sur le plan de l'argent investi, cet apport de l'ordre de 2 M\$ a servi particulièrement à la promotion de la Stratégie commune (mesure 19), au soutien des initiatives des institutions universitaires en matière de francisation (mesure 32) et au soutien administratif des partenaires (mesures 28, 29 et 30).

6. UN AVENIR POUR LA STRATÉGIE COMMUNE

L'un des acquis les plus importants de la Stratégie commune 2008-2013 demeure la mobilisation concertée du milieu des affaires, des associations syndicales et autres, du monde de l'éducation et de l'administration publique en vue de promouvoir et de renforcer la place du français dans les entreprises, notamment dans celles de petite taille, et la volonté affirmée, unanimement partagée, de consolider l'utilisation du français à Montréal. En ciblant particulièrement les entreprises de moins de cinquante employés, les partenaires de la Stratégie commune reconnaissent que ces établissements constituaient à Montréal un carrefour unique où convergeaient deux forces majeures d'intégration des talents à la société québécoise : le travail et la langue.

Il n'en demeure pas moins que tous les acquis réalisés dans le cadre de la Stratégie commune demeurent fragiles. La pérennité du fait français au Québec demeure un enjeu, particulièrement dans la grande région de Montréal qui est le lieu d'établissement de la grande majorité des personnes immigrantes et le lieu de concentration principal des citoyens non francophones. C'est sans doute ce qui a amené la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, de concert avec ses divers partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux, à reconduire pour encore deux années une Stratégie commune en francisation des petites entreprises qui a été dévoilée le 18 novembre 2013.

Cette nouvelle Stratégie commune 2013-2015, en plus de poursuivre les objectifs de la précédente, en comporte deux nouveaux :

- renforcer le soutien et l'accompagnement en francisation auprès des propriétaires de petites entreprises et de petits commerces;
- renforcer l'engagement des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques pour le développement de l'usage du français et de sa mise en valeur dans les entreprises de moins de cinquante employés.

ANNEXES

LES MESURES DE LA STRATÉGIE COMMUNE (PLAN INITIAL ET NOUVELLES MESURES)

**MISE À JOUR AU 31 OCTOBRE 2013
DES RÉSULTATS DES MESURES
DE LA STRATÉGIE COMMUNE D'INTERVENTION 2008-2013**

LES MESURES DE LA STRATÉGIE COMMUNE
(PLAN INITIAL ET NOUVELLES MESURES)

Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013

MESURES INITIALES		RÉALISÉES	EN CONTINU	ABANDONNÉES
1.	Conclure de nouvelles ententes pour la francisation dans le cadre du programme de francisation des milieux de travail (MIDI) : ententes conclues ou à conclure avec la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du textile du Québec, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la Confédération des syndicats nationaux, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des plastiques et des composites et Emploi-Québec.		♦	
2.	Mettre en œuvre un nouveau programme de soutien à la promotion des programmes gouvernementaux par les associations issues de communautés culturelles (MIDI).			♦
3.	Favoriser la francisation des milieux de travail par : - le nouveau Programme de soutien aux associations pour la promotion du français dans les petites entreprises (OQLF); - le nouveau Programme des associations partenaires pour la francisation des petites entreprises (OQLF); - le nouveau Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications (OQLF); - la poursuite de l'aide financière aux centrales syndicales pour la francisation (OQLF).		♦	
4.	Élaborer un programme de mentorat avec l'Association des retraités de l'enseignement du Québec pour la formation en français dans les entreprises (MFA).			♦
5.	Développer rapidement une offre diversifiée des modes et des lieux de formation en français afin de mieux répondre aux besoins des petites entreprises (MIDI, CPMT, MELS, EQ). Par exemple : formations regroupées sur les artères commerciales et dans les centres commerciaux.		♦	
6.	Mettre en œuvre le cours de français en ligne pour les immigrants à l'étranger et au Québec (MIDI).		♦	
7.	Concevoir de nouveaux cours de français spécialisés dans certains domaines : sciences infirmières, santé, génie, administration, etc. (MIDI).		♦	
8a.	Faire mieux connaître et tirer davantage parti du Programme de développement des compétences en entreprise et du Programme de l'intervention régionale 2008-2009 (CPMT);		♦	
8b.	Faire mieux connaître et tirer davantage parti des cours de français en milieu de travail (MIDI)		♦	

MESURES INITIALES		RÉALISÉES	EN CONTINU	ABANDONNÉES
8c.	Faire mieux connaître et tirer davantage parti du crédit d'impôt pour la francisation en milieu de travail (RQ, MIDI)		◆	
9.	Faciliter et soutenir l'apprentissage du français, avant même leur arrivée, des immigrants sélectionnés par le Québec (MIDI).		◆	
10.	Élargir le réseau de partenaires à l'étranger pour offrir davantage de cours de français avant l'arrivée au Québec (MIDI).		◆	
11.	Effectuer une enquête pour connaître les besoins spécifiques des clientèles immigrantes qui utilisent peu les services de francisation (MIDI).	◆		
12.	Démarrer rapidement l'offre de cours de français de niveau avancé pour les personnes immigrantes (MIDI).		◆	
13.	Ajouter un nouvel outil d'évaluation de la connaissance du français (MIDI).		◆	
14a.	Favoriser une meilleure intégration au marché du travail par le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (MESS).		◆	
14b.	Favoriser une meilleure intégration au marché du travail par la mesure de formation de la main-d'œuvre (volet individus et volet entreprises) (EQ).		◆	
15.	Élaborer un programme de parrainage en entreprise visant à jumeler un employé maîtrisant le français avec un employé en apprentissage (MIDI, EQ, OQLF).			◆
16.	Établir de nouveaux Mérites du français pour les petites entreprises (OQLF).	◆		
17.	Ajouter de nouvelles activités dans les petites entreprises dans le cadre de la Francofête (OQLF).	◆		
18.	Instaurer un sceau de qualité pour l'accueil en français dans les commerces et entreprises (par exemple, un autocollant à placer dans la vitrine) (OQLF).	◆		
19.	Renforcer la fierté d'utiliser le français par une vaste campagne gouvernementale de promotion (SCG, SPL).	◆		
20.	Envoyer une communication écrite officielle du gouvernement aux chefs d'entreprises de 11 à 49 employés (SPL, OQLF, MDEIE).	◆		
21.	Tenir une campagne de promotion « Faire des affaires en français » (OQLF).	◆		
22.	Conduire des actions de sensibilisation et d'information ciblées pour l'accueil et les services en français dans les commerces (OQLF).	◆		

MESURES INITIALES		RÉALISÉES	EN CONTINU	ABANDONNÉES
23.	Mieux faire connaître auprès des travailleurs et de leurs employeurs les dispositions de la Charte de la langue française touchant la langue de travail ainsi que les recours, dont la médiation, afin d'assurer le respect de ces dispositions (OQLF, MTRAV, partenaires socioéconomiques).	◆		
24.	Effectuer une promotion active des cours de français et de leur importance pour une intégration réussie (MIDI).		◆	
25.	Mener une campagne en français et en d'autres langues pour mieux faire connaître l'ensemble des programmes gouvernementaux touchant la francisation et pour rejoindre toutes les clientèles potentielles (ministères concernés).	◆		
26.	Travailler avec tous les partenaires, y compris ceux du milieu de l'éducation, pour la création d'ici la fin de 2009 d'un guichet unique (service sur mesure) de l'offre gouvernementale en francisation (formation, nouvelles technologies, processus de francisation, programmes, etc.) pour accompagner et soutenir les entreprises (SPL, OQLF, MIDI, MELS, EQ, MESS, SQ).		◆	
27a.	Améliorer l'actuel portail gouvernemental (SQ).	◆		
27b.	Améliorer l'accès des entreprises aux services d'Emploi-Québec dans la région de Montréal (EQ).		◆	
27c.	Améliorer l'harmonisation de l'offre de service en francisation (MIDI, MELS, EQ).		◆	
28.	Mettre sur pied un secrétariat pour le Comité directeur des orientations et pour le Comité de suivi des activités (SPL).	◆		
29.	Mettre sur pied un Comité directeur des orientations (SPL).	◆		
30.	Mettre sur pied un Comité de suivi des activités (SPL).	◆		

NOUVELLES MESURES		RÉALISÉES	EN CONTINU	ABANDONNÉES
31.	Mise sur pied d'une équipe d'agents de francisation pour rencontrer les petites entreprises montréalaises et les sensibiliser à l'importance d'utiliser le français au travail et dans le service à la clientèle (SPL, OQLF, CCMM et associations partenaires).		◆	
32.	Sensibilisation des étudiants universitaires à l'importance du français au Québec et promotion de la francisation auprès des étudiants hors Québec qui viennent étudier à Montréal et, parfois même, qui occupent un emploi temporaire dans un commerce ou une entreprise avoisinant l'université (SPL, universités partenaires et SDC Destination centre-ville).		◆	

NOUVELLES MESURES		RÉALISÉES	EN CONTINU	ABANDONNÉES
33.	Campagne interministérielle visant à promouvoir l'utilisation du français dans les petits commerces de milieux d'affaires multiculturels de Montréal (SPL, OQLF, MIDI et associations partenaires).		◆	
34.	Partenariat avec le Château Laurier de Québec, à l'origine du label « francoresponsable », dont il est propriétaire, en vue d'étendre le concept à l'échelle du Québec, dans une perspective non gouvernementale (SPL et Château Laurier).		◆	
35.	Distribution auprès des étudiants étrangers, des immigrants inscrits à des cours de français ainsi que des élèves et enseignants de deux commissions scolaires de Montréal, de la brochure <i>La langue française au Québec : 400 ans : quelques repères</i> (SPL).	◆		
36.	Instauration d'un processus de francisation volontaire des petites entreprises de moins de 50 employés, de concert avec l'OQLF, sous la coordination du SPL et avec la collaboration de l'équipe des agents de francisation (SPL, OQLF et associations partenaires).		◆	
37.	Campagne promotionnelle sur l'affichage des marques de commerce comme noms d'entreprise (OQLF).	◆		
38.	Activités visant à souligner le 35 ^e anniversaire de la Charte de la langue française (SPL).	◆		

Les mesures dont le numéro est indiqué en rouge dans le tableau précédent sont celles qui ont fait l'objet de la mise à jour. Les résultats sont présentés ci-après.

LA MISE À JOUR DES MESURES DE LA STRATÉGIE COMMUNE

Rappelons que seuls les résultats quantitatifs des mesures toujours en cours dans la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 octobre 2013 ont fait l'objet d'une mise à jour. Il faut donc se reporter au bilan produit en juin 2013 pour voir les résultats des autres mesures de la Stratégie commune qui avaient été réalisées en date du 31 mars 2013.

Les résultats à jour des mesures sont présentés dans des tableaux de même facture visuelle que ceux qui figurent dans le rapport publié en juin 2013. Dans certains cas, les tableaux s'accompagnent d'un histogramme mettant en relief des données plus significatives. Il est important de noter que les données mises à jour couvrent une période de sept mois et non pas une année entière, ce qui doit être pris en considération dans l'interprétation globale qui est faite des résultats.

La séquence de présentation des diverses mesures mises à jour s'établit comme suit : pour chacun des six objectifs de la Stratégie commune 2008-2013, nous avons regroupé les mesures s'y rapportant en fonction du partenaire qui en était responsable.

**OBJECTIF 1 : MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DES TRAVAILLEURS
PAR UNE OFFRE SOUPLE ET DIVERSIFIÉE DES MOYENS DE FRANCISATION**

**MESURES RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ
DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (MIDI)**

**Mesure 1 : Conclure de nouvelles ententes pour la francisation dans le
cadre du programme de francisation des milieux de travail.**

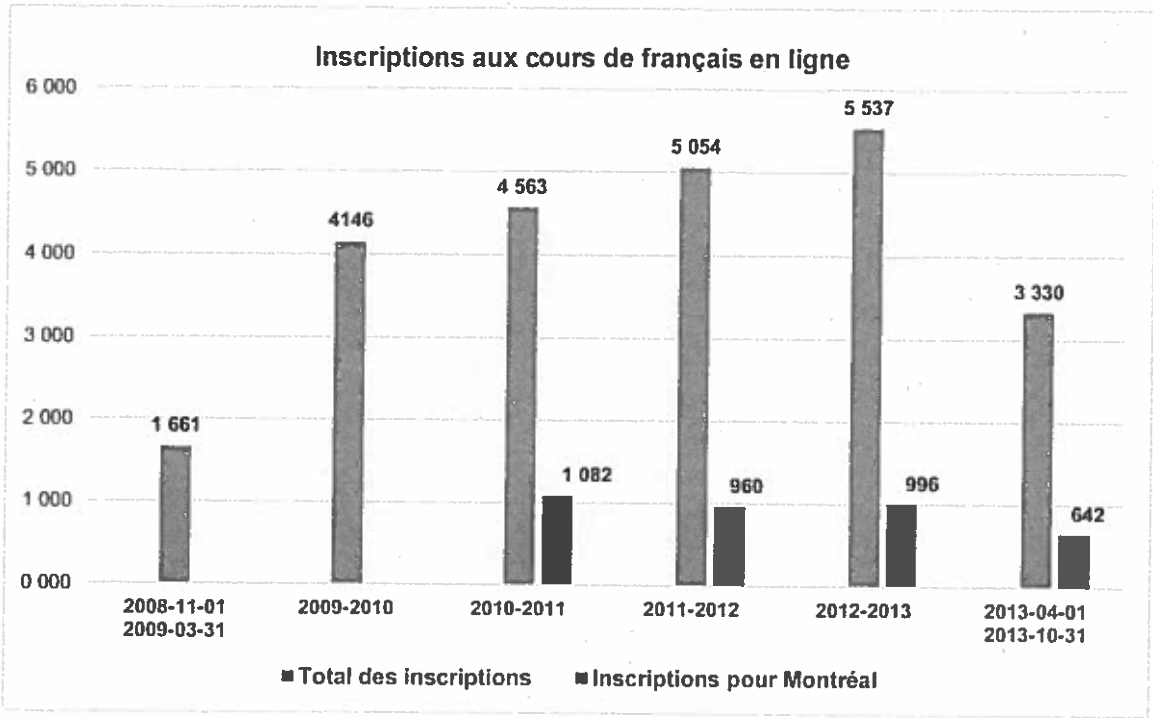
Évolution des interventions du MIDI pour la francisation des milieux de travail

	2008-2009 (partiel)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	Total 2008-2013
Rencontres organisées	11	64	28	24	28		155
Industries ou services visés par la mesure	Technologies de l'information, métaux, hôtellerie, pharmaceutique, courtier en douane, textile, vêtement et autres	Technologies de l'information, jeux vidéo, logiciels, pharmaceutique, courtier en douane et transport, textile, plastiques, entretien et autres	Technologies de l'information, jeux vidéo, logiciels, pharmaceutique, courtier en douane et transport, textile, plastiques, entretien et autres	Technologies de l'information, jeux vidéo, logiciels, pharmaceutique, courtier en douane et transport, textile, plastiques, entretien, hôtellerie et autres	Technologies de l'information, jeux vidéo, logiciels, pharmaceutique, courtier en douane et transport, textile, vêtement, plastiques, entretien, métaux, hôtellerie, commerce de détail, finance et autres		Technologies de l'information, jeux vidéo, logiciels, pharmaceutique, courtier en douane et transport, textile, vêtement, plastiques, entretien, métaux, hôtellerie
Cours en entreprise mis sur pied (travailleurs ayant suivi ces cours de français)	20	72	74 (1 355)	69 (1 201)	92 (999)	18 (490)	346
Autres actions (entreprises touchées)	Sondage (31), enquête plastique (187), enquête textile (99)	-	Contacts ou références (262)	Sondage ou références (377)	Sondage ou références (275)		-
Coût de la mesure	303 343 \$	210 049 \$	148 717 \$	170 406 \$	63 759 \$	62 906 \$	959 180 \$

Mesure 6 : Mettre en œuvre le cours de français en ligne pour les immigrants à l'étranger et au Québec.

Évolution de la participation aux cours de français en ligne

	2008-2009 (partiel)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	Total 2008-2013
Nombre de personnes inscrites dans les différentes formules (Montréal seulement)	1 661	4 146	4 563 (1 082)	5 054 (960)	5 537 (996)	3 330 (642)	24 281
Coût de la mesure (Montréal seulement)	735 694 \$	1 465 758 \$	1 464 234 \$ (373 807 \$)	1 793 135 \$ (358 627 \$)	2 089 525 \$ (376 114 \$)	927 301 \$ (178 777 \$)	8 475 647 \$



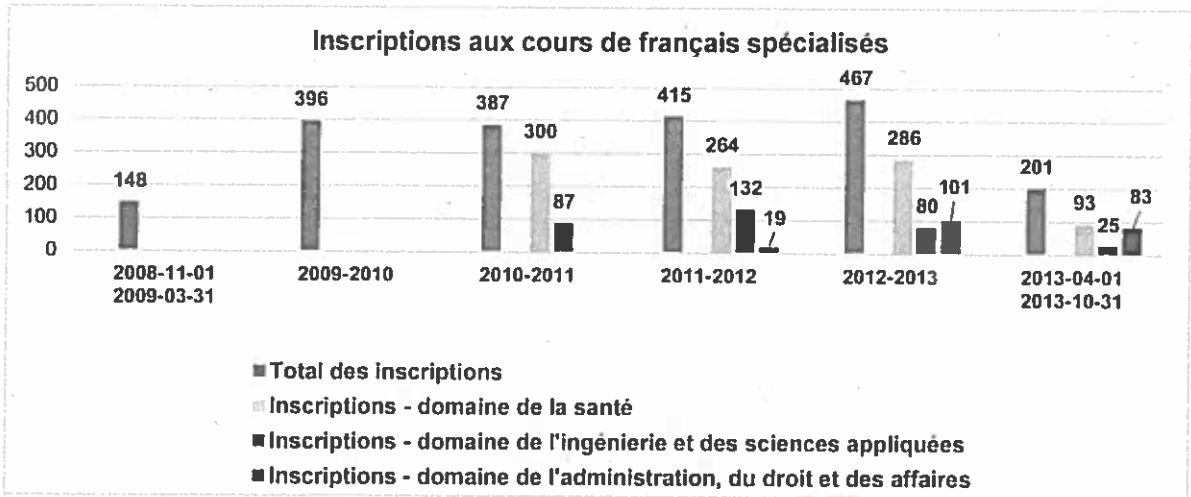
Mesure 7 : Concevoir de nouveaux cours de français spécialisés dans certains domaines : sciences infirmières, santé, génie, administration, etc.

Évolution du nombre de personnes inscrites aux divers cours spécialisés

	2008-2009 (partiel)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	Total 2008-2013
Nombre d'étudiants touchés par la mesure	148	396	387	415	467	201	2 014
Coût de la mesure	42 544 \$	231 306 \$	397 828 \$	412 816 \$	441 712 \$	286 032 \$	1 812 238 \$

Répartition des étudiants dans les divers cours de français spécialisés depuis 2010-2011

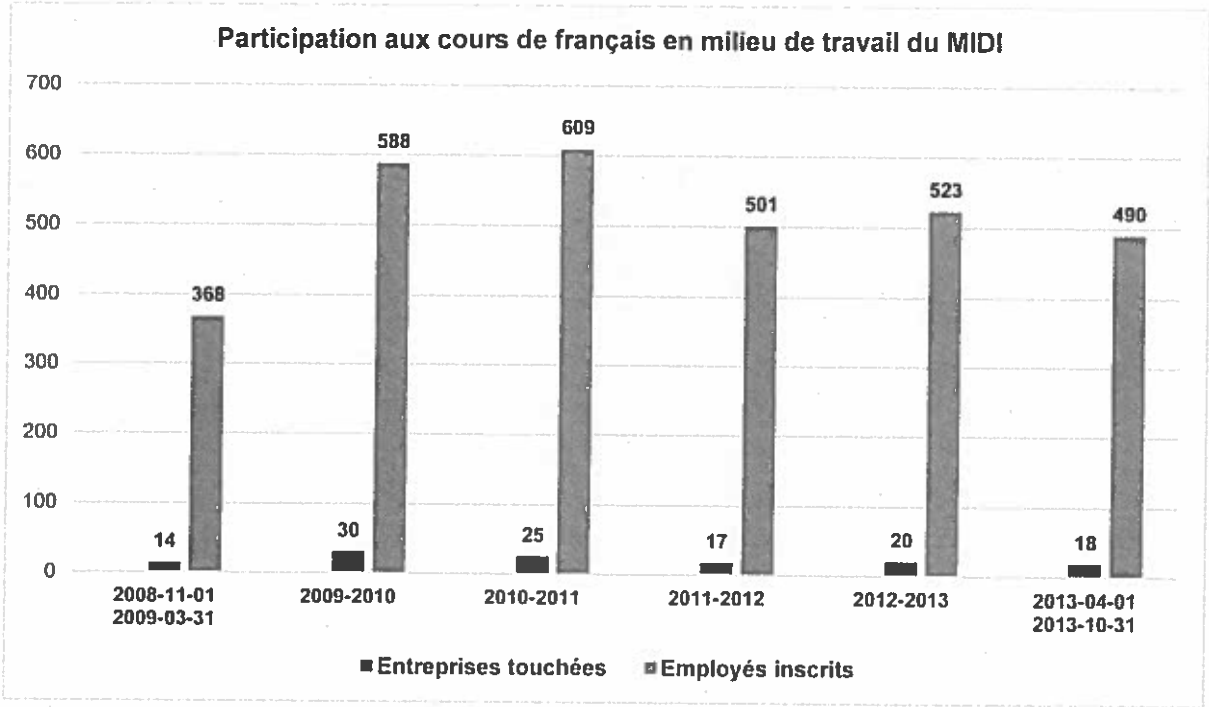
Période	Cours du domaine de la santé	Cours du domaine de l'ingénierie et des sciences appliquées	Cours du domaine de l'administration, du droit et des affaires
2010-2011	300	87	s. o.
2011-2012	264	132	19
2012-2013	286	80	101
Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	93	25	83



Mesure 8b : Faire mieux connaître les cours de français en milieu de travail et en tirer davantage parti.

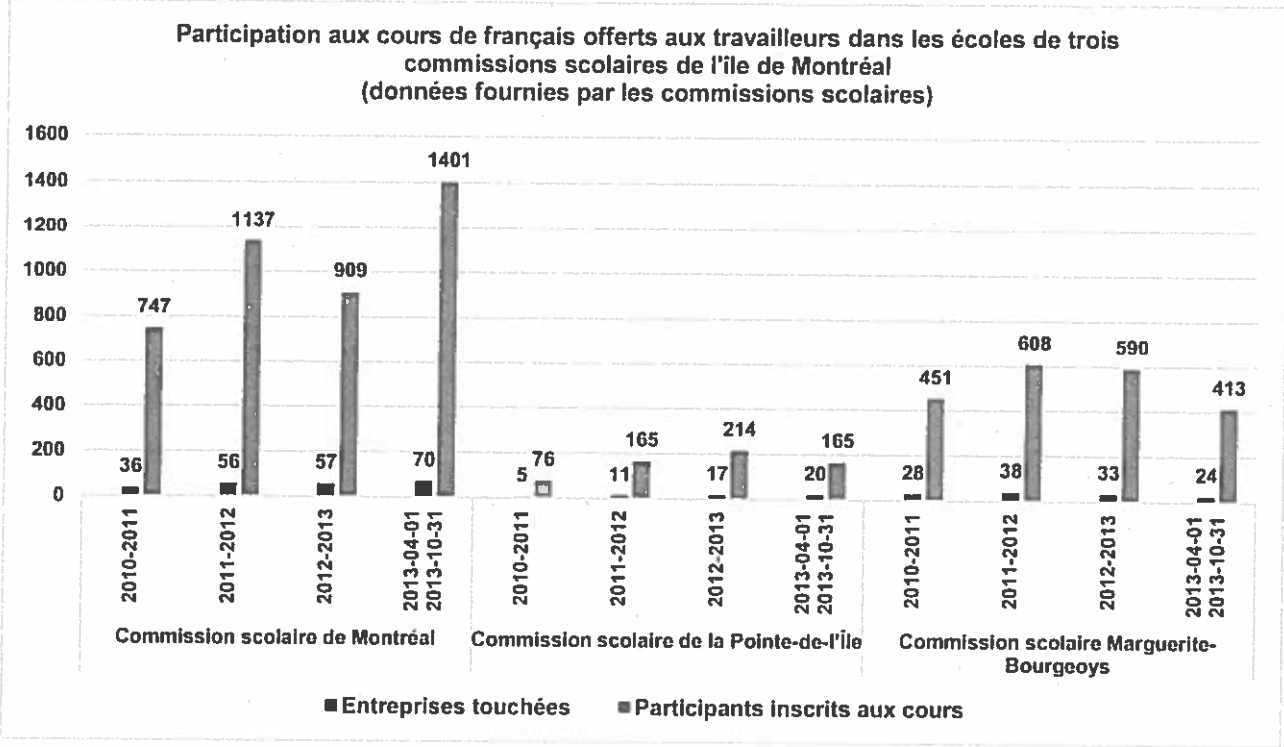
Évolution de la participation aux cours de français en milieu de travail du MIDI

	2008-2009 (partiel)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	Total 2008-2013
Nombre d'entreprises touchées par la mesure	14	30	25	17	20	18	124
Nombre de participants inscrits aux cours	368	588	609	501	523	490	3 079
Coût de la mesure	106 657 \$	225 054 \$	239 294 \$	194 248 \$	241 960 \$	261 347 \$	1 268 560 \$



Données relatives aux cours de français offerts aux travailleurs dans les trois commissions scolaires participantes de l'île de Montréal (données fournies par les commissions scolaires) (mesure 8b)

	Commission scolaire de Montréal				Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île				Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys			
	2010 - 2011	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	2010 - 2011	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	2010 - 2011	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013
Nombre d'entreprises touchées par la mesure	36	56	57	70	5	11	17	20	28	38	33	24
Nombre de participants inscrits aux cours	747	1137	909	1 401	78	165	214	165	451	608	590	413
Montant accordé (\$)		2 148 552	1 007 275	812 153		362 661	238 808	575 951		1 542 968	700 000	641 136

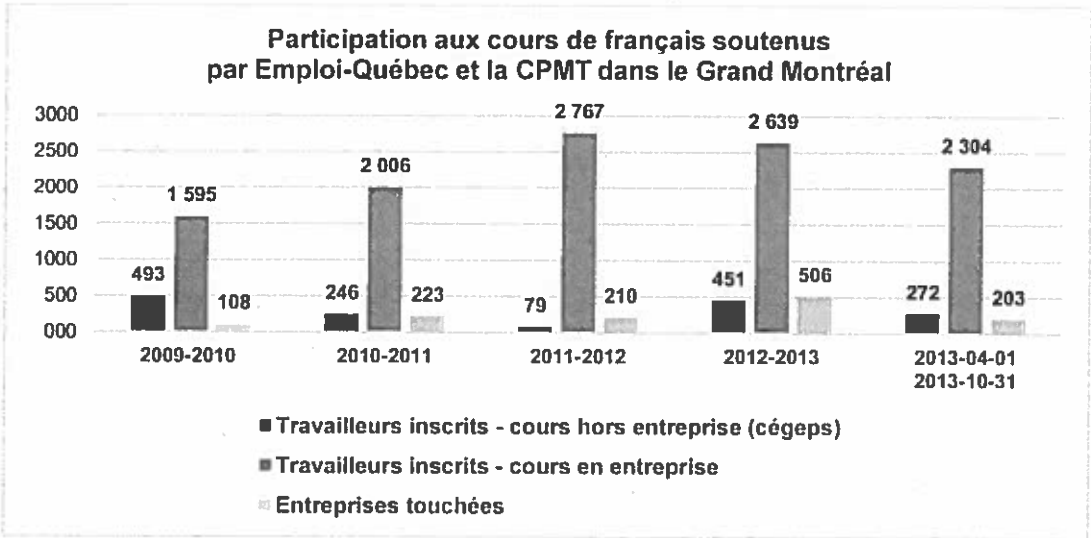


MESURES RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ
D'EMPLOI-QUÉBEC (E-Q)

Mesure 5 : Développer rapidement une offre diversifiée des modes et des lieux de formation en français afin de mieux répondre aux besoins des petites entreprises. Par exemple, formations regroupées sur les artères commerciales et dans les centres commerciaux.

Participation aux cours de français soutenus par Emploi-Québec et la CPMT (Grand Montréal)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	Total 2008-2013
Cours à temps partiel à l'extérieur de l'entreprise (nombre de travailleurs)	493	246	79	451	272	1 541
Cours offerts en entreprise (nombre de travailleurs)	1 595	2 006	2 767	2 639	2 304	11 311
Nombre d'entreprises touchées par cette mesure	108	223	210	506	203	1 250
Pourcentage global d'entreprises de moins de 50 employés qui ont bénéficié de formation	46 %	49 %	39 %	44 %	47 %	-
Coût de la mesure	2,9 M \$	4,5 M \$ inclus dans la mesure 8a	5,9 M \$	6,6 M \$	4,7 M \$	24,6 M \$

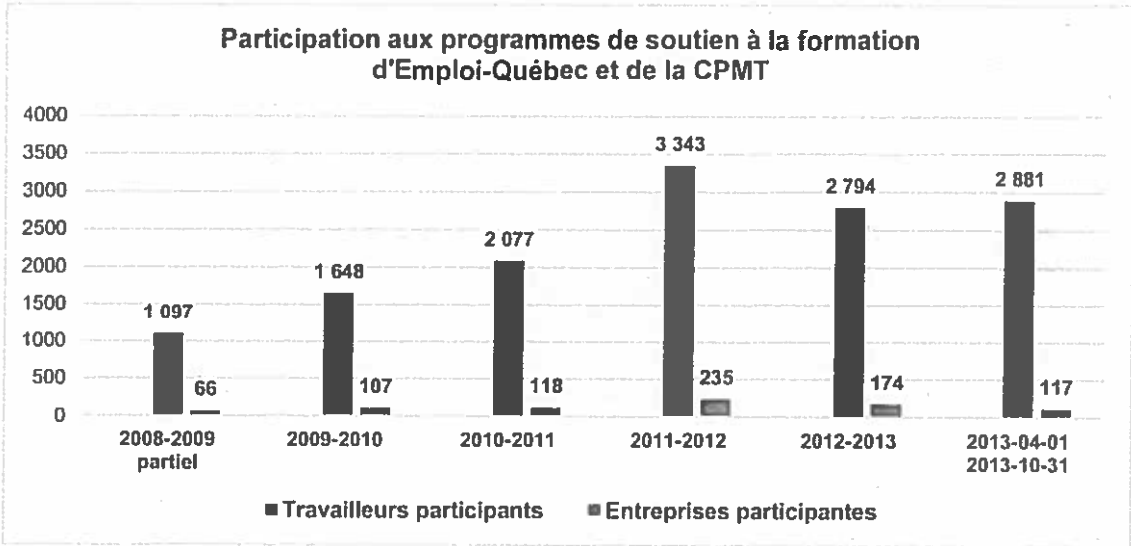


¹ Ce chiffre comprend uniquement le nombre d'entreprises aidées par le programme Soutien régionalisé aux entreprises et le nombre de celles qui participent au projet pilote financé par la mesure MFOR Entreprises d'Emploi-Québec.

Mesure 8a : Faire mieux connaître le programme Soutien régionalisé aux entreprises et le programme Soutien aux promoteurs collectifs² et en tirer davantage parti.

Évolution de la participation aux programmes Soutien régionalisé aux entreprises et Soutien aux promoteurs collectifs

	2008-2009 ³ (partiel)	2009-2010	2010-2011	2011-2012 ⁴	2012-2013 ⁴	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	Cumulatif 2008-2013
Nombre de participants	1 097	1 648	2 077	3 343	2 794	2 881	13 840
Nombre de dossiers ⁵	66	107	118	235	174	117	-
Coût de la mesure	2 735 092 \$	4 938 964 \$	5 407 199 \$	7 784 496 \$	8 482 526 \$	6 684 686 \$	36 032 963 \$

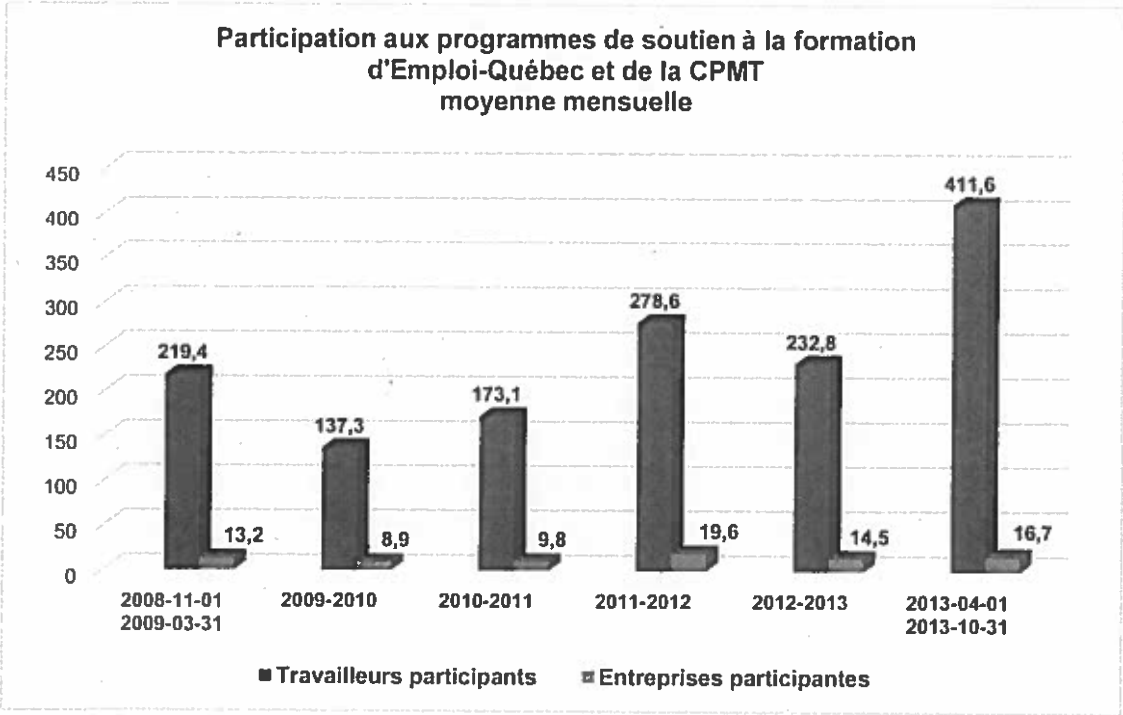


² Les promoteurs collectifs sont : les comités sectoriels de main-d'œuvre, les tables sectorielles et les organismes paritaires reconnus par la Commission, les comités d'intégration de la main-d'œuvre en emploi, les mutuelles de formation reconnues en vertu du Règlement sur les mutuelles de formation, les associations d'employeurs membres d'une organisation représentant les employeurs à la Commission et les associations de travailleuses et de travailleurs légalement constituées.

³ Notons qu'en 2008-2009, le programme Soutien aux promoteurs collectifs n'était pas en vigueur.

⁴ Les données de cette colonne incluent les territoires de Laval et de la Montérégie desservis par les directions régionales d'Emploi-Québec.

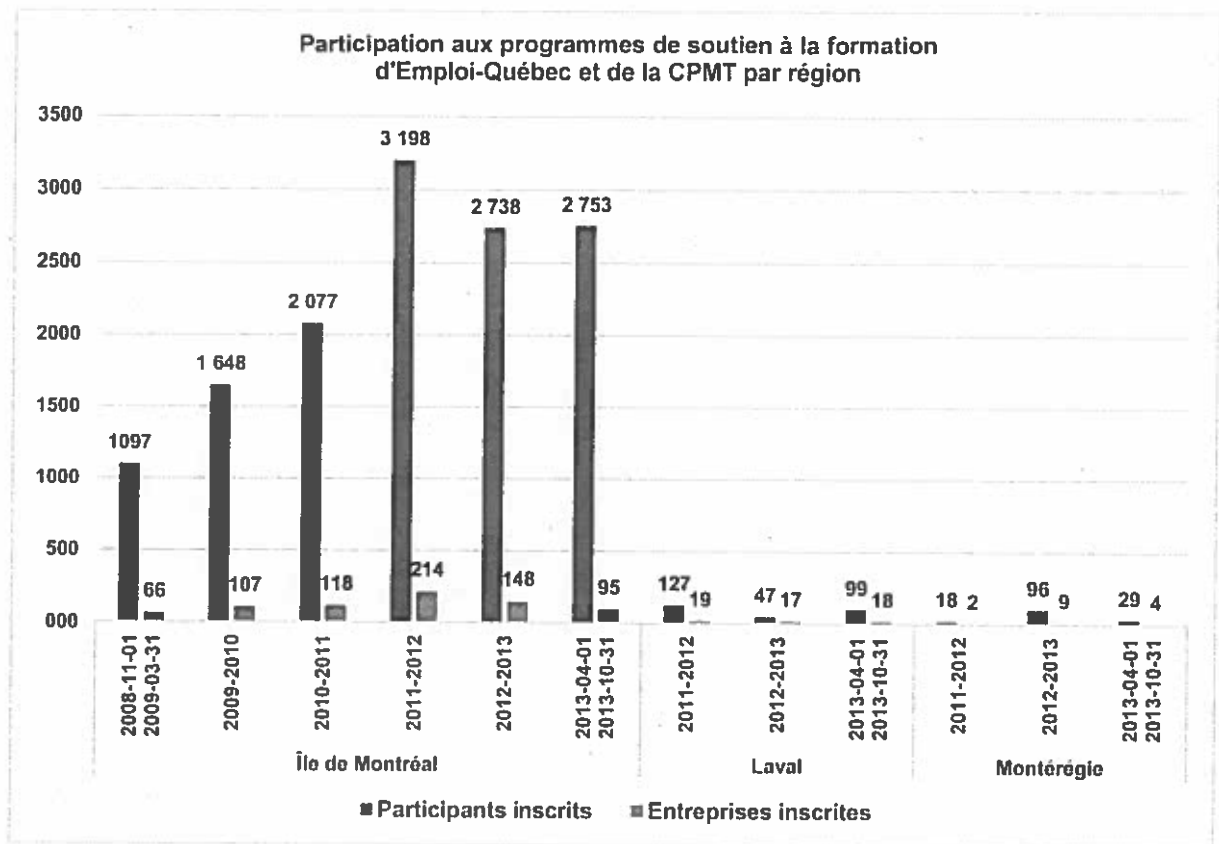
⁵ Il peut s'agir d'ententes de subvention avec des entreprises ou d'ententes de services avec des fournisseurs.



Évolution par région de cette participation
aux programmes de soutien à la formation

	Île de Montréal ⁶			Laval ⁷			Montréal ⁷		
	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013
Nombre de dossiers	214	148	95	19	17	18	2	9	4
Nombre de participants	3 198	2 738	2 753	127	47	99	18	96	29
Montant engagé (\$)	7 108 680	7 356 845	5 616 874	649 802	790 802	966 487	26 014	334 879	101 325

⁶ Les données incluent les résultats des deux programmes.
⁷ Les données n'incluent que les résultats du programme Soutien aux promoteurs collectifs.



**MESURES RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ
DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (OQLF)**

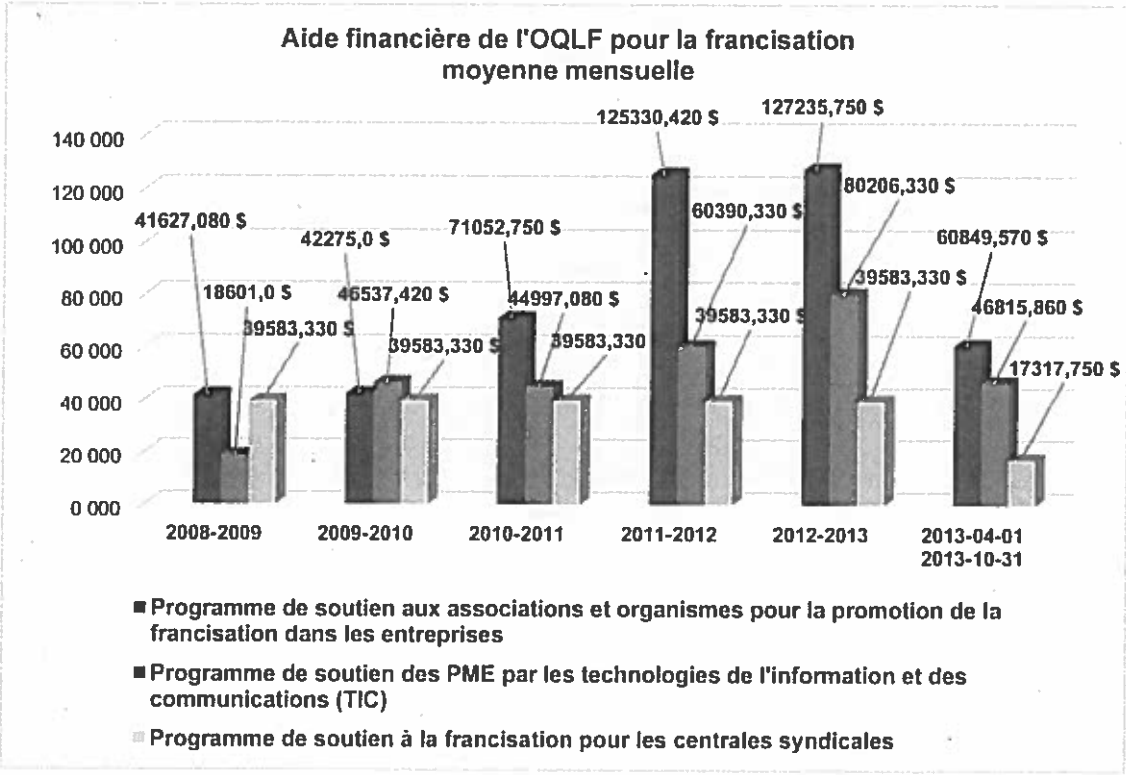
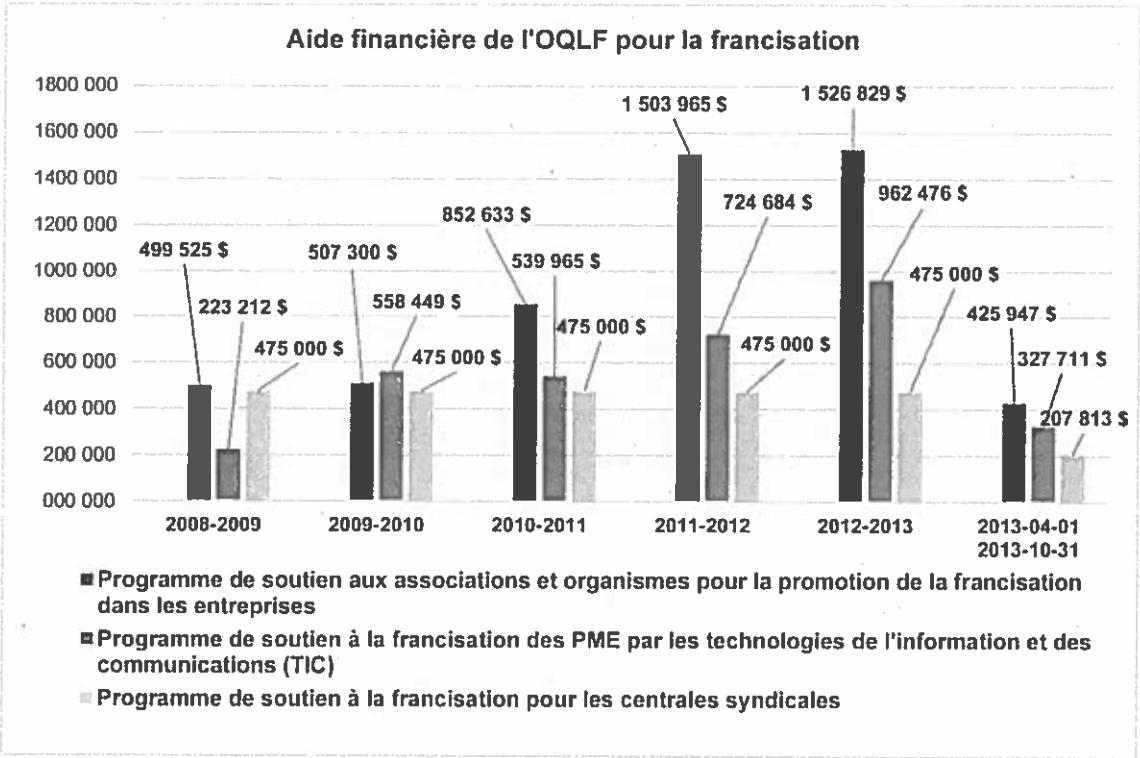
Mesure 3 : Favoriser la francisation des milieux de travail par :

- le nouveau Programme de soutien aux associations et organismes pour la promotion de la francisation dans les entreprises;
- le nouveau Programme des associations partenaires pour la francisation des petites entreprises^a;
- le nouveau Programme de soutien à la francisation des PME par les technologies de l'information et des communications (TIC);
- la poursuite du Programme de soutien à la francisation pour les centrales syndicales.

Évolution de l'aide accordée dans le cadre des trois programmes de l'OQLF

	2008-2009 (partiel)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	Total 2008-2013
Programme de soutien aux associations et organismes pour la promotion de la francisation dans les entreprises (Grand Montréal seulement)							
• aide financière accordée	499 525 \$	507 300 \$	852 633 \$	1 503 965 \$	1 526 829 \$	425 947 \$	5 316 199 \$
• nombre d'associations touchées	9	10	15	22	23	9	88
Programme de soutien à la francisation des PME par les technologies de l'information et des communications (TIC) (Montréal seulement)							
• aide financière accordée	223 212 \$	558 449 \$	539 965 \$	724 684 \$	962 476 \$	327 711 \$	3 338 497 \$
• nombre d'associations touchées	12	22	25	28	50	17	154
Programme de soutien à la francisation pour les centrales syndicales (tout le Québec)							
• aide financière accordée	475 000 \$	475 000 \$	475 000 \$	475 000 \$	475 000 \$	207 813 \$	2 582 813 \$
• nombre d'associations touchées	3	3	3	3	3	3	3

^a En décembre 2008, le Programme de soutien aux associations et organismes pour la promotion de la francisation dans les entreprises et le Programme des associations partenaires pour la francisation des petites entreprises ont été fusionnés.

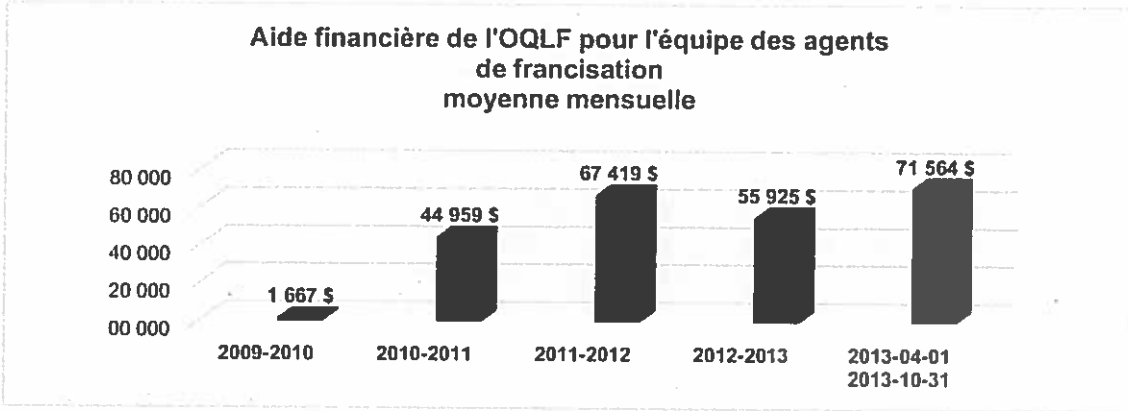
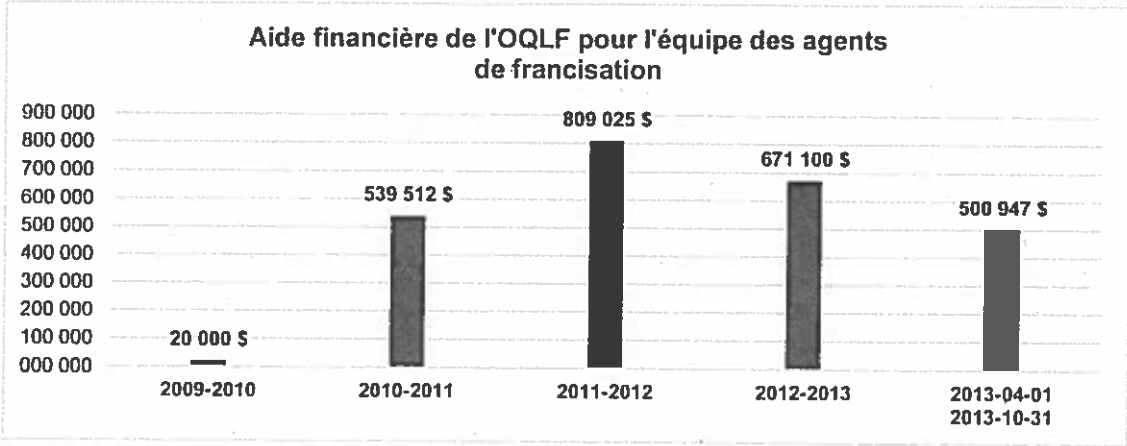


MESURE RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE DES PARTENAIRES
(Le Secrétariat à la politique linguistique (SPL), l'Office québécois de la langue française (OQLF), la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), Emploi-Québec (EQ) et des associations partenaires)

Mesure 31 : Assurer le démarchage en matière de francisation auprès des petites entreprises montréalaises.

Évolution de l'aide financière accordée par l'OQLF pour la mise en place de l'équipe des agents de francisation dans le cadre de son Programme de soutien aux associations

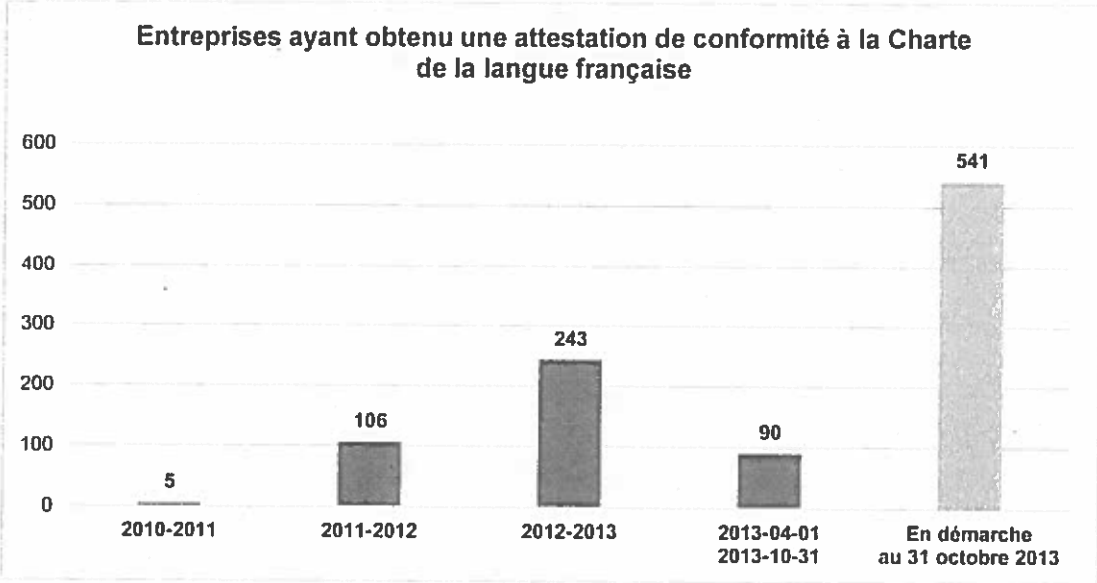
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	Total 2009-2013
Subventions accordées (nombre d'associations)	20 000 \$ (1)	539 512 \$ (8)	809 025 \$ (11)	671 100 \$ (10)	500 947 \$ (9)	2 540 584 \$



Mesure 36 : Susciter et soutenir la francisation volontaire des petites entreprises.

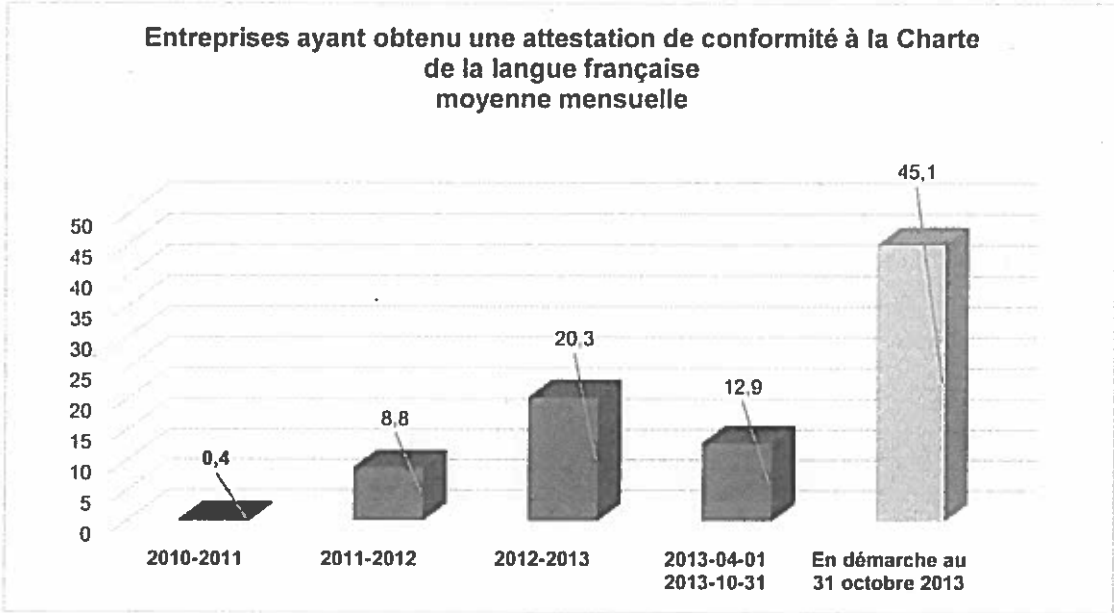
Participation des petites entreprises à une démarche de francisation volontaire

	Nombre d'entreprises ayant obtenu une attestation de conformité dans le cadre d'une démarche de francisation volontaire					Nombre d'entreprises engagées dans une démarche pour obtenir une attestation de conformité	TOTAL
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	Sous-total		
Accompagnement par l'équipe de la Stratégie commune ⁹	-	103	235	87	425	536	961
Demande faite directement par les entreprises auprès de l'OQLF ¹⁰	5	3	8	3	19	5	24
TOTAL	5	106	243	90	444	541	985



⁹ Cet accompagnement est réalisé par les agents de francisation, en collaboration avec les conseillers en francisation de l'OQLF; certaines de ces entreprises bénéficient actuellement d'une subvention.

¹⁰ La majeure partie de ces entreprises ont sollicité directement l'OQLF pour adhérer au Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications.



OBJECTIF 2 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI SOUHAITENT MIEUX S'INTÉGRER AU MARCHÉ DU TRAVAIL

**MESURES RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ
DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (MIDI)**

Mesure 9 : Faciliter et soutenir l'apprentissage du français, avant même leur arrivée, des immigrants sélectionnés par le Québec.

**Évolution du recours à la banque d'exercices de français en ligne
et du remboursement de cours de français suivis à l'étranger**

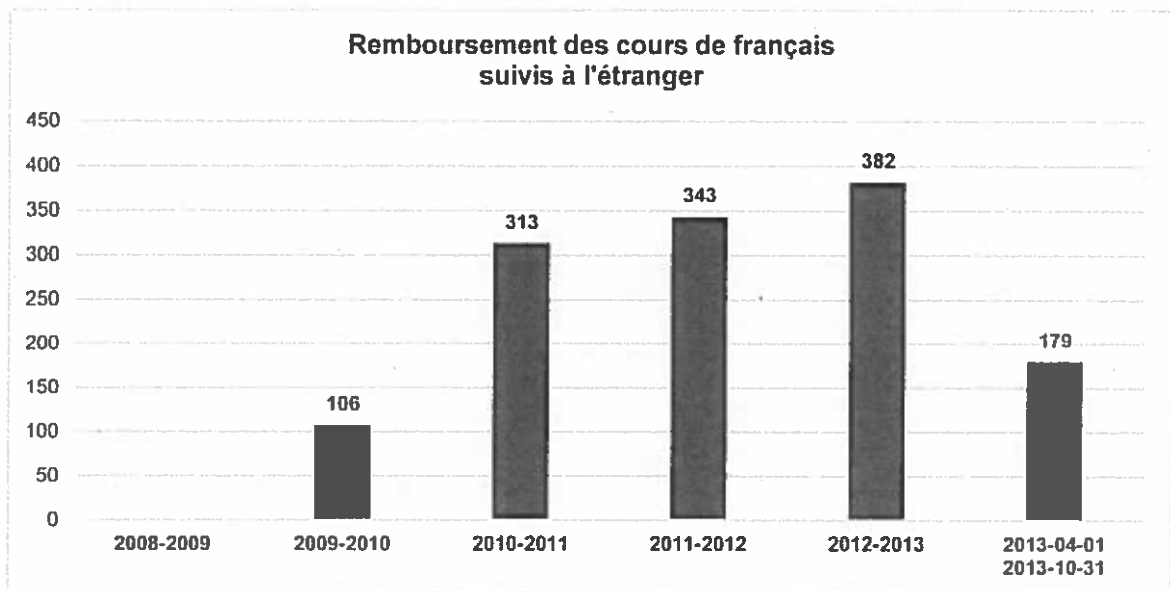
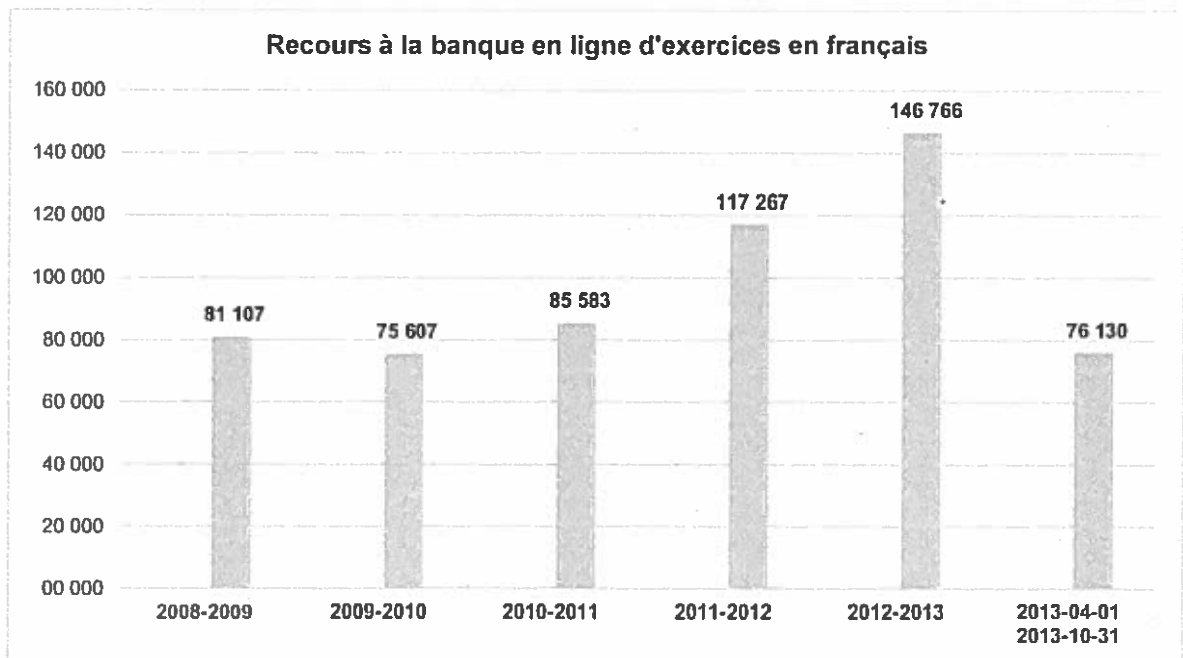
	2008-2009 (complet)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012- 2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	Total 2008-2013
Nombre de recours à la banque d'exercices en ligne	81 107	75 607	85 583	117 267	146 766	76 130	582 460
Nombre de remboursements de cours de français suivis à l'étranger	-	106	313	343	382	179	1 323
Coût de la mesure	4 580 \$	52 642 \$	181 804 \$	216 756 \$ ¹¹	283 527 \$	335 661 \$	1 074 970 \$

Fréquentation de la banque d'exercices suivant les divers niveaux de difficulté

Année de référence	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013
Niveau des exercices	%	%	%	%	%	%
Débutant	52 %	52 %	54 %	50 %	53 %	50 %
Intermédiaire	28 %	28 %	26 %	28 %	24 %	27 %
Avancé	20 %	20 %	20 %	20 %	23 %	23 %

¹¹ Ce montant exclut les coûts d'hébergement de la plateforme, qui sont dorénavant intégrés à ceux de la mesure 6 (216 010 \$) concernant la francisation en ligne. Le coût de la mesure représente seulement le remboursement de cours de français suivis à l'étranger.

36



Mesure 10 : Élargir le réseau de partenaires à l'étranger pour offrir davantage de cours de français avant l'arrivée au Québec.

Évolution du partenariat du MIDI avec les partenaires étrangers

	2008-2009 (Complet)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	Total 2008-2013
Nombre d'ententes signées ou renouvelées avec des partenaires Fonds	10	34	10	8	11	3	76
documentaires envoyés aux partenaires	25	27	15	9	11	3	90
Nombre de formations offertes au Québec à des partenaires étrangers	1	1	1	1	-		4
Coût de la mesure	220 896 \$	138 860 \$	295 362 \$	30 000 \$	65 000 \$	19 500 \$	769 618 \$

Mesure 12 : Démarrer rapidement l'offre de cours de français de niveau avancé pour les personnes immigrantes.

Évolution de la participation aux cours de français de niveau avancé du MIDI

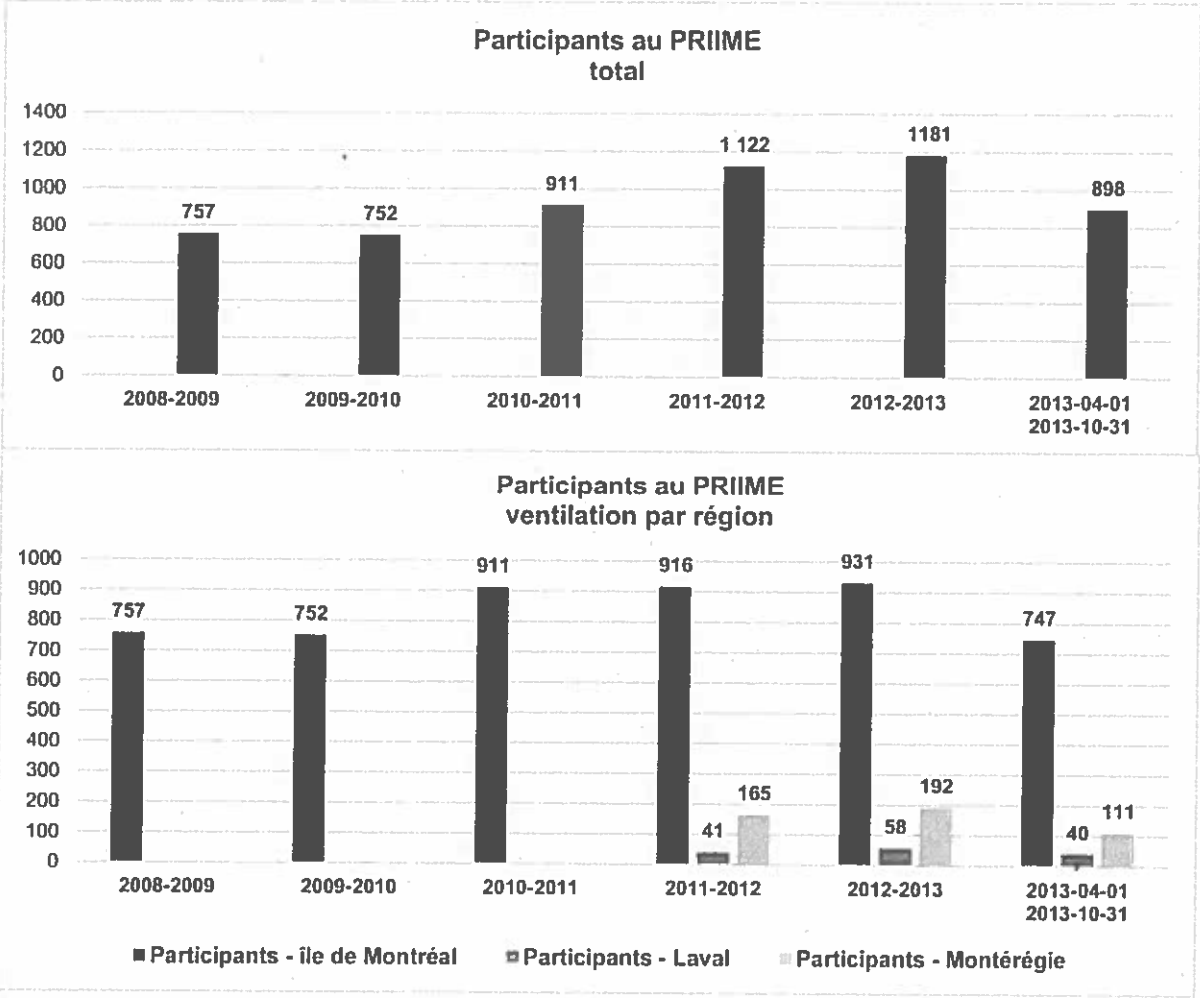
	2008-2009 (partiel)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013
Nombre d'inscriptions d'étudiants de niveau avancé au programme régulier						
Temps complet (étudiants à Montréal)	960 (690)	2 045 (1 863)	(261)	-	-	
Temps partiel (étudiants à Montréal)	674 (604)	1 491 (1 215)	(1 222)	(1 246)	(1 440)	(1 356)
Coût de la mesure	1 360 082 \$	4 947 590 \$ (3 710 693 \$)	(691 583 \$)	(940 735 \$)	(1 193 016 \$)	(69 896 \$)

MESURES RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ
D'EMPLOI-QUÉBEC (E-Q)

Mesure 14a : Favoriser une meilleure intégration au marché du travail par
le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des
minorités visibles en emploi (PRIIME).

Évolution de la participation au PRIIME

	2008-2009 (complet)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	Total 2008-2013
Nombre de participants	757	752	911	1 122	1 181	898	5 624
Coût de la mesure	3 687 987 \$	3 891 429 \$	5 330 744 \$	6 708 280 \$	7 527 005 \$	6 496 609 \$	33 642 054 \$



Données relatives au PRIIME, résultats ventilés par région

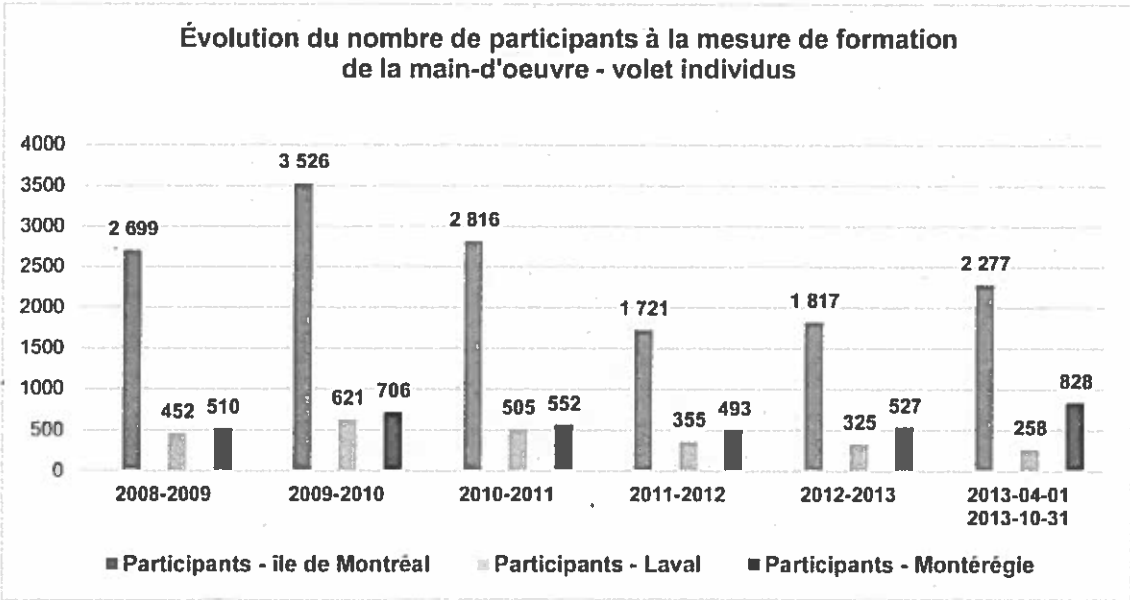
	de	Île de Montréal ¹²			Laval ¹³			Montréal ¹³		
		2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013
Nombre participants		916	931	747	41	58	40	165	192	111
Participation aux activités d'accompagnement		73 %	69 %	73 %	52 %	55 %	57 %	-	-	-
Participation aux formations d'appoint		18 %	14 %	12 %	7 %	55 %	10 %	-	-	-
Somme engagée (\$)		5 332 230	5 660 542	4 785 000	249 654	389 298	377 709		1 477 165	1 333 900
Services professionnels, scientifiques et techniques		27 %	30 %	28 %	38 %	23 %	25 %	✓	42 %	34 %
Fabrication		14 %	14 %	14 %	10 %	17 %	✓	✓	50 %	30 %
Commerce (gros et détail)		13 %	14 %	12 %	-	-	16 %	-	-	-
Construction		-	-	-	10 %	13 %	16 %	-	-	-
Information et industries culturelles		10 %	10 %	9 %	22 %	18 %	17 %	✓	-	-
Santé		-	-	8 %	-	-	✓	-	-	-
% des entreprises de moins de 25 employés		64 %	62 %	62 %	61 %	62 %	60 %	-	-	-

¹² Les données incluent les résultats des deux programmes.¹³ Les données n'incluent que les résultats du programme Soutien aux promoteurs collectifs.

Mesure 14b : Favoriser une meilleure intégration au marché du travail par la mesure de formation de la main-d'œuvre – Volet individus

Évolution du nombre de participants à la mesure de formation de la main-d'œuvre Volet individus

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	Total 2008-2013
Direction régionale de l'Île-de-Montréal							
Nombre de participants	2 699	3 526	2 816	1 721	1 817	2 277	14 856
Coût de la mesure	13 178 700 \$	21 032 900 \$	20 590 300 \$	10 954 480 \$	8 300 000 \$	7 036 400 \$	81 092 780 \$
Direction régionale de Laval							
Nombre de participants	452	621	505	355	325	258	2 516
Coût de la mesure	1 526 400 \$	2 489 800 \$	1 799 300 \$	999 600 \$	629 200 \$	730 400 \$	8 174 700 \$
Direction régionale de la Montérégie							
Nombre de participants	510	706	552	493	527	828	3 616
Coût de la mesure	2 510 852 \$	3 475 807 \$	2 717 628 \$	2 427 157 \$	2 594 547 \$	1 522 500 \$	15 248 491 \$



OBJECTIF 4 : FAIRE UNE PROMOTION DU FRANÇAIS AXÉE SUR LA FIERTÉ

MESURES RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE (SPL)

Mesure 32 : La sensibilisation de la population étudiante des institutions universitaires montréalaises

Évolution des bourses attribuées aux étudiants pour l'apprentissage du français (volet 2)

Institutions universitaires	Étudiants internationaux						Étudiants canadiens hors Québec					
	Nbre de bourses	Montant (\$)	Nbre de bourses	Montant (\$)	Nbre de bourses	Montant (\$)	Nbre de bourses	Montant (\$)	Nbre de bourses	Montant (\$)	Nbre de bourses	Montant (\$)
	Au 31 mars 2012		Au 31 mars 2013		Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013		Au 31 mars 2012		Au 31 mars 2013		Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	
Concordia	50	25 000	147 ¹⁴	73 500 \$	60	30 000	52	26 000	8	4 000 \$	48	24 000
McGill	50	25 000					70	35 000			48	24 000
HEG	50	25 000	66	34 000 \$	32	16 000	3	1 500 \$	1	500 \$		
U. de M.											2 ¹⁵	1 000 \$
UQAM	24	12 000	20 ¹⁶	s. o.	20	20 000	s. o.					
Total	174	87 000	233	107 500		66 000	125	62 500	9	4 500 \$	98	49 000

Soutien accordé aux activités de sensibilisation à la langue française organisées par les institutions universitaires (volet 1) et au portail Emplois Centre-Ville (volet 3)

PROVENANCE DES SUBVENTIONS	ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION (volet 1)				PORTAIL EMPLOIS CENTRE-VILLE (volet 3)			TOTAL
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	2010-2011	2011-2012	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2013	Total
SPL	101 800 \$	80 000 \$	70 000 \$	0 \$	99 600 \$	75 000 \$	0 \$	426 400 \$
OQLF			150 000 \$					150 000 \$

¹⁴ Contribution de l'Université Concordia.

¹⁵ L'U. de M. a conservé 3 000 \$ et a remis 9 000 \$ à l'Université McGill et 9 000 \$ à l'Université Concordia pour attribution de bourses au cours de l'année 2014.

¹⁶ L'UQAM a offert gratuitement un cours de français des affaires à 20 étudiants étrangers du 2^e et du 3^e cycle qui désirent s'établir au Québec après leurs études.

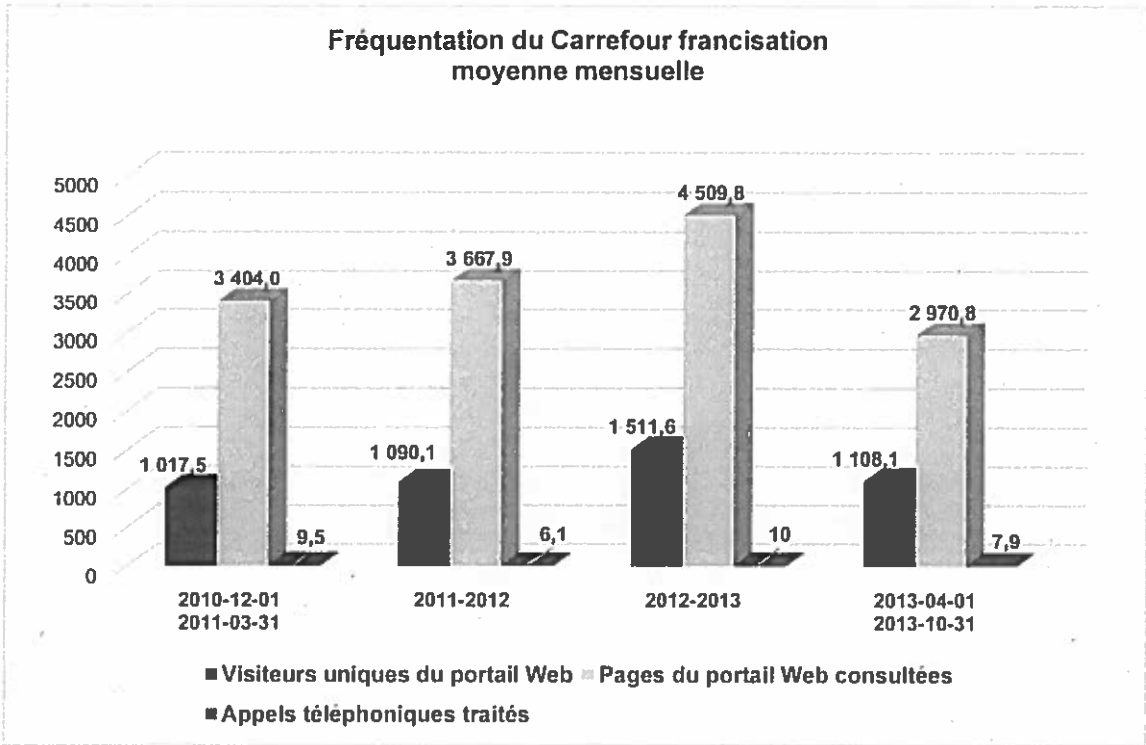
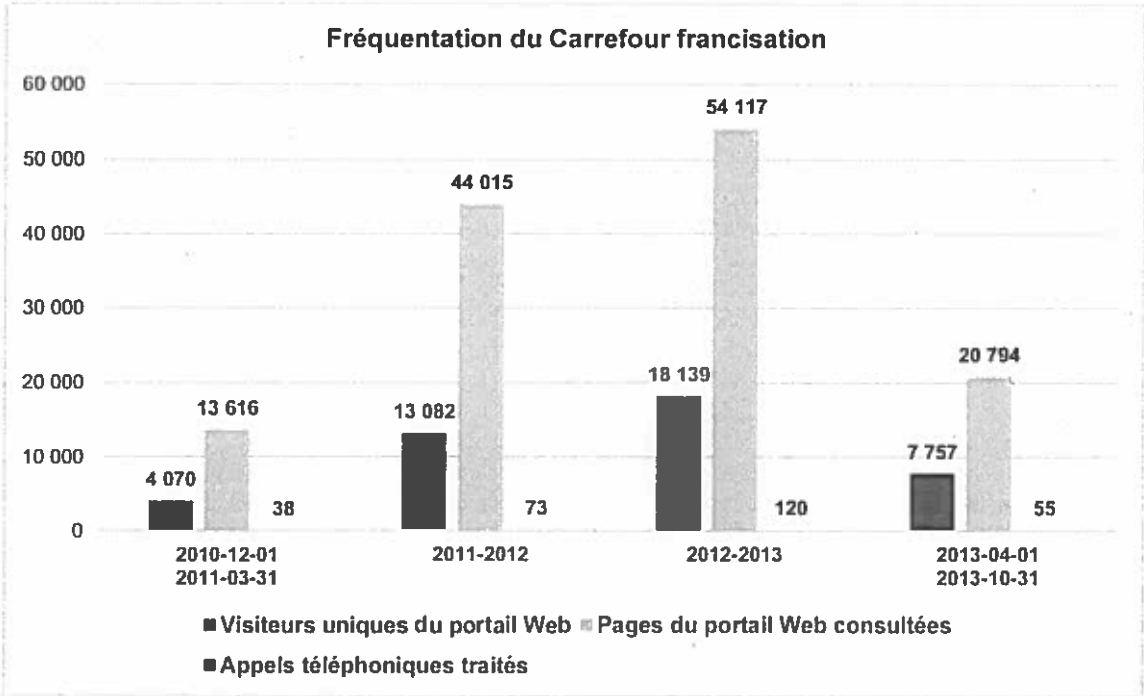
OBJECTIF 5 : FACILITER L'ACCÈS À L'OFFRE GOUVERNEMENTALE EN FRANCISATION PAR UN GUICHET UNIQUE

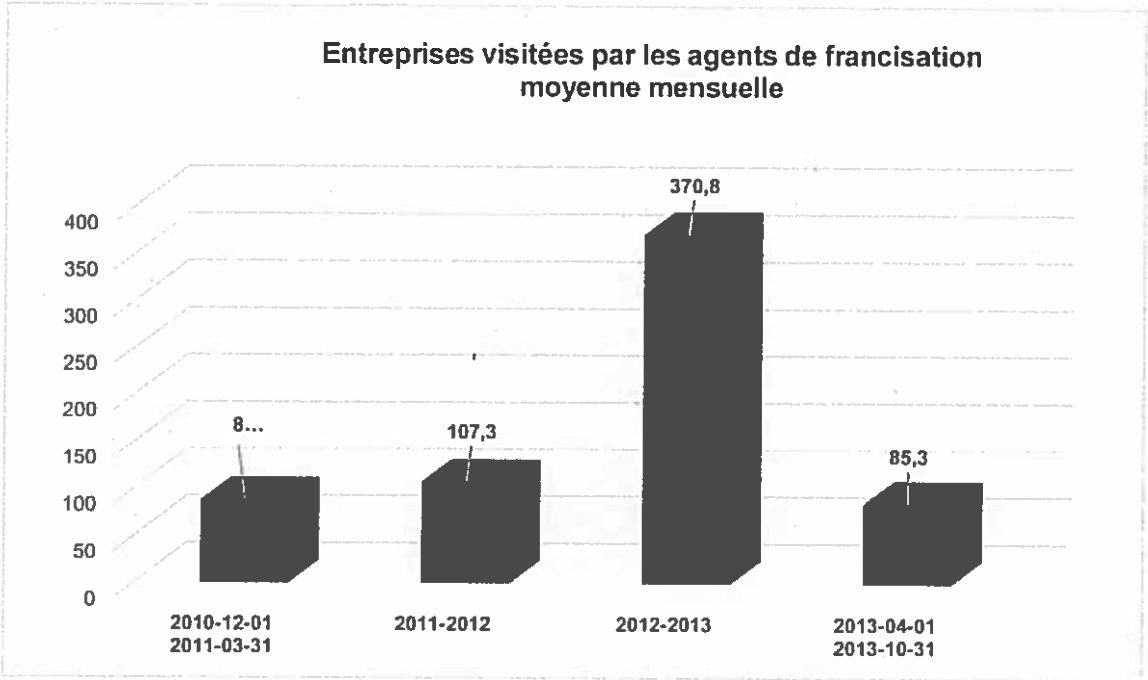
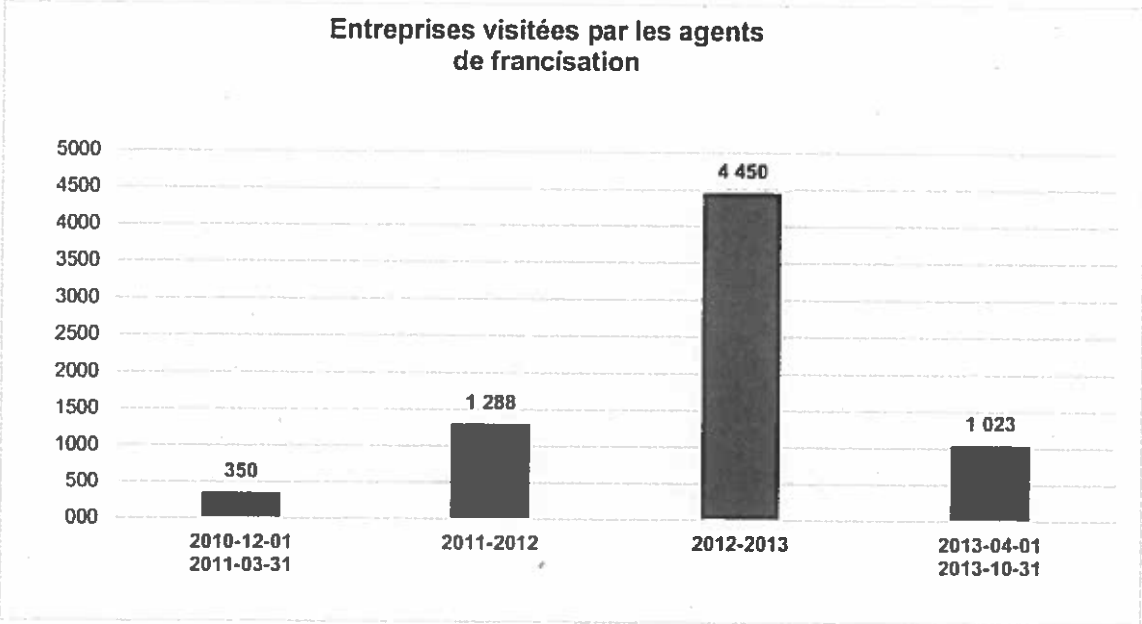
MESURE RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE DES PARTENAIRES
(Le Secrétariat à la politique linguistique (SPL), l'Office québécois de la langue française (OQLF), la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), Emploi-Québec (EQ) et des associations partenaires)

Mesure 26 : Travailler avec tous les partenaires, y compris ceux du milieu de l'éducation, à la création, d'ici la fin de 2009, d'un guichet unique (service sur mesure) de l'offre gouvernementale en francisation (formation, nouvelles technologies, processus de francisation, programmes, etc.) pour accompagner et soutenir les entreprises.

Fréquentation du Carrefour francisation depuis son lancement

Période	Du 1 ^{er} décembre 2010 au 31 mars 2011	Du 1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012	Du 1 ^{er} avril 2012 au 31 mars 2013	Du 1 ^{er} avril 2013 au 31 octobre 2013
Nombre de visiteurs uniques du portail Web	4 070	13 082	18 139	7 757
Nombre de pages du portail Web vues	13 616	44 015	54 117	20 794
Nombre d'appels traités par le service téléphonique	38	73	120	55
Nombre d'entreprises avec lesquelles les agents de francisation sont entrés en contact	Plus de 350	1 288	4 450	1 023





ANNEXE 8

**FAITS SAILLANTS PRÉLIMINAIRES DE LA
STRATÉGIE COMMUNE D'INTERVENTION
POUR LE GRAND MONTRÉAL 2013-2015**

1. Poursuite de la formule d'accompagnement des petites entreprises dans une démarche de francisation volontaire, mise en place en octobre 2011.
2. Du 31 octobre 2013 au 18 décembre 2014, 408 entreprises ont amorcé un processus de francisation volontaire. Parmi celles-ci, 211 entreprises ont été visitées et 100 de ces dernières ont obtenu leur attestation de conformité à la Charte de la langue française, soit près de 50%.

De plus, 104 attestations de conformité ont été délivrées aux entreprises ayant entamé une démarche avant le 31 octobre 2013, soit un total de 204 attestations pour la période visée.

3. Entretien et mise à jour du guichet unique d'information Carrefour francisation pour renseigner les entreprises et les individus sur les divers outils et mesures d'aide financière à leur disposition. Du 31 octobre 2013 au 13 octobre 2014, 21 397 visites.
4. Nombreuses inscriptions aux cours de français offerts par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Emploi-Québec et la Commission des partenaires du marché du travail.
5. Mobilisation en cours de l'ensemble des partenaires pour améliorer la visibilité de la Stratégie et du Carrefour francisation dans Internet, notamment :
 - mise en œuvre de plans de communication à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et à l'Office québécois de la langue française;
 - développement d'un logo;
 - mise en ligne d'un test de français ludique;
 - installation d'hyperliens dans les sites Internet des partenaires
6. Poursuite de certains projets visant la réalisation d'activités et le développement d'outils par divers partenaires pour promouvoir l'utilisation du français :
 - activités de sensibilisation et d'éducation des centrales syndicales (FTQ, CSN et CSD);
 - projet de l'Université Concordia, à l'intention des étudiants universitaires non francophones;
 - projet de portail de l'Université McGill à l'intention des étudiants, les diplômés, les professeurs et autres ;
 - campagne de promotion de l'Impératif français;
 - guides terminologiques (lexiques spécialisés).

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

21- État d'avancement des travaux d'implantation d'un guichet unique de l'offre gouvernementale en francisation, le coût et l'échéancier prévu.

ooo—000—ooo—000—ooo

État d'avancement des travaux d'implantation d'un guichet unique de l'offre gouvernementale en francisation, le coût et l'échéancier prévu :

L'implantation du guichet unique Carrefour francisation (www.carrefourfrancisation.com) a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 (mesure 26). Le lancement de cet outil a eu lieu à Montréal le 13 décembre 2010.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) est le maître d'œuvre du Carrefour francisation et elle en assure la mise à jour et l'entretien réguliers avec la collaboration de nombreux partenaires.

Le guichet unique Carrefour francisation est un outil essentiel à la réalisation de la Stratégie actuelle, qui prendra fin le 31 mars 2016. Il est constitué de trois éléments :

- Un portail Web en français qui intègre l'ensemble de l'information gouvernementale pertinente sur la francisation; le portail permet aux entreprises de comprendre pourquoi elles doivent se franciser, d'identifier et d'accéder aux programmes d'aide financière et aux services gouvernementaux disponibles pour soutenir leur francisation, d'évaluer leurs besoins en francisation, d'accéder à des outils pratiques pouvant faciliter leurs communications en français et qui donnent accès aux témoignages d'entreprises ayant complété leur francisation. La CCMM procède actuellement à une révision du site Carrefour francisation, notamment pour tenir compte des changements récents dans l'offre de service et dans l'appellation des ministères et organismes gouvernementaux.
- Une équipe d'agents de francisation, coordonnée par la CCMM, dont la responsabilité est d'accompagner les petites entreprises dans un processus de francisation volontaire conduisant à l'obtention d'une attestation de conformité à la Charte de la langue française. Depuis 2012, le portail comprend également une base de données permettant d'assurer l'encadrement et la coordination de l'équipe des agents de francisation.
- Une ligne téléphonique permettant d'offrir une assistance directe et rapide aux personnes qui préfèrent ce mode de communication.

Contribution du gouvernement du Québec : 205 000 \$
Coût total : 275 000 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 22-** Liste et copie des contrats octroyés pour l'achat ou le développement de logiciels. Mode d'octroi des contrats (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié). Crédits alloués en 2014-2015 ventilés par mois, et les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Le Secrétariat n'a octroyé aucun contrat d'achat ou de développement de logiciel et n'alloue aucun crédit.

Étude des crédits 2015-2016

**Demande de renseignements particuliers requis
par le groupe d'opposition officielle**

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

23 Évolution annuelle, depuis 2007, du nombre d'employés, de la masse salariale et des budgets de fonctionnement pour :

- c) Secrétariat à la politique linguistique (SPL)
 - i. Ventiler les employés selon le poste occupé

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

c) Effectif autorisé du Secrétariat à la politique linguistique ventilé selon le poste occupé au :

Effectif autorisé	Au 31 mars 2014
Emploi supérieur et cadre	2
Professionnels	5
Fonctionnaires	3
Catégorie non définie	1
TOTAL	11

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

24- Pour chaque programme d'aide financière (fonctionnement, projets, immobilisations), indiquer le nombre de demandes reçues, le nombre de demandes acceptées et les montants totaux octroyés en 2014-2015, ainsi que l'évolution depuis 2008.

a) Secrétariat à la politique linguistique

ooo—000—ooo—000—ooo

Liste des programmes d'aide financière du Secrétariat à la politique linguistique 2014-2015

Programme d'aide financière	nombre de demandes reçues	nombre de demandes acceptées	Montants octroyés (000 \$)
Promotion et diffusion de la langue française	14	9	223.2
Programme de promotion du français lors d'activités culturelles	51	26	350.0
Prix Georges-Émile-Lapalme	1	1	30.0
Prix du mérite du français	1	1	10.0
Prix Camille-Laurin	1	1	10.0
Total	68	38	623.2

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
 ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 25- Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2014-2015 :
- a) Le nom du demandeur et/ou du projet;
 - b) Secteur d'intervention;
 - c) Objectifs visés par la demande d'aide;
 - d) Aide financière octroyée.

ooo—000—ooo—000—ooo

Demandeur	Objectifs visées	Montant accordé
Acfas	Réaliser des activités de promotion et diffusion de la langue française	10 000,00 \$
Alliance Éventuelle - Journal Éventuel (chinois)	Réaliser des activités de promotion et diffusion de la langue française	1 500,00 \$
Alpha Bellechasse	Promotion du français lors d'activités culturelles	8 475,00 \$
Association des auteurs des Laurentides	Promotion du français lors d'activités culturelles	19 000,00 \$
Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF) - soutenir le travail de promotion de la langue française au Québec	Réaliser des activités de promotion et de diffusion de la langue française	7 000,00 \$
Bibliothèque Le Prévost	Promotion du français lors d'activités culturelles	7 400,00 \$
Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM)	Réaliser des activités de promotion et de diffusion de la langue française	50 000,00 \$
Centre des arts de la scène Pauline-Julien	Promotion du français lors d'activités culturelles	25 000,00 \$
Comité musique Maisonneuve	Promotion du français lors d'activités culturelles	11 700,00 \$
Corporation soreloise du patrimoine régional / Biophare	Promotion du français lors d'activités culturelles	13 200,00 \$
Denis Vaugois	Prix Georges-Émile Lapalme	30 000,00 \$
Dictée PGL	Réaliser des activités de promotion et de diffusion de la langue française	7 000,00 \$
Edgar Fruitier	Prix du mérite du français	10 000,00 \$
Festival beauceron de l'érable	Promotion du français lors d'activités culturelles	20 000,00 \$
Festival international de la chanson de Granby	Promotion du français lors d'activités culturelles	25 000,00 \$
Impératif français	Promotion du français lors d'activités culturelles	25 000,00 \$
Impératif français	Réaliser des activités de promotion et de diffusion de la langue française	15 000,00 \$
La Fondation Derouin / Les Jardins du précambrien	Promotion du français lors d'activités culturelles	10 000,00 \$
La Maisonnée / Accueil intégration emploi	Promotion du français lors d'activités culturelles	10 000,00 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

25- Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2014-2015 :

- Le nom du demandeur et/ou du projet;
- Secteur d'intervention;
- Objectifs visés par la demande d'aide;
- Aide financière octroyée.

ooo—000—ooo—000—ooo

Demandeur	Objectifs visées	Montant accordé
La Rencontre Théâtre Ados	Promotion du français lors d'activités culturelles	20 000,00 \$
Les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles	Promotion du français lors d'activités culturelles	15 500,00 \$
Les Mots Parleurs de Bonaventure	Promotion du français lors d'activités culturelles	6 100,00 \$
L'Institut Canadien de Québec	Promotion du français lors d'activités culturelles	5 500,00 \$
Lis avec moi	Promotion du français lors d'activités culturelles	7 700,00 \$
Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville	Promotion du français lors d'activités culturelles	22 500,00 \$
Maison des arts de la parole	Promotion du français lors d'activités culturelles	4 800,00 \$
Musée d'art contemporain des Laurentides	Promotion du français lors d'activités culturelles	4 600,00 \$
Musée d'art de Joliette	Promotion du français lors d'activités culturelles	19 000,00 \$
Musée Marius-Barbeau	Promotion du français lors d'activités culturelles	10 400,00 \$
Natalie Bondil	Prix Camille-Laurin	10 000,00 \$
Productions Les filles d'Aliénor	Promotion du français lors d'activités culturelles	6 100,00 \$
Revue Québec français	Réaliser des activités de promotion et de diffusion de la langue française	5 500,00 \$
Salon du livre de Trois-Rivières	Promotion du français lors d'activités culturelles	1 525,00 \$
Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC)	Promotion du français lors d'activités culturelles	20 000,00 \$
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal	Réaliser des activités de promotion et diffusion de la langue française	7 200,00 \$
Théâtre Le Clou	Promotion du français lors d'activités culturelles	19 800,00 \$
Tremplin 16-30 de Sherbrooke	Promotion du français lors d'activités culturelles	11 700,00 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

25- Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2014-2015 :

- Le nom du demandeur et/ou du projet;
- Secteur d'intervention;
- Objectifs visés par la demande d'aide;
- Aide financière octroyée.

ooo—000—ooo—000—ooo

Demandeur	Objectifs visées	Montant accordé
Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ)	Permettre à des écrivaines et des écrivains, des journalistes et d'autres spécialistes de la communication orale ou écrite de transmettre leur passion pour la langue française à des étudiantes et étudiants des établissements d'enseignement supérieur	120 000,00 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENTS 01 Secrétariat à la politique linguistique
02 Office québécois de la langue française
03 Conseil supérieur de la langue française

27- Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2013-2014 qui n'ont pas été reconduits en 2014-2015, en incluant les programmes qui ont été abolis :

- Ventiler la réduction de 350 300 \$ des crédits alloués à l'OQLF dans le budget 2014-2015;
- Ventiler la réduction de 125 000 \$ des crédits alloués au CSLF dans le budget 2014-2015;
- Ventiler la réduction de 100 000 \$ des crédits allouées au SPL dans le budget 2014-2015.

ooo—000—ooo—000—ooo

L'information concernant les crédits du Secrétariat à la politique linguistique, de l'Office québécois de la langue française et du Conseil supérieur de la langue française sont disponibles à la page 73 du Livre des crédits 2014-2015.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENTS 01 Secrétariat à la politique linguistique
02 Office québécois de la langue française
03 Conseil supérieur de la langue française

28- Ventilés par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

L'information concernant les crédits par programme du Secrétariat à la politique linguistique, de l'Office québécois de la langue française et du Conseil supérieur de la langue française sont disponibles aux pages 71 et 72 du Livre des crédits.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 29- État de situation des actions entreprises par le ministère à la suite des jugements du Tribunal administratif du Québec des 3 juin et 12 août 2013, confirmant le sens de l'article 85 de la Charte de la langue française et de son règlement qui stipule qu'un « enfant en séjour temporaire au Québec » est autorisé à recevoir un enseignement en anglais s'il est à la charge d'un parent membre des Forces armées canadiennes. Copie des documents, notes, analyses, mémos et avis relatifs à ce dossier.

ooo—000—ooo—000—ooo

Bien que la ministre David soit chargée de la protection et de la promotion de la langue française conformément à l'article 212 de cette loi, la mise en œuvre de l'article 85, à savoir l'exemption pouvant être accordée à un enfant en séjour temporaire au Québec, relève du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. En effet, en vertu de l'article 75 de la Charte, il appartient à ce ministère de conférer aux personnes qu'il désigne le pouvoir de vérifier l'admissibilité des enfants à l'enseignement en anglais, notamment en vertu de l'article 85, et de statuer à ce sujet.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

35- Bilan des actions en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015.

ooo—000—ooo—000—ooo

Bilan 2014-2015

Intégration du Secrétariat à la politique linguistique (SPL) et des organismes de la Charte de la langue française au portefeuille ministériel de la Culture et des Communications.

L'intégration des structures, des budgets et des ressources humaines, matérielles et informationnelles du SPL au portefeuille ministériel de la Culture et des Communications, ainsi que le déménagement du bureau de Montréal, ont été réalisés au cours de l'été 2014.

Les plans stratégiques de l'Office québécois de la langue française (OQLF), de la Commission de toponymie et du Conseil supérieur de la langue française (CSLF) ont été déposés à l'Assemblée nationale.

L'OQLF a continué de veiller à ce que le français soit la langue habituelle et normale du travail, des communications, du commerce et des affaires par la poursuite d'un travail vigilant et rigoureux, en accueillant avec ouverture les commentaires des clientèles et en les accompagnant.

L'OQLF a poursuivi la modernisation de ses pratiques.

L'OQLF a entrepris une vaste mise à niveau de son organisation du travail afin de l'adapter aux réalités actuelles et pour mieux répondre aux besoins des citoyens et des citoyennes. Ainsi, il a revu la structure organisationnelle des unités affectées à la francisation afin de miser davantage sur une approche de partenariat et pour renforcer les liens fonctionnels entre les unités. Il a implanté de nouveaux outils, notamment en mettant sur son site Web des formulaires allégés à l'intention des entreprises, selon les différentes étapes du processus de francisation. Cet exercice a permis d'actualiser le contenu des formulaires, de les rendre plus conviviaux et de simplifier la compréhension des renseignements demandés. De la même façon, un nouveau formulaire de plainte interactif a été mis en ligne, permettant à toute personne qui souhaite signaler une contravention de le faire aisément à l'aide de menus contextuels. Il a aussi revu ses outils de communication avec la population, notamment dans le cas des plaintes. L'ensemble de la correspondance a ainsi été remodelé dans le but de favoriser une meilleure compréhension de la Charte de la langue française et du rôle de l'OQLF, ainsi qu'une communication plus fluide avec les contrevenants et les citoyens, basée sur la coopération et l'accompagnement. Le suivi des recommandations de la commissaire à la qualité des services a permis d'assurer d'une amélioration continue de ses pratiques.

L'OQLF a produit plusieurs outils pour accroître son soutien auprès de ses partenaires gouvernementaux, notamment la mise en place d'un Réseau de l'expertise linguistique (REL) pour soutenir l'Administration dans son devoir d'exemplarité.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

35- Bilan des actions en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015.

ooo—000—ooo—000—ooo

Dans le cadre de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2015, le SPL, l'OQLF et de nombreux partenaires gouvernementaux, privés, socio-économiques et syndicaux ont poursuivi les efforts de renforcement de la place du français dans les petites entreprises du Grand Montréal.

La Stratégie 2013-2015 a été prolongée de six mois et des travaux sont en cours pour préparer la nouvelle, qui débutera le 1^{er} avril 2016 et durera cinq ans. Durant l'année écoulée, plusieurs activités ont été tenues, notamment une rencontre du comité directeur des orientations, trois rencontres du comité de suivi des activités et la mise en place d'équipes de travail dédiées à la coordination interministérielle et aux communications.

Depuis sa mise en place en 2008, la Stratégie a permis une plus grande cohésion d'action de l'ensemble des intervenants en francisation. Ce qui a eu pour résultats un accroissement de la fréquentation de plusieurs des ressources et programmes disponibles pour les entreprises et les personnes. En témoigne l'augmentation de la clientèle, tant pour les programmes de francisation du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) que pour les mesures d'Emploi-Québec, à savoir :

- Plus de 22 000 inscriptions aux cours de français en ligne offerts par le MIDI aux candidats à l'immigration à l'étranger et aux immigrants reçus.
- Plus de 3 000 inscriptions de travailleurs aux cours de français en milieu de travail offerts par le MIDI, soit 124 entreprises touchées.
- Plus de 6 000 travailleurs aux cours de français, soutenus par Emploi-Québec et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), dans les écoles des trois commissions scolaires de l'île de Montréal, soit 500 entreprises touchées.
- Plus de 10 000 travailleurs inscrits aux cours de français en entreprise, soutenus par Emploi-Québec et la CPMT, soit plus de 1 000 entreprises touchées sur l'île de Montréal.

La responsabilité collective des partenaires s'est traduite également par un accès plus facile à l'offre gouvernementale par la création du guichet unique, soit :

- Plus de 76 000 visites sur le portail Carrefour francisation;
- Plus de 8 000 entreprises visitées par les agents de francisation dans le Grand Montréal.

Au cœur de cette concertation, soulignons la mise en place en 2011, par l'OQLF, en collaboration avec le SPL, d'un processus de francisation volontaire pour les entreprises de moins de 50 employés. À ce jour, ce processus a permis à plus de 1 300 entreprises d'amorcer, sinon de terminer, un processus de francisation volontaire. L'accompagnement des entreprises offert par les agents de francisation, coordonnés et encadrés par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), n'est pas étranger à ce résultat.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

35- Bilan des actions en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015.

ooo—000—ooo—000—ooo

Par ailleurs rappelons que parmi les leviers de la Stratégie, les deux programmes d'aide financière de l'OQLF ont permis de soutenir les milieux d'affaires, syndical et associatif dans leurs interventions de promotion et de sensibilisation et d'aider directement les entreprises dans leurs efforts de francisation volontaire. Les investissements de l'OQLF, dans le cadre de ces programmes, s'élèvent à plus de 16 M\$ sur 6 ans.

Le soutien des ministères et organismes pour assurer la mise en œuvre de la nouvelle *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* (Politique linguistique gouvernementale ou PLG) approuvée par le Conseil des ministres en mars 2011. Elle remplace la politique initiale qui datait de 1996.

Cette politique encadre de façon plus explicite les obligations des ministères et organismes gouvernementaux (MO); elle les guide dans leurs pratiques linguistiques afin de permettre à l'Administration de jouer un rôle exemplaire dans l'application de la Charte de la langue française. Afin de se conformer à la nouvelle Politique linguistique gouvernementale, chaque MO doit procéder à la révision de sa propre politique linguistique institutionnelle.

À l'hiver 2014, des rencontres ministérielles portant sur l'application de la Charte de la langue française et de la Politique linguistique gouvernementale ont eu lieu. La sous-ministre a aussi entrepris, à l'automne 2014, des rencontres avec des sous-ministres et des présidents d'organismes afin de discuter d'enjeux communs, notamment en matière de langue. Jusqu'à ce jour, une vingtaine de rencontres de ministres, de sous-ministres et de dirigeants d'organismes ont été tenues.

La ministre et la sous-ministre ont écrit à leurs homologues respectifs afin de rappeler le rôle exemplaire et moteur que doivent jouer les organisations publiques quant à la protection et à la promotion de la langue française.

En plus de la tournée ministérielle, d'autres actions ont été planifiées au plan stratégique du SPL (objectif 5.2) afin de s'assurer de la cohérence des actions des MO en matière de langue française. Il s'agit notamment :

- de la mise en place d'un réseau de répondants ministériels (mandataires), action entreprise avec la collaboration de l'OQLF. Une première rencontre des mandataires s'est tenue le 25 mars 2015 à Québec et une deuxième, le 26 mars 2015 à Montréal;
- des travaux en cours à l'OQLF afin d'instaurer un mécanisme de reddition de comptes pour s'assurer de l'application de la Politique linguistique gouvernementale dans les MO.

Le Conseil supérieur de la langue française a publié quatre études en 2014.

- *L'usage des langues au travail dans le secteur public au Québec en 2011 : un portrait statistique*, signée par Paul Béland et rendue publique le 19 septembre 2014.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

35- Bilan des actions en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015.

ooo—000—ooo—000—ooo

- *L'usage des langues et la place du français dans le domaine du transport aérien au Québec : une étude exploratoire*, signée par Julie Bérubé et Sophie Comeau et rendue publique le 27 octobre 2014.
- *L'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans les interactions publiques, portrait de 2010*, signée par Michel Pagé et rendue publique le 8 décembre 2014.
- *La socialisation langagière comme processus dynamique. Suivi d'une cohorte de jeunes plurilingues intégrant le marché du travail*, signée par Patricia Lamarre, Stéphanie Lamarre et Marina Lefranc, Université de Montréal, rendue publique le 25 mars 2015.

Des activités de promotion et de valorisation de la langue française ont été réalisées.

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC), avec la contribution du SPL, remet annuellement le Prix Georges-Émile Lapalme. Il est l'un des quatorze Prix du Québec et il souligne la contribution exceptionnelle d'une personne à la promotion et au rayonnement de la langue française. C'est le prix le plus prestigieux accordé par le Gouvernement du Québec en cette matière.

Le Conseil supérieur de la langue française décerne annuellement plusieurs prix en lien avec la promotion de la langue française :

- l'Ordre des francophones d'Amérique décerné à sept personnalités éminentes de la francophonie;
- le Prix du 3-juillet-1608 remis à un organisme pour son action exemplaire pour la défense et la promotion de la langue et de la culture française en Amérique;
- le Prix littéraire Émile-Ollivier;
- le Prix Jules-Fournier remis à un professionnel de la presse écrite;
- le Prix Raymond-Charrette décerné à un professionnel de la presse radiotélévisée.

Chaque année, en mars, l'OQLF remet les Mérites du français et les Prix Francopub pour souligner les réalisations exemplaires de personnes, d'organisations et d'entreprises ayant contribué à la promotion du français et à son usage dans différents milieux.

- À cette occasion le prix Camille-Laurin est aussi remis pour récompenser une personne dont l'engagement remarquable, le sens de l'initiative et les réalisations novatrices et significatives font briller le français.
- Un Mérite du français est également remis à une personnalité du milieu culturel québécois dont les activités contribuent à la vitalité et à l'enrichissement de la culture de langue française.
- Finalement, les Mérites en francisation des personnes immigrantes sont décernés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion à des personnes et à des partenaires institutionnels ou communautaires qui, par leurs réalisations, se sont illustrés pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes à la société québécoise.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

35- Bilan des actions en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015.

ooo—000—ooo—000—ooo

En plus des programmes d'aide financière de l'OQLF, le SPL dispose d'un programme d'aide financière qui permet de promouvoir la langue française dans le cadre d'activités culturelles.

Le programme Promotion du français lors d'activités culturelles (PFAC) a été lancé le 17 décembre 2009. Il constitue l'une des mesures annoncées dans le plan d'action « Réussir ensemble en français », qui a été rendu public en 2008. Il constitue un outil privilégié pour la réalisation du mandat confié au SPL relativement à l'utilisation, à la valorisation et à la promotion du français dans l'ensemble du Québec. Le SPL dispose d'une enveloppe annuelle de 350 000 \$, approuvée annuellement par le Conseil du Trésor, pour un appel de projets d'un maximum de 25 000 \$ par projet.

Pour une sixième année consécutive, le PFAC continue de soutenir des projets qui mettent un accent particulier sur l'utilisation, la valorisation et la célébration du français lors d'activités culturelles, existantes ou nouvellement créées, et qui visent à sensibiliser le public – notamment les jeunes et les groupes dont le français n'est pas la langue maternelle – à la richesse et à la vitalité de la langue française ainsi qu'à l'importance de bien la maîtriser. Les projets sont évalués et recommandés par un jury externe. Le programme permet d'apporter un soutien financier à des organismes à but non lucratif, à des municipalités et à des établissements d'enseignement postsecondaire. Il vise prioritairement un public de jeunes et de groupes dont le français n'est pas la langue maternelle.

En 2013-2014, 25 projets, soit 34 % des demandes, ont été retenus par le comité d'évaluation. En 2014-2015, c'est 26 projets qui ont été recommandés par le comité, soit 51 % des demandes.

Diverses activités de promotion du français ont eu lieu au cours de l'année, notamment dans le cadre du 40^e anniversaire de la déclaration du français comme langue officielle, où des projets ont été réalisés avec le soutien financier du SPL, dans le cadre du PFAC, et de l'OQLF, dans le cadre de ses programmes de subvention destinés aux entreprises et aux associations.

La Commission de toponymie a réalisé plusieurs activités de valorisation.

Soulignons que, dans le domaine du patrimoine toponymique des Amérindiens et des Inuits, la Commission de toponymie, diffuse, dans sa banque de données en ligne, les noms de lieux officiels d'origine autochtone, mais également des toponymes traditionnels que les Premières Nations utilisent pour parler d'une foule de lieux du Québec ayant déjà des noms officiels. Plus de 250 de ces toponymes traditionnels font maintenant l'objet d'une première diffusion sur le Web. La Commission espère ainsi concourir à préserver le patrimoine toponymique autochtone issu de plusieurs générations. Elle espère également que ces noms contribueront à enrichir les connaissances du territoire sur lequel

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

35- Bilan des actions en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015.

ooo—000—ooo—000—ooo

la Société du Plan Nord exerce sa compétence. En 2015-2016, au moins 250 autres noms de lieux autochtones traditionnels s'ajouteront à ce premier corpus.

Deux causes judiciaires ont été suivies avec attention durant l'année

Le SPL a apporté son soutien à la Procureure générale du Québec dans une affaire qui a conduit à un jugement de la Cour du Québec, le 28 janvier 2015, et qui mettait en cause la constitutionnalité de la règle de la nette prédominance du français dans l'affichage commercial ainsi que de celles qui prévoient l'usage du français, tout en autorisant l'ajout d'une ou plusieurs autres langues à parité avec le français dans la rédaction de divers documents.

Le SPL a aussi suivi l'affaire qui a conduit à un jugement de la Cour supérieure du Québec, rendu le 9 avril 2014, portant sur l'exigence, pour les entreprises faisant affaire au Québec, d'accompagner d'un descriptif en français leur marque de commerce enregistrée uniquement dans une autre langue, lorsqu'elles l'affichent comme nom d'entreprise sur la devanture de leur magasin.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

36- Liste de tous les organismes qui ont reçu du financement via le discrétionnaire du ministre depuis le 23 avril 2014 ainsi que le montant qu'ils ont reçu et la circonscription dans laquelle est situé chacun d'eux.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 01 Secrétariat à la politique linguistique

- 37- Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées par le ministère et ses organismes dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour l'année 2014-2015. Fournir également le détail de toute autre demande de compressions du Conseil du trésor auprès du ministère ou un de ses organismes.

ooo—000—ooo—000—ooo

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis
 par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
 ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

01- Indiquer les sommes dépensées pour 2014-2015 par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

ooo—000—ooo—000—ooo

Télécommunication informatique	134 059 \$
Lien internet (Montréal, Québec et bureaux en région)	48 333 \$
Entente technologique avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)	3 750 \$
Entretien et réparation d'équipements informatiques	2 250 \$
Fournitures informatiques incluant cartouches d'encre	31 314 \$
Achats d'équipements informatiques (ex. : serveurs, postes de travail et imprimantes)	47 141 \$
Matériel informatique et diverses pièces	15 725 \$
Achats de logiciels	25 574 \$
Assurances pour logiciels ¹	40 795 \$

¹ L'assurance accorde les droits d'accès aux nouvelles versions des logiciels pendant la durée du contrat sans frais supplémentaires. Elle permet aussi d'étaler les coûts d'achat pour les nouvelles licences et donne accès à l'assistance technique pour la résolution de problèmes.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

02- Concernant l'application de la Charte de la langue française, ventilation, par mois, du nombre de dossiers transmis au Procureur général du Québec ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales par l'Office québécois de la langue française (OQLF) en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015.

ooo—000—ooo—000—ooo

Nombre de dossiers transmis au Directeur des poursuites criminelles et pénales en 2014-2015*

Avril 2014	2
Mai 2014	0
Juin 2014	0
Juillet 2014	1
Août 2014	0
Septembre 2014	0
Octobre 2014	1
Novembre 2014	1
Décembre 2014	0
Janvier 2015	3
Février 2015	1
TOTAL :	9

* Données partielles au 27 février 2015

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

03- Nombre et nature des plaintes et des demandes déposées à la Direction du traitement des plaintes de l'OQLF en 2009-2010, en 2010-2011, en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015. Nombre de dossiers traités par un professionnel et nombre de membres du personnel affectés au traitement des plaintes pour 2013-2014 et 2014-2015.

ooo—000—ooo—000—ooo

Nombre des plaintes inscrites 2014-2015 *

Exercice	Nombre de plaintes inscrites au système
2014-2015	2 314

* Données partielles au 27 février 2015

Nature des plaintes inscrites 2014-2015 *

Répartition des objets de contravention des plaintes inscrites par thème	2014-2015 %
Langue de l'affichage public et commercial	30
Langue des produits (inscriptions, emballages, documents, etc.)	13
Langue de la documentation commerciale	28
Sites Web	16
Publications, demandes d'emploi, factures, contrats, etc.	12
Langue de service	17
Langue du travail	3
Autres	9
Ensemble des thèmes	100

* Données partielles au 27 février 2015

Nombre de dossiers de plaintes traités 2014-2015 *

Exercice	Nombre de dossiers traités (fermés)
2014-2015	2 284

* Données partielles au 27 février 2015

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 04-** Liste et copie des études, recherches et avis effectués par ou pour l'OQLF en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que copie de la programmation des travaux de recherche pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

**Liste des études, recherches et avis effectués par ou pour l'OQLF
en 2014-2015**

L'Office n'a pas publié d'études, de recherche ou d'avis en 2014-2015.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

05- Composition du comité de suivi de la situation linguistique au 31 mars 2015. Pour chaque membre, préciser date de la nomination et la durée du mandat. Préciser également les études, recherches et avis effectués par le comité en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Au 31 mars 2015, le Comité de suivi de la situation linguistique présidé par monsieur Marc Termote, est composé de :

Nom	Poste	Date de nomination	Durée du mandat**
M. Marc Termote	Président*	2009-04-14	5 ans
M. Sébastien Arcand	Membre	2014-10-23	4 ans
M ^{me} Pascale Lefrançois	Membre	2014-10-23	4 ans
M. Richard Marcoux	Membre	2014-10-23	4 ans
M ^{me} Micheline Ostoj***	Secrétaire	2014-10-23	Indéterminée

* Nommé membre de l'OQLF, par décret du gouvernement, le 25 mars 2009, et ce, pour 5 ans.
** L'article 165.12 de la Charte prévoit que les cinq membres du comité demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.
*** Madame Ostoj est une professionnelle de l'OQLF.

Études, recherches et avis effectués par le comité en 2014-2015

Le comité n'a pas effectué d'études, de recherches ou d'avis en 2014-2015.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

06- Tableau sur les dossiers fermés selon les motifs de fermeture, en pourcentage, en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015.

ooo—000—ooo—000—ooo

Dossiers de plaintes fermés entre le 1^{er} avril 2014 et le 27 février 2015

Motif de fermeture	Nombre de dossiers	Pourcentage
Corrigé	1 054	46,1 %
Processus de francisation		
Non fondé	384	16,8 %
Intervention incitative	377	16,5 %
Autres motifs	460	20,2 %
Transmis au directeur des poursuites criminelles et pénales	9	0,4 %
Total des dossiers de plaintes fermés pour la période	2 284	100 %

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

07- Nombre d'inspecteurs et nombre d'inspections effectuées par chacun en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

- Au 27 février 2015, l'Office compte 4 inspecteurs.

Exercice	Moyenne d'inspections effectuées*
2014-2015	567

* La moyenne est calculée à partir des inspections effectuées en cours d'année par les personnes, en poste au 27 février, dont le travail consiste à faire des inspections à temps plein. Sont donc exclues du calcul : les personnes n'étant plus en poste au 27 février, les spécialistes du traitement des plaintes chargés d'effectuer les vérifications des sites Web (693 inspections) et les conseillers en francisation dans les régions plus éloignées de Montréal (15 inspections), puisque les inspections ne représentent qu'une petite portion de leurs tâches.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

08- Pour chacune des cinq dernières années, nombre de fois qu'a été utilisé l'article 151 de la Charte visant à exiger d'une entreprise de moins de 50 employés qu'elle procède à l'analyse de sa situation linguistique, ainsi qu'à l'élaboration et à l'application d'un programme de francisation.

ooo—000—ooo—000—ooo

- Au cours des cinq derniers exercices financiers, il n'y a eu aucun recours à l'article 151 de la Charte.
- L'article 151 de la Charte de la langue française prévoit que : « Avec l'approbation du ministre responsable de l'application de la présente loi, l'Office peut, à condition d'en publier avis à la Gazette officielle du Québec, exiger d'une entreprise employant moins de 50 personnes qu'elle procède à l'analyse de sa situation linguistique, à l'élaboration et à l'application d'un programme de francisation.

Si une telle entreprise a besoin d'un délai pour se conformer à certaines dispositions de la présente loi ou d'un règlement adopté en vertu de celle-ci, elle peut demander l'aide de l'Office et conclure avec lui une entente particulière. Dans le cadre d'une telle entente, l'Office peut, pour la période qu'il détermine, exempter cette entreprise de l'Application de toute disposition de la présente loi ou d'un règlement adopté en vertu de celle-ci.

L'Office doit, chaque année, faire rapport au ministre des mesures prises par les entreprises et des exemptions accordées. »

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

09- Pour chacune des cinq dernières années, nombre d'ententes particulières conclues entre l'OQLF et une entreprise visée à l'article 151 de la Charte.

ooo—000—ooo—000—ooo

- Au cours des cinq derniers exercices financiers, il n'y a eu aucune entente particulière entre l'OQLF et une entreprise visée à l'article 151 de la Charte.
- L'article 151 de la Charte de la langue française prévoit que : « Avec l'approbation du ministre responsable de l'application de la présente loi, l'Office peut, à condition d'en publier avis à la Gazette officielle du Québec, exiger d'une entreprise employant moins de 50 personnes qu'elle procède à l'analyse de sa situation linguistique, à l'élaboration et à l'application d'un programme de francisation.

Si une telle entreprise a besoin d'un délai pour se conformer à certaines dispositions de la présente loi ou d'un règlement adopté en vertu de celle-ci, elle peut demander l'aide de l'Office et conclure avec lui une entente particulière. Dans le cadre d'une telle entente, l'Office peut, pour la période qu'il détermine, exempter cette entreprise de l'Application de toute disposition de la présente loi ou d'un règlement adopté en vertu de celle-ci.

L'Office doit, chaque année, faire rapport au ministre des mesures prises par les entreprises et des exemptions accordées. »

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 10- Détails et état d'implantation du Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les petites entreprises. Nombre d'associations ayant participé au programme en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016. Crédits accordés pour ce programme en 2014-2015, ventilés par mois, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

À la suite du Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques tenu le 10 octobre 2008 et conformément à la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 qui a été reconduite pour 2013-2015, l'Office a élaboré le Programme de soutien aux associations et organismes pour la promotion de la francisation dans les entreprises.

Ce programme, qui comporte deux volets, permet d'accorder un soutien financier à un organisme :

- pour des activités de promotion et de sensibilisation visant à favoriser l'utilisation du français par les employés sur les lieux de travail, et ce, entre autres dans les relations qu'ils entretiennent avec leurs fournisseurs, leur clientèle et le public, ou pour des activités permettant de mieux faire connaître les dispositions de la Charte de la langue française et leur application (volet 1);
- pour la réalisation d'activités de développement terminologique favorisant l'utilisation d'un français de qualité au sein des entreprises (volet 2).

Les organismes admissibles au programme sont les suivants :

- les associations de travailleurs, de gens d'affaires et d'entreprises;
- les chambres de commerce;
- les réseaux d'entreprises franchisées;
- les associations et les fédérations d'associations représentant un secteur d'activité économique à l'échelle du Québec;
- les associations ou tout autre regroupement sans but lucratif dont la promotion du français constitue la mission ou l'une des principales activités en vertu de leur acte constitutif;
- de plus, les universités, facultés ou départements universitaires sont également admissibles, mais ne peuvent présenter une demande de financement que pour le premier volet du présent programme.

La brochure du programme est disponible sur le site Web de l'Office.

Les membres de l'Office ont approuvé 22 demandes au cours de l'exercice 2014-2015 pour un montant total de 1 070 915 \$.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

10- Détails et état d'implantation du Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les petites entreprises. Nombre d'associations ayant participé au programme en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016. Crédits accordés pour ce programme en 2014-2015, ventilés par mois, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Le tableau récapitulatif suivant illustre les sommes engagées au 27 février 2015.

2014-2015	Association	Région	Engagement (\$)
Avril	* Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	6	75 000,00
Avril	Impératif Français	7	75 000,00
Avril	Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville	15	35 030,00
Avril	Culture Montréal	6	77 925,00
Juin	Réseau Action TI inc.	6	16 500,00
Juin	* Chambre de commerce latino-américaine du Québec	6	65 903,00
Juin	* Chambre de commerce du Montréal métropolitain	6	75 000,00
Juin	* Chambre de commerce du Montréal métropolitain	6	75 000,00
Juin	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	6	100 000,00
Juin	Chambre de commerce du Montréal métropolitain	6	85 327,00
Octobre	La fédération des chambres de commerce de la province de Québec	6	26 250,00
Octobre	Université McGill	6	75 000,00
Novembre	* Chambre de commerce gaie du Québec	6	30 721,00
Novembre	* Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'Île	6	31 250,00
Novembre	* La Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud	16	31 250,00
Novembre	* Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	6	31 250,00
Novembre	* Chambre de commerce et d'industrie de Laval	13	31 250,00
Novembre	* Culture Montréal	6	31 250,00
Novembre	* Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec (AMDEQ)	3	27 862,00
Novembre	* Chambre de commerce de l'Est de Montréal	6	31 250,00
Décembre	Association Québec-France	3	26 397,00
Janvier	Réseau Action TI	6	16 500,00
	TOTAL pour toutes les régions		1 070 915 \$

*Agents de francisation

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 11- Détails et état d'implantation du Programme des associations partenaires pour la francisation des petites entreprises. Nombre d'associations ayant participé au programme en 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016. Crédits accordés pour ce programme en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015, ventilés par mois, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Il n'y a pas de Programme des associations partenaires pour la francisation des petites entreprises à l'Office.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 12- Détails et état d'implantation du Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications. Nombre d'organismes et entreprises ayant participé au programme en 2014-2015; ainsi que les prévisions pour 2015-2016. Crédits accordés pour ce programme en 2013-2014 et en 2014-2015, ventilés par mois, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.**

ooo—000—ooo—000—ooo

Le Programme de soutien à la francisation des PME par les technologies de l'information et des communications a été lancé en 2008 à la suite de l'annonce faite lors du Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques tenu à Montréal.

Le programme s'adresse aux entreprises qui comptent 99 employés ou moins dans le cadre d'une démarche de francisation. Il vise, d'une part, à accélérer l'obtention d'un certificat de francisation par les entreprises de 50 à 99 employés inscrites à l'Office et, d'autre part, à favoriser la francisation volontaire des petites entreprises employant 49 personnes ou moins.

Le programme comporte trois volets. Le deux premiers s'adressent aux entreprises qui emploient 99 personnes ou moins. Le premier volet permet de remplacer des claviers, des logiciels et des interfaces linguistiques par leur équivalent conforme à la Charte. Le second facilite la traduction d'un site Web, d'un intranet ou d'un extranet. Enfin, un troisième volet, pour les entreprises qui emploient 49 personnes ou moins, vise la correction de l'affichage public et de la documentation commerciale.

Avec des crédits accordés de 1,6 millions \$, la subvention accordée par l'Office ne peut dépasser 50 000 \$ par entreprise et couvre au maximum 75 % des dépenses admissibles.

La brochure du programme est disponible sur le site Web de l'Office, où l'on trouve également le formulaire électronique qui permet d'acheminer une demande de subvention.

Les membres de l'Office ont approuvé 17 demandes d'entreprises au cours de l'exercice 2014-2015 pour un montant total de 283 140 \$.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 12- Détails et état d'implantation du Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications. Nombre d'organismes et entreprises ayant participé au programme en 2014-2015; ainsi que les prévisions pour 2015-2016. Crédits accordés pour ce programme en 2013-2014 et en 2014-2015, ventilés par mois, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Tableau récapitulatif au 27 février 2015 des subventions accordées

2014-2015	Entreprise	Région	Engagement (\$)
Juin	Coopérative forestière de Laterrière	2	50 000,00
Juin	OS4 Techno inc.	6	761,00
Juin	Merkur inc.	5	4 667,00
Juin	STI Maintenance inc.	2	15 570,00
Septembre	Entreprises Importfab inc.	6	28 153,00
Novembre	9099-3593 Québec inc. (Inter-Projet)	2	10 676,00
Novembre	* Pâtisserie, chocolaterie Raffin inc.	13	3 896,00
Décembre	J.B. Laverdure inc.	6	13 586,00
Décembre	* 9045-0545 Québec inc. (Marché Royal Plus)	6	9 569,00
Février	* Nmédia Solutions Inc.	17	50 000,00
Octobre	Groupe J.S.V. inc.	15	50 000,00
Novembre	* Danse Westmount	6	3 396,00
Juin	Les Gicleurs Éclair inc.	3	19 227,00
Juin	* Démolition et excavation Demex inc.	2	7 661,00
Juin	* L'Immobilière, société d'évaluation conseil inc.	2	5 120,00
Juin	* Société de dével. communautaire de Montréal (SODECM)	6	2 228,00
Septembre	* Cuir mode Via-Westco inc. (Sicily clothing)	6	8 630,00
	TOTAL pour toutes les régions		283 140 \$

- * Moins de 50 employés

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

15- Ventilation des subventions accordées aux organisations syndicales dans le cadre de la francisation des entreprises pour 2013-2014 et 2014-2015, ainsi que les prévisions 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Les subventions accordées aux organisations syndicales, dans le cadre du Programme de soutien à la francisation pour les centrales syndicales, ont totalisé 356 250 \$. En 2014-2015, cette somme a été répartie comme suit :

• Centrale des syndicats démocratiques	53 440 \$
• Confédération des syndicats nationaux	89 060 \$
• Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	213 750 \$

L'objectif général du programme est de soutenir financièrement la mise au point de stratégies et l'implantation de moyens visant l'accroissement de la participation des travailleurs et travailleuses dans les entreprises à la francisation de leur propre milieu de travail, tout en accordant une attention spéciale à ceux et celles qui sont membres de comités de francisation par le biais d'activités de sensibilisation, d'information et de formation.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 17- Liste des actions de sensibilisation et d'information ciblées menées par l'OQLF pour l'accueil et les services en français dans les commerces et leurs coûts, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.**

ooo—000—ooo—000—ooo

Les conseillers ou conseillères en francisation veillent à ce que le français soit la langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires dans les entreprises. Celles qui comptent 50 employés et plus s'inscrivent dans une démarche de francisation qui, à terme, conduit à une certification qui confirme que l'utilisation du français est généralisée à tous les niveaux de l'entreprise.

Les entreprises de moins de 50 employés sont elles aussi accompagnées dans leur démarche de francisation visant l'obtention d'une attestation de conformité volontaire.

L'Office soutient les entreprises par le biais de programmes de subvention visant les établissements de 1 à 99 employés. Les conseillers en francisation renseignent les entreprises sur les produits et les services de l'Office; ils s'assurent que les mesures de francisation mises en œuvre aient des effets durables et ils travaillent également en étroite collaboration avec les agents de francisation issus du secteur privé ou communautaire.

Les subventions octroyées par l'Office dans le cadre du Programme de soutien aux associations pour la promotion de la francisation dans les entreprises ont permis de contribuer de façon notable à la réalisation de plusieurs projets de sensibilisation portant sur l'accueil et les services en français dans les commerces, dont :

- La mise en place d'une équipe de douze (12) agents de francisation au 27 février 2015. C'est à la suite de l'octroi de subventions à plusieurs associations au cours de l'exercice 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 que ces agents sont sur le terrain et agissent comme relayeurs afin de sensibiliser les propriétaires de commerces et d'entreprises à l'importance d'offrir leurs services en français. Ce projet constitue l'une des principales mesures de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal.
- Dans le cadre de ce même programme, le portail « *Carrefour francisation* », réalisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, appuie l'équipe des agents de francisation dans leurs démarches quotidiennes. Ce portail rassemble l'information sur de nombreux outils et services en francisation offerts aux entreprises tels que des cours de français, des modèles de correspondance, des lexiques et des programmes de subvention et visant la francisation des entreprises de moins de 50 employés.
- Le portail sur la francisation dans le milieu culturel a permis à Culture Montréal de développer un lexique terminologique des arts et de la culture afin de sensibiliser la communauté culturelle de Montréal à l'importance d'accorder au français la place qui lui revient en tant que langue officielle du Québec. Des fiches terminologiques ont été créées notamment dans le domaine des arts médiatiques, le théâtre, la littérature, la musique, l'administration et le financement des arts.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

17- Liste des actions de sensibilisation et d'information ciblées menées par l'OQLF pour l'accueil et les services en français dans les commerces et leurs coûts, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

- Les trois campagnes publicitaires menées par le mouvement Impératif français : *Moi, je parle français* et *Moi, je travaille en français* et *Mes emplettes de Noël en français*. Ces campagnes sont principalement diffusées à Montréal et en Outaouais.
- La production de capsules linguistiques permettant de sensibiliser les propriétaires immobiliers de faire des affaires en français est une initiative de l'Institut du développement urbain du Québec.
- La création d'un guide *Un service à la clientèle en français S.V.P.* et la publication de capsules linguistiques permettant la promotion du français dans les commerces et les entreprises est une initiative de la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville.
- Le développement d'outils promotionnels, de capsules d'animation vidéo et audio a permis à la Jeune Chambre de commerce de la Mauricie de sensibiliser les entreprises quant à la bonne utilisation du français et à en valoriser les bienfaits.

La Charte de la langue française vise à faire du français, langue officielle du Québec, la langue de l'Administration et de la loi ainsi que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. Pour permettre la réalisation de cet objectif, le personnel de l'Office travaille de concert avec les regroupements d'entreprises pour favoriser la généralisation du français dans l'espace public québécois.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

18- Liste des actions menées auprès des travailleurs et de leurs employeurs afin de mieux faire connaître les dispositions de la Charte de la langue française touchant la langue de travail ainsi que les recours afin d'assurer le respect de ces dispositions, leurs coûts et les prévisions 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Plusieurs actions ont été réalisées auprès des travailleurs et de leurs employeurs afin de mieux faire connaître les dispositions de la Charte de la langue française, dans le cadre des différents programmes de subvention à l'Office. Ainsi, le Programme de soutien à la francisation pour les centrales syndicales (FTQ, CSN, CSD)¹ a permis de financer plusieurs projets visant l'information et la formation d'un nombre accru de travailleurs de moyennes et de grandes entreprises, et ce, dans la plupart des régions du Québec. Parmi les projets réalisés par les centrales syndicales au cours de l'exercice 2014-2015, il convient de mentionner, à titre d'exemple :

- cinq sessions de formation organisées par la FTQ à l'intention des membres de comités de francisation affiliés à la centrale. Pour la tenue de ces séances, l'Office a octroyé une subvention de 35 787 \$.
- le maintien d'un onglet dédié exclusivement à la francisation sur le site Web de la CSN. Pour ce projet, l'Office a octroyé une subvention de 118 740 \$.
- la diffusion d'une vidéo par la CSD retraçant l'historique de la Charte de la langue française dans les milieux de travail, cette vidéo a été distribuée à tous les comités de francisation où la centrale est présente. Pour cette campagne de promotion, l'Office a versée une subvention de 53 440 \$.

Certains projets réalisés avec l'aide du Programme de soutien aux associations et organismes pour la promotion de la francisation dans les entreprises ont permis, quant à eux, de joindre les entreprises. À titre d'exemples :

- le Portail *Langue du travail*, fréquenté par plus de 40 000 visiteurs par mois et réalisé par la FTQ, constitue un outil interactif de formation et de référence mis à la disposition des membres des comités de francisation et portant sur des questions liées à la francisation des entreprises et à l'utilisation du français dans tous les aspects du travail. D'abord développé pour les travailleurs du secteur de l'aérospatiale, le portail a été modifié pour y ajouter du nouveau contenu. Au cours de l'année 2010-2011, le secteur des télécommunications a été ajouté. Viennent ensuite en 2011-2012 les secteurs du plastique et des composites, puis le secteur de l'automobile en 2012-2013 ainsi que le secteur de la métallurgie en 2013-2014. En 2014-2015, l'Office a accordé à la FTQ une subvention de 100 000 \$ pour la bonification et la promotion du portail.
- une équipe de 12 agents de francisation qui travaillent à sensibiliser plus de 1 500 propriétaires de commerces et d'entreprises sur les dispositions de la Charte ainsi que sur l'offre de services gouvernementale (exemple : cours de français en entreprise) a été mise sur pied grâce à l'octroi de subventions à plusieurs associations. Cette équipe bénéficie du soutien du portail *Carrefour*

¹ Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

- 18- Liste des actions menées auprès des travailleurs et de leurs employeurs afin de mieux faire connaître les dispositions de la Charte de la langue française touchant la langue de travail ainsi que les recours afin d'assurer le respect de ces dispositions, leurs coûts et les prévisions 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Francisation, réalisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dans le cadre de la Stratégie commune. En 2014-2015, l'Office a accordé à ces associations des subventions totalisant 536 986 \$. Quant à la réalisation du projet relatif au portail *Carrefour Francisation*, l'Office a octroyé une subvention de 85 327 \$.

- Les trois campagnes publicitaires menées par le mouvement Impératif français : *Moi, je parle français* et *Moi, je travaille en français* et *Mes emplettes de Noël en français*. Ces campagnes sont principalement diffusées à Montréal et en Outaouais. En 2014-2015, l'Office a octroyé une subvention de 75 000 \$ à cet organisme pour la réalisation de ces campagnes.
- L'organisation par la FTQ de 13 rencontres de tables sectorielles dans les domaines de l'aérospatiale, les télécommunications, l'hôtellerie, la plasturgie et l'automobile. L'Office y est représenté et joue un rôle-conseil pour orienter les discussions vers des solutions gagnantes pour la francisation des milieux de travail. Les conseillers en francisation présents ont aussi un rôle d'observateurs pour la collecte d'information, tout comme de promotion des meilleures pratiques en francisation et des services de l'Office. En 2014-2015, l'Office a octroyé une subvention de 69 300 \$ pour la réalisation de ce projet.

Les centrales syndicales sont l'un des partenaires majeurs de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2015. L'établissement et le maintien d'un partenariat solide avec le milieu pour l'identification et la réalisation de solutions adaptées et novatrices est directement en lien avec les objectifs stratégiques de l'Office en matière de responsabilisation des acteurs.

En effet, l'Office ne peut agir seul dans le processus de francisation. Cette responsabilité partagée avec les centrales syndicales contribue à l'effort de francisation des milieux de travail.

Finalement, la coordination permise par un programme structuré de subventions permet donc de responsabiliser les agents socioéconomiques tout en rentabilisant l'investissement de la collectivité.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

22- Liste et copie des contrats octroyés pour l'achat ou le développement de logiciels. Mode d'octroi des contrats (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié). Crédits alloués en 2014-2015 ventilés par mois, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Données au 27 février 2015

Description	Montant	Mode d'octroi des contrats
Logiciel Lync 2013	583 \$	Contrat négocié (CSPQ)
Logiciel Winzip 18	53 \$	Gré à gré
Logiciel Extra X-treme 9.0 (lien avec le CSPQ)	2 651 \$	Gré à gré
Logiciel Windows Datacenter serveur 2012 R2	7 469 \$	Contrat négocié (CSPQ)
Logiciel Windows Standard serveur 2012 R2	4 283 \$	Contrat négocié (CSPQ)
Logiciel Microsoft Project 2013	2 821 \$	Contrat négocié (CSPQ)
Logiciel Microsoft Visio Standard 2013	1 877 \$	Contrat négocié (CSPQ)
Logiciel Microsoft Exchange serveur 2013	1 718 \$	Contrat négocié (CSPQ)

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENTS 02 Office québécois de la langue française

23- Évolution annuelle, depuis 2007, du nombre d'employés, de la masse salariale et des budgets de fonctionnement pour l'OQLF.

- a) Office québécois de la langue française
 - i. Ventiler les employés selon le poste occupé

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015 : données au 27 février 2015

Les renseignements budgétaires sont inscrits aux Livres des crédits 2014-2015 des ministères et organismes.

- a. Effectif autorisé de l'Office québécois de la langue française ventilé selon le poste occupé :

Effectif autorisé	Au 27 février 2015
Cadre	17
Professionnel	173
Technicien et assimilé	43
Personnel de bureau et assimilé	39
TOTAL	272

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe
d'opposition officielle

PROGRAMME 03 CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE
ÉLÉMENT 02 OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

24 - Pour chaque programme d'aide financière (fonctionnement, projets, immobilisations), indiquer le nombre de demandes reçues, le nombre de demandes acceptées et les montants totaux octroyés en 2014-2015, ainsi que l'évolution depuis 2008
b) Office québécois de la langue française

ooo—000—ooo—000—ooo

TABLEAU SYNTHÈSE DES SUBVENTIONS
ASSOCIATIONS, PME ET CENTRALES SYNDICALES 2014-2015

	2014-2015
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES POUR LA PROMOTION DE LA FRANCISATION DANS LES ENTREPRISES	
Nombre de demandes reçues	24
Nombre de demandes acceptées	22
Aide financière accordée	1 070 915 \$
PROGRAMME DE SOUTIEN À LA FRANCISATION DES PME PAR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS	
Nombre de demandes reçues	27
Nombre de demandes acceptées	17
Aide financière accordée	283 140 \$
PROGRAMME DE SOUTIEN À LA FRANCISATION POUR LES CENTRALES SYNDICALES	
CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES (CSD)	53 440 \$
CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN)	89 060 \$
FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)	213 750 \$
TOTAL	356 250 \$

Données au 27 février 2015

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

25- Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2014-2015 :

- a) Le nom du demandeur et/ou du projet;
- b) Secteur d'intervention;
- c) Objectifs visés par la demande d'aide;
- d) Aide financière octroyée.

ooo—000—ooo—000—ooo

Programme de soutien aux associations et organismes pour la promotion de la francisation dans les entreprises - Année 2014-2015 (au 27 février 2015)

Nom du demandeur	Secteur d'intervention	Objectif visé	Aide financière octroyée
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	Immigration	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	75 000 \$
Impératif Français	Promotion du français	Mener les campagnes promotionnelles <i>Moi le parle français</i> , <i>Moi je travaille en français</i> et <i>Mes emplettes de Noël en français</i> principalement en Outaouais et à Montréal.	75 000 \$
Culture Montréal	Arts et lettres	Poursuivre la réalisation du portail Web sur la francisation dans le milieu culturel.	77 925 \$
Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville	Industrie et commerce	Réalisation d'un guide de bonnes pratiques dans le service à la clientèle et en faire la promotion au sein des entreprises.	35 030 \$
Réseau Action TI inc.	Technologie de l'information	Mettre en place un prix OCTAS du français dans les TI et diffuser des billets et des chroniques portant sur de nouveaux concepts dans les TI.	16 500 \$
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	Syndicat	Bonification du portail languedutravail.org .	100 000 \$
Chambre de commerce latino-américaine du Québec	Industrie et commerce	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	65 903 \$
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	Industrie et commerce	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	75 000 \$
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	Industrie et commerce	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	75 000 \$
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	Industrie et commerce	Promouvoir et réaliser le plan de continuité du portail Web Carrefour francisation.	85 327 \$
La fédération des chambres de commerce de la province de Québec	Industrie et commerce	Promouvoir les mérites du français en créant un nouveau prix qui sera remis lors du Gala des Mercuriades.	26 250 \$
Université McGill	Formation	Élaborer et promouvoir le contenu du portail <i>Vivre McGill en français</i> .	75 000 \$
Chambre de commerce gaie du Québec	Industrie et commerce	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	30 721 \$
Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'Île	Immigration	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	31 250 \$
La Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud	Industrie et commerce	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	31 250 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	Immigration	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	31 250 \$
Chambre de commerce et d'industrie de Laval	Industrie et commerce	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	31 250 \$
Culture Montréal	Arts et lettres	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	31 250 \$
Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec	Industrie et commerce	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	27 862 \$
Chambre de commerce de l'Est de Montréal	Industrie et commerce	Par l'intermédiaire d'un démarcheur, inciter les entreprises à se franciser.	31 250 \$
Association Québec-France	Promotion du français	Tenir des activités de promotion de la langue française dans le cadre de la Francofête.	26 397 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
 ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

25- Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2014-2015 :

- a) Le nom du demandeur et/ou du projet;
- b) Secteur d'intervention;
- c) Objectifs visés par la demande d'aide;
- d) Aide financière octroyée.

ooo—000—ooo—000—ooo

Nom du demandeur	Secteur d'intervention	Objectif visé	Aide financière octroyée
Réseau Action TI	Technologie de l'information)	Mettre en place un prix OCTAS du français dans les TI et diffuser des billets et des chroniques portant sur de nouveaux concepts dans les TI.	16 500 \$
	Total :		1 070 915 \$

Programme de soutien à la francisation des PME par les technologies de l'information et des communications Année 2014-2015 (au 27 février 2015)

Nom du demandeur	Secteur d'intervention	Objectif visé	Aide financière octroyée
Les Gicleurs Éclair inc.	Installation d'extincteurs automatiques d'incendie	Remplacement de logiciels	19 227 \$
Démolition et excavation Demex inc.	Promotion et construction de maisons individuelles	Remplacement de logiciels et de serveurs	7 661 \$
Coopérative forestière de Laterrière	Exploitation forestière	Remplacement de logiciel et serveur	50 000 \$
OS4 Techno inc.	Services d'informatique	Remplacement de claviers	761 \$
Merkur inc.	Bureaux d'ingénieurs	Remplacement de logiciels	4 667 \$
STI Maintenance inc.	Bureaux de conseillers en gestion	Remplacement de logiciel et serveur	15 570 \$
L'Immobilière, société d'évaluation conseil inc.	Agences ou courtiers immobiliers	Remplacement de logiciels et serveurs	5 120 \$
Société de dével. communautaire de Montréal (SODECM)	Éducation populaire sur l'environnement et recherche sur l'écologie	Remplacement de logiciels et de claviers, correction de l'affichage public	2 228 \$
Entreprises Importfab inc.	Industrie des produits pharmaceutiques et des médicaments	Remplacement de logiciels et serveurs	28 153 \$
Cuir mode Via-Westco inc. (Sicily clothing)	Tanneries	Remplacement de système de point de vente et de clavier, correction de l'affichage public	8 630 \$
Groupe J.S.V. inc.	Commerce de gros de machines, matériel et fournitures pour l'industrie	Traduction de base de données	50 000 \$
9099-3593 Québec inc. (Inter-Projet)	Promotion et construction de maisons individuelles	Remplacement de logiciels	10 676 \$
Pâtisserie, chocolaterie Raffin inc.	Commerce de gros de produits de boulangerie et de pâtisserie	Remplacement de système de point de vente	3 896 \$
Danse Westmount	Salles, studios et écoles de danse	Traduction de site Web	3 396 \$
J.B. Laverdure inc.	Commerce de gros de fruits et légumes frais	Remplacement de logiciels et de claviers	13 586 \$
9045-0545 Québec inc. (Marché Royal Plus)	Supermarchés d'alimentation	Remplacement de logiciel, de clavier et de systèmes de point de vente	9 569 \$
Nmédia Solutions Inc.	Services d'informatique	Remplacement de logiciels	50 000 \$
Total :			283 140 \$

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 02 Office québécois de la langue française

26- Nombre d'entreprises inscrites auprès de l'OQLF au 31 mars 2015.
Nombre d'entreprises qui détiennent un certificat de francisation.
Ventilation des entreprises selon leur taille.

ooo—000—ooo—000—ooo

Au 31 mars 2015, 6709 entreprises étaient inscrites à l'Office et 5562 d'entre elles détenaient un certificat de francisation.

Références à la législation :
Le chapitre V de la Charte de la langue française portant sur la francisation des entreprises, art. 135 et suivants.

L'inscription des entreprises auprès de l'Office vise à généraliser l'utilisation du français, à tous les niveaux, dans leurs activités au Québec afin d'obtenir un certificat de francisation.

Statistiques :
La répartition des entreprises inscrites à l'Office au 31 mars 2015 est la suivante :

Ventilation des entreprises selon leur taille

Tranche d'employés	N ^{bre} d'entreprises inscrites	N ^{bre} d'entreprises certifiées
Moins de 100	4304	3456
100 et +	2405	2106
Total	6709	5562

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

01- Indiquer les sommes dépensées pour 2014-2015 par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Dépenses	Montant (\$)
Services professionnels externes	19 250
Achat d'équipements informatiques :	
Serveur	4 008
Caméras Web	390
Disques durs	1 900
Système d'alimentation sans coupure intelligent	188
Lecteur de disque dur	158
Contrat d'entretien et soutien des applications :	
SYGED (Système de gestion électronique de documents)	1 465
TOTAL	27 359

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 22-** Liste et copie des contrats octroyés pour l'achat ou le développement de logiciels. Mode d'octroi des contrats (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié). Crédits alloués en 2014-2015, ventilés par mois, et les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Aucun contrat.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENTS 03 Conseil supérieur de la langue française

- 23- Évolution annuelle, depuis 2007, du nombre d'employés, de la masse salariale et des budgets de fonctionnement :
- b) Conseil supérieur de la langue française (CSLF)
 - i. Ventiler les employés selon le poste occupé

ooo—000—ooo—000—ooo

Pour l'année 2014-2015

Les renseignements budgétaires sont inscrits aux Livres des crédits 2014-2015 des ministères et organismes.

- a. Effectif autorisé du Conseil supérieur de la langue française ventilé selon le poste occupé au :

Effectif autorisé	Au 31 mars 2015
Hors cadre et cadre	2
Professionnels	10
Fonctionnaires	4
TOTAL	16

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

24- Pour chaque programme d'aide financière (fonctionnement, projets, immobilisations), indiquer le nombre de demandes reçues, le nombre de demandes acceptées et les montants totaux octroyés en 2014-2015, ainsi que l'évolution depuis 2008.

c) Conseil supérieur de la langue française

ooo—000—ooo—000—ooo

Années	Prix littéraire Émile-Ollivier	Prix Jules- Fournier (journalisme)	Prix Raymond- Charette (journalisme)	Bourse AIEQ* CEETUM**	Total
2008-2009	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	-	15 000 \$
2009-2010	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	-	15 000 \$
2010-2011	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	-	15 000 \$
2011-2012	5 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	7 500 \$	16 500 \$
2012-2013	5 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	7 500 \$	16 500 \$
2013-2014	5 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	7 500 \$	16 500 \$
2014-2015	5 000 \$	2 000 \$	2 000 \$		9 000 \$

* Association internationale des études québécoises
** Centre d'études ethniques des universités montréalaises

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

25- Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2014-2015 :

- a) Nom du demandeur ou du projet;
- b) Secteur d'intervention;
- c) Objectifs visés par la demande d'aide;
- d) Aide financière octroyée.

ooo—000—ooo—000—ooo

Ne s'applique pas.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

30- Ventilés par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

L'information concernant les crédits par programme du Secrétariat à la politique linguistique, de l'Office québécois de la langue française et du Conseil supérieur de la langue française est disponible à la page 72 du Livre des crédits.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis
par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

31 Budgets alloués à la recherche par ou pour le Conseil en 2010-2011, en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015, ventilés par mois, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.

ooo—000—ooo—000—ooo

Exercice	Rémunération (\$)	Fonctionnement (\$)	Par mois (\$)	Total par année (\$)
2014-2015	257,6	68,4	27,1	326,0

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française
ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

32- Composition des membres du Conseil en précisant la date de nomination et la durée du mandat de chaque personne. S'il y a eu des fins de mandat ou des révocations, indiquer les motifs et conditions de départ.

000—000—000—000—000

MEMBRES	DATE DE NOMINATION	DUREE DU MANDAT	FIN DE MANDAT	DATE DE DEPART / MOTIF
Ouellon, Conrad (président)	2014-07-07	1 an	2015-07-06	
Lachance, Monique (présidente par intérim)	2014-02-10	—	—	2014-07-04 Retraite
Archibald, James	2013-07-10	5 ans	2018-07-09	
Azdouz, Rachida	2013-07-10	5 ans	2018-07-09	
Blais, Diane	2009-04-29	5 ans	2014-04-28	
Campanile, Delfino	2008-01-31	5 ans	2013-01-30	
	2013-07-10	5 ans	2018-07-09	
Marois, Guillaume	2013-07-10	5 ans	2018-07-09	
Pagé, Lorraine	2002-10-02	5 ans	2007-10-01	
	2008-01-31	5 ans	2013-01-30	
	2013-07-10	5 ans	2018-07-09	
Poirier, Éric	2013-07-10	5 ans	2018-07-09	

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

33- Liste et copie de tous les avis donnés par le Conseil au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française.

000—000—000—000—000

- ❖ 2005 : Le français, langue normale et habituelle du travail
- ❖ 2008 : Le français, langue de cohésion sociale
- ❖ 2010 : Avis sur l'accès à l'école anglaise à la suite du jugement de la Cour suprême du 22 octobre 2009
- ❖ 2011 : La langue d'enseignement au cégep
- ❖ 2013 : Redynamiser la politique linguistique du Québec

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 34-** Liste et copie des études, recherches et avis effectués par ou pour le Conseil en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.

000—000—000—000—000

Études, recherches et avis publiés par le Conseil en 2014-2015

L'usage des langues au travail dans le secteur public au Québec en 2011 : un portrait statistique

Cette étude, signée par Paul Béland et publiée en septembre 2014, utilise des données de Statistique Canada pour estimer la place occupée par le français et l'anglais dans différents domaines du monde du travail au Québec. On y observe principalement que les travailleurs du secteur public québécois utilisent davantage le français au travail que ceux du secteur privé et de l'administration fédérale. Plus spécifiquement, c'est dans le sous-secteur de l'administration publique provinciale et municipale que l'usage du français est le plus courant, tandis que les universités sont le milieu où le français est le moins utilisé.

L'usage des langues et la place du français dans le domaine du transport aérien au Québec : une étude exploratoire

Cette étude, conduite par l'équipe de recherche du CSLF et publiée en octobre 2014, confirme que l'usage du français comme langue du travail, bien que significatif dans le transport aérien au Québec, demeure inférieur à celui observé chez l'ensemble des travailleurs de la province. De plus, la connaissance de l'anglais (*lingua franca* de l'aviation internationale) est indispensable pour plusieurs travailleurs du domaine. Cela dit, le français jouit d'une position favorable à la fois chez les petits transporteurs québécois et dans le contrôle de la circulation aérienne au Québec.

L'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans les interactions publiques, portrait de 2010

Le chercheur Michel Pagé, dans son étude publiée en décembre 2014, rend compte de perceptions de l'usage public des langues par la population québécoise. Au Québec, le français est la langue le plus souvent utilisée dans les interactions publiques (82 % ou plus). Cependant, cet usage varie selon la langue maternelle et selon le lieu de résidence. Il ressort également de l'étude que les orientations linguistiques des personnes bilingues, bien qu'elles soient généralement favorables au français dans la sphère publique, contribuent aussi à l'usage de l'anglais.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 34-** Liste et copie des études, recherches et avis effectués par ou pour le Conseil en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.

000—000—000—000—000

La socialisation langagière comme processus dynamique : suivi d'une cohorte de jeunes plurilingues intégrant le marché du travail

Cette étude, conduite par Patricia Lamarre, professeure à l'Université de Montréal, a été publiée le 25 mars 2015. Elle présente l'analyse d'une nouvelle collecte de données, qui fait suite à l'étude *Montréal français, Montréal multilingue*, menée entre 2006 et 2010 et subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Ce suivi permet de faire le point sur les pratiques et représentations linguistiques et identitaires de jeunes adultes plurilingues issus de l'immigration récente, avec qui les auteurs de l'étude ont repris contact.

Travaux en cours

La réalité linguistique d'entreprises de haute technologie de la région de Québec : une étude exploratoire [titre provisoire]

Cette étude, conduite par l'équipe de recherche du CSLF, permettra de documenter : (1) les pratiques linguistiques de travailleurs dans le secteur visé; (2) les perceptions de ces travailleurs, notamment par rapport à la francisation des entreprises. Un des intérêts principaux de cette étude est de se pencher sur un secteur en pleine évolution, mais qui a la réputation d'être perméable à l'usage de l'anglais, c'est-à-dire le secteur de la haute technologie. Le choix de rencontrer les travailleurs de la région de Québec (plutôt que de Montréal) s'explique par son caractère hautement francophone et par la proportion croissante d'entreprises de haute technologie qu'on y trouve. La publication est prévue d'ici la fin de 2015.

L'exemplarité de l'administration publique québécoise en matière d'emploi et de qualité de la langue française dans les médias sociaux [titre provisoire]

Cette étude est également conduite par l'équipe de recherche du CSLF. Les communications dans les médias sociaux étant caractérisées par une relative instantanéité, il peut être difficile, étant donné la nature même des échanges, de déterminer la norme linguistique à observer. L'étude se penchera sur les limites du devoir d'exemplarité de l'administration publique par rapport à la langue et fournira des indications concrètes sur les usages à adopter dans les médias sociaux. La publication est prévue d'ici la fin de 2015.

Étude des crédits 2015-2016

Demande de renseignements particuliers requis par le groupe d'opposition officielle

PROGRAMME 03 Charte de la langue française

ÉLÉMENT 03 Conseil supérieur de la langue française

- 34- Liste et copie des études, recherches et avis effectués par ou pour le Conseil en 2011-2012, en 2012-2013, en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016.

000—000—000—000—000

Exploration du corpus Texto4Science [titre provisoire]

Cette étude est conduite par Patrick Drouin, professeur à l'Université de Montréal. Le texto est une nouvelle forme codifiée d'écriture très répandue, souvent ponctuée de va-et-vient entre le français et l'anglais. L'intérêt de ce projet est de chercher à voir quelle est la maîtrise ou la non-maîtrise du code dans les textos. Le rapport de cette étude a été déposé en mars 2015.

La qualité de la langue dans les médias écrits québécois [titre provisoire]

Cette étude est conduite par Éric Kavanagh et Isabelle Paré, professeurs à l'Université Laval. Elle vise à actualiser les résultats d'une étude produite pour le CSLF en 2001. L'étude permettra par exemple de voir si la qualité de la langue des quotidiens imprimés a continué à s'améliorer. Le rapport de cette étude est attendu pour le printemps 2015.

Prévisions pour 2015-2016

- Les travaux de recherche en cours au 31 mars 2015 se poursuivront en 2015-2016.
- D'autres études ou avis pourront s'ajouter à la programmation de recherche en cours d'année.

Étude des crédits 2015-2016

CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

		PAGE
	SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE	
1	Liste de tous les modes et des lieux de formation en français offerts par le gouvernement du Québec (OQLF, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Emploi-Québec, Commission des partenaires du marché du travail, etc.).	RP 1
2	Liste des programmes offerts par chacun. Crédits alloués à chacun des programmes en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016.	RP 2
3	État d'avancement de la mise sur pied du programme de parrainage en entreprise visant à jumeler un employé maîtrisant le français avec un employé en apprentissage. Crédits alloués à ce programme pour 2013-2014 et 2014-2015. Nombre d'entreprises ayant bénéficié du programme. Nombre d'employés ayant bénéficié du programme.	RP 3
4	Nombre de chefs d'entreprise de 11 à 49 employés ayant reçu la communication officielle du gouvernement pour 2014-2015.	RP 4
5	État d'avancement des travaux d'implantation d'un guichet unique de l'offre gouvernementale en francisation. Bilan des actions en 2014-2015.	RP 5
23	Pour chaque programme d'aide financière (fonctionnement, projets, immobilisations), indiquez le nombre de demandes reçues, le nombre de demandes acceptées et les montants totaux octroyés en 2013-2014 et 2014-2015. Évolution depuis 2009. a) Secrétariat à la politique linguistique.	RP 6
24	Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2013-2014 et 2014-2015 : a) Le nom du demandeur et/ou projet; b) Secteur d'intervention; c) Objectifs visés par la demande d'aide; d) Aide financière octroyée.	RP 7

		PAGE
	OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE	
6	Concernant l'application de la Charte de la langue française, ventilation, par mois, du nombre de dossiers transmis au Procureur général du Québec et/ou Directeur des plaintes criminelles et pénales par l'Office québécois de la langue française en 2014-2015.	RP 10
7	Nombre et nature des plaintes et des demandes déposées à la Direction du traitement des plaintes de l'Office québécois de la langue française en 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015. Nombre de dossiers traités par professionnel.	RP 11

Étude des crédits 2015-2016

CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE **Demande de renseignements particuliers** **du deuxième groupe d'opposition**

		PAGE
8	Liste et copie des études, recherches et avis effectués par ou pour l'Office québécois de la langue française en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016.	RP 12
9	Composition du comité de suivi de la situation linguistique au 31 décembre 2014. Pour chaque membre, date de la nomination et durée du mandat.	RP 13
10	Tableau sur les dossiers fermés selon les motifs de fermeture, en pourcentage, en 2014-2015.	RP 14
11	Nombre d'inspecteurs et d'inspections effectuées par chacun en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.	RP 15
12	Pour chacune des cinq dernières années, nombre de fois où a été utilisé l'article 151 de la Charte visant à exiger d'une entreprise employant moins de cinquante personnes, qu'elle procède à l'analyse de sa situation linguistique, à l'élaboration et à l'application d'un programme de francisation.	RP 16
13	Pour chacune des cinq dernières années, nombre d'ententes particulières conclues entre l'Office québécois de la langue française et une entreprise visée à l'article 151 de la Charte.	RP 17
14	Ventilation des subventions accordées aux organisations syndicales dans le cadre de la francisation des entreprises pour 2014-2015.	RP 18
15	Détails et état d'implantation du <i>Programme de soutien aux associations pour la promotion du français dans les petites entreprises</i> . Nombre d'associations ayant participé au programme en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016. Crédits accordés pour ce programme en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016.	RP 19
16	Détails et état d'implantation du <i>Programme des associations partenaires pour la francisation des petites entreprises</i> . Nombre d'associations ayant participé au programme en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016. Crédits accordés pour ce programme en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2015.	RP 21
17	Détails et état d'implantation du <i>Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications</i> . Nombre d'organismes et d'entreprises ayant participé au programme en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016. Crédits accordés pour ce programme en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016.	RP 22
18	Liste des actions de sensibilisation et d'information ciblées menées par l'OQLF pour l'accueil et les services en français dans les commerces pour 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.	RP 24
19	Liste des actions menées auprès des travailleurs et de leurs employeurs afin de mieux faire connaître les dispositions de la Charte de la langue française touchant la langue de travail ainsi que les recours afin d'assurer le respect de ces dispositions pour 2014-2015 et prévisions pour 2015-201.	RP 26

Étude des crédits 2015-2016

CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Demande de renseignements particuliers

du deuxième groupe d'opposition

		PAGE
20	Détails et coûts de la campagne de sensibilisation pour convaincre les entreprises dont la marque de commerce ne comporte aucune inscription en français de se conformer à la Charte de la langue française pour 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.	RP 28
21	Liste et copie des contrats octroyés pour l'achat ou le développement de logiciels. Mode d'octroi des contrats (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié). Crédits alloués en 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.	RP 29
22	Évolution annuelle depuis 2009, du nombre d'employés, de la masse salariale et des budgets de fonctionnement pour l'OQLF : a) Office québécois de la langue française : i. Ventiler les employés selon le poste occupé.	RP 30
23	Pour chaque programme d'aide financière (fonctionnement, projets, immobilisations), indiquez le nombre de demandes reçues, le nombre de demandes acceptées et les montants totaux octroyés en 2013-2014 et 2014-2015. Évolution depuis 2009.	RP 31
24	Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2013-2014 et 2014-2015 : a) Le nom du demandeur et/ou projet; b) Secteur d'intervention; c) Objectifs visés par la demande d'aide; d) Aide financière octroyée.	RP 32
25	Nombre d'entreprises inscrites auprès de l'OQLF au 31 décembre 2014. Nombre d'entreprises qui détiennent un certificat de francisation. Ventilation des entreprises selon la taille.	RP 35
26	Dépenses engendrées jusqu'à maintenant par l'OQLF dans les démarches juridiques contre les six multinationales qui contestent le pouvoir de l'OQLF de les contraindre à franciser leur marque de commerce.	RP 36
27	Nombre de poursuites, par région, intentées en 2012-2013 et 2013-2014 par le DPCP relativement à des infractions à la Charte de la langue française (L.R.Q. Chap. C.11) avec le tableau des résultats et la ventilation par article.	RP 37
28	En 2012-2013 et 2013-2014, nombre de contestations judiciaires visant la Charte de la langue française (L.R.Q. Chap. C.11) qui ont requis une intervention du Procureur général du Québec. Indiquer la nature de ces interventions, l'étape où en est rendue chacune des contestations et la ventilation par article des contraventions.	RP 38

Étude des crédits 2015-2016

CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Demande de renseignements particuliers

du deuxième groupe d'opposition

		PAGE
	CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE	
22	Évolution annuelle depuis 2009, du nombre d'employés, de la masse salariale et des budgets de fonctionnement pour le CSLF. b) Conseil supérieur de la langue française. i. Ventiler les employés selon le poste occupé.	RP 39
23	Pour chaque programme d'aide financière (fonctionnement, projets, immobilisations), indiquez le nombre de demandes reçues, le nombre de demandes acceptées et les montants totaux octroyés en 2013-2014 et 2014-2015. Évolution depuis 2009. c) Conseil supérieur de la langue française.	RP 40
24	Pour chaque demande d'aide financière concernant la langue française acceptée en 2013-2014 et 2014-2015 : a) Le nom du demandeur et/ou projet; b) Secteur d'intervention; c) Objectifs visés par la demande d'aide; d) Aide financière octroyée.	RP 41
29	Liste et copie des études, recherches et avis effectués par ou pour le Conseil en 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016.	RP 42
30	Budgets alloués à la recherche par ou pour le Conseil en 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016.	RP 45
31	Composition des membres du Conseil en précisant la date de nomination de chaque personne ainsi que la durée du mandat pour chacune d'elles.	RP 46
32	Liste de tous les avis demandés par le/la ministre de la Culture et des Communications depuis 2007-2008.	RP 47